

9^e ANNÉE

N° 1

Juillet 1907

La Giberne

PUBLICATION MENSUELLE ILLUSTRÉE

en Noir et en Couleurs

UNIFORMES MILITAIRES FRANÇAIS

ADMINISTRATION

21 — Rue Lavoisier — 21

PARIS

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTIONS D'UNIFORMES

	Pages.
La Garde impériale (1854-1870), par L. FALLOU.	13, 29, 45, 61, 77, 95, 125, 141, 157, 173, 189
Lanciers de la Garde royale, par L. FALLOU.	6
Picolle, sous-lieutenant au 10 ^e chasseurs (1814-1815), par G. COTTREAU.	8
La Garde nationale (1789-1871), par L. FALLOU.	11
Les Gardes du corps de Monsieur (1814-1824), par L. FALLOU.	24, 38, 53
Les Carabiniers de Monsieur (1814-1825), par L. FALLOU.	42, 55, 69
La Garde de Paris (1812-1813), par L. FALLOU.	58, 72, 85
Trompettes des Gardes du corps du Roi (1814-1815), par G. MICHEL.	87
Milices de l'île Bourbon (1815), par G. MICHEL.	89
Le Régiment Royal-Niort (1621-1790), par M. DE FURST.	97
Troupes belges au service de la France, par LEGONTE.	167

DIVERS

Abrégé de mes voyages, par un ex-chasseur de la Garde impériale, 1 ^{er} Empire	1, 17, 33, 49, 65, 81, 113, 129, 145, 161, 177
Epée d'officier des Sapeurs-pompiers de Paris, par le cap. M. BOTTET	5
L'École des trompettes à Versailles (1798-1810), par G. COTTREAU.	22
Les plaques de ceinturon, en 1812, par le cap. M. BOTTET	23
Le Christ à l'Haquebutte, par le cap. M. BOTTET	37
Réglementation de la dragonne des officiers de cavalerie (1818), par la cap. M. BOTTET	119
Un mémoire de fourbisseur, par le cap. M. BOTTET	120
Plaque de ceinturon de la Garde nationale à cheval d'Orléans (1820-1831), par A. DEPRÉAUX.	123
Plaque de bonnet à poil de Grenadier d'infanterie (1792), par le cap. M. BOTTET	133
Hausse-col d'Infanterie de ligne (an IV), par le cap. M. BOTTET.	134
Plaque de ceinturon-baudrier d'officier de dragons (Consulat), par le cap. M. BOTTET	135
Plaque de shako d'officier d'infanterie (1814), par le cap. M. BOTTET.	135
Attribut de giberne d'officier de cheveau-légers (1812), par le cap. M. BOTTET	136
Plaque de ceinturon d'Ingénieur géographe (1 ^{er} Empire), par le cap. M. BOTTET.	138
Plaque de ceinturon à la Bellone (Consulat), par le cap. M. BOTTET	139
Arrestation de Murat	151
Derniers moments et mort de Murat.	153
Plaque de giberne des canonniers de la Garde nationale d'Orléans (1790), par A. DEPRÉAUX.	165
Circulaire ministérielle relative aux plaques de shakos, du 24 octobre 1814.	165
Ordre du jour du 25 avril 1831, concernant l'artillerie de la Garde nationale parisienne	183

ILLUSTRATIONS EN COULEURS HORS TEXTE

- Sous-lieutenant du 10^e chasseurs, compagnie d'élite (1814-1815). par ROGER ROUX.
 Garde du corps du Roi (1828), par ROGER ROUX.
 Trompette des gardes du corps de Monsieur (1817), par ROGER ROUX.

LA GIBERNE

- Garde du corps de Monsieur (1822), par ROGER ROUX.
 Trompettes des carabiniers de Monsieur (1817), par ROGER ROUX.
 Brigadier des carabiniers de Monsieur (1817), par ROGER ROUX.
 Garde à cheval de Paris (1^{er} Empire), par ROGER ROUX.
 Garde de Paris (1805), par ROGER ROUX.
 Garde de Paris (1812), par ROGER ROUX.
 Trompette des gardes du corps du Roi (1814), par ROGER ROUX.
 Milices de l'Île Bourbon (1815), par RENÉ LOUIS.
 Milices de l'Île Bourbon (1815), par RENÉ LOUIS.
 Milices de l'Île Bourbon (1815), par RENÉ LOUIS.
 Trompette de la Compagnie d'élite du 23^e dragons (1807), par RENÉ LOUIS.
 Hussard du 1^{er} régiment de la République Italienne (1801-1804), par QUINTO-CENNI.
 Conducteur du 1^{er} bataillon des transports du Royaume d'Italie (1^{er} Empire), par QUINTO-CENNI.
 Trompette des dragons de la Garde royale Italienne (1811), par QUINTO CENNI.
 Lieutenant de cheveu-légers de la ligne, royaume de Naples (1811), par QUINTO CENNI.
 Officier d'artillerie à cheval de la Garde royale napolitaine (1811), par QUINTO CENNI.
 Officier supérieur de l'escadron d'artillerie à cheval de la Garde royale Italienne (1811), par QUINTO CENNI.
 Trompette des dragons de la Garde royale (Louis XVIII), par L. LAPEYRE.
 Tambours-majors des grenadiers et voltigeurs de la Garde Impériale (1857), par J. HILPERT.

ILLUSTRATIONS EN NOIR

	Pages
Plaques de shakos.	1, 4, 11, 12, 17, 25, 33, 35, 38, 39, 42, 53, 65, 81, 83, 85, 87, 88, 89, 105, 106, 110, 112, 113, 114, 115, 122, 127, 132, 136
Plaques de ceinturons et de baudriers.	18, 23, 24, 27, 34, 86, 91, 93, 97, 104, 109, 120, 123, 135, 138, 139, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171
Plaques de bonnets à poils	6, 20, 56, 73, 75, 98, 133
Hausse-cols.	52, 102, 121, 134
Gibernes et plaques de gibernes	36, 49, 58, 74, 84, 101, 108, 137, 165
Sabretaches.	8, 19, 66, 103, 117, 129
Coiffures diverses.	9, 57, 69, 82, 107, 119, 131, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 160
Effets d'habillement	7, 22, 41, 59, 67, 116
Armes blanches.	2, 5, 26, 40, 51, 55, 72, 90, 92, 99, 111, 118, 130
Aigles, piques et coqs de drapeaux.	177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187
Divers	3, 10, 21, 37, 43, 50, 54, 68, 70, 71, 100
Types militaires	13, 16, 28, 29, 31, 44, 45, 47, 60, 61, 63, 76, 77, 79, 94, 95, 124, 125, 126, 137, 140, 141, 143, 146, 172, 173, 188, 189

Le Directeur-Gérant : L. FALLOU.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 & 1813

*Dédiés à mon épouse par Jean-Baptiste Godin, ex-chasseur de la Garde Impériale
attaché à la Seigneurie du duc de Croÿ.*

LES HAUT SAINT-PIERRE
(1815)

Transcription par M. LE CAPITAINE BOTTET

AVANT-PROPOS

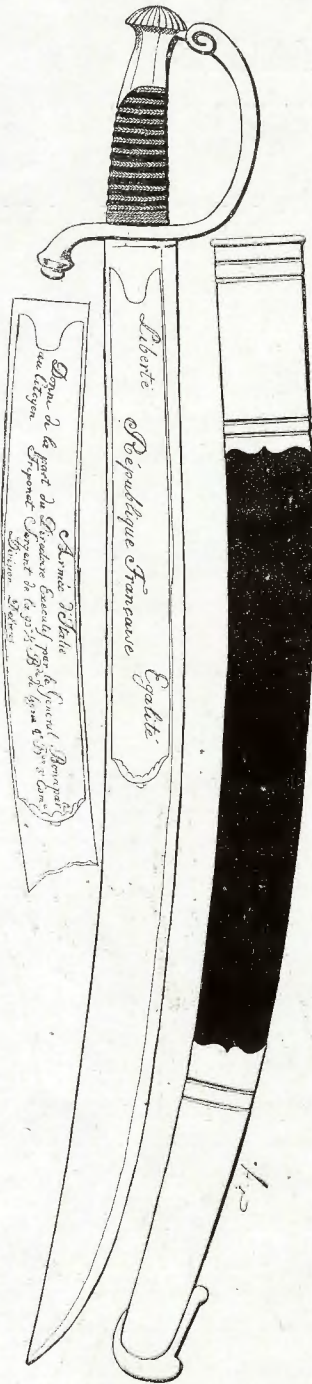


PLAQUE DE SHAKO
d'un régiment de Jérôme Napoléon
En cuivre, 1^{er} Empire.

Ce ne sont pas les mémoires d'un Marbot ou d'un Coignet que je transcris, en respectant, autant que possible, le style emphatiquement pittoresque et l'orthographe ultra-fantaisiste de Jean-Baptiste Godin, ex-chasseur de la Garde impériale.

Au moins, quand sous la première Restauration, pourvu d'un tranquille emploi, délivré du souci de trouver un remplaçant, il écrivit l'abrégé de cinq ans de compagnes, eut-il le mérite d'une extrême franchise et le lecteur aurait mauvaise grâce à lui reprocher de fâcheuses tendances à s'égarer pendant l'action, ainsi que sa façon d'opérer la retraite de Russie. Il lui sera pourtant loisible de

constater combien l'état d'âme d'un conscrit de 1808, fut-il entré d'emblée dans la Garde, diffère de celui d'un volontaire de 1792.



UN DES CENT
Sabres d'honneur

accordés le 20 mai 1797, à l'infanterie de l'armée d'Italie sur la demande du général Bonaparte, en récompense aux militaires ayant accompli des actions d'éclat. Garde en cuivre doré, fourreau cuir et cuivre doré.
(Collection Lombard).

Peut-être aussi ne faudrait-il pas juger Godin sans appel. Le cruel Mars, pour employer une de ses métaphores favorites, ne laissait pas longtemps ses enfants plongés dans les bras du repos, et l'ex-chasseur, rappelé sous l'aigle des Cent-Jours, pourrait bien, et pour cause, n'avoir jamais eu le loisir de retracer son dernier voyage dans les plaines de Waterloo.

CAPITAINE M. BOTTET.

TOUJOURS EN MARCHÉ, PARCOURANT LES ROCHERS,
LES MONTAGNES, LE PRINTEMPS DE MES JOURS
S'ÉCOULE, SANS ESPOIR DE REVOIR MA PATRIE.

CHAPITRE PREMIER

Départ de Condé pour Lille.

La fin de l'année 1808 fut le signal du départ. J'étais tombé de la conscription et fus forcé de partir, malgré les démarches que l'on fit pour me faire remplacer; à cette époque, avec cinq ou six mille francs l'on trouvait encore des hommes, mais plus tard ce ne fut qu'à poids d'or; encore n'était-on point en sûreté, une nouvelle levée nous obligeait à partir ou à nous faire à nouveau remplacer.

Après la malheureuse campagne de 1813, bien des jeunes gens qui s'étaient rachetés jusqu'à deux fois durent subir leur sort, après avoir épuisé leur fortune.

Le fléau de la guerre venait alors d'envahir l'Espagne; de là il étendit ses ravages dans une partie de l'Allemagne; les jeunes gens que le sort obligeait de partir n'avaient guère d'espoir de revoir leur patrie que mutilés, car à peine savaient-ils manier le fusil qu'on les envoyait vite rejoindre les phalanges victorieuses dans de lointains pays. C'est ainsi que je reçus invitation de me rendre dans les vingt quatre heures à Lille et je me mis en route de bien grand matin accompagné de mille chimères que je formais sur mon triste avenir.

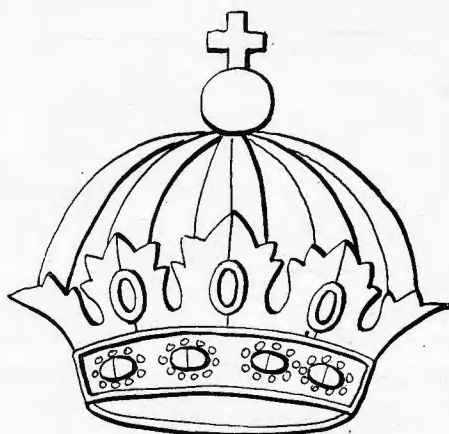
L'antique cité de Tournai que j'aperçus de loin vint enfin dissiper mes sombres réflexions. Après avoir considéré sa magnifique église cathé-

drale, je continuai ma route et après plusieurs heures de marche je découvris Lille.

La vue de cette capitale, bien que plus intéressante encore que celle de Tournai, ne me fit pas la même impression. C'était là que ma destinée allait s'accomplir et je pensais peu à faire attention aux beautés et aux richesses, ainsi qu'à la variété des environs de cette place forte.

Je rentrai dans ses murs, accablé de fatigue et du poids de mes réflexions pour aller me loger près de la Comédie; je passai une triste nuit et le lendemain vers les neuf heures je me rendis à la Préfecture.

Quelle scène vint s'offrir à mes yeux; comment décrire ce déchirant spectacle de tendresse et de désespoir; des pères et des mères éplorés tenaient dans leurs bras leurs enfants, puis ne les abandonnaient qu'à regret. Une grande partie ne pouvant supporter cette privation, tombaient évanouis; des vieil-



AIGLE DE SCHABRAQUE
en argent, d'officier des lanciers polonais de la
Garde Impériale, 1^{er} Empire.

(Collection E. Grammont.)

lards voyaient avec désespoir partir l'unique soutien de leurs ans; des jeunes filles qu'un doux hymen allait unir, voyaient avec horreur enlever ce qu'elles avaient de plus cher. Ah! je ne fus pas longtemps dans ce lieu de désolation et sitôt que j'appris que je devais partir, je m'en fus bien vite regagner mon logement où je croyais me reposer tranquillement le reste de la journée.

Pas du tout. A peine goûtais-je les douceurs d'un sommeil réparateur que je fus demandé pour me rendre vers la grand'place ou l'on nous prévint de nous préparer pour la revue.

Le lendemain de grand matin, je trouvai tous les conscrits rassemblés, et l'on nous désigna le régiment où nous devions être incorporés; j'eus bien de la peine à obtenir à rentrer dans la Garde en faisant valoir mon instruction, et, la revue terminée, on nous prévint de nous tenir prêts à partir dans deux jours.

CHAPITRE II

Départ de Lille pour Paris.

Tout était calme dans la capitale de la Flandre; ses nombreux habitants étaient encore plongés dans les bras du sommeil, lorsque de maudits tambours annoncèrent le départ. Que ce moment fut donc pénible et touchant; mais il fallut bien s'arracher des bras de ses parents sans espoir de les revoir.

Notre première journée s'écoula bien tristement. Nous ressemblions à un troupeau que l'on mène à la boucherie. Un morne silence régnait dans nos rangs, allant avec la plus grande insonniance. Les vastes champs, les villages, tous les objets nouveaux qui se présentaient à notre vue ne faisaient pas de trêve à notre tristesse et nous nous laissions conduire docilement par les officiers de recrutement.

Ainsi, nous arrivâmes aux portes de Doullens, petite ville de Picardie, rompus de fatigue et de faim. Hé-



PLAQUE DE SHAKO
en cuivre jaune fondu, 1^{er} Empire.
(Collection G. Cottreau.)

las! ce n'était qu'un échantillon des maux que l'avenir nous réservait, car de

très grand matin, le son d'un mauvais tambour, nous fit resouvenir que nous n'étions plus chez nous, que nous étions soldats. (A suivre.)

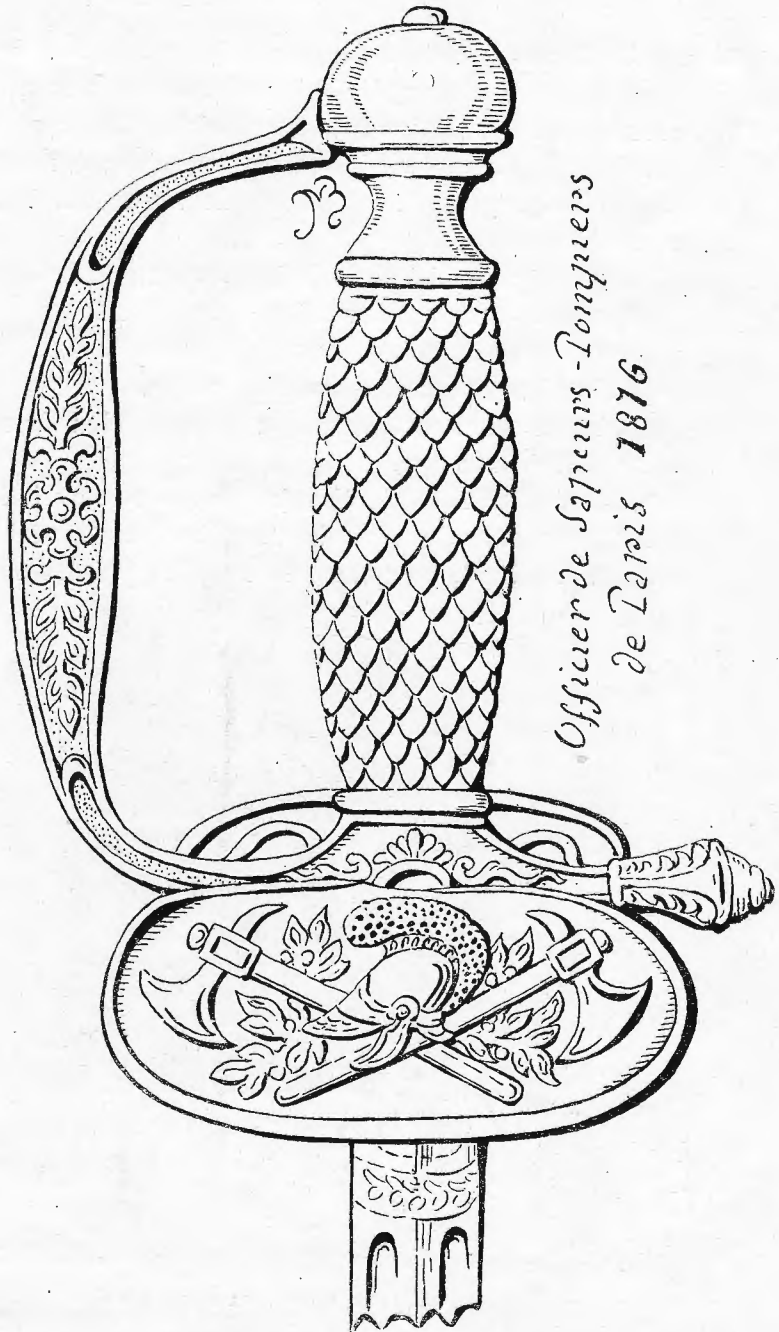
ÉPÉE D'OFFICIER DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS (1816)

Aucun aide-mémoire ne nous a conservé trace de l'épée à pommeau vissé qui fut cependant l'arme la plus ordinaire des officiers de l'armée française, du moins jusqu'à l'adoption du sabre modèle 1821. Le recueil de Bardin est le seul document qui l'indique; mais il est tout naturel d'admettre que, ce modèle datant de 1814, le modèle réglementaire de 1816 fut peu porté. Il en fut de même d'ailleurs pour les sabres d'officiers de cavalerie légère modèles 1816 et 1822 qui ne remplacèrent pas le modèle à la chasseur.

L'épée d'officier de sapeurs-pompier ne diffère du type ordinaire à pommeau vissé que par une poignée dorée métallique ciselée d'écaillés et par l'attribut de la demi-coquille antérieure.

Le pommeau en est décoré et je croirai assez volontiers qu'il était primitivement orné comme celui de ses congénères d'une fleur de lis en creux, limée après les trois glorieuses.

Capitaine M. BOTTET.



ÉPÉE D'OFFICIER DE SAPEURS-POMPIERS.

LANCIERS DE LA GARDE ROYALE

(1815-1830) (suite et fin) (1)

TROMPETTES.

Uniforme de même coupe que la troupe, sauf les particularités suivantes :

D'après H. Bellangé, Kurtka bleu de roi; le collet du fond passepoilé de cramoisi et bordé d'un galon cramoisi et blanc; parements du fond (en pointe) passepoilés de cramoisi; revers cramoisis; épaulettes blanches à tournantes cramoisies; aiguilletes et cordon de trompette, fourragère avec ses raquettes cramoisi et blanc.

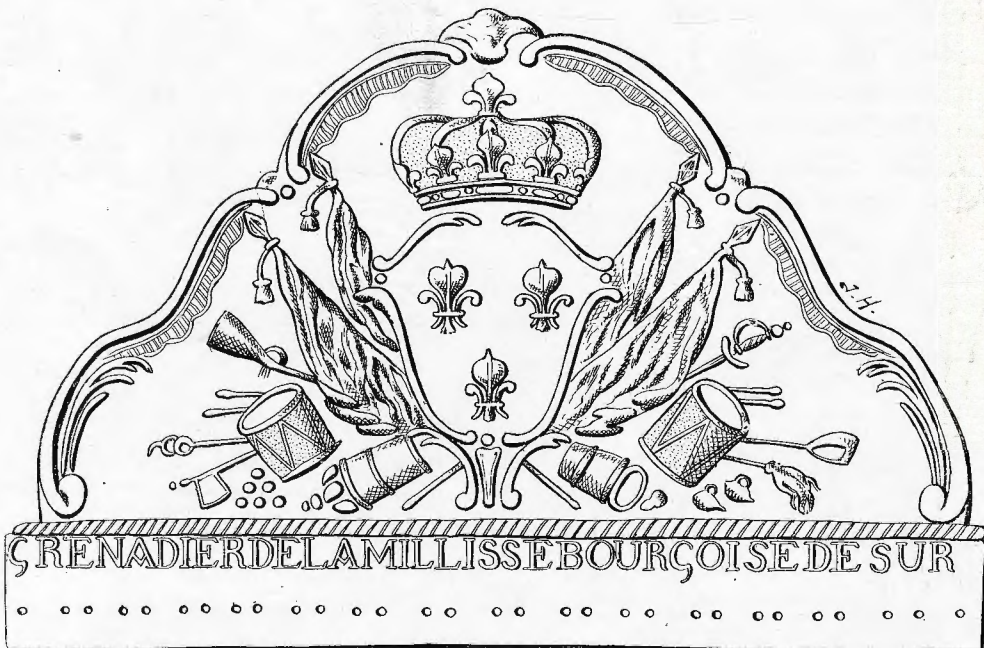
Ceinture cramoisie à deux bandes bleu de roi.

Pantalon cramoisi basané en cuir entre les jambes et au bas, à bandes et passepoil bleu de roi.

Schapska et plumet comme la troupe.

Schabraquë et *porte-manteau* en drap bleu de roi; le surplus absolument semblable à la troupe.

D'après Raffet, le Kurtka des trompettes avait les revers cramoisis garnis de chaque côté de cinq boutonnieres horizontales, plus une boutonniere oblique en haut, en galons blancs, les pointes tournées vers le centre; un

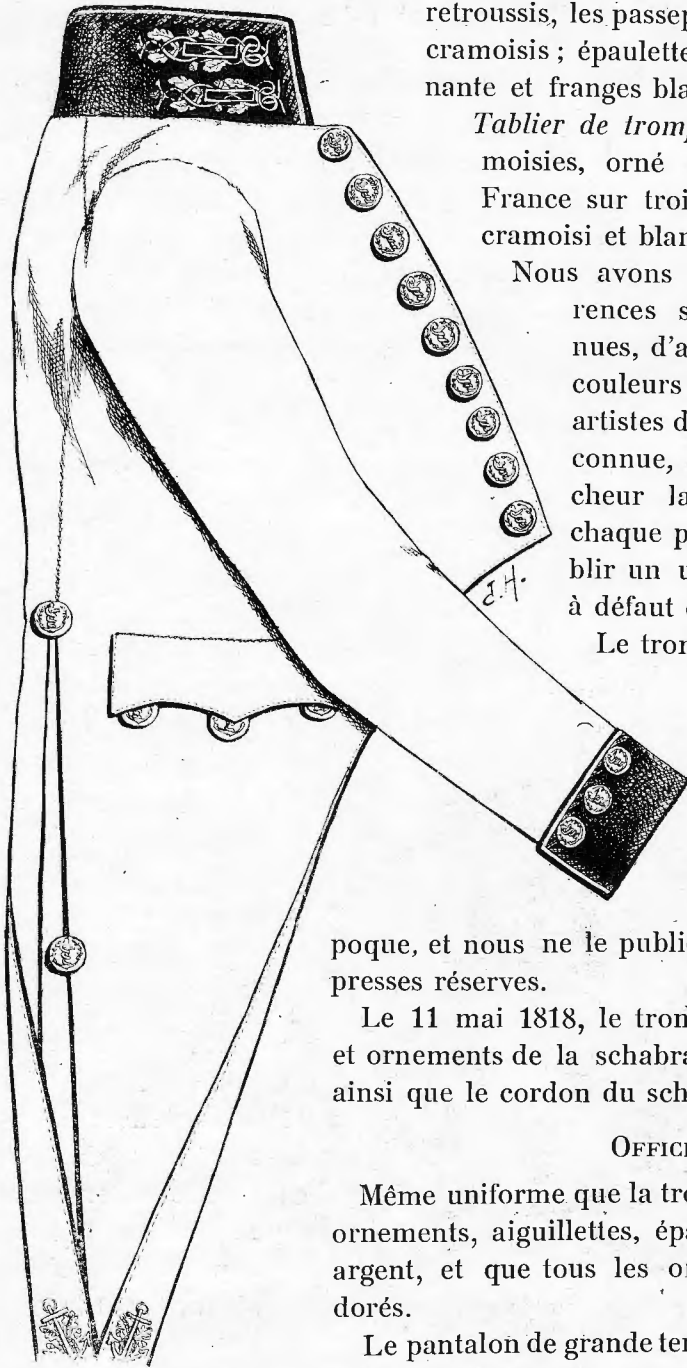


PLAQUE DE BONNET A POIL, en cuivre jaune, Louis XVI.

(Collection Cottin.)

(1) Voir page 182, 8^e année.

semblable galon existait de chaque côté du devant du collet, et ce dernier était en outre bordé d'un galon blanc et d'un passepoil cramoisi; enfin les retroussis, les passepoils du dos et des poches cramoisis; épaulettes à dessus cramoisi, tour-
nante et franges blanches.



Tablier de trompette blanc à franges cramoisies, orné au centre des armes de France sur trois lances de chaque côté cramoisi et blanc.

Nous avons tenu à signaler les différences sensibles de ces deux tenues, d'après deux lithographies en couleurs faites à l'époque, par deux artistes dont la compétence est reconnue, afin de montrer au chercheur la difficulté rencontrée à chaque pas lorsque l'on veut établir un uniforme réellement porté à défaut des documents officiels.

Le trompette représenté dans le numéro précédent, par un dessin de notre collaborateur Roger Roux, diffère sensiblement des deux tenues ci-dessus décrites; il a été fait d'après une gouache de l'époque, et nous ne le publions que sous les plus expresses réserves.

Le 11 mai 1818, le trompette-major a les galons et ornements de la schabraque et du porte-manteau ainsi que le cordon du schapska en argent.

OFFICIERS.

Même uniforme que la troupe, sauf que les galons, ornements, aiguillettes, épaulettes du grade sont en argent, et que tous les ornements en cuivre sont dorés.

Le pantalon de grande tenue a des bandes d'argent. La banderole de giberne est en galon d'argent avec trois raies cramoisies.

La schabraque de grande tenue est ornée du chiffre du roi couronné sur les devants, des armes de France

HABIT DE CHIRURGIEN DE LA MARINE, 1^{er} Empire. en drap bleu, collets et parements en velours écarlate, ornements et boutons or ou dorés. (Collection Recorbet.)

brodées en or et en couleurs aux angles de derrière, d'un galon en bordure de 40 millimètres de large pour les officiers inférieurs et de deux galons, dont un également de 40 millimètres, et l'autre de 20 à 3 millimètres au-dessus du premier pour les officiers supérieurs, le tout en argent.

En tenue d'intérieur, les officiers faisaient usage d'un bonnet polonais appelé confédératka, cramoisi à turban vert : le pavillon carré était surmonté en son centre d'un gros bouton plat recouvert de drap vert.

L. FALLOU.

PICOLLE, Sous-Lieutenant

DE LA COMPAGNIE D'ÉLITE DU 10^e RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL
1^{re} RESTAURATION (1814-1815)

Derrière une miniature (1) qui me vient de Toulouse, on lit ce qui suit :

« Jean-Pierre Picolle, sous-lieutenant au 10^e régiment de chasseurs à cheval, a assisté aux batailles d'Essling, Wagram, Dresde, Leipzig, soldat intrépide, ami sincère et parent respectueux, mort dans un lit de douleur, le 6 août 1820, âgé de trente-trois ans. »

Il y avait dans cette inscription une contradiction évidente avec le portrait qui représente Picolle en tenue du 10^e chasseurs, dont il porte la couleur distinctive et le numéro sur l'écusson de sa banderole de giberne. Mais cette



SABRETACHE DU 9^e HUSSARDS, RÉVOLUTION
Fond rouge, galon et cordonnet jaunes, ornements en couleurs,
bonnet phrygien rouge. (Collection Rosset).

(1) Dont un dessin colorié par notre collaborateur Roger Roux accompagne ce numéro et qui a été fait d'après ladite miniature.



Dessin, colorié de Roger Roux

SOUS-LIEUTENANT DU 10^e CHASSEURS
Compagnie d'élite, 1814-1815.

(D'APRÈS UNE MINIATURE APPARTENANT A M. G. COTTREAU.)



Dessin colorié de Roger Roux

GARDE DU CORPS DU ROI.
(1828.)

contradiction s'explique, comme on le verra plus loin.

Des recherches ont été faites aux archives de la guerre, par les soins de M. Hennet, auquel je tiens à exprimer ma vive reconnaissance pour la peine qu'il a prise. Il a reconstitué les états de service de Picolle, ainsi qu'il suit :

Picolle (Jean-Pierre), né le 27 avril 1787, à Carbonne (Haute-Garonne) ;

Chasseur au 19^e régiment, le 8 avril 1807,

Brigadier, le 1^{er} février 1809,

Maréchal des logis, le 1^{er} juillet 1809,

Maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 1812,

Sous-lieutenant le 8 juillet 1813,

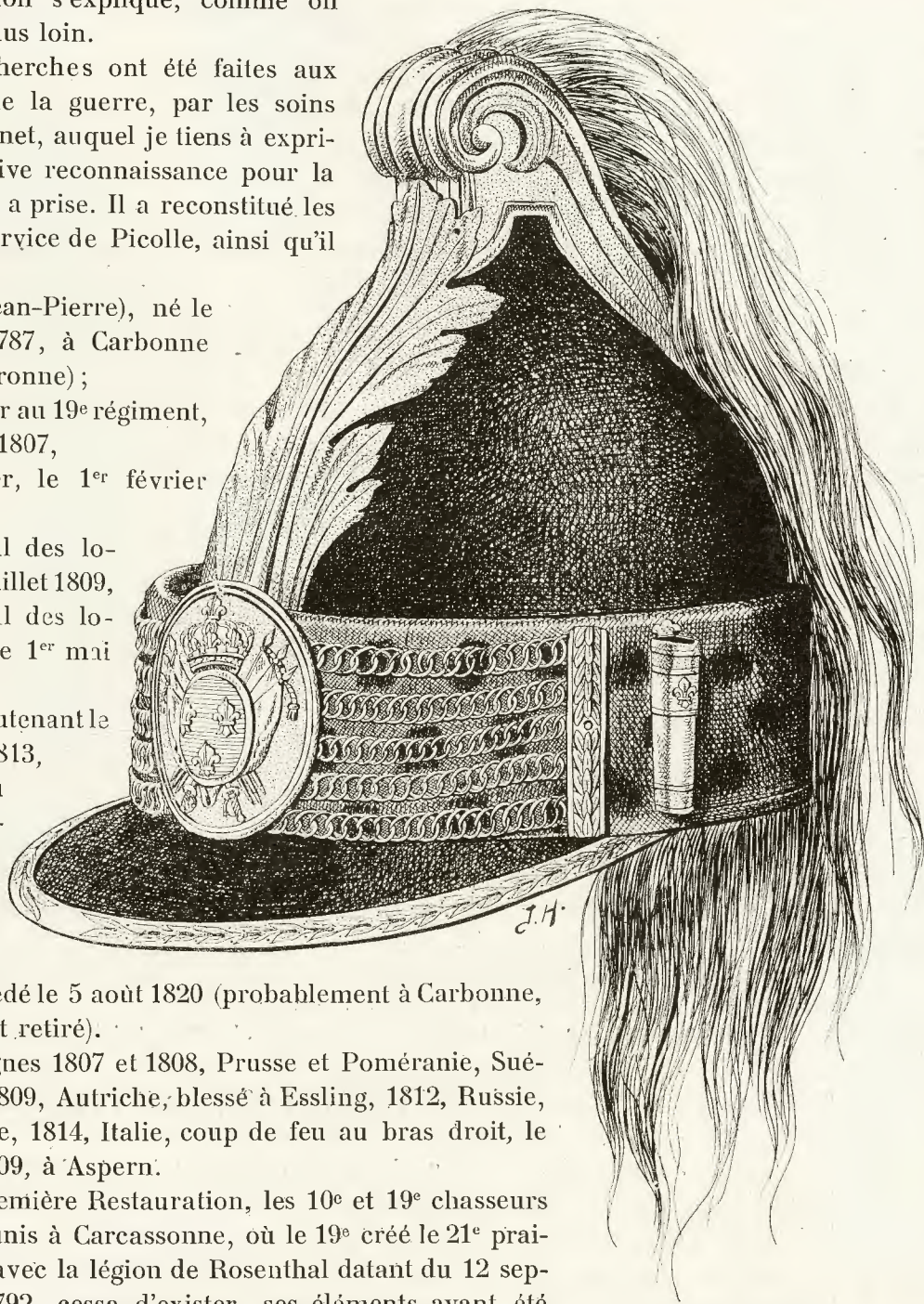
Passé au 10^e chasseurs à cheval, le 1^{er} septembre 1814,

décédé le 5 août 1820 (probablement à Carbonne, où il s'était retiré).

Campagnes 1807 et 1808, Prusse et Poméranie, Suédoise en 1809, Autriche, blessé à Essling, 1812, Russie, 1813, Saxe, 1814, Italie, coup de feu au bras droit, le 22 mai 1809, à Aspern.

A la première Restauration, les 10^e et 19^e chasseurs furent réunis à Carcassonne, où le 19^e créé le 21^e prairial an I, avec la légion de Rosenthal datant du 12 septembre 1792, cessa d'exister, ses éléments ayant été fondus dans le 10^e, le 1^{er} septembre 1814.

La première Restauration ne modifia pas l'organisation des nouveaux régiments de cavalerie : les dragons, chasseurs et hussards conservèrent leurs com-



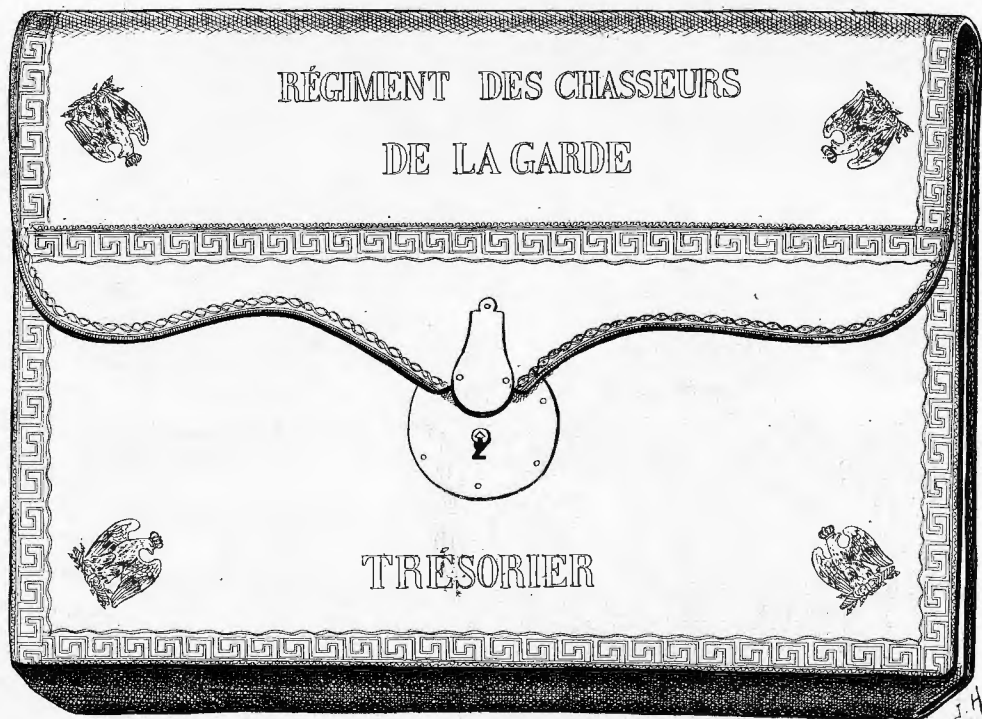
CASQUE D'OFFICIER
de la compagnie colonelle du régiment
du roi-infanterie Louis XVI.

Bombe et visière en cuir noir; bandeau
peau de tigre; cimier, plaque, cha-
nettes, porte-plumet, cercle de visière
en cuivre doré; crinière blanche.

pagnies d'élite, et nous voyons que Picolle fit partie comme sous-lieutenant de la compagnie d'élite du 10^e chasseurs.

Son portrait dut être peint entre le 1^{er} septembre 1814 et les Cent-Jours.

Le 4 avril 1815, le 10^e était à Nîmes et se déclara pour l'Empereur. Il marcha d'abord contre le duc d'Angoulême, sous les ordres de son colonel, le baron Houssin de Saint-Laurent, promu général par l'Empereur le 1^{er} mai 1815. Il avait été fait baron de l'Empire le 18 décembre 1813. Son grade ne fut pas reconnu à la deuxième Restauration, il fut mis en non activité comme colonel, puis au cadre de réserve en 1831, avec le grade de général; enfin il



PORTEFEUILLE 1^{er} Empire
 en maroquin vert, fermoir argent, inscriptions, bordure et aigles en or.
 (Collection Roger Montégudet.)

commanda le département de la Corrèze en 1833, pour être remis en non activité en 1836. Il mourut en 1854.

Le 10^e chasseurs fut appelé ensuite au 7^e corps, ou Armée des Alpes, et de juin à juillet occupa divers postes en Savoie, pour être licencié à la deuxième Restauration, comme tous les autres régiments de l'armée.

Il en résulta que Picolle fut renvoyé dans ses foyers avec demi-solde, pour y mourir en 1820, sans qu'on ait sur son trépas d'autres détails que ceux qu'on peut lire sur l'inscription placée derrière son portrait.

Le grade de sous-lieutenant fut l'unique récompense de ses services, et il ne reçut aucune décoration.

La chaînette d'argent qui orne son colback, en guise de tresse, est curieuse,

ainsi que l'agencement des cordons et de la fourragère qui figurent sur son portrait. Ces détails nous ont paru intéressants ; la chaînette nous était inconnue.

Le nouveau 10^e chasseurs, levé par la deuxième Restauration, ne reçut pas un homme de l'ancien 10^e.

G. COTTREAU.

LA GARDE NATIONALE

(1789-1871)

Par L. FALLOU

DÉPARTEMENTS (*Suite*)

RAMBOUILLET.

Un commandant et un major à l'état-mojor : trois compagnies de cent hommes commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

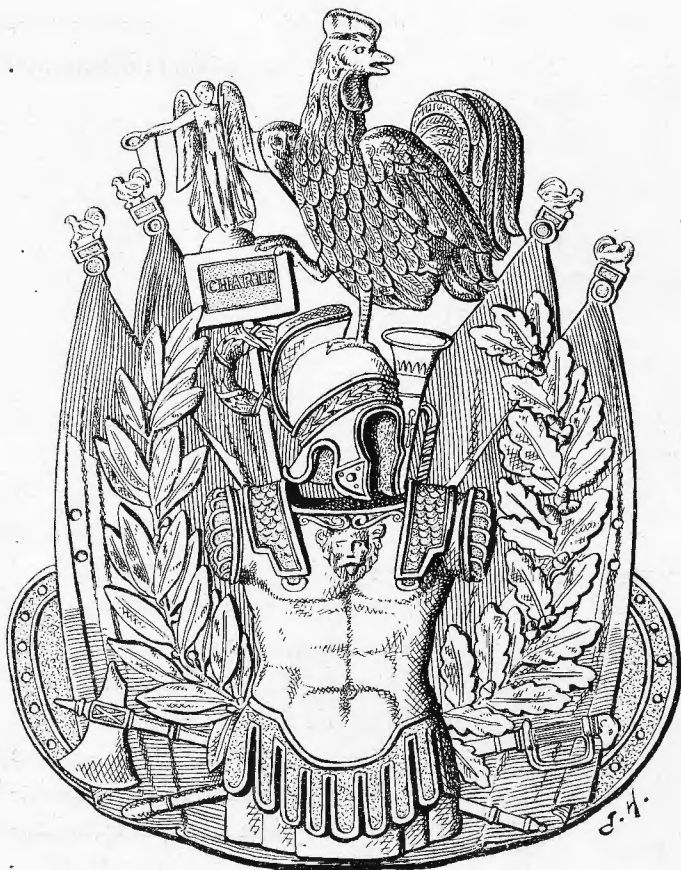
Uniforme : le même que celui de Paris, à l'exception des boutons lesquels étaient blancs et empreints d'une R couronnée, et des épaulettes en argent pour les officiers.

Le drapeau portait les armes du roi ; le fond était parsemé de fleur-de-lis : aux quatre coins, diamétralement opposés, deux L couronnées et deux R également couronnées ; au revers était un champ sur lequel étaient groupés une charrue, des sacs de blé, des gerbes, un minot, un van et une corne d'abondance ; sur un bras de la charrue il y avait un coq,



PLAQUE DE SHAKO
de chasseur de la garde nationale, argentée. Restauration.
(Collection G. Cottreau.)

et sur une gerbe le bonnet de la liberté ; ce groupe était surmonté d'un tro-



PLAQUE DE CASQUE DE POMPIER en cuivre, Louis-Philippe.
(Collection Cottin.)

phée composé de la pique, de la main de justice, du bâton royal et de différents instruments d'agriculture ; aux quatre coins, des L et des R couronnées ; au-dessus du trophée se trouvait la légende : *Il règne par la Bienfaisance* ; au bas du chapeau on lisait *Donné par le Roi, seigneur de Rambouillet*.

RAMBOUILLET,
en Lorraine.

L'état-major était composé de deux commandants, dont un en chef, d'un commandant de la 1^{re} division, d'un commandant de la 2^e division, d'un major, d'un aide-major, d'un secrétaire,

de deux aumôniers, dont un honoraire et un porte-drapeau. Comme officiers des compagnies, il y avait quatre capitaines, quatre lieutenants et quatre sous-lieutenants.

Uniforme : habit bleu-clair, doublure blanche, revers et collet cramoisis, passepoil de drap blanc ; cocarde aux trois couleurs nationales.

Drapeau blanc, bleu et rose, en forme de flamme, orné au centre d'un grand soleil d'or et de la devise, *Potius est mori, quam fidem salire*. A chaque flamme du drapeau une fleur de lis et les armes de la ville (croix de Lorraine) en or ; le drapeau portait également la légende : *garde nationale de Rambouillet* et était bordé d'un large ruban bleu-céleste ; hampe avec lame d'acier ; cravate en damas blanc, avec franges et glands en or.

REIMS.

A l'état-major : deux commandants en chef, dont un en chef, deux majors, dont un en chef et deux aide-majors.

(A suivre.)

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

HARNACHEMENT DES CHEVAUX

DES DIFFÉRENTS CORPS
DE LA GARDE IMPÉRIALE

(Décision du 5 mai 1857)

RÉGIMENTS DE CAVALERIE (suite)

Régiment de Guides (suite)

Chevaux de troupe (suite)

2^o PETITE TENUE.

89. En petite tenue, les officiers font usage de la même *selle*.

90. La *bride* de petite tenue est semblable à celle de la troupe, c'est-à-dire en cuir noir ordinaire et garnie d'ornements dorés au bruni.

91. La schabraque est remplacée, en petite tenue, par un *couvre-fonte* et un *tapis de selle* en drap vert, bordé d'un galon de poil de chèvre vert. Le tapis de selle est orné dans les pointes d'un nœud hongrois en soutache verte.

Chevaux de troupe.

SELLE.

La *selle* en cuir fauve se compose des effets et accessoires décrits ci-après :

Arçon en bois de hêtre, nervé, entoilé et ferré ;

Faux siège, composé d'une sangle croisée, de deux sangles traverses, et d'une matelassure ;

Siège en vache fauve, tendu ;

Quartiers en bœuf fauve gréné ;

Faux Quartiers en vache fauve grénée ;

Garniture de troussequin en vache fauve lissée ;

Garnitures de pointes de bandes en vache fauve lissée ;

Panneaux ; le dessus en basane doublée de toile à coller ; le dessous en toile



CAPITAINE NORMAND

du régiment monté de l'artillerie de la garde.

picarde; la matelassure, composée d'environ 750 grammes de crin et 700 grammes de paille;

Poitrail (pour les chevaux de selle seulement) en cuir noir, avec montants et boucleteaux, deux anneaux triangulaires, placés à ses extrémités, servant à attacher deux traits de cheval de selle;

Fourche de croupière en cuir noir;

Croupière, la même que pour le harnais d'attelage;

Sacoches en vache fauve grénée, réunies par un chapelet en bœuf fauve lissé, la sacoches de gauche contient une fonte;

Etriers en fer poli;

Etrivières en cuir fauve;

Sangle à fourche en tissu de fil de chanvre, avec surfaix de même matière, réunie à la sangle par deux passes;

Poches à fers, à soufflet, en cuir fauve;

Lanière de pistolet en cuir fauve;

Courroies de manteau en cuir noir;

Courroies de porte-manteau en cuir fauve;

Surfaix de charge ou de schabraque en cuir fauve, du modèle général.

GARNITURE DE LA TÊTE.

Bride de porteur en cuir noir; elle se compose d'un dessus de tête, d'un frontal, d'un sous-gorge, de deux montants, d'un porte-mors et d'une paire de rênes.

Le *frontal* est orné d'une chaînette à maillons plats en cuivre, cousue au frontal par un fil de laiton, et soudée aux fleurons du frontal par chacune de ses extrémités. Les fleurons sont oblongs, en cuivre estampé à étoile. Le dessus de tête est garni d'une gourmette de rechange.

Bridon-licol de porteur en cuir noir; il se compose d'un dessus de tête formant sous-gorge et d'un frontal plus étroits que ceux de la bride; de deux montants, d'un dessus de nez, d'une sous-barbe réunie à la sous-gorge par une alliance, d'une paire de rênes et d'une longe. Le dessus du nez porte une couronne impériale en cuivre estampé. Deux anneaux carrés assemblent les montants avec le dessus de nez et la sous-barbe.

Bride-licol de sous-verge; c'est le bridon-licol de porteur, avec les modifications suivantes: un frontal de parade, pareil à celui de la bride de porteur, remplace pour les revues, le frontal ordinaire qui porte seulement deux fleurons en cuir estampé à étoile. Deux porte-mors sont engagés dans les anneaux carrés, enfin les rênes de bridon sont remplacées par les rênes de sous-verge.

Mors. Le mors de la bride de porteur est à branches en col de cygne, dit à la *Condé*; il est pourvu d'une gourmette à maillons de fer. Les bossettes en cuivre sont timbrées en relief de deux canons et d'une grenade.

Le mors du bridon-licol, dit *mors à clavette*, est à simple brisure, avec

anneaux tournants, articulés de deux maillons. Ce mors s'adapte au licol au moyen des deux clavettes, qui s'engagent chacune par un bout dans une passe, cousue à la partie inférieure des montants, tandis que l'autre bout est à cheval sur l'anneau carré.

Le mors du bride-licol de sous-verge, dit *mors à barres*, est à simple brique; les barres sont pourvues de deux anneaux pour les porte-rênes, et percées de deux œils pour les porte-mors.

Bridon d'abreuvoir en cuir hongroyé, composé de deux montants fendus, pour former le boucleteau et le contre-sanglon de la sous-gorge; d'un frontal; d'une paire de rênes et d'un mors formé de deux côtés d'embouchure et de deux anneaux à clavettes.

Licol d'écurie en cuir hongroyé, du modèle général adopté pour la cavalerie.

Surfaix d'écurie en tissu de ficelle, terminé à un bout par une boucle, et l'autre bout par un contre-sanglon en cuir hongroyé.

Couverture en laine bleue, de 2^m33^{mm} à 2^m40^{mm} de longueur sur 1^m55 à 1^m60^{mm} de largeur.

SCHABRAQUE.

La *shabraque* est en drap bleu foncé 19 ains; elle se compose de deux parties distinctes : le couvre-fonte et le tapis de selle. Ces deux parties réunies par des boucleteaux et des contre-sanglons laissent à découvert le siège et les quartiers de la selle.

La *portière du couvre-fonte* est recouverte en peau d'agneau noir frisé, et garnie d'une bordure de drap écarlate, découpée à dents de loup. La portière est pourvue d'une poche en treillis.

Le *couvre-fonte* est garni de deux cuissières en cuir fauve, et de deux courroies de paquetage en cuir noir.

Le *tapis de selle* est garni de deux entre-jambes, de deux garnitures de pointes et d'une pièce de frottement de croupière, le tout en cuir noir.

Le *pourtour de la schabraque* est orné d'un galon écarlate, en laine, à lézardes.

Deux couronnes impériales sont brodées en laine écarlate sur le couvre-fonte, au-dessous du passage des courroies de paquetage; deux N couronnées sont pareillement brodées en laine écarlate sur les pointes du tapis.

HARNAIS D'ATTELAGE.

Il se compose des objets détaillés ci-après, savoir :

Collier s'ouvrant par le bas, et dont les parties principales sont : un arçon, de deux pièces en bois de hêtre, entoilé et collé; une charnière formée de deux bandes, portant à leur bout libre, celle de gauche, un tourillon, celle de droite, trois trous, dont deux destinés à recevoir le tourillon, permettent de rétrécir plus ou moins le collier; le troisième reçoit un anneau porte-courroie d'agrafe; deux olives de tirage, deux crampons trousse-harnais et deux anneaux de rênes; une coiffe, une dragonne, deux courroies troussetrains et une

LA GIBERNE

courroie d'agrafe. Sur la coiffe est fixé un ornement en cuivre, composé d'un aigle sur deux canons en croix, renfermé dans un ovale surmonté de la couronne impériale.

(A suivre.)



DRAPEAU DU 2^e ZOUAVES APRÈS LA BATAILLE DE MAGENTA
Photographie appartenant à M. Cottin.

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 & 1813

La seconde journée s'accomplit plus gaiement et bien que notre faible réunion ne nous inspirât que de tristes pensées sur l'avenir, nous éprouvâmes un certain soulagement qui nous fit trouver cette étape moins pénible que la première.

Le troisième jour, le chagrin disparut pour un moment pour faire place à la gaieté; à nous voir faire mille folies, on aurait pu croire que nous ne pensions plus déjà à nos parents, qu'un avenir heureux nous attendait. Mais cette gaieté n'était que factice; nos cœurs étaient trop émus pour ressentir une joie sincère.

Après une longue route, nous découvrîmes Arras, grande et ancienne ville bien fortifiée, située sur la Scarpe. A voir ses maisons, qui sont en grande partie en bois, on peut juger de l'antiquité de cette cité qui tient place dans

l'histoire par la résistance que firent ses habitants en 1477.

D'Arras on nous fit prendre la route d'Amiens et on nous fit déjeuner dans cette ville grande et belle. Les habitants en sont gais et affables, les environs très variés et l'église est très intéressante à voir. Après avoir passé la revue du commissaire des guerres on nous fit partir pour Paris.

Vers la fin de la troisième journée j'aperçus cette grande cité. Quel aspect: que de réflexions le voyageur doit faire à la première approche de cette métropole des sciences et des arts où tout inspire vénération et respect. Après avoir traversé le faubourg Saint-Martin et les boulevards, nous primes la route de

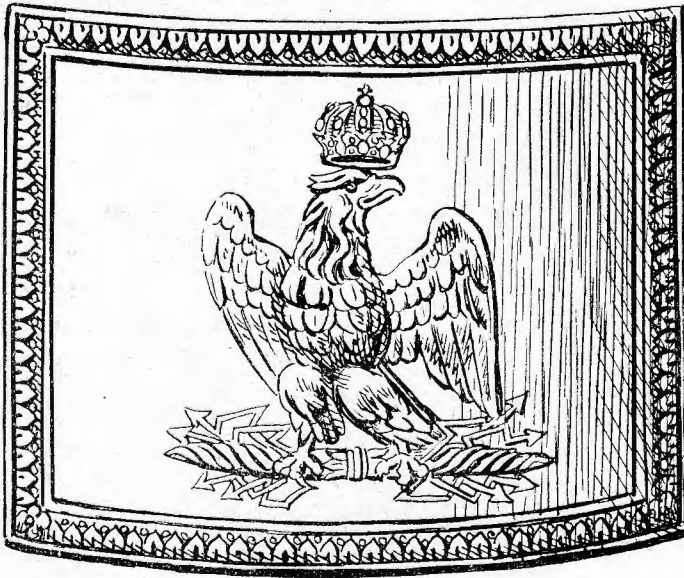


PLAQUE DE SHAKO
de la Garde royale Westphalienne.
1^{er} Empire. En cuivre.

(Collection Schweitzer.)

l'École militaire, grande et belle caserne située au Midi devant laquelle est le fameux Champ-de-Mars. Dès notre arrivée nous passâmes la revue.

Déjà la nuit commençait à répandre ses sombres lueurs, un épais brouillard régnait sur la capitale de l'Empire, lorsqu'on nous fit sortir du Champ-de-Mars, pour aller chercher des logements. Je n'eus pas de peine à en trouver; à peine avais-je fait quelques pas que je trouvai un asile pour passer la nuit. Je remarquai que toutes les maisons qu'avoisinent la caserne étaient remplies de femmes publiques, mais j'eus le bonheur de ne pas avoir mon sommeil tour-



PLAQUE DE CEINTURON
d'officier d'infanterie de la Garde impériale,
1^{er} Empire.
Fond en cuivre doré, aigle et bordure argent.
(Collection Recorbet.)

menté par ces oiseaux de nuit. Il fut cependant interrompu par la visite du commissaire des guerres.

Le restant se passa dans les bras du sommeil qui ne m'aurait pas quitté si de maudits tambours n'étaient venus me tirer de cette douce étreinte.

Aussitôt assemblés en nous fit prendre la route de Versailles.

C'est une belle et très curieuse ville à quatre lieues de la capitale. J'admirai le château, le grand Trianon, le parc. Aussitôt arri-

vés vers les onze heures du matin on nous rassemble pour nous conduire dans une méchante caserne abandonnée.

Un grand nombre d'entre nous passèrent la nuit à se divertir. Pour mon compte, ne pouvant supporter le séjour de cette espèce de prison humide et puante, j'escaladai les murs, malgré les factionnaires, et m'en fus coucher en ville dans un bon lit, laissant mes compagnons boire à volonté; mais, à mon retour je fus menacé de passer une huitaine de jours en prison.

Heureusement j'en fus quitte en payant quelques bouteilles de vin. Cette divine liqueur, par la suite, me tira toujours d'embarras.

Le même jour, on nous organisa par cohortes et le lendemain on nous mena tambour battant, sur les promenades, pour nous apprendre les premiers principes du soldat; si bien qu'insensiblement en l'espace de neuf jours, on nous fit présent d'un fusil. L'exercice deux fois par jour pendant notre court séjour en cette ville fut notre principale occupation. Nous

souffrions considérablement du froid, lorsque nous reçûmes l'ordre de partir pour Paris.

Aussitôt arrivés, on nous distribua des habits d'uniforme et le lendemain l'Empereur, voulant voir quelle grimace nous faisons là-dessus, vint nous passer en revue. Il ordonna de nous caserner à l'École militaire et, à peine vingt jours s'étaient-ils écoulés, qu'on nous lut l'ordre de partir pour l'Autriche.

CHAPITRE III

Départ de Paris pour l'Autriche.

(1^{re} campagne faite en 1809.)

Le 1^{er} du mois d'avril, l'ordre de partir étant arrivé, la joie et la gaieté vinrent s'emparer de nous. Tout s'évanouit, dangers, fatigues, peines à courir périls à affronter.

Le 3, à cinq heures du matin, nous mîmes sac au dos pour quitter la caserne. Arrivés sur les boulevards, on nous passa en revue puis on nous fit défiler pour aller voir messieurs les Autrichiens. En traversant la capitale, nous chantions, en grande partie. Les habitants nous regardaient passer dans le plus grand silence : peut-être pensaient-ils que pas mal d'entre nous chantaient sans grande envie.

Nous arrivâmes le soir dans la petite ville de Claye, extrêmement fatigués.

Le lendemain nous couchâmes à Meaux, capitale de la Brie en Champagne, le 5 à la Ferté, le 7 à Château-Thierry, le 8 à Châlons où nous fîmes séjour et où nous passâmes la revue.



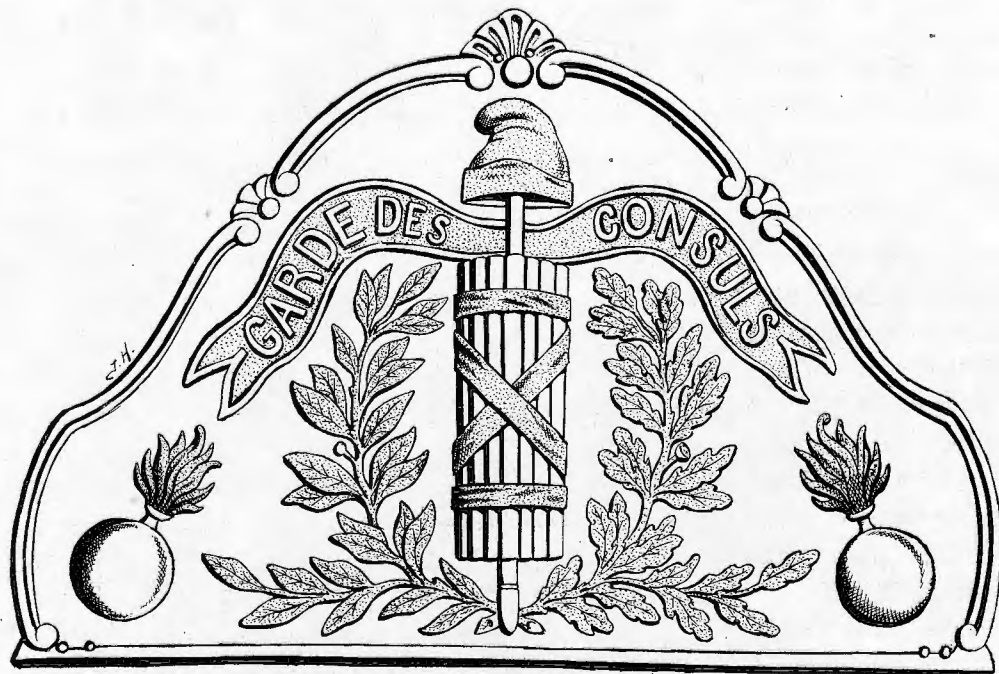
SABRETACHE des Gardes d'honneur de la Garde impériale,
1^{er} Empire.
Fond en cuir noir, ornements argent.

Après deux jours nous partîmes pour Metz, grande et belle ville, capitale de la Lorraine, très bien fortifiée et imprenable étant bien défendue. Beaucoup de juifs habitent ses murs.

Après quatre jours de séjour qui furent employés à faire l'exercice à feu, nous partîmes pour Nancy, belle et agréable ville avec des rues très larges et propres. Le jour ne paraissait pas encore qu'on nous fit prendre la route de Lunéville. Le 17 mars nous fûmes à Château-Salins, le 18 à Saint-Nicolas, bourg très sale quoique sur une hauteur; le 19 à Mars-la-Tour, petite ville mal construite et sale, puis à Saverne, où nous arrivâmes après quelques jours de marche.

Le 26, nous arrivâmes excessivement las à Strasbourg, où on nous fit séjourner quelque temps. C'est une grande et belle ville bien fortifiée, capitale du Bas-Rhin. Les habitants parlent français et allemand. Cette ville se gouverna longtemps en république, elle fut soumise par Louis XIV. L'église est digne d'être vue pour la beauté de son architecture; le clocher le plus élevé de l'Europe, est un chef-d'œuvre de construction.

Le cinquième jour de notre séjour dans cette ville, nous reçûmes l'ordre de continuer notre route, et à six heures du matin nous abandonnions cette dernière capitale de l'Empire pour poursuivre notre route. Mais le Rhin qu'il fallait traverser arrêta notre marche assez longtemps; car le fleuve est si rapide qu'il n'y a sur lui que des ponts de bateaux. Nous quittions la France pour entrer en Wurtemberg peuple allié des Français. *(A suivre).*



PLAQUE DE BONNET A POIL
d'officier des grenadiers à pied de la garde des Consuls, dorée, 1802.

(Collection Rosset.)



Versailles, le 1^{er} Brumaire an Veuf de la
République Française, une et indivisible.

DOMME, Commandant l'Ecole Nationale de Musique
Militaire,

Au Citoyen Giboury, Officier du Génie.

Il y a environ un an que les cheminées de l'établissement
de l'Ecole que je commande, n'ont été balayées, voici le
moment où tout le monde fait du feu, il faut prévenir
les dangers qu'il pourraient en résulter.

Je vous invite, Citoyen, de vouloir bien donner vos ordres
pour les faire balayer. Voici l'état des cheminées

- 3 Cheminées, une dans chaque chambre.
- 3. Idem une dans chaque classe de troupette.
- 1. Idem à la cuisine des Elèves.
- 14. Idem une chez chaque instructeurs.
- 1. Idem au Bureau
- 3. Idem. Chez le Commandant.
- 1. Idem. Chez le tailleur de l'Ecole
- 1. Idem. Chez le tuteur de lad. Ecole
- 1. Idem. Chez le portier.

Je vous salue.

L'ÉCOLE DES TROMPETTES A VERSAILLES

(1798-1810)

L'École des trompettes, établie dans le but de former des élèves musiciens pour la cavalerie et d'uniformiser, par un enseignement méthodique donné dans un seul établissement, les sonneries de cette arme, fut installée et ouverte à Versailles en 1798. Déjà, en 1796, par arrêté du 2 septembre, une école d'équitation pour les troupes à cheval avait été créée dans cette ville et occupait la Grande-Écurie. Jusqu'à l'an VI cette école, cependant toute militaire, dépendait du ministère de l'intérieur; enfin, on la plaça sous l'autorité du ministère de la guerre.

L'École des Trompettes fut également logée à la Grande-Écurie.

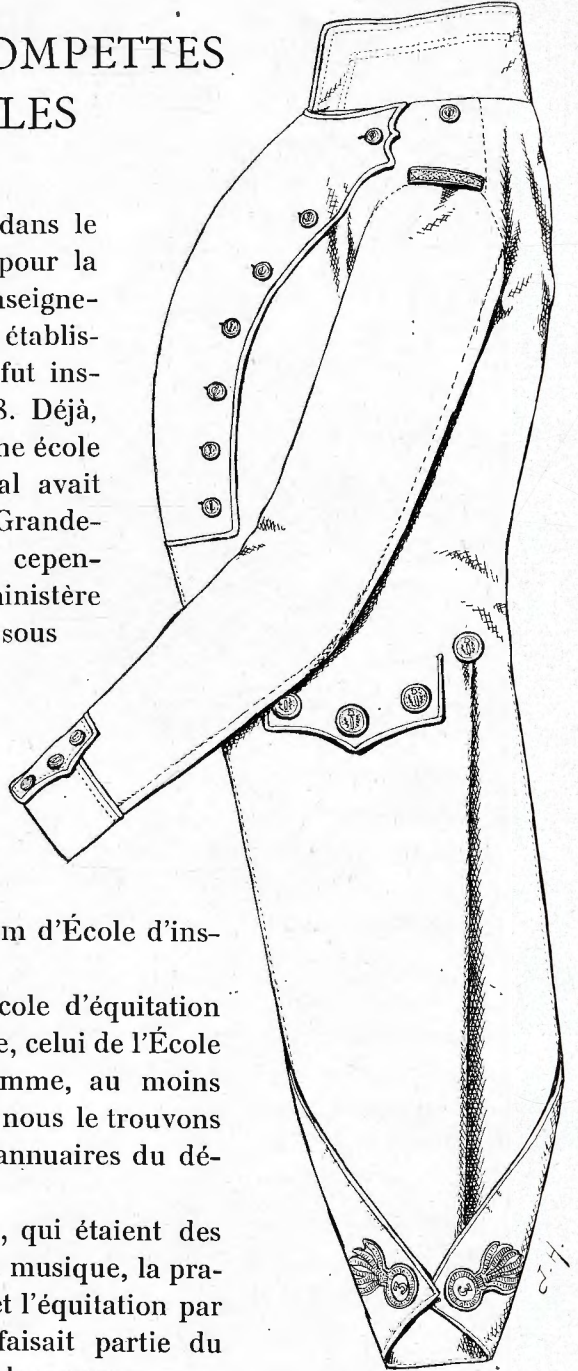
Malgré le bruit de ses fanfares, elle fit peu parler d'elle.

Sa réunion à l'École d'équitation date d'un arrêté des Consuls du 27 vendémiaire an IX, et elle prit le nom d'École d'instruction de Musique Militaire.

Le commandant en chef de l'École d'équitation fut longtemps Maurice, chef de brigade, celui de l'École des trompettes fut le capitaine Domme, au moins jusqu'en 1810, car jusqu'à cette date nous le trouvons mentionné en cette qualité dans les annuaires du département de Seine-et-Oise.

L'instruction donnée aux élèves, qui étaient des adolescents, comprenait l'étude de la musique, la pratique à cheval de divers instruments et l'équitation par conséquent; l'instruction primaire faisait partie du programme, ainsi que le maniement des armes.

En 1810, l'École d'équitation de Versailles fut supprimée, elle passa une partie de ses chevaux à l'École de cavalerie de Saint-Germain où fut transférée l'École des trompettes. Seul, Valmont en a donné la tenue à cette époque, car antérieurement on ne la voit que sur l'en-tête de lettres de Domme. Que



HABIT d'officier de la 3^e brigade d'infanterie, 1796.

Fond *bleu foncé*; revers et retroussis blancs; collet, passepoil des revers et des poches, parements et pattes *rouges*; passepoil du collet, des parements et des pattes *blanc*; boutons *dorés*; grenades et numéros des retroussis *or* sur fond *bleu*.
(Collection M. Orange.)

devint celui-ci en 1810? Nous n'avons pu parvenir à le savoir. L'École de Saint-Germain fut dissoute en 1814, après la chute de l'Empire, et celle des trompettes dut avoir le même sort.

A l'époque où l'École des trompettes fut créée, une École de tambours, établie sur le même plan, fut installée aux Invalides. Les petits tambours d'invalides, supprimés depuis peu, en étaient les derniers vestiges.

Les cours d'instruction primaire, institués pour ces enfants, étaient également suivis sous le Consulat par les invalides désireux de s'instruire ; nous possédons un palmarès de l'époque, avec discours de distribution de prix, où sont décernées des récompenses pour la lecture, l'écriture et le calcul à ces bambins et à de vieux débris épelant sur les mêmes bancs.

G. COTTREAU.

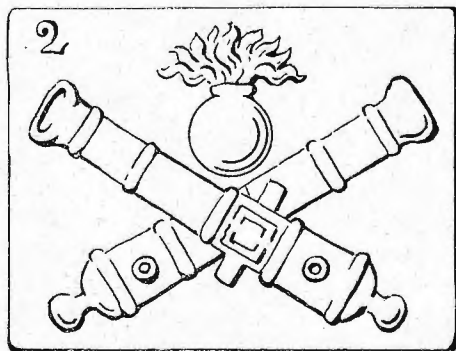
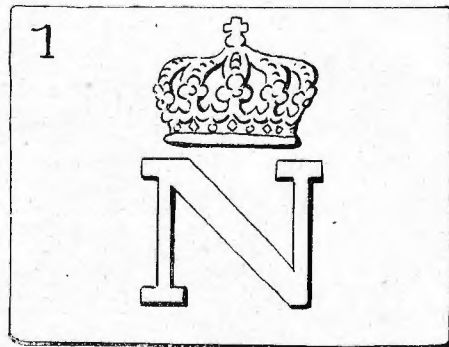
LES PLAQUES DE CEINTURON

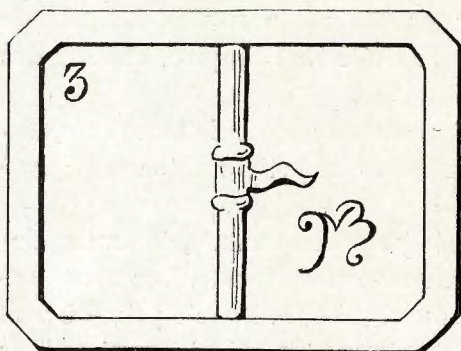
EN 1812

Beaucoup de nos lecteurs connaissent le recueil des dessins de Bardin sur les uniformes de l'armée en 1818 ; beaucoup moins, certainement, les matériaux que ce général réunit à la fin de l'Empire, pour un ouvrage analogue qui, pour cause, ne vit jamais le jour.

Ces intéressants documents appartiennent au ministère de la Guerre et quelques-uns au musée de l'armée. Mais, en dépit de leur curiosité, il faut bien avouer qu'ils n'ont pas la même valeur que ceux édités en 1818 ; la fantaisie régnait trop en maîtresse dans les armées de l'Empire, pour que les assertions de Bardin puissent être empreintes d'une certitude absolue.

Tout ce que nous pouvons dire de ces cinq dessins de plaque, qui représentent : 1^o celles des officiers supérieurs et des porte-aigles d'infanterie ; 2^o celle des officiers de l'artillerie à pied ; 3^o celle des officiers de dragons ; 4^o celle des officiers de cuirassiers ; et 5^o celle des officiers de carabiniers, c'est qu'ils représentent les types schématiques des modèles les plus fréquents en 1812, peut-on dire réglemen-

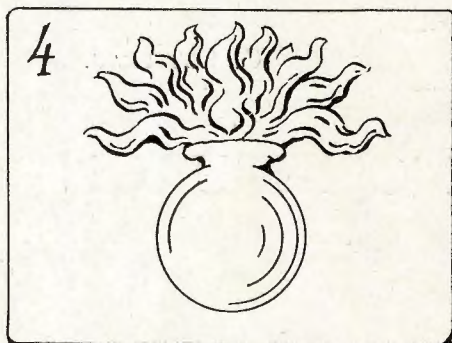




taires? types que les lecteurs de la *Giberne* ont dû déjà rencontrer.

J'aurai l'occasion de revenir sur ces dessins de 1812, à propos de bandes des ceinturons des officiers de cavalerie légère. Cette fois Bardin paraîtra de manière évidente avoir pris son désir de réglementation pour une réalité inexistante.

Capitaine M. BOTTET.



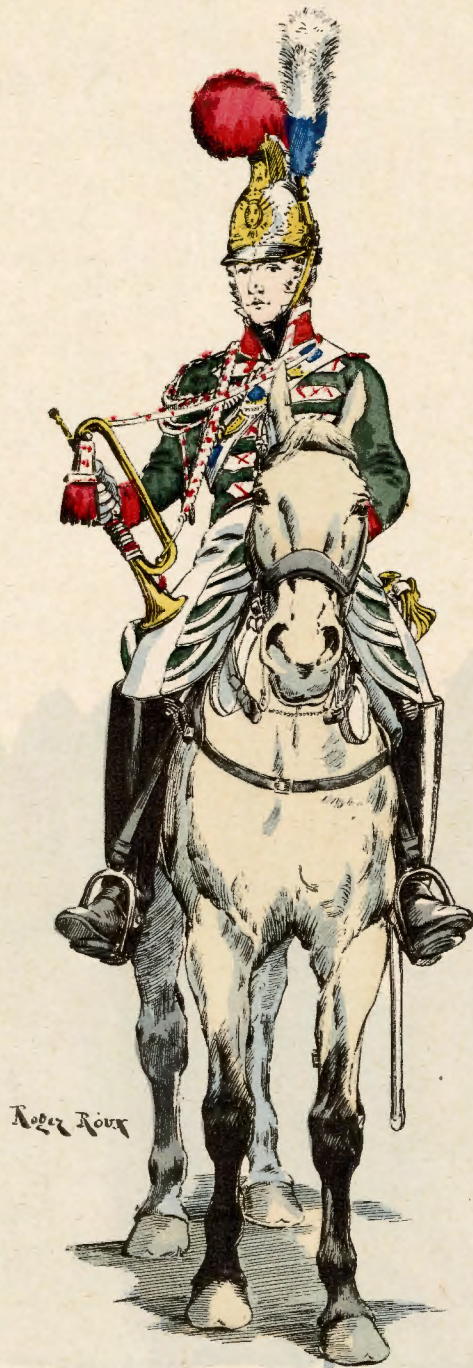
LES GARDES DU CORPS DE MONSIEUR (1814-1815; 1815-1824).

Sitôt son avènement au trône de France, Louis XVIII rétablit sa Maison militaire telle qu'elle existait sous Louis XVI, sauf les changements que pouvaient comporter la différence des temps. En même temps, par une ordonnance, datée du château des Tuileries le 15 juillet 1814, le roi ordonna que deux compagnies des gardes du corps de son frère, Monsieur, recevraient l'organisation convenable pour le service auquel elles étaient destinées et qu'elles auraient la composition suivante :

Art. 1^{er}. — Les deux compagnies des gardes du corps de Monsieur auraient un état-major commun ; et chaque compagnie aura la composition suivante :

Comme officiers supérieurs.....	}	1 Capitaine ; 2 Lieutenants ; 6 Sous-lieutenants ; 1 Porte-étendard.
Comme officiers inférieurs et gardes.....	}	1 Fourrier ; 6 Maréchaux des logis ; 12 Brigadiers ; 150 Gardes.

Plus 4 Trompettes et 1 Piqueur.



Dessin colorié de Roger Roux

TROMPETTE DES GARDES DU CORPS DE MONSIEUR

(1817.)



Dessin colorié de Roger Roux

GARDES DU CORPS DE MONSIEUR
(De la 1^{re} et de la 2^e Compagnie, 1822.)

Il pourra y avoir, dans chaque compagnie, quatre sous-lieutenants surnuméraires et cinquante gardes surnuméraires sans appointements.

Art. 2. — L'état-major des deux compagnies sera composé ainsi qu'il suit : 1 major, 1 commandant d'escadron; 1 aide-major; 1 sous-aide-major; 1 trésorier; 1 aumônier; 1 chirurgien-major, et 1 sous-inspecteur aux revues.

Art. 3. — Il y aura, pour les deux compagnies, un conseil d'administration.

Art. 4. — Le capitaine de chaque compagnie est colonel de cavalerie;

Le major des deux compagnies et le commandant d'escadron ont le grade de colonel.

Le premier lieutenant de chaque compagnie a le grade de colonel, et le deuxième lieutenant celui de major de cavalerie, sous la condition qu'ils auront au moins dix années de service comme officiers.

Les sous-lieutenants ont le grade de chef d'escadron et devront avoir dix ans de service d'officiers.

L'aide-major est lieutenant, et le sous-aide-major est sous-lieutenant : ils roulent avec les lieutenants et sous-lieutenants dans la compagnie.

Le porte-étendard est dernier sous-lieutenant; il est toujours commandé par les sous-lieutenants.

Art. 5. — Le fourrier a le grade de capitaine de cavalerie; les maréchaux des logis ont le même grade; le fourrier et le premier maréchal des logis pourront obtenir le grade de

chef d'escadron après quinze ans de service dans la compagnie ou dans l'armée.

Les brigadiers ont le grade de lieutenant dans la cavalerie, du jour de leur nomination; et, après huit ans de service dans la compagnie, ils seront susceptibles d'obtenir le grade capitaine.

Les gardes sont sous-lieutenants de cavalerie, et reçoivent le brevet de ce grade : après huit ans de service dans la compagnie, ils seront susceptibles d'obtenir le grade de lieutenant, et, après huit autres années, le grade de capitaine.



PLAQUE DE SHAKO, 1854.

En cuivre.

(Collection L. Monbrun.)

Les gardes surnuméraires auront le grade de sous-lieutenant; mais le brevet ne leur en sera expédié que lorsqu'ils seront mis à pied.

Art. 8. — L'aspirant à une place de garde du corps sera proposé au capitaine par un officier ou garde de sa compagnie : il devra être muni de son acte de naissance, d'un certificat de quatre notables, constatant sa bonne conduite, l'état de sa famille, et l'obligation par elle, d'assurer à l'aspirant six cent francs de pension. Si l'aspirant a des services militaires, il en produira le certificat en bonne et due forme.

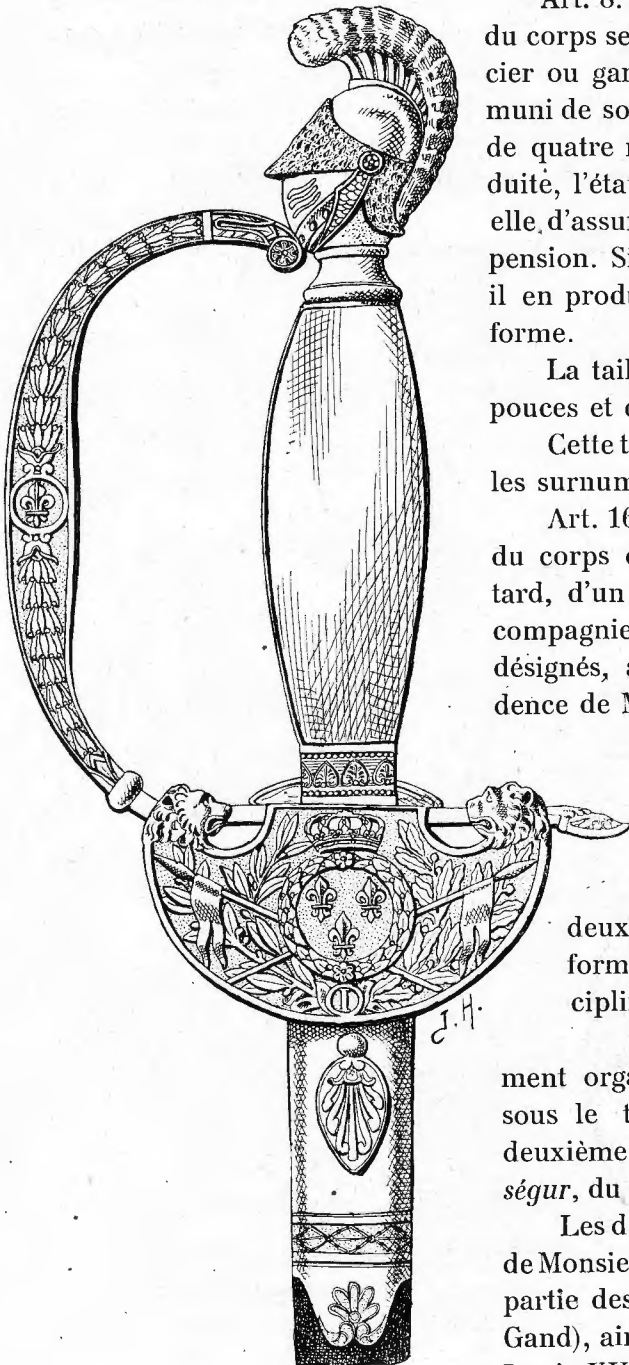
La taille exigée est de cinq pieds quatre pouces et demi.

Cette taille ne sera pas indispensable pour les surnuméraires.

Art. 16. — Les deux capitaines des gardes du corps de Monsieur s'occuperont, sans retard, d'un règlement sur le service de leurs compagnies, dans les quartiers qui leur seront désignés, ainsi que sur le service à la résidence de Monsieur, et auprès de sa personne, et de celle de Madame, duchesse d'Angoulême, et de leurs altesses royales M. le duc d'Angoulême et M. le duc de Berry; entendant, Sa Majesté, qu'il règne, dans les deux compagnies, la plus parfaite uniformité de tenue, d'instruction et de discipline.

Ces compagnies furent immédiatement organisées et désignées : la première sous le titre de *Compagnie d'Escars*, et la deuxième sous celui de *Compagnie de Puy-ségur*, du nom de leur capitaine.

Les deux compagnies des gardes du corps de Monsieur furent supprimées (la plus grande partie des hommes accompagnèrent le roi à Gand), ainsi que toute la maison militaire de Louis XVIII, par décret impérial du 13 mars 1815, mais rétablies, par ordonnance royale du 25 décembre de la même année, dont les principales dispositions furent les suivantes :



ÉPÉE

d'officier du 1^{er} lanciers, 1814.
En cuivre doré,
poignée nacre, fourreau cuir
et cuivre doré.
(Collection R. Montégudet.)

État-Major.

1 major, 1 aide-major, 1 maréchal des logis, commandant de l'hôtel, 1 trésorier, 1 chirurgien-major, 1 maréchal vétérinaire, 1 payeur.

Chaque Compagnie.

1 capitaine, 2 lieutenants, 8 sous-lieutenants, 4 maréchaux des logis, dont les plus anciens porteraient l'étendard, 4 brigadiers, 6 gardes, 1 trompette.

Les capitaines avaient le grade de maréchal de camp ; le major, celui de colonel ; l'aide-major, celui de lieutenant-colonel ; ainsi de suite, en proportion des grades ; et les gardes, après quatre ans de service, pouvaient passer dans la ligne avec le grade de lieutenant, et dans la garde royale avec celui de sous-lieutenant.

Le 11 avril 1816 une ordonnance royale fixa à six le nombre des brigadiers attachés à chaque compagnie ; enfin, le 5 juin suivant, une dernière ordonnance apportait, dans l'organisation des gardes du corps de Monsieur, la nouvelle composition ci-après :

État-Major.

1 major, 1 aide-major, 1 sous-aide-major, 1 maréchal des logis chef, commandant de l'hôtel, 1 maréchal des logis instructeur, 1 trésorier, 1 chirurgien-major, 1 maréchal vétérinaire, 1 payeur, 1 trompette-major.

Chaque Compagnie.

1 capitaine, 2 lieutenants, 12 sous-lieutenants, dont 8 en pied et 4 surnuméraires sans appointements, 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis, 1 brigadier-fourrier, 8 brigadiers, 85 gardes, 12 surnuméraires sans appointements, auxquels leur brevet ne sera délivré qu'après un an de service dans la compagnie.

Le 21 avril 1819, une ordonnance royale prescrit que les deux compagnies des gardes du corps de Monsieur ne forment plus qu'un seul corps de deux escadrons, sous le nom de Compagnie des gardes du corps de Monsieur, et qu'elle aurait la composition suivante :

État-Major.

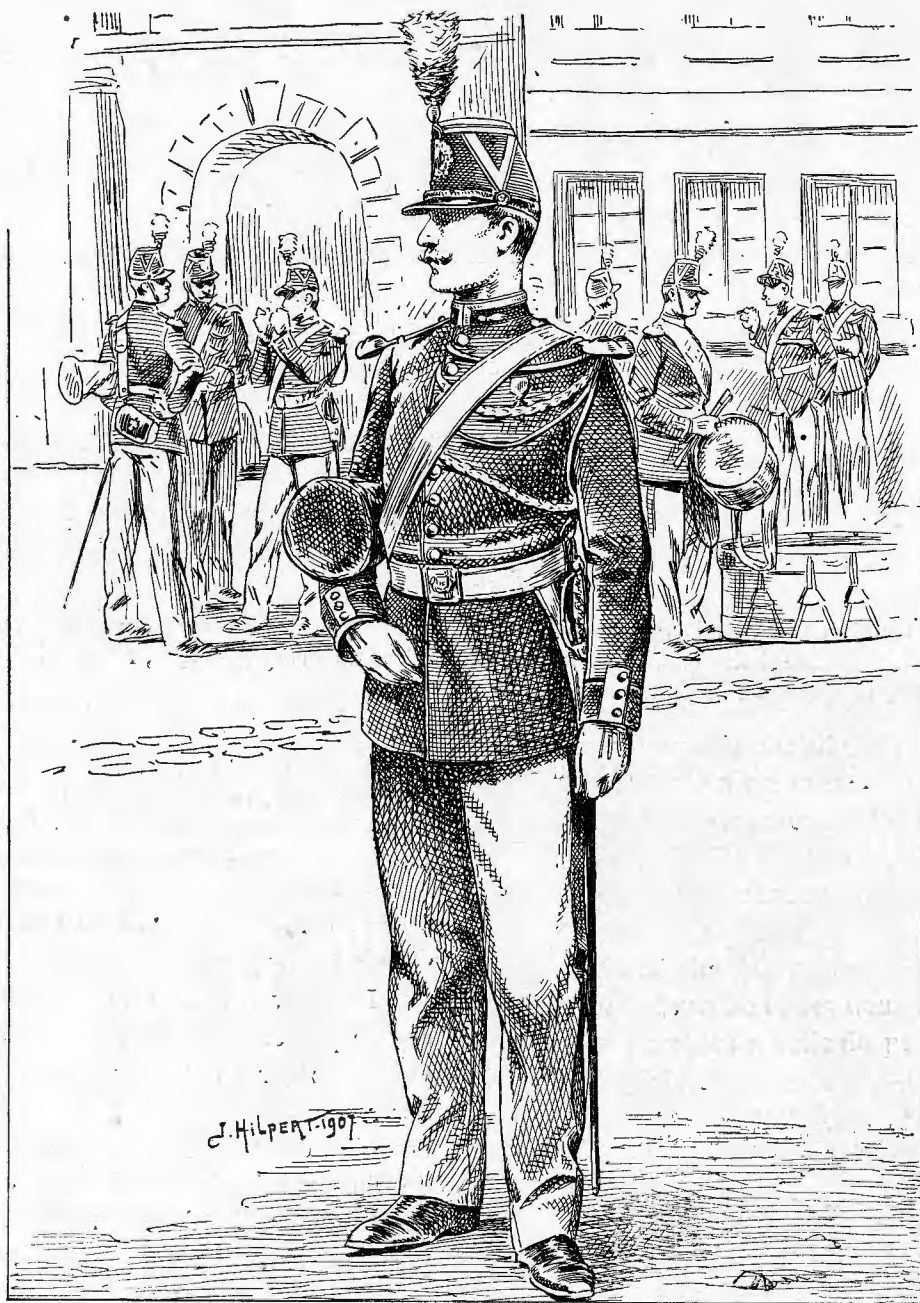
1 capitaine des gardes, 1 lieutenant commandant, 1 lieutenant-major, 1 sous-lieutenant adjudant-major, 1 porte étendard, 1 adjudant, 1 brigadier trésorier, 1 brigadier chargé de l'habillement, 1 chirurgien-major, 1 aumônier, 1 maréchal vétérinaire, 1 trompette-major, 1 piqueur.

(A suivre.)



PLAQUE DE BAUDRIER, Révolution,
en cuivre.

(Collection Recorbet.)



MUSICIEN DE LA GARDE RÉPUBLICAINE, grande tenue, 1907.

Tunique en drap bleu foncé, collet et parements du fonds, pattes de parements et passepoil écarlates, patte de ceinturon du fonds passepoilée écarlate, passepoil écarlate sur le devant de la tunique et aux parements, boutons jaunes, galons or au collet; grenades, trèfles et aiguillette or et écarlate.

Pantalon bleu de ciel foncé, bandes latérales bleu foncé.

Shako bleu foncé; plaque, cercle de visière en cuivre, galons or et orange, plumet blanc et rouge, le rouge à la base. *Ceinturon* et *porte-giberne* en buffle blanc, plaque de ceinturon en cuivre, gants blancs. *Épée* à poignée et garde en cuivre, fourreau cuir et cuivre.

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

HARNACHEMENT DES CHEVAUX

DES DIFFÉRENTS CORPS

DE LA GARDE IMPÉRIALE

(Décision du 5 mai 1857)

RÉGIMENTS DE CAVALERIE (*suite*)

Régiments d'artillerie (*suite*)

Chevaux de troupe (*suite*)

HARNAIS D'ATTELAGE (*suite*)



LIEUTENANT MARCILLE
du génie de la garde, *grande tenue*.

Paire de traits composée de deux longues, de deux traits en cuir et de deux rallonges. Chaque longue, en bœuf noir en plein suif, est attachée au collier par une main d'olive, et reçoit le trait dans un anneau double ; la main d'olive porte une maille de plate-longe. Chaque trait en cuir (bœuf noir en plein suif) est terminé au bout antérieur par un crochet de tête de trait, et au bout postérieur, par un touret qui reçoit la rallonge ; chaque rallonge est formée d'un cordage sans âme, dont les bouts sont réunis par une épissure, et d'une chaîne de bout de trait.

Surfaix de sous-verge, composé d'un arçon en tôle, recouvert d'un dessus en bœuf en plein suif, et rembourré d'un coussinet double en cuir, renfermant 280 grammes de crin ; de deux contre-sanglons de porte-traits et d'une sous-ventrière de surfaix. Deux ornements pareils à celui de la coiffe de collier sont fixés sur les côtés du surfaix.

Sous-ventrière en cuir noir, avec contre-sanglon ; servant à soutenir les traits, en s'attachant à la selle ou au surfaix de sous-verge par le moyen de deux porte-traits.

Surdos en cuir noir, soutenant les traits vers leur extrémité postérieure au moyen de deux boucleteaux.

Croupière en cuir noir, composée de quatre parties : le culeron, sa fourche, le contre-sanglon et la courroie trousse-traits.

Avaloire, composée de : un bras du bas, un bras du haut, deux branches et deux courroies porte-traits.

Plate-longe, de deux parties réunies en avant du collier par un crochet d'alliance, auquel le crochet de plate-longe est fixé par une maille.

Chevaux d'officiers.

Le harnachement des chevaux d'officiers, comparé à celui de la troupe, représente les différences suivantes :

SELLE.

Le *siège* et la *garniture de troussequin* sont en peau de cochon ; les quartiers sont matelassés sur le devant, et sont, ainsi que les faux quartiers, recouverts, en cet endroit, d'une bande de peau de cochon. Le dessous des panneaux est en molleton. Enfin, deux petits quartiers fixés au siège recouvrent les porte-étrivières.

Le *poitrail*, en cuir verni, est formé d'une traverse mobile, de deux contre-sanglons et d'une martingale, garnis de chaînettes en cuivre doré. Il est orné d'un soleil en cuivre doré, portant un aigle sur deux canons croisés, surmonté de la couronne impériale.

Les *sacôches* sont remplacées par deux fontes, ornées chacune d'un bout en cuivre estampé et doré.

Les *sangles* sont simples, et en tissu de laine blanche.

La *croupière* est en cuir verni ; le sommet de la fourche et ses deux branches sont ornés d'une plaque et de deux chaînettes pareilles à celle du poitrail.

Cette selle n'a ni poches à fers, ni lanière de pistolet.

GARNITURE DE LA TÊTE.

Elle se compose d'une bride de grande tenue, d'une bride de petite tenue, d'un bridon-licol et d'un licol d'écurie, formés des mêmes parties que ceux de la troupe, avec les différences suivantes :

Dans la bride de grande tenue et dans le bridon-licol, le cuir ordinaire est remplacé par le cuir verni ; les montants et le dessus de nez sont, en outre, garnis de chaînettes en cuivre doré.

Les boucles, presque toujours à traverse, sont aussi en cuivre doré. Les bossettes sont dorées ; elles portent, en relief, un aigle sur deux canons croisés, surmonté de la couronne impériale. La longe du bridon-licol est une chaîne en fer poli.

La bride de petite tenue est celle de la troupe, avec boucles à traverse en cuir jaune.

La bouclerie du licol d'écurie est étamée ; ses parties en cuir sont en bœuf en suif à chair propre ; il est pourvu d'une longe en cuir.

SCHABBAQUES.

Il y a deux schabraques : l'une de grande tenue, l'autre de petite tenue ; elles sont de même forme que celle de la troupe, et comportent, à peu de chose près, les mêmes accessoires. Les garnitures en cuir sont en genisse grenée, vernie noir, et le drap est plus fin.

La portière n'a pas de poche, et le couvre-fonte n'a pas de cuissières ; la doublure, au lieu d'être en treillis gris, est en coutil rayé bleu et blanc.

Dans la schabraque de grande tenue, le galon est en or, et pour les officiers supérieurs, il est surmonté d'un autre galon de même métal, mais plus étroit. La bordure de la portière est remplacée par un galon très-étroit, aussi en or. Enfin, les ornements sont brodés en cannetille d'or mat sans paillettes sur drap bleu.

Même observation pour les couronnes qui ornent les ronds du portemanteau.

Dans la schabraque et le portemanteau de petite tenue, les galons et ornements en or sont remplacés par des galons et des ornements en poil de chèvre, de couleur bleue.

Quand on se sert de la selle sans schabraque, les fontes sont abritées au moyen de deux couvre-fontes, en peau de tigre pour les officiers supérieurs et en cuir verni pour les autres.



COLONEL DE VASSOIGNE
Commandant le régiment monté
de l'artillerie de la garde, 1867.

DIVISION DU GÉNIE.

Le harnachement des chevaux de la section de sapeurs-conducteurs attachée à la division du génie de la garde impériale est semblable à celui des chevaux de canoniers de l'artillerie de la garde (*Voir le chapitre 3 de la présente description*) avec cette seule différence que les bossettes de mors, ainsi que le fleuron du poitrail, sont estampés de l'attribut du génie.

Escadron du Train des Équipages militaires.

Le harnachement dans l'escadron du train des équipages militaires de la garde impériale est conforme à celui en usage dans les régiments d'artillerie de la garde (*Voir* le chapitre 3 de la présente description), sauf les différences ci-après :

CHEVAUX DE TROUPE.

La selle des chevaux de brigadiers et de conducteurs comprend additionnellement, à l'aide de l'anneau de surplus que porte l'arçon sur le côté droit de l'arcade, savoir :

- Une botte porte-canon en cuir noir.
- Une courroie de botte *id.*
- Une courroie porte-crosse *id.*

Les bossettes du mors de la bride ne sont timbrées en relief que d'une grenade ; celle-ci, plus grande qu'au mors d'artillerie, est proportionnée au champ des bossettes.

Le drap de fond de la *schabraque* est gris de fer foncé 19 ains.

Le collier, bien que susceptible de recevoir la courroie d'agrafe, ne comprend pas cette courroie. L'aigle de l'ornement de la coiffe est sur une baguette avec foudres. Il en est de même pour l'ornement du surfaix de sous-verge.

CHEVAUX D'OFFICIERS.

L'aigle en relief sur l'ornement du *poitrail*, sur celui de la *croupière* et sur les *bossettes du mors* de la bride, est sur une baguette avec foudres.

Dans la *schabraque* le drap de fond est gris de fer foncé. Dans celle de grande tenue, les broderies et le galon sont en argent. Il en est de même des couronnes qui ornent les ronds de porte-manteau.

Dans la *schabraque* et le *porte-manteau* de petite tenue, les galons et ornements en argent sont remplacés par des galons et des ornements en poil de chèvre de couleur bleue.

DISTRIBUTION DES AIGLES

Le 7 mai, les 3^e et 4^e régiments de voltigeurs, les lanciers, dragons, chasseurs à cheval et les cuirassiers du 2^e régiment de la Garde reçurent leurs aigles des mains de Napoléon III. (A suivre.)

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

Nous fûmes bien reçus et bien nourris par les habitants. Cependant nous poursuivions notre marche et vers le milieu de la seconde journée je découvris l'immense Forêt-Noire, et son aspect triste et sombre me poussa subitement à la mélancolie. J'étais dans un endroit sauvage où ma vue n'apercevait dans toute son étendue qu'une sombre forêt déserte, dont les sapins très touffus ne laissaient pénétrer qu'à regret les rayons du soleil. Le chant mélodieux des oiseaux ne s'y fait même pas entendre; partout plane un silence religieux et le petit nombre des mortels qui habitent la lisière de cette forêt ne sont aucunement civilisés.

Après avoir cheminé toute la journée, j'arrivai dans un méchant bourg dont j'ai oublié le nom et dont nous partimes de bonne heure le matin, pour nous enfoncer plus avant dans ce pays désert.

Vers dix heures, nous arrivâmes dans un endroit où la nature s'était montrée plus prodigue de ses beautés et nous engageait à goûter un repos bien mérité. Ce fut la cause que je ne pus, ce jour-là, rejoindre le régiment et que j'eus l'aventure suivante :

M'étant trop éloigné pour mieux me reposer, je ne tardais pas à



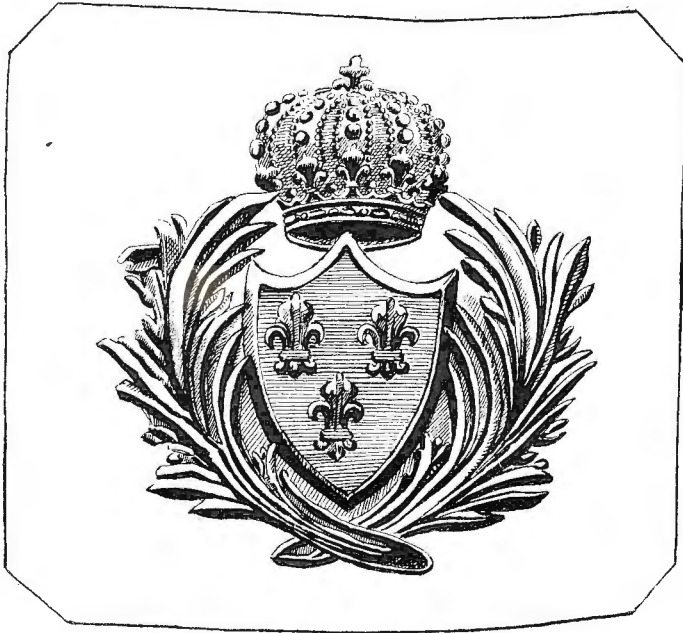
PLAQUE DE SHAKO
d'officier du 8^e régiment d'infanterie de ligne.
En cuivre doré, 1^{er} Empire.

(Collection Rosset.)

m'endormir dans un endroit magnifique où tout portait le voyageur fatigué au repos, et à mon réveil je me trouvai tout abandonné dans cet immense labyrinthe sans que je pusse découvrir aucune trace du régiment.

Dans cette triste position, je résolus d'abord d'attendre l'arrière-garde, mais, après une grande heure, voyant le jour commencer à disparaître, je me décidai à prendre le chemin que je voyais le plus frayé.

L'espoir que j'avais dû suivre la bonne route s'évanouit bientôt, car le



PLAQUE DE CEINTURON D'OFFICIER, Restauration.
Fond en cuivre doré, ecusson argent.

(Collection Recorbet.)

chemin, très large à sa naissance, se rétrécit bientôt tellement que je dus l'abandonner pour en prendre un autre. Je tirai plusieurs coups de fusil ; peine inutile : l'écho seul répondit à mon appel, et suivant toujours cette nouvelle route, malgré qu'elle ne fût pas extrêmement belle, au bout de plusieurs heures, de nouvelles difficultés. J'allais être obligé de m'arrêter, quand je fis rencontre d'un paysan.

A cette vue ma joie fut grande, mais de courte durée, car à

peine m'eut-il vu, qu'il prit la fuite à travers bois, sans que je puisse arriver à le joindre.

Quelle pénible situation. Tourmenté, par la faim, je dus m'arrêter pour contenter ce besoin de la nature ; heureusement que j'étais pourvu de vivres. Un secret pressentiment m'avait poussé à acheter deux mauvais pains noirs. Je mangeai un peu de cette nourriture indigeste et me remis en route.

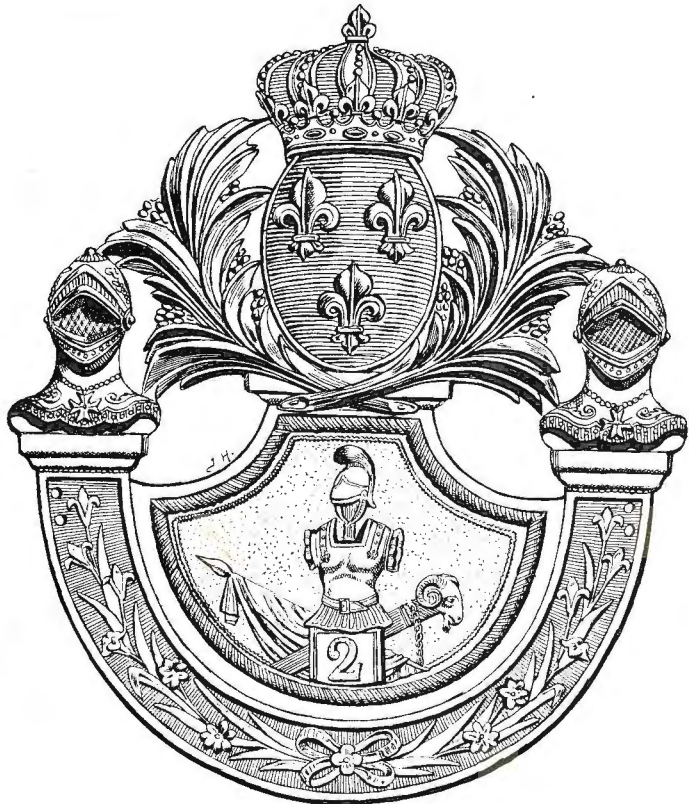
Mais la nuit me fit encore perdre mon chemin ; les hurlements des bêtes sauvages que j'entendais pour la première fois, me faisaient pressentir de nouveaux dangers ; j'écoutais avec effroi l'écho répéter le tintamarre de ses animaux, et la nuit était plus d'à moitié de sa course que j'errais encore dans ce grand bois, sans espoir d'en sortir de sitôt, lorsque le hasard me fit rencontrer quatre paysans ou plutôt des aventuriers

nocturnes, car ils en avaient bien l'air ; ils crurent que je n'étais pas seul et que la justice était à leurs trousses. Je les rassurai, autant qu'il me fut possible de leur faire comprendre et finalement j'appris que j'étais éloigné de la ville où je devais me rendre de plus de dix lieues.

Je leur demandai s'ils connaissaient dans le voisinage quelque endroit où je pourrais me reposer de la course pénible que je venais de faire. Ils délibérèrent et l'un d'eux me fit signe de le suivre. Je le fis, bien que peu assuré et après avoir cheminé un peu, nous parvînmes à une petite chaumière à la porte de laquelle mon guide frappa plusieurs coups avant que l'on vint nous ouvrir.

Enfin, une voix cassée qui me parut le plus beau des chants se fit entendre par une espèce de guichet, la porte s'ouvrit et je vis une vieille femme comiquement attifée, dont je ne peux faire autrement que de donner une description.

Imaginez-vous, à la lueur d'une chandelle, une sorte de sorcière très grande et extrêmement maigre, la plus maigre certainement de toutes celles qui ont vu le jour depuis Eve. Lorsque cette espèce de machine se mit en mouvement, ses os claquèrent comme le bec d'une cigogne. Tandis qu'elle parlait dans un baragouin auquel je ne comprenais goutte, elle agitait ses mains et ses doigts imitèrent merveilleusement le bruit des castagnettes ; une peau jaune et ridée retenait ses os réunis : sur sa tête chauve, était un énorme bonnet, dont la largeur contrastait avec l'étonnante longueur de sa figure ; son front avait au moins deux pouces de haut sur quatre de large et cependant, sur ce petit espace étaient plusieurs milliers de plis. Au-dessous de ce front, dans deux trous



PLAQUE DE SHAKO d'officier du 2^e génie, 1816.

Dorée.

(Collection G. Cottreau.)

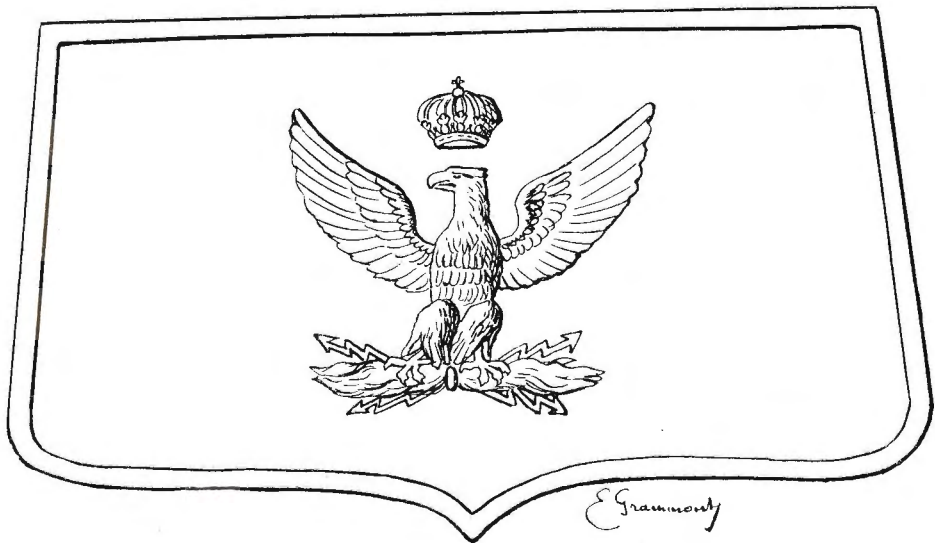
profonds, étaient cachés deux petits yeux jadis bleus dont l'un vilain et difforme... et entre, un nez d'une immense proportion. Au-dessous une vaste ouverture, laissant apercevoir entre deux lèvres d'un bleu noir, des restes de dents à moitié pourris ; un menton allongé. Telle était la beauté de cette étonnante créature.

Quant à sa gorge, il serait plus aisé aux antiques d'indiquer avec certitude où fut bâtie la tour de Babel, que de dire où était ce qui en servait à cette vieille déterrée.

Malgré cela, il existait en elle quelques traces de bonté, que ni le temps, ni l'endroit sauvage où elle habitait, n'avaient pu détruire, car elle m'apporta à manger et me conduisit dans un espèce de réduit plus propre que je ne l'eusse espéré et je ne tardai pas à m'abandonner au sommeil.

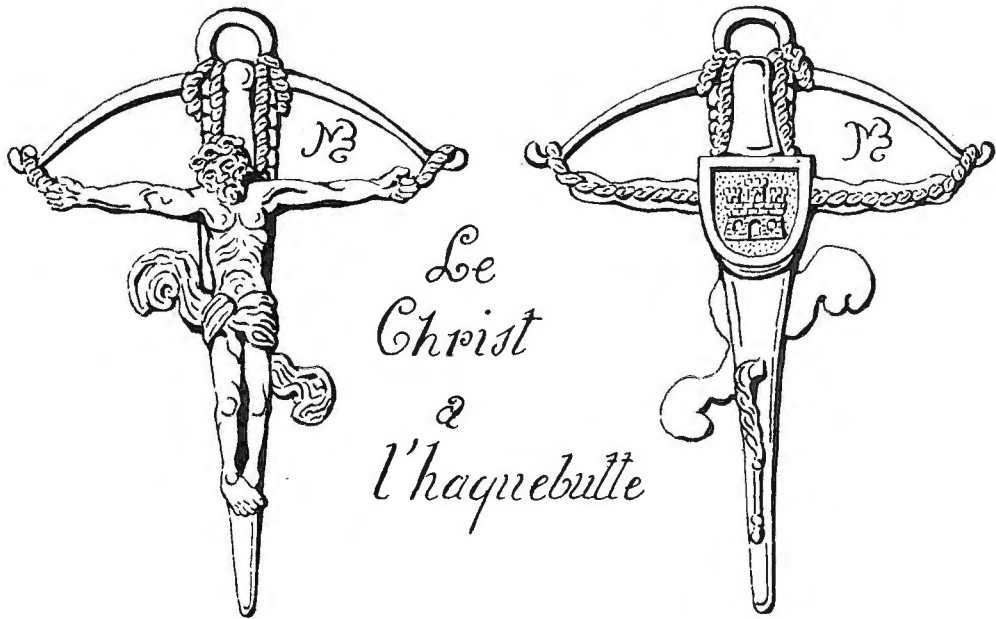
Enfin, le jour parut et je me hâtai de me disposer à quitter bien vite ce lieu suspect. A cet effet, j'appelai la vieille et à sa place, je vis apparaître un homme d'aspect encore plus rébarbatif que ceux que j'avais rencontrés dans la forêt. Il me conduisit dans une petite cuisine où, pour déjeuner, je trouvai quelques mauvaises pommes de terre. Elles me semblèrent exquis et mon guide me conduisit par un chemin rocailleux jusqu'à un endroit d'où il me fit signe de la main de continuer ma route.

(A suivre.)



GIBERNE

d'officier des lanciers polonais de la Garde impériale, 1^{er} Empire
En drap *cramoisi*, aigle et bordure *dorées*.



Dans un précédent numéro, j'ai présenté aux lecteurs de la *Giberne* un insigne de connétable du tir à l'arc, relativement moderne. Le Christ en croix sur une haquebutte (*alias* arbalète) a eu très probablement une destination analogue et paraît fort antérieur par son style archaïque. Paraît seulement; car, en vertu de la permanence des styles, il est fort possible que ce petit bijou d'argent doré ne soit que la reproduction d'objets similaires du xv^e siècle consacrés par une tradition.

Est-ce l'insigne du connétable d'une compagnie d'archers ou d'arquebusiers bourgeois? Est-ce un prix de tir? Peut-être les deux à la fois, car le commandement de ces compagnies revenait au plus adroit.

Quant à la provenance, elle est sans aucun doute française. Malheureusement, trop de villes ont eu sur leur écu les trois tours, et le fond de celui-ci n'est pas suffisamment indiqué de sable (héraldiquement or).

En revanche, j'ai trouvé ce bibelot à Orléans, et il semble avoir peu voyagé, ce qui me permet de croire qu'il provient de la région centrale de la France où les compagnies bourgeoises eurent une existence florissante jusqu'à la Révolution.

CAPITAINE M. BOTTET.

LES GARDES DU CORPS DE MONSIEUR

(1814-1815 ; 1815-1824). (Suite) (1).

Deux escadrons.

4 lieutenants, 16 sous-lieutenants, 2 maréchaux des logis en chef, 8 maréchaux des logis (dont 4 de 1^{re} classe et 4 de 2^e classe), 4 brigadiers-fourriers, 16 brigadiers, 200 gardes du corps (dont 70 de 1^{re} classe et 130 de 2^e classe), 4 trompettes.

Force de la compagnie, 267.

Cette composition subsiste jusqu'au 16 septembre 1824, époque à laquelle, une ordonnance royale prescrit que la compagnie des gardes du corps de Monsieur formerait désormais la 5^e compagnie des gardes du corps du roi.

UNIFORME

L'uniforme des gardes du corps de Monsieur était de même coupe que

celui des gardes du corps du roi. Avant le règlement du 3 mars 1820, cité ci-après, les deux compagnies avaient chacune leur couleur distinctive : rose pour la première, bleue pour la seconde. Cette couleur se trouvait à la base du plumet, à la bandoulière de giberne, aux chaperons et au croupelin. L'habit était en drap vert avec le collet, les revers, les parements et les retroussis en drap amarante ; les galons, boutonnières, épaulettes, aiguillettes et la banderole de giberne en argent ; les retroussis étaient ornés de fleurs de lis brodés en argent.



PLAQUE DE SHAKO, II^e Empire.
En cuivre.

(1) Voir page 24.

Le pantalon de grande tenue était de casimir blanc; celui de petite tenue était en drap vert; les gardes du corps de Monsieur firent usage également d'un pantalon en drap gris mêlé.

Le manteau en drap vert avec collet amarante.

Le chapeau noir, à ganse en galon d'argent, bouton d'uniforme, cocarde en basin blanc, plumet blanc à base rose ou bleue.

Le croupelin portait aux angles, le chiffre de Monsieur brodé en argent.

Gants à la crispin, blancs.

Les deux compagnies des gardes du corps de Monsieur reçurent chacune leur étendard à l'occasion de la revue passée par le roi le 3 mai 1818; ils étaient semblables par la forme et l'ornementation, seule la couleur différait; celui de la 1^{re} compagnie était en soie rose, celui de la 2^e compagnie en soie bleue. Tous deux étaient ornés de broderies d'or et d'argent et avaient la cravate et les franges or et argent.

Le 3 mars 1820, parut un règlement qui arrête l'uniforme des gardes du corps de Monsieur, ainsi qu'il suit :

Habit de grande tenue en drap vert, à collet amarante garni de chaque côté d'une boutonnière argent avec macaron également en argent; parements ronds amarante, le dessus garni d'une boutonnière en argent; retroussis amarante garnis de quatre fleurs de lis en argent; basques amarante, portant chacune trois brandebourgs à macarons en argent;



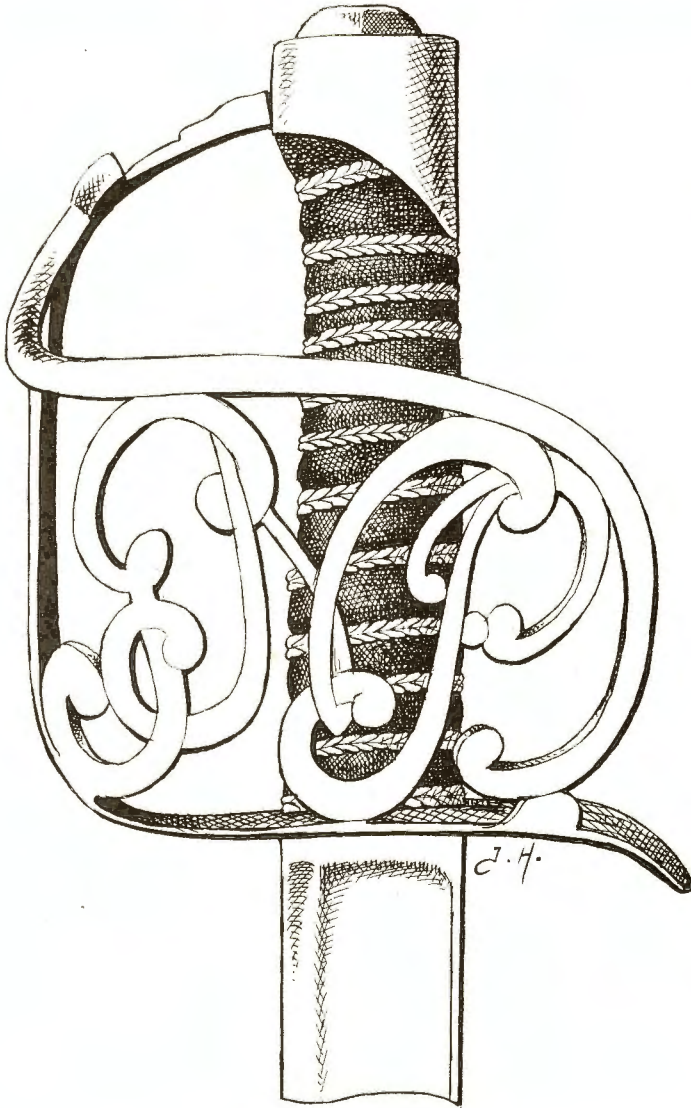
PLAQUE DE SHAKO d'artillerie de la Garde nationale,
Argentée, Charles X.

(Collection G. Cottreau.)

huit mêmes brandebourgs à macarons sur les devants de l'habit ; passepoil amarante au devant de l'habit ; boutons demi-bombés, en argent, portant les armes de Monsieur.

Epaulettes et aiguillettes en argent.

Habit de petite tenue en drap vert, à collet et passepoil du devant amarante ; boutonnière argent sans macaron au collet ; parements, retroussis et doublure en drap du fond ; fleur de lis en argent aux retroussis ; l'habit se boutonnant droit au moyen de neuf boutons d'uniforme.



SABRE de la Garde nationale Parisienne. Révolution.

Garde en *cuivre jaune*.

(Collection R. Montégudet.)

Pantalon de casimir blanc de grande tenue ; *pantalon* en drap vert pour la petite tenue ; *pantalon* de coutil blanc pour la tenue d'été ; *culotte* courte en casimir blanc pour la tenue de soirée, à boucles de jarretières en métal doré.

Casque à bombe plaquée d'argent, visière et couvre-nuque argent, cimier, bandeau, ornements, bordure de visière et de couvre-nuque, rosaces de jugulaires et jugulaires en cuivre doré ; chenille noire ; plumet de vautour blanc à base rose pour la 1^{re} compagnie, bleue pour la seconde.

Giberne en cuir noir verni, le dessus de la palette bordé d'argent et orné, au milieu, d'un écusson aux armes de Monsieur en argent ; la bandou-



Dessin colorié de Roger Roux

TROMPETTES DES CARABINIERS DE MONSIEUR

(1817)



Dessin colorié de Roger Roux.

BRIGADIER DES CARABINIERS DE MONSIEUR

(1817)

lière en galon d'argent, avec petits carreaux en laine à la couleur de la compagnie, doublée de maroquin rouge; garniture : anneaux à crochets et boucle en argent, porte-épinglettes composé d'un écusson aux armes de Monsieur, de trois chaînettes et d'une couronne en cuivre doré.

Bottes à l'écuyère, éperons argentés.

Ceinturon (avant 1820 en argent) en cuir verni noir, porté sous l'habit. *Cordon de sabre* en cuir noir, le gland rond en argent tressé à la couleur de la compagnie, franges en argent mélangé de la couleur de la compagnie : pour la petite tenue le cordon de sabre était entièrement en cuir verni noir ; la dragonne de l'épée était entièrement en argent fin.

Porte-épée (en baudrier) en fil et en cuir verni noir.

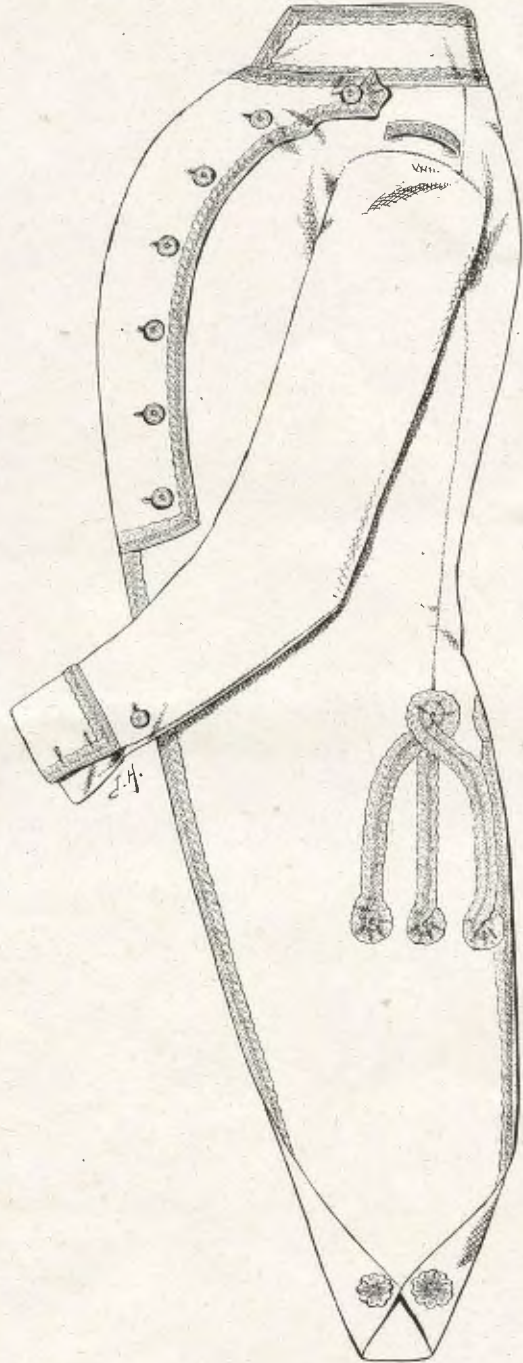
Chapeau comme il est décrit ci-dessus, avec pompon rose ou bleu.

Bonnet de police en drap vert, bordé d'un galon d'argent et orné d'une fleur de lis sur le devant du turban, ganses et gland en argent.

Col de soie noire ; *gants* en peau de daim, jaunes et courts.

Redingote en drap vert, croisant sur la poitrine, à collet renversé, parements ronds en botte en drap du fond ; les devants se boutonnaient à l'aide de six gros boutons en même drap.

(A suivre.)



HABIT de garde du corps du Roi, 1788.

Fond bleu foncé ; collet, revers, parements rouges ; passepoil rouge au collet et aux revers ; galon argent en bordure et à la taille ; pattes d'épaulettes argent lisérées de rouge ; boutons argent ; ornements de retroussis brodés en argent sur fond bleu foncé.

(Collection M. Orange.)

CARABINIERS DE MONSIEUR

(1814-1815, 1815-1825).

Lors de la première Restauration, et par une ordonnance royale datée du 12 mai 1814, le roi ordonna la formation de deux régiments de

carabiniers, de chacun 4 escadrons de 2 compagnies, lesquels, réunis en une brigade, prirent la désignation de *corps des carabiniers de Monsieur*.

L'état-major de chacun de ces régiments était de 20 hommes, dont 8 officiers, avec 23 chevaux. Chaque compagnie comptait 78 hommes, dont 4 officiers, et 63 chevaux. La force totale d'un régiment se trouvait être de 644 hommes dont 40 officiers, et 527 chevaux.

Chaque régiment reçut un étendard blanc portant l'écusson de France et la désignation du régiment.

À la deuxième Restauration, des deux régiments qui avaient été supprimés par suite du départ de Louis XVIII

pour Gand, il ne fut rétabli, le 16 juillet 1815, qu'un seul régiment de carabiniers royaux sous le titre déjà désigné ci-dessus de *carabiniers de Monsieur*.

Le 30 août suivant, à la nouvelle réorganisation de la cavalerie, ce régiment reçut la même composition que les régiments de cavalerie de ligne, c'est-à-dire qu'il eut un état-major et 4 escadrons, l'escadron ne comprenant qu'une seule compagnie.



PLAQUE DE SHAKO de grenadier de la Garde nationale,
Argenteé, Louis-Philippe.

L'état-major était composé de :

1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 2 chefs d'escadrons, 1 major, 2 adjudants-majors, 1 trésorier, 1 officier d'habillement, 1 porte-étendard, 1 chirurgien-major, 1 chirurgien-aide; 2 adjudants sous-officiers, 1 maréchal vétérinaire en premier, 1 maréchal vétérinaire en second, 1 trompette maréchal-des-logis, 1 trompette brigadier, 1 maître tailleur, 1 maître sellier, 1 maître bottier, 1 maître éperonnier;

Soit, 12 officiers, 10 hommes de troupe, 21 chevaux d'officiers et 6 chevaux de troupe.

L'escadron-compagnie (désigné sous le nom de son capitaine commandant) comprenait :

1 capitaine commandant, 1 capitaine en second, 4 sous-lieutenants; 1 maréchal des logis chef, 8 maréchaux des logis, 1 brigadier fourrier, 16 brigadiers, 92 cavaliers montés, 12 cavaliers non montés (dont 2 maréchaux ferrants), 2 trompettes; Soit, 8 officiers, 132 hommes, 12 chevaux d'officiers et 120 chevaux de troupe.

L'effectif total du régiment au complet était donc de :

44 officiers, 538 hommes de troupe, 61 chevaux d'officiers et 486 chevaux de troupe.

Chaque escadron était partagé en 2 divisions, 4 pelotons, 8 sections et 16 escouades.

Le régiment des carabiniers de Monsieur prit la droite de toute la cavalerie de la ligne.

Le 27 février 1825, ce régiment est supprimé nominativement; il entre dans la composition des deux régiments de carabiniers de la ligne, créés le même jour.

(A suivre.)





CAPITAINE ET CONDUCTEUR D'ARTILLERIE, Grande tenue, 1907.

Troupe. — Tunique bleu foncé; collet écarlate à pattes bleu foncé et numéro du régiment en drap du fond du collet; pattes de parements et trêfles écarlates; boutons en cuivre. Cravate bleu de ciel. Culotte en drap bleu foncé à passepoil et bandes écarlates Jambières en cuir noir. Képi bleu foncé à passepoils écarlates, jugulaire en cuir noir et boutons de cuivre.

Officiers. — Même tenue, sauf les épaulettes du grade en or, boutons et galons dorés, plumet écarlate au képi. Tapis de selle bleu foncé à galon et passe poil écarlates. Numéro du régiment en or. Manteau noir roulé; sacoches en cuir fauve.

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870).

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE

(Décision du 15 juin 1857.)

INFANTERIE

Régiments de Grenadiers.

HABILLEMENT.

ARTICLE PREMIER. — HABIT (*Pl. 1^{re}*). — En drap bleu foncé, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de sept boutons noirs en os à trous. — Doublure en toile de coton.

2. *Plastron* simulant deux revers en drap blanc avec passepoil de même, présentant, dans leur coupe latérale, une légère convexité. Les deux revers ou demi-plastrons sont assemblés entre eux par une couture verticale. Ils sont fixés sur l'habit au moyen de sept petits boutons d'uniforme de chaque côté, également espacés entre eux, sauf celui du haut qui correspond au sommet du revers taillé en accolade à trois pointes.

La distance entre le sixième bouton, en remontant, et la pointe extérieure de cette accolade est double de celle qui sépare entre eux les autres. Le plastron est doublé en drap bleu. Cette doublure peut être en plusieurs morceaux convenablement réunis par des coutures.



LIEUTENANT-COLONEL FIÉVET
du régiment monté de l'artillerie de la Garde.

Hauteur du plastron à sa couture, suivant la taille.	»	millim.
Largeur de chaque revers confectionné, aux points de l'accolade.	130	»
Largeur de chaque revers au 5 ^e bouton en remontant	170	»
Largeur de chaque revers au bas	60	»
Flèche de convexité du revers sur le côté	20	»
Flèche d'évidement des courbes de l'accolade	42	»

La courbe qui raccorde ensemble les deux accolades du plastron doit accompagner le pied du collet. (Voir Pl. I. 1^{re} le tracé du plastron.)

Des agrafes noires sont cousues en dessous des pointes extrêmes du revers, et s'engagent dans des brides en soie faites auprès de l'encolure. Une petite lanière cousue en haut et au milieu du revers passe dans la porte de l'agrafe intérieure du collet et se fixe à un bouton d'os, en dedans du devant, pour faire adhérer le revers en cet endroit.

3. Ce plastron sert pour la grande tenue. Un second plastron coupé de même, mais confectionné entièrement en drap bleu, passepoilé du même drap bleu et doublé de même, sert pour la petite tenue. Il est aussi garni d'agrafes aux pointes extrêmes, et d'une lanière au milieu de son encolure — Sa doublure peut être de plusieurs morceaux convenablement joints ensemble.

4. *Collet* en drap écarlate passepoilé en drap bleu ; hauteur moyenne 55 mm. Coupé carrément et fermé dans toute sa hauteur au moyen de 3 agrafes dont une au pied, une au milieu et une en haut. Il est doublé en drap bleu et garni à l'intérieur d'une forte toile et d'une autre ordinaire à doublure. Sa doublure bleue peut être en plusieurs morceaux.

5. Il doit être tenu *très aisé* pour ne jamais serrer le col, surtout quand l'homme est chargé de son sac. On doit pouvoir passer le doigt facilement entre le cou de l'homme et son col noir, le col étant agrafé.

6. *Parements* droits, en drap écarlate, passepoilés de même, avec patte découpée à 3 pointes d'accolade en drap blanc, passepoilée du même drap blanc. Trois boutonnières percées horizontalement dans les pointes. Hauteur du parement 70 mm. ; *idem* de la patte 100 mm. ; largeur de la patte aux pointes 43 mm., évidemment de ses deux courbes 12 mm.

7. Pour officiers, en raison de la finesse des draps employés, les dimensions des parements sont réduites à 60 mm. de hauteur et pour la patte à 90 mm. de hauteur sur 38 de large aux pointes.

8. *Basques*. Coupe du modèle général, tombant à 130 mm. de terre, l'homme étant à deux genoux. Leur doublure est en drap écarlate, ainsi que les retroussis qui sont passepoilés en drap bleu et ornés chacun d'une grenade (hauteur 55 mm.), brodée sur écarlate en fil blanc. — Sur la basque un passepoil écarlate figure une patte de poche à trois pointes et à 3 gros boutons d'uniforme ; sa hauteur est égale à la moitié de celle totale de la basque. La largeur du dos, mesurée aux boutons de taille, est d'environ 75 mm. Celle de la basque est à sa naissance de 260 mm. ; au 1/4 en descendant de 270 mm. ; à la moitié de 260 ; aux 3/4 de 220, et au bas de 110 mm., dont 60 pour le retroussis extérieur, et 50 pour celui du dedans.

LA GIBERNE

Ces dimensions sont un exemple des proportions de la basque par rapport à sa longueur; elles doivent nécessairement varier suivant la taille de l'homme, mais conserver entre elles les mêmes rapports. La largeur des retroussis au bas est seule invariable.

9. La couture d'assemblage de la basque avec le corsage doit reposer exactement sur les hanches, et le devant de l'habit doit se prolonger sur une ligne horizontale sans aucune plongée vers le milieu du plastron. — Ceinture en basane fauve, largeur 50 mm., appliquée intérieurement.

10. *Boutons* en cuivre tombac, fondus d'une pièce sans culot, demi-bombés; diamètre des gros 23 mm. sur 5 de flèche de bombage, *idem* des petits 17 mm. sur 4 de flèche. Ils sont estampés en relief d'un aigle couronné et autour la légende : *Garde Impériale*.

11: *Epaulettes*. Du modèle général. En laine écarlate, doublées en drap bleu avec martingale ou sous-patte du même drap.

Longueur totale de la patte ou corps.	175 millim.
Largeur courante de la patte.	70 »
Largeur en haut	40 »
Longueur des pans coupés latéraux.	20 »
Longueur de l'écusson entre les tournantes.	95 »
Hauteur de l'écusson.	45 »
Hauteur apparente de la frange.	85 »
Diamètre de la grosse tournante guipée à la Suisse.	12 »
Diamètre de la petite intérieure	04 »
Diamètre de la petite extérieure contiguë à la frange.	03 »
Longueur de la boutonnière du haut de la patte.	20 »



MESS DE L'ARTILLERIE DE LA GARDE.
Régiment monté, 5^e batterie, Camp de Châlons, 1866.

12. *Brides* en galon cul-de-dé de laine écarlate, largeur 10 mm. ; longueur 90 mm., doublées en drap bleu. — Elles doivent être cousues sur le vêtement de manière que l'épaulette soit placée bien droite sur l'épaule, sans incliner en avant ni en arrière ; le haut de la patte environ à 10 mm. de la couture du collet et les brides appuyant exactement par leurs deux extrémités contre les tournantes. Le rembourrage de la doublure doit être tel que l'écusson demeure horizontal et ne relève jamais. — Un petit bouton est placé près de l'encolure pour recevoir l'épaulette.

13. PANTALON. (Pl. II.) En drap garance, avec passepoil en drap bleu foncé sur les coutures latérales. *Ceinture* en drap doublé en toile de coton fermant au moyen de deux boutons d'os. — Devant est une *brayette* fermant par quatre boutonnières percées dans une *sous-patte* en drap parementée en toile, adaptée sous le devant de gauche ; celui de droite porte autant de boutons d'os correspondants. — A ce devant de droite est ajoutée une *languette* triangulaire en drap doublé de toile, de toute la hauteur de la fente et large au côté supérieur de 90 mm., avec boutonnière dans l'angle qui se rattache à un bouton d'os cousu sous la ceinture de gauche.

17. Le pantalon monte de manière à bien emboîter les hanches et arrive à égale distance entre le nombril et le creux de l'estomac. Il tombe droit sur le cou-de-pied sans y former de plis. Le derrière, légèrement convexe, descend à environ 10 mm. du bord inférieur de la guêtre ; le devant est échancré du bas d'environ 10 mm., plus ou moins selon la conformation du cou-de-pied, pour le dégager. — Le bord inférieur est ourlé en dedans sur 10 mm. environ. Une *poche-gousset* (profondeur 220 mm., largeur maximum 170 mm.) est pratiquée au côté droit seulement près de la ceinture et se ferme par un bouton d'os. — Il n'en est placé aucune le long des cuisses. — Un *gousset de montre* est ouvert sur le devant de droite de la ceinture (ouverture 80 mm., profondeur, *id.*).

15. Le pantalon est garni intérieurement d'un entrejambes en toile de 4 morceaux ; les 2 de derrière sont des quarts de cercle de 140 mm. de rayon ; ceux de devant ont la même largeur au bas et vont en diminuant jusqu'auprès de la ceinture où ils ont 50 mm. de large.

16. Il se porte avec des bretelles et sans sous-pieds.

Tous les boutons sont en os noircis et à trous. On tolère dans la coupe de petites pointes à l'enfourchure, suivant la largeur des draps employés.

(A suivre.)

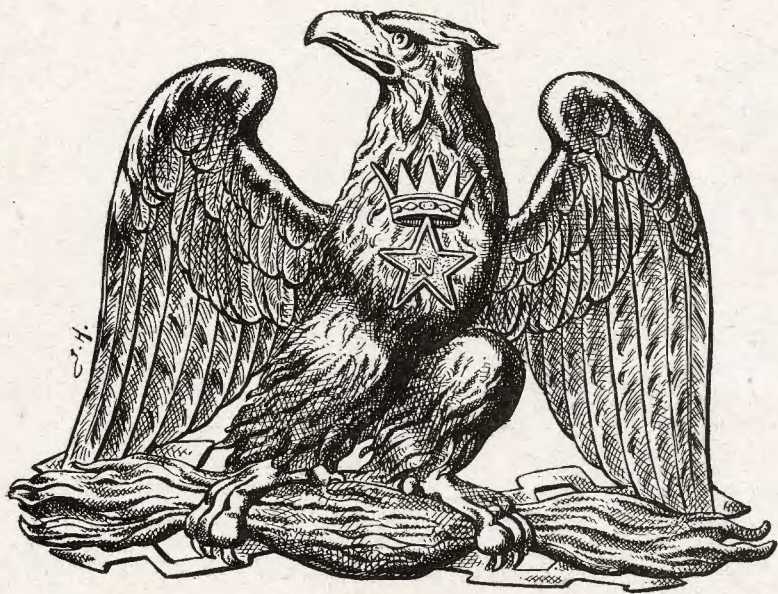
Le Directeur gérant : L. FALLOU.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

L'aurore commençait à peine à éclairer les cîmes des arbres; tout reposait encore; tout se taisait dans la nature, jusqu'aux insectes! Je cheminais depuis pas mal de temps, lorsque j'aperçus enfin avec joie la fin de cette sombre forêt dont je ne croyais jamais sortir et j'entrai dans une magnifique campagne, où je découvris un délicieux paysage, et dans une ceinture de montagnes un bras du Danube qui formait une large rivière dont les deux côtés étaient bordés d'admirables prairies où l'on voyait, de distance en distance, des maisons rustiques et, enfin, un grand village au delà d'un vallon couronné de vignes.



PLAQUE DE GIBERNE
d'Infanterie de la Garde royale Italienne.
Argentée, 1^{er} Empire.

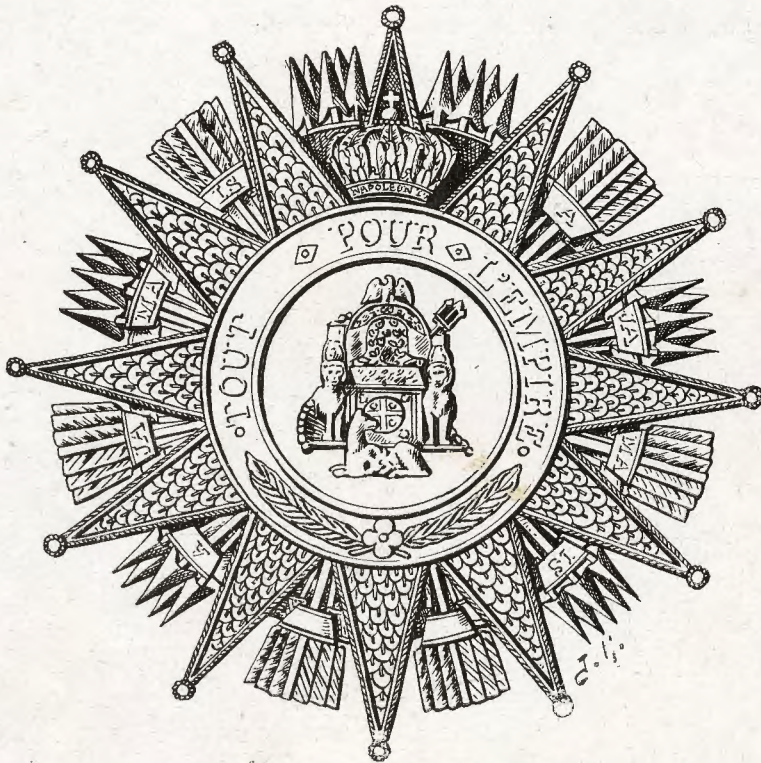
(Collection Rosset.)

J'y arrivai justement au moment que le ministre allait célébrer l'office. Tout le monde était en habit de fête, et j'observai avec intérêt ces bons Allemands, mais je remarquai que les jeunes filles, tout en étant passablement bien mises, avaient des jupes trop courtes qui descendaient à peine au genou, le reste de la jambe étant couvert d'un bas rouge. Un corset à l'antique soutenait leurs seins; sur la tête un bonnet de couleur faisait ressortir leur visage vermeil. Les hommes portaient des culottes que retenaient de larges ceintures de cuir, des vestes très courtes, des espèces de toques et des bas rouges eux aussi.

Comme c'était dimanche, et que ce jour est mieux observé chez les protestants que chez les catholiques, je ne pus rentrer dans l'auberge et je

m'en fus à l'église que je trouvai de la plus grande simplicité. Pas de ces richesses dont les églises catholiques sont ornées : un simple ministre annonçait plusieurs passages de la Bible à ses nombreux paroissiens qui l'écoutaient dans le plus grand recueillement. Ici, point de ces grimaces de superstition que j'observai plus tard chez les Espagnols et les Portugais.

Je me remis en route sans plus m'arrêter. Mais je craignis de ne pas



PLAQUE DE L'ORDRE DE LA RÉUNION, 1^{er} Empire.

En argent.

(Collection E.-G. Soil.)

pouvoir arriver ce jour-là. Le soleil était déjà disparu que je n'apercevais pas encore de ville, quand des marchands merassurèrent. Des montagnes la cachaient, et après les avoir franchies j'aperçus enfin Ulm sur le Danube.

Elle me parut considérable et très bien fortifiée. Les hautes montagnes de la Souabe la dominant et en rendent l'accès difficile. Aussi fut-elle bien défendue en 1805 par l'armée autrichienne, mais Napoléon, par une manœuvre savante, rendit vains leurs efforts et parvint à cerner leur armée.

Ce fut un bien beau spectacle pour l'armée française, que de voir 33.000 hommes et 18 généraux venir déposer leurs armes dans leurs rangs.

Étant enfin arrivé, j'allai trouver mon chef pour avoir un billet de logement où je pourrais me reposer des fatigues que j'avais éprouvées ; mais ce fut en vain, car au lieu de m'envoyer coucher dans un bon lit, il m'ordonna d'aller bien vite à la garde du camp, où je passai une bien triste nuit à la belle étoile. Encore ce ne fut pas tout, car le lendemain on m'envoya à l'avant-garde pour m'apprendre à ne plus m'endormir une seconde fois.

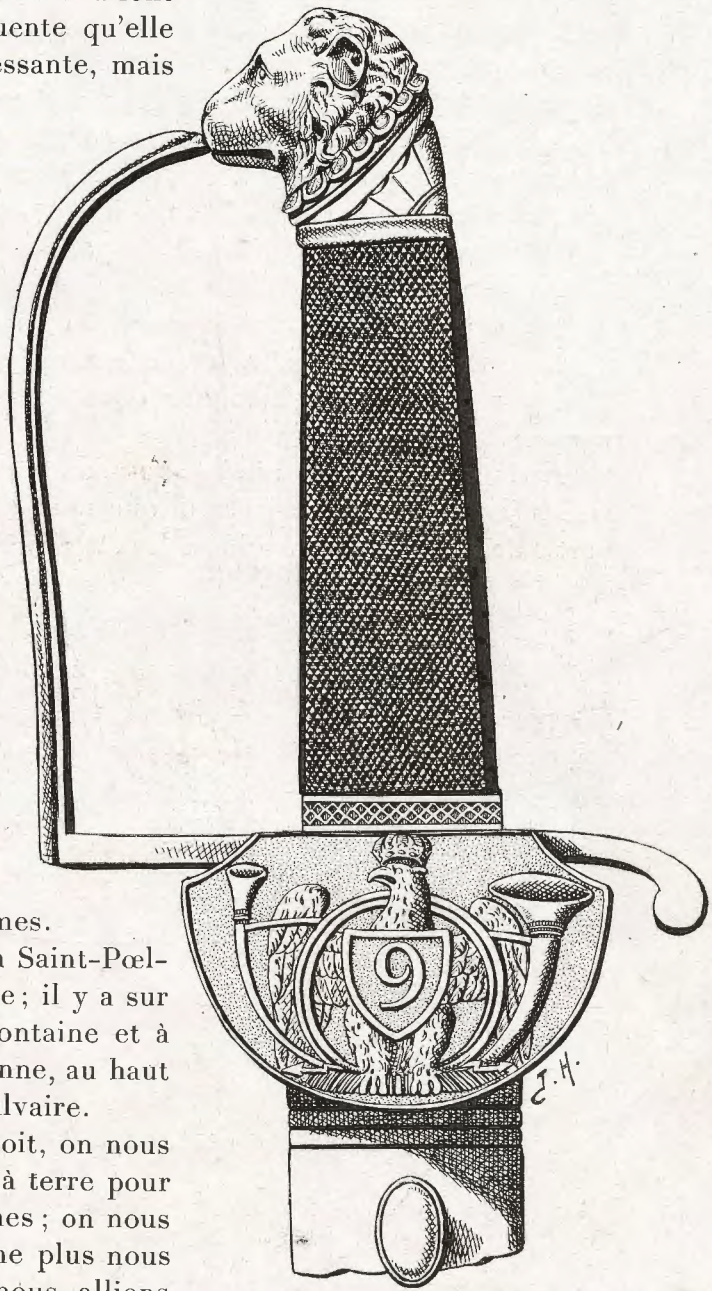
C'est ainsi que j'arrivai après plusieurs jours à Augsbourg, capitale de la Souabe. Ses nombreux clochers la font paraître de loin plus conséquente qu'elle ne l'est. Elle me parut intéressante, mais je n'eus pas le loisir de visiter ses monuments, car notre séjour fut employé à faire la petite guerre. Je vis cependant avec plaisir la fontaine où est représenté l'Hydre à sept têtes.

De cette ville, nous fûmes à Munich, grande et belle ville de la Bavière. Les marches et les contremarches qu'on nous fit exécuter depuis Munich jusqu'à Vienne m'empêchent de suivre les dates de mes étapes : nous passâmes par Lindau, de là à Lentz et à Passau.

Une action assez vive eut lieu à cet endroit, au passage du pont ; les faubourgs et une partie de la ville furent la proie des flammes.

De là, nous fîmes séjour à Saint-Pœlten. C'est une assez belle ville ; il y a sur la grand'place une superbe fontaine et à une lieue, sur la route de Vienne, au haut d'une colline, un très beau calvaire.

Après avoir passé cet endroit, on nous fit faire halte et mettre le sac à terre pour faire la visite de nos cartouches ; on nous prévint en même temps de ne plus nous écarter du régiment, que nous allions bientôt rencontrer l'ennemi. La visite terminée, on nous fit reprendre notre marche et, après avoir marché une partie de la journée, je découvris avec surprise de très loin les nombreuses tours de Vienne.



SABRE d'officier du 9^e léger, 1^{er} Empire.

Garde et coquille argentées.

(Collection Forestier.)

Le plus beau temps favorisa notre entrée en cette ville dont notre armée s'empara bien rapidement.

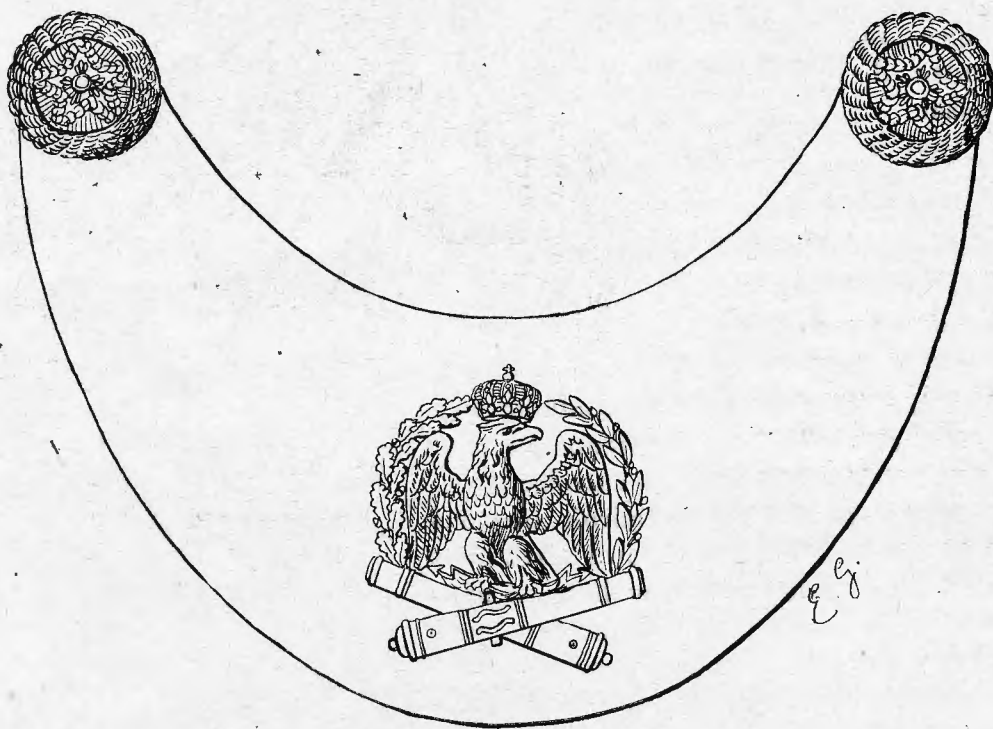
Napoléon, déjà maître des faubourgs, l'avait fait sommer de se rendre, mais le parlementaire envoyé à ce sujet ayant été reçu par une terrible décharge dut se retirer. Un second envoyé, parvenu dans Vienne avec beaucoup de peine, fut très mal reçu par les Autrichiens et dut revenir à son tour. Ce que voyant, Napoléon pour vaincre un tel entêtement fit ouvrir le feu sur la place. Les milliers d'obus qu'on y envoya y firent un terrible ravage, et on vit à la fin un parlementaire en sortir pour proposer de la rendre.

Peu après, une colonne de nos troupes alla occuper la ville.

Nous ne fîmes que la traverser, mais je pus y remarquer quelle confusion y régnait et combien nos obus et nos boulets y avaient fait de ravages.

Arrivés à l'autre extrémité, on nous fit distribuer des vivres pour plusieurs jours d'où je conjecturai que nous allions aller faire une sérieuse partie de plaisir avec messieurs les Autrichiens.

(A suivre.)



HAUSSE-COL D'OFFICIER
d'artillerie à pied de la Garde impériale, 1^{er} Empire.
Fond *argent*, écusson *doré*.

LES GARDES DU CORPS DE MONSIEUR

(1814-1815 ; 1815-1824). (*Suite et fin*) (1).

UNIFORME (*Suite*).

Manteau vert, à manches terminées par un parement rond, en botte ; collet en drap amarante ; pélerine en drap vert.

Porte-manteau rond, en drap amarante ; les ronds bordés d'un jonc en drap blanc et ornés d'un galon en argent.

Housse et chaperons à trois étages en drap amarante, bordés d'un large galon d'argent et passepoilés de drap du fond ; la housse était ornée aux angles postérieurs du chiffre de Monsieur brodé en argent. Schabraque en peau d'agneau noire, bordée d'une bande de drap découpé cramoyisé. Filet de parade en fil blanc ; cocarde de parade en drap cramoyisé.

Sabre demi-courbe, à garde à trois branches reliées à la coquille par trois grenades en cuivre doré ; fourreau en fer avec bracelets en cuivre doré ; sur la lame cette inscription : *Garde du corps de Monsieur*.

Fusil, pistolets et épée du modèle des gardes du corps du roi, seulement le fusil à la bretelle en maroquin rouge, piquée de soie blanche sur les bords ; il porte un écusson doré aux armes de Monsieur, avec l'inscription : *Garde du corps de Monsieur*.



PLAQUE DE SHAKO d'officier, Charles X.

Dorée.

(Collection G. Cottreau.)

(1) Voir pages 24 et 38.

Officiers.

Même uniforme que celui des gardes, avec épaulettes et aiguillette du grade.

La housse et les chaperons du cheval (pour les officiers supérieurs), en drap cramoisi bordés de deux galons en argent, dont un plus petit placé à sept millimètres de celui indiqué dans la description de la housse de troupe.



CUIRASSE d'officier de carabiniers, 1^{er} Empire.
En cuivre rouge, soleil argent.

(Collection Refoulé.)

Trompettes.

Habit de même coupe que celui des gardes du corps, en drap vert, à collet et parements en velours amarante, basques et retroussis en drap amarante ainsi que les passepoils des poches et de l'habit; fleurs de lis brodées en argent aux retroussis; les devants de l'habit ont cinq brandebourgs doubles dont l'extrémité forme un losange en tresse plate de cordonnet, argent pour les trompettes-majors, deux tiers argent et

un tiers en laine cramoisie pour les trompettes, le losange de l'extrémité tout en argent; semblable brandebourg au collet et écusson de la même tresse à la taille.

Aiguillettes et trèfles, moitié en argent et moitié en cramoisi pour les les trompettes, en argent mélangé d'un sixième en laine cramoisie pour les trompettes-majors,

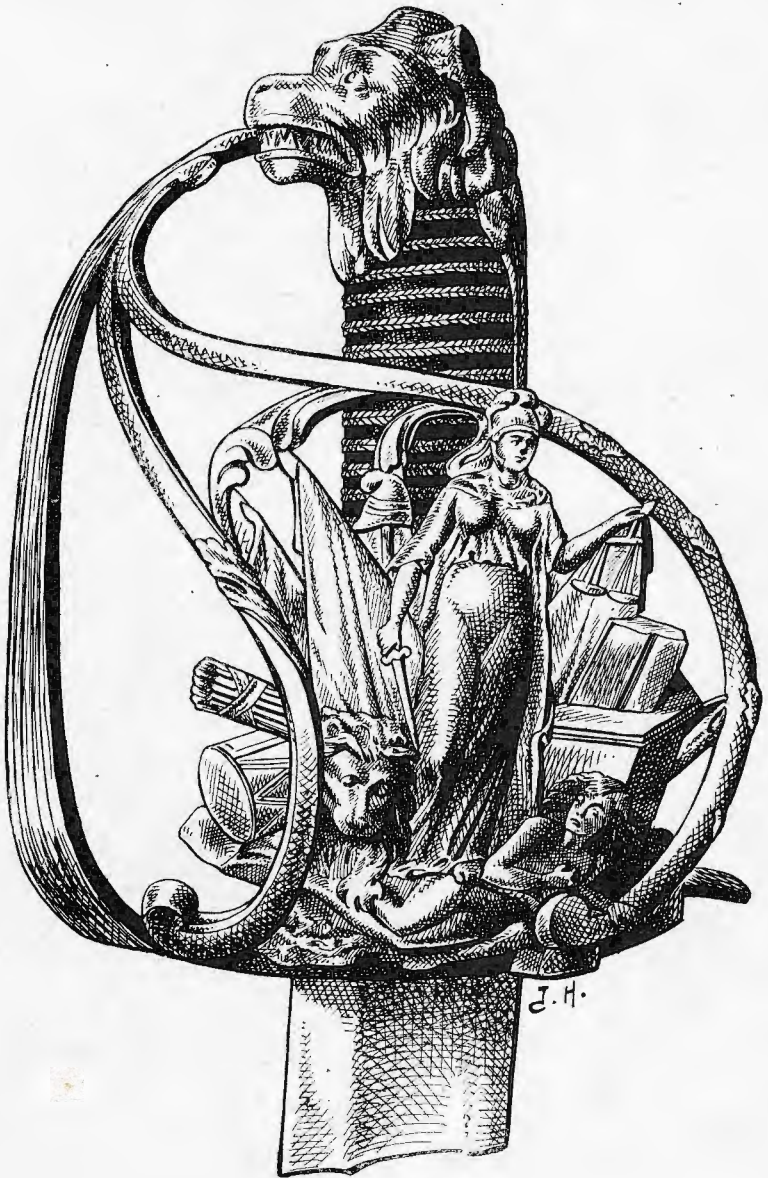
Habit de petite tenue en drap vert, à collet amarante encadré d'un galon en argent sans crête pour les trompettes et à crête simple pour les trompettes-majors.

Casque et plume comme les gardes, chenille écarlate.

Même harnachement que celui des gardes du corps, à l'exception des croupelins, chaperons et portemanteaux qui sont en drap vert, garnis d'un double galon en argent à lézardes et festons, de 35 mm. pour les chaperons et croupelins, et 18 mm. pour les portemanteaux.

Le reste de l'uniforme comme pour les gardes.

L. FALLOU.



SABRE d'officier de volontaires, Révolution.

Garde dorée.

(Collection G. L.)

CARABINIERS DE MONSIEUR

(1814-1815, 1815-1825) (Suite.) (1).

UNIFORME

En 1814, l'uniforme resta le même que celui porté sous l'Empire, sauf que l'ornement du bandeau du casque (N couronnée) fut remplacé par une

(1) Voir page 42.

plaque en cuivre estampée d'un écusson fleurdelisé, entouré de palmes, et surmonté d'une couronne ;

Et que la cuirasse, en cuivre jaune, reçut, sur le devant, une plaque en métal blanc estampée de rayons supportant une deuxième plaque, un peu moins grande, en cuivre jaune estampée de trois fleurs de lis dans un médaillon ovale, surmonté d'une couronne et entouré de palmes et d'étendards.

En 1815, l'uniforme du régiment des carabiniers de Monsieur changea quelque peu. Il devint le suivant :

Habit-veste en drap blanc, à collet, parements et pattes (droites) de parements, et retroussis en drap cramoyi liserés de blanc ; passepoil des poches en long et des devants cramoyi ; brides d'épaulettes blanches à liseré cramoyi ; épauletttes à franges écarlates, à doublure et liseré blancs ; grenades blanches aux retroussis ; boutons blancs à grenade.

En 1822, le 2 décembre, les carabiniers de Monsieur reçurent un second *habit-veste* à fond bleu de ciel, qu'ils portèrent concurremment avec celui décrit ci-dessus.

Pantalon blanc en étoffe de laine croisée.

Pantalon de cheval en drap gris avec passepoil cramoyi sur les coutures latérales.



PLAQUE DE BONNET A POIL de grenadier de la Garde nationale.

En cuivre jaune, Révolution.

(Collection René Humbert.)



Dessin colorié de Roger Roux

GARDE A CHEVAL DE PARIS

Garde, 1^{re} compagnie.

Trompette, 2^e compagnie.



Dessin colorié de Roger Roux

GARDE DE PARIS, 1805

Fusilier, 1^{er} régiment.

Grenadier, 2^e régiment.

Bottes à l'écuyère. Pas de giberne ni de porte-giberne. Buffleterie blanche.

Casque en cuivre jaune, portant sur le devant du bandeau (en métal blanc) un écusson fleurdelisé, entouré de palmes, et surmonté d'une couronne, le tout en cuivre; chenille en crin rouge.

Cuirasse en cuivre jaune, ornée, sur le devant, d'une plaque de cuivre estampée de 3 fleurs de lis dans un médaillon ovale surmonté d'une couronne et entouré de palmes et d'étendards, appliquée sur une plaque en métal blanc estampée de rayons. Les fraises de la matelassure de la cuirasse sont cramoisies galonnées de blanc.

Gilet en drap blanc, sans manches, à neuf petits boutons d'uniforme.

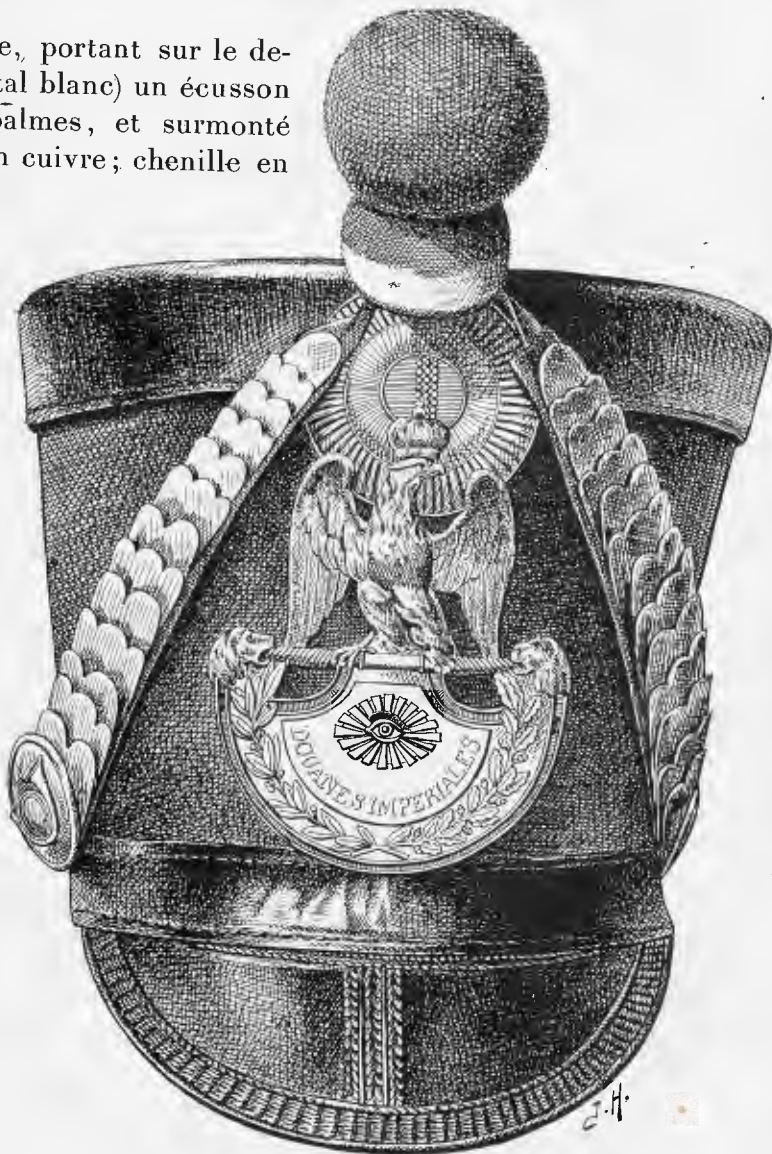
Veste d'écurie en drap bleu céleste foncé.

Bonnet de police blanc avec passepoil et fleur de lis (sur le devant du turban) cramoisies.

Manteau blanc piqué de bleu.

Les *galons* de grade pour les sous-officiers étaient en argent, et bleu de roi pour les brigadiers; les galons de chevrons d'ancienneté écarlates.

Demi-schabraque en peau d'agneau noire, bordée d'une bande de drap bleu céleste découpée à dents de loup; *housse* en drap bleu céleste à galon et grenades en blanc.



SHAKO DES DOUANES, 1^{er} Empire.

Fond en feutre noir; bourdaloue, pourtour supérieur et visière en cuir noir; plaque et jugulaires en fer-blanc; pompon rouge.

(Collection Rosset.)

(A suivre.)

GARDE DE PARIS (1812-1813.)

Le 12 vendémiaire an XI (4 octobre 1802), un arrêté des Consuls ordonna l'organisation d'une garde municipale de Paris dans les termes suivants :

Force, organisation et composition générale de la Garde Municipale de Paris.

ARTICLE PREMIER. — Il sera formé une garde municipale pour le service de la ville de Paris.

ART. 2. — La garde municipale de la ville de Paris sera composée de 2.154 hommes d'infanterie et 180 hommes de troupes à cheval.

ART. 3. — L'infanterie formera deux régiments, l'un destiné au service des portes et grandes barrières et l'autre à celui de l'intérieur de la ville.

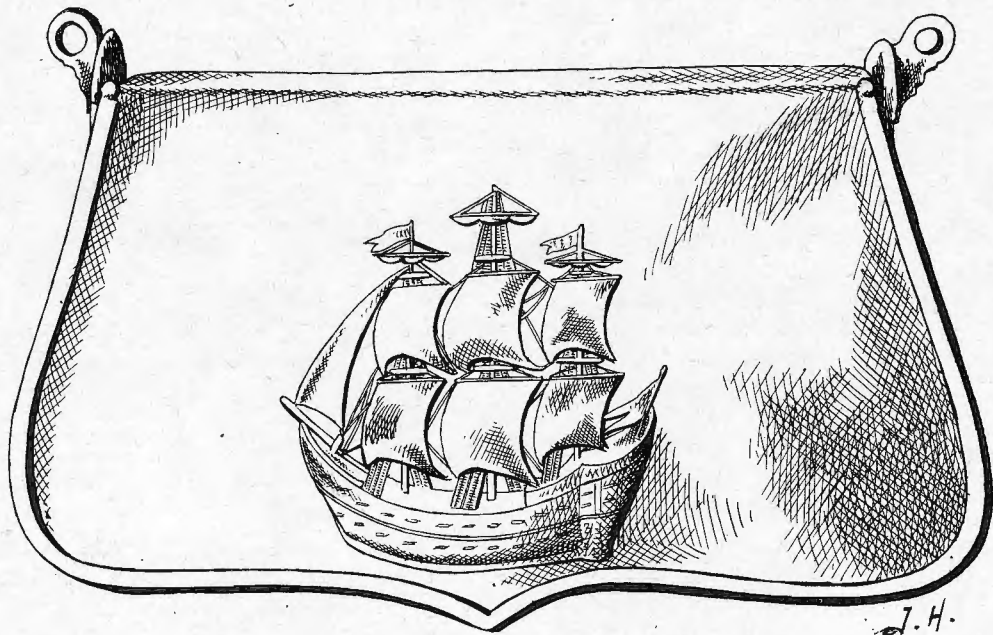
ART. 4. — Le premier régiment sera divisé en deux bataillons, l'un destiné particulièrement au service des portes et l'autre à celui des grandes barrières.

ART. 5. — Les troupes à cheval de la garde municipale de Paris ne formeront qu'un seul corps qui sera désigné sous le nom d'escadron.

ART. 6. — Nul ne pourra être admis dans la garde municipale de Paris, s'il n'est âgé de 30 ans et de moins de 45; s'il n'a pas la taille de 1^m,651; s'il n'a fait cinq campagnes pendant la guerre de la Liberté; s'il n'est porteur d'un congé militaire en bonne et due forme et d'un certificat de bonne vie et mœurs; s'il ne sait lire et écrire et s'il ne prend l'engagement de servir pendant dix années dans la garde.

ART. 7. — Nul ne pourra être fait officier subalterne s'il n'a occupé, dans les troupes de lignes, un emploi de même genre, et s'il ne prouve avoir fait avec honneur les cinq campagnes exigées ci-dessus.

ART. 8. — Nul ne pourra être fait officier supérieur, s'il n'a obtenu dans les troupes de ligne au moins le grade de capitaine et s'il ne prouve avoir fait avec distinction les cinq campagnes ci-dessus.



DESSUS DE GIBERNE de la Garde de Paris, I^{er} Empire.

Fond en métal blanc, bordure et bateau en cuivre.

(Collection Recorbet.)

Les articles suivants ont rapport à l'organisation particulière de chacune des quatre divisions de la garde et à l'habillement, l'équipement et l'armement de ce corps.

L'état-major de chacun des deux régiments comprenait :

1 chef de brigade (*colonel*), 2 chefs de bataillon, 1 quartier-maître (*trésorier*), 1 adjudant-major, 1 tambour-major, 8 musiciens, 3 maîtres d'armes.

Chaque bataillon fut composé de cinq compagnies, dont une de grenadiers; chaque compagnie reçut l'organisation suivante :

1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 8 caporaux, 2 tambours, 88 soldats, soit, au total : 106 hommes.

L'état-major de l'escadron était formé par :

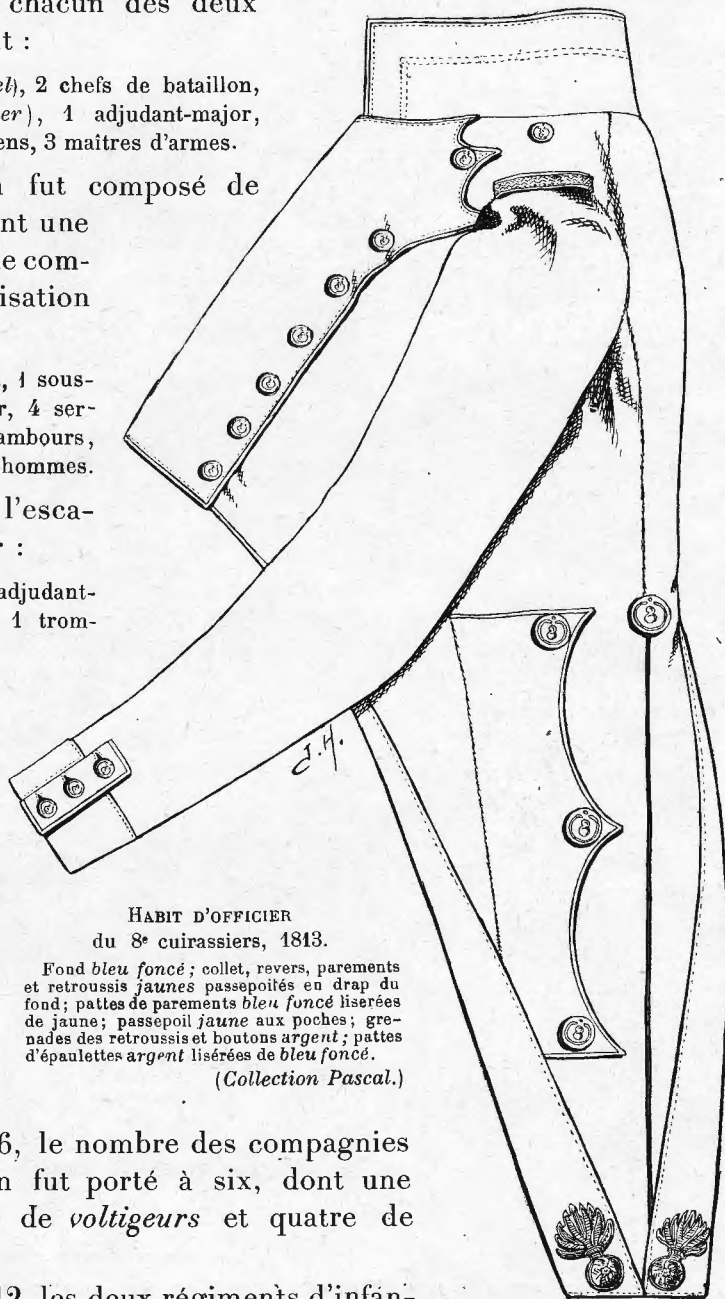
1 chef d'escadron, 1 adjudant-major, 1 quartier-maître, 1 trompette, 4 maîtres-ouvriers.

L'escadron était divisé en deux compagnies, chaque compagnie composée de :

1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 maréchal des logis en chef, 2 maréchaux des logis, 4 brigadiers, 2 trompettes et 74 dragons; au total, 86 hommes.

Par décret, en date du 16 mai 1806, le nombre des compagnies de chaque bataillon fut porté à six, dont une de *grenadiers*, une de *voltigeurs* et quatre de *fusiliers*.

Le 12 février 1812, les deux régiments d'infanterie de la garde municipale de Paris furent réunis en un seul, à deux bataillons de six compagnies chacun, dont une de *grenadiers*, une de *voltigeurs* et quatre de *fusiliers*. (A suivre.)



HABIT D'OFFICIER
du 8^e cuirassiers, 1813.

Fond *bleu foncé*; collet, revers, parements et retroussis *jaunes* passepoilés en drap du fond; pattes de parements *bleu foncé* liserées de *jaune*; passepoil *jaune* aux poches; grenades des retroussis et boutons *argent*; pattes d'épaulettes *argent* liserées de *bleu foncé*.

(Collection Pascal.)



CHASSEURS D'AFRIQUE, 1907. — Soldat de 1^{re} classe (*Grande tenue*).

Veste bleu de ciel, col jonquille, écusson bleu de ciel à numéro jonquille, galon de bordure du parement et galon de grade jonquille, boutons blancs, pattes d'épaules blanches, brides du fond.

Ceinture rouge. Culotte garance à passepoil bleu de ciel.

Casquette garance à bandeau bleu de ciel, passepoil et ganse de cocarde jonquille; cor de chasse cuivre, pompon d'escadron. Cravate bleu de ciel.

Manteau gris de fer bleuté Jambières en cuir noir. Équipement fauve. Sacoche fauve. Dragonne noire. Sabre de cavalerie légère.

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870.) (Suite.)

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE (Suite.)

(Décision du 15 juin 1857.)

INFANTERIE (Suite.)

Régiments de Grenadiers. (Suite.)

HABILLEMENT. (Suite.)

17. CAPOTE (*Pl. 1^{re}*). En drap bleu foncé, doublure en toile de coton, croisée sur la poitrine, au moyen de 7 gros boutons de chaque côté, également espacés entre eux dans chaque rangée. La croisure moyenne, à partir de la ligne du milieu du devant jusqu'au bord du revers, est de 170 mm. en haut, de 130 mm. à hauteur du 4^e bouton et de 50 mm. à celui du bas. — Cette capote est faite à taille, la largeur du dos entre les deux boutons est d'environ 75 mm. Derrière, le long des plis verticaux, sont deux *pautes de poches* taillées en accolade, hauteur 260 mm., ornées de 3 gros boutons, y compris celui de la taille, à égale distance entre eux. Deux poches en croisé de coton noir sont placées derrière, et leur entrée (hauteur 220 mm.), parementée en drap, est en dessous de la jupe. — Une *poché*, dite de portefeuille, est placée sous le devant gauche du corsage. Son ouverture horizontale est de 170 mm., et sa profondeur aussi de 170 mm. — La longueur des pans de la capote est telle qu'ils descendent à 330 mm. de terre. A chacun de leurs coins antérieurs est une boutonnière oblique parementée en drap, servant à les relever au besoin en se rattachant aux boutons de derrière.



LIEUTENANT
du régiment monté de l'artillerie de la Garde.
Tenue de service.

Collet en drap du fond, doublé et passepoilé de même. Hauteur moyenne 50 mm.; échancré par devant de 40 mm. de chaque côté. — Il doit être assez large pour joindre par devant sans gêner l'homme, lorsqu'il a par-dessous un autre vêtement. Au pied est une agrafe. À l'intérieur, garniture comme à celui de l'habit (art. 4).

19. *Parements* droits, sans patte, hauteur 70 mm., en drap bleu, remployés et piqués sans passepoil, non plus qu'à leur fente qui est de 130 mm. et placée sur le côté de la manche, elle se ferme au moyen de 2 petits boutons d'uniforme dont l'un dans le parement, à 15 mm. au-dessous du bord supérieur, et l'autre à 25 mm. au-dessous de ce même bord.

20. *Brides d'épaulettes*, semblables à celles de l'habit (art. 12).

21. La capote étant destinée à être portée par-dessus l'habit doit être confectionnée assez large pour ne point gêner l'homme dans cette condition. (Pour sous-officier, voir ci-après, art. 67.)

22. VESTE (*Pl.* II). Entièrement en drap bleu foncé, fermant droit sur la poitrine au moyen de 9 petits boutons d'uniforme, doublure en toile de coton. Parementage de devant en drap du fond sur une largeur d'environ 50 mm., sans aucune espèce de garniture intérieure ni de rembourrage, sauf une toile forte et une autre ordinaire dans le collet. Aucun passepoil aux devants; boutonnières en drap.

23. *Collet* bleu doublé de même, hauteur moyenne 50 mm., échancré devant, de chaque côté, de 40 mm., avec une agrafe au pied; piquure au milieu, parallèlement aux bords qui sont simplement remployés sans passepoils. — Au devant du collet, deux *patte*s en drap écarlate découpées en accolade; largeur aux pointes 40 mm.; *idem* aux rentrants, 30 mm.

24. *Parements* bleus, coupés droits, sans passepoils, hauteur 65 mm., fermant sur le côté au moyen d'un seul petit bouton d'uniforme placé à 15 mm. au-dessus du bord supérieur du parement. L'ouverture latérale de la manche est de 120 mm.

25. Sur chaque épaule est une *patte* en drap du fond, doublée et passepoilée de même; prise dans la couture d'emmanchure et fixée près du collet par un petit bouton d'uniforme (longueur 120 mm., largeur à la couture, 45 mm., *idem*, à la partie supérieure arrondie, 35 mm.). La veste doit emboîter parfaitement les hanches et descendre au-dessous d'une courroie qui serait placée autour de la taille, appuyant sur les hanches, de 30 mm. par devant, de 25 mm. sur les côtés et de 60 mm. par derrière.

26. Une *poche* en toile est placée intérieurement au devant de gauche seulement. — Profondeur 150 mm., sur une largeur égale; distance depuis l'ouverture horizontale jusqu'au bord inférieur de la veste, 250 mm.

27. La veste doit être *très aisée* ; la longueur des manches doit être



LIEUTENANT FROMENT
du régiment monté de l'artillerie de la Garde.
Grande tenue.

telle que le bord du parement arrive au pli du poignet quand l'homme a le bras étendu horizontalement. — Le dos peut être taillé d'un seul morceau

ou de deux suivant la facilité de la coupe. Sa largeur au bas est de 115 mm. mesurée à 80 mm. au-dessus du bord, et de 120 mm. sur le bord même. Les parements de la veste peuvent être coupés à poil en travers.

28. BONNET DE POLICE (Pl. III). De la forme dite à la dragonne. Confectionné entièrement en drap bleu foncé avec passepoils en drap écarlate autour du bandeau et à sa couture de derrière, et dessinant sur la flamme une pointe qui s'engage sous le côté droit du bandeau. Le bandeau est galonné autour de son bord supérieur, et de chaque côté de son passepoil vertical de derrière, d'un galon de laine écarlate, cul-de-dé, largeur 30 mm. Sur le devant il porte une grenade de 55 mm. de hauteur, brodée en laine écarlate sur bleu. Un gland en laine écarlate (hauteur totale 60 mm.; *idem* apparente de son double cordon de suspension, 30 mm.) est attaché entre les deux pointes du devant. — Le bonnet a une coiffe en basane noire collée intérieurement en papier. — Hauteur totale du bonnet au milieu, 170 mm.; sur les arêtes, 160 mm.; *idem* du bandeau à sa couture derrière, 140 mm.; *idem* au milieu de sa courbe, 75 mm.; *idem* à ses pointes, 150 mm.; *idem* à l'angle rentrant, 125 mm.; largeur du bonnet en haut, 230 mm. (varie en proportion de la peinture de l'entrée).

COIFFURE.

29. BONNET A POIL (Pl. I^{re}). En peau d'ours teinte en noir avec plaque sur le devant et calot au sommet par derrière. La carcasse, en cuir, a de hauteur 300 mm. par devant, et le derrière descend à 45 mm. en contre-bas. Sa largeur au ballon est de 250 mm. Un gousset porte-plumet est placé à gauche; son entrée est à 160 mm. au-dessus du bord inférieur de la carcasse.

30. La plaque est en cuivre tombac, estampée en relief d'un aigle couronné posé sur une bombe d'où s'échappe la foudre et qui porte le numéro du régiment découpé à jour. Cet aigle est sur un fond de rayons. La forme de la plaque est arrondie par le haut (hauteur 140 mm.; largeur au bord inférieur 160 mm.); elle se fixe au bonnet par deux tenons percés qui traversent la carcasse par deux œillets métalliques. Dans les trous de ces tenons se passe une lanière. — Le bas de la plaque repose sur un petit bourrelet de 4 mm. environ, en cuir verni appliqué en dehors du rebord de la coiffe, pour empêcher la plaque de toucher le front.

31. Le calot est circulaire; diamètre, 120 mm. Il est en drap écarlate brodé d'une grenade en fil blanc; hauteur, 105 mm.

(A suivre.)

Le Directeur gérant : L. FALLOU.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

Le soir même, le beau temps cessa tout à coup, et un orage suivi de torrents de pluie vint contrarier notre marche et gâter nos provisions de bouche.

La pluie nous accompagna jusqu'au Danube, où je croyais ne jamais parvenir tant les chemins étaient devenus impraticables. Nous y arrivâmes dans le plus pitoyable état, la plupart ayant laissé leurs souliers dans la boue ainsi que leurs guêtres, et nous campâmes à Ebersdaf.

Le 19, Napoléon ordonna de jeter un pont qui fut terminé deux jours après, et il nous fallut chasser l'ennemi du village de l'île Lobau. Ce fut l'affaire de trois heures, après quoi plusieurs divisions reçurent l'ordre de se porter en avant sur la rive gauche.

Nous autres, pauvres conscrits, nous étions incapables de la moindre chose, tant nous étions fatigués ; pour comble d'infortune la pluie ne discontinuait pas, et nous bivouaquâmes dans l'eau. La faim mit le comble à nos misères.

Le lendemain le beau temps reparut, et tandis que nous nous reposions en attendant l'ordre de marcher en avant, de la position de notre bivouac nous aperçûmes l'ennemi. Des masses énormes se développèrent bientôt pour attaquer les 30.000 hommes qui avaient passé le fleuve. Un combat



PLAQUE DE SHAKO du 100^e d'infanterie de ligne.

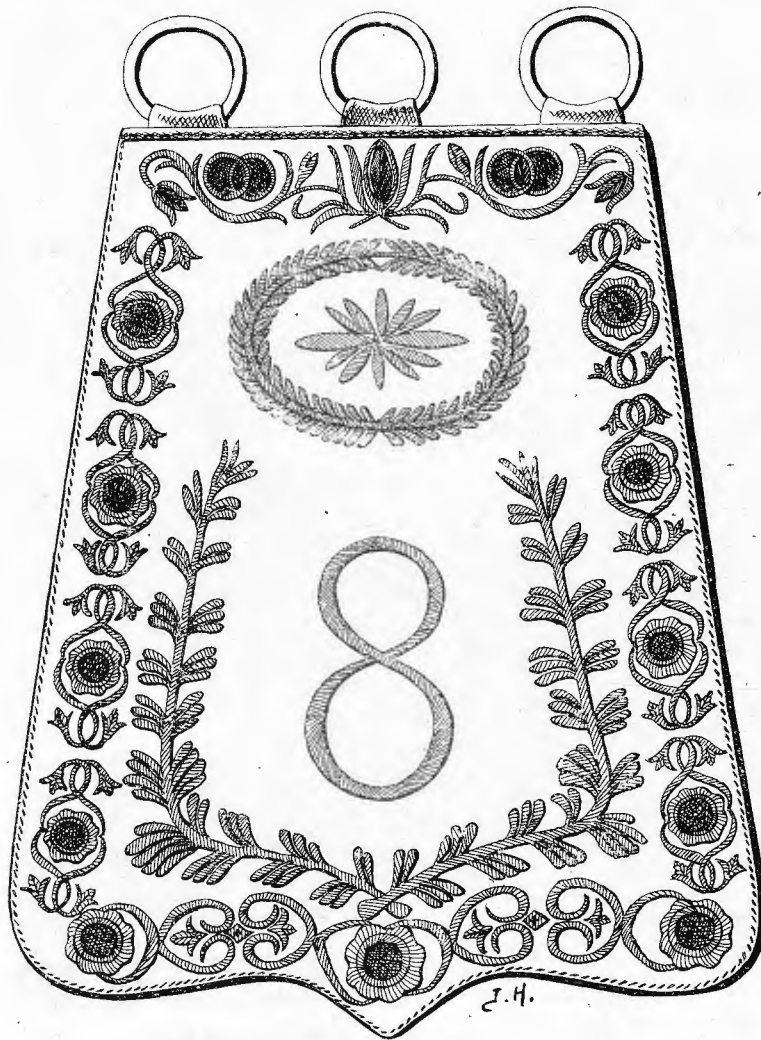
En cuivre, 1^{er} Empire.

(Collection du prince de la Moskowa.)

terrible s'engagea ; les villages d'Essling et d'Aspèru furent pris et repris plusieurs fois et bientôt réduits en flammes.

La nuit seule mit un terme au carnage. Plusieurs régiments allèrent

dans la nuit renforcer l'avant-garde. Il était temps, car le lendemain l'ennemi vint les attaquer avec encore plus de furie que la veille. En vain, l'archiduc Charles, généralissime de l'armée autrichienne, fit-il son possible pour saisir la victoire, il fut obligé, après une terrible lutte, d'y renoncer et de faire un mouvement rétrograde. Les nôtres marchaient en avant en criant victoire, quand une affreuse nouvelle se répandit. Le pont venait d'être emporté et nous restions sans communication avec le reste de l'armée. L'ennemi avait profité de la



SABRETACHE d'officier. Consulat.

En cuir noir, ornements tressés en palmier.

(Collection Schweitzer.)

crue du fleuve pour lancer des barques chargées de pierres ainsi que des moulins.

L'ennemi revint à la charge, et il fallut faire d'immenses efforts pour lui résister ; dans le fort de l'action, le brave général Lannes eut les deux genoux fracassés par un boulet.

Le Danube était effrayant à voir ; il débordait à maints endroits et

roulait toutes sortes de débris et nous ne pouvions porter secours à nos infortunés frères d'armes. Vers le soir, une partie de la Garde regagna la rive droite du fleuve. Le reste de l'avant-garde resta dans l'île tandis que l'ennemi regagnait ses positions primitives.

Le lendemain de ce triste jour, nous fûmes ramenés bivouaquer sur la gauche de Vienne et nous y restâmes vingt-deux jours.

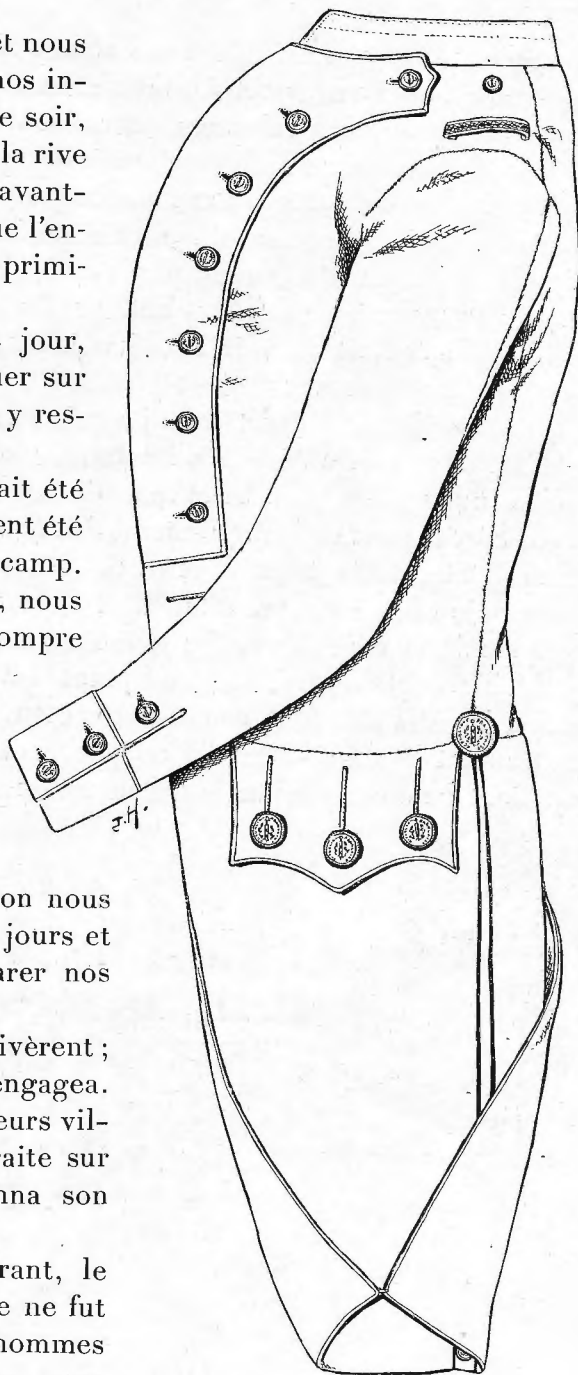
Pendant ce temps, tout avait été remis en ordre; les ponts avaient été rétablis et on nous fit lever le camp. Vers les dix heures du matin, nous arrivions au pont; on nous fit rompre le pas et espacer les rangs, sage précaution, car il fléchissait sous nos pas et tremblait à la rapidité du courant. Nous le franchîmes néanmoins sans accident.

Dans l'île, à notre arrivée, on nous distribua des vivres pour deux jours et on nous recommanda de préparer nos armes.

Tour à tour, les divisions arrivèrent; le même jour le combat s'engagea. Nous nous emparâmes de plusieurs villages et l'ennemi se mit en retraite sur Wagram, petit bourg qui donna son nom à la bataille.

Deux jours et une nuit durant, le canon ne cessa de gronder, et ce ne fut que le prélude. Cent mille hommes environ vinrent nous rejoindre pour prendre part à la danse qui ne tarda pas à s'exécuter.

A peine le soleil était-il levé que l'on nous fit habiller en grande tenue; puis, on distribua à chacun un grand



HABIT D'OFFICIER
du régiment d'infanterie suisse *Chateauvieux*
(n° 76 de l'infanterie française, 1790).

Fond rouge, collet rouge, retroussis blancs, revers et parements jaunes passepoilés de blanc; passepoil blanc aux poches et à l'ouverture de la manche aux parements; boutons dorés; pattes d'épaulettes jaunes traversées dans leur longueur par un petit galon argent.

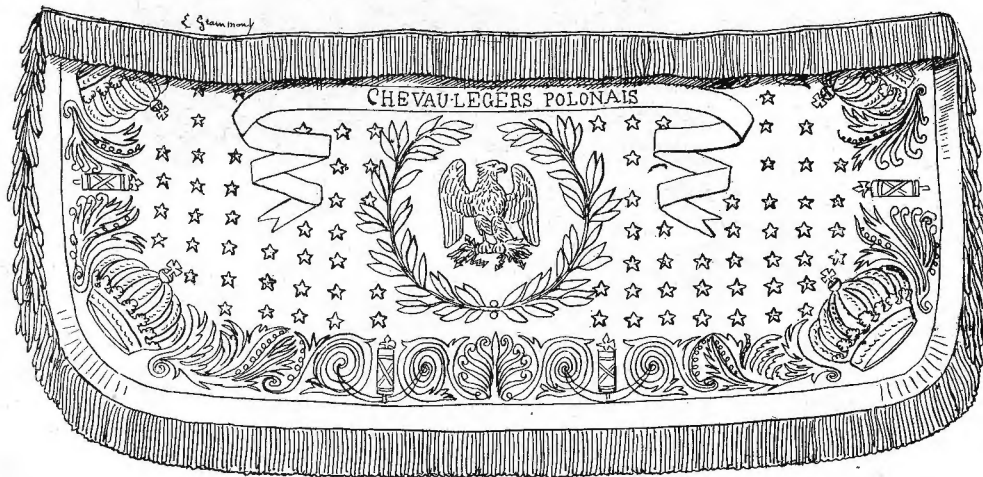
(Collection Orange.)

verre d'eau-de-vie. Ceci fait, nous fûmes rangés en bataille, et, après un mouvement en avant, quel fut mon étonnement d'apercevoir à une demi-portée de canon, des colonnes ennemies d'Autrichiens, eux aussi rangés en bataille. Un calme sinistre régnait dans les rangs, bientôt interrompu par un torrent de feu qui nous enveloppa de toutes parts, et cette belle armée de 300.000 hommes disparut dans la fumée. Le feu était engagé sur toute la ligne ; on n'entendait plus que les cris des blessés et les gémissements des mourants ; des files entières étaient emportées par les boulets ; le plus hideux était de voir les blessés lutter dans les flammes contre la mort, car les moissons avaient pris feu.

La bataille fut incertaine jusqu'au soir, où toutes les frontières tombèrent en notre pouvoir. La lutte cessa à la nuit, mais le canon ne discontinua pas de gronder et le lendemain la lutte recommença.

La déroute se mit heureusement dans les rangs des ennemis, que nous poursuivîmes trois jours durant. Quel horrible spectacle s'offrait alors à ma vue ; je frémis encore d'horreur, en me rappelant cette plaine fertile couverte de morts et de sang ; je crois entendre encore le fracas du canon, semblable au tonnerre, assourdissant les oreilles et endureissant les cœurs, je crois voir tous ces hommes étendus pêle-mêle avec les chevaux se traînant à demi-écrasés et poussant des hurlements effroyables, suppliant qu'on mette par le trépas un terme à leurs souffrances.

(A suivre.)



TABLIER DE TIMBALE

des lanciers polonais de la garde impériale. 1^{er} Empire.

Fond en velours cramoisi ; galon, franges, couronnes, aigle et ornements en or ; étoiles et bandelette (portant l'inscription en noir) en argent.

(Collection Krazinski.)

CARABINIERS DE MONSIEUR

(1814-1815, 1815-1825) (*Suite et fin*) (1).

UNIFORME (*Suite*).

Le 21 juillet 1821; la *schabraque* est en drap bleu céleste à grenade et passepoil cramoisis, et galonnée de blanc; le *siège* est en peau de mouton noir.

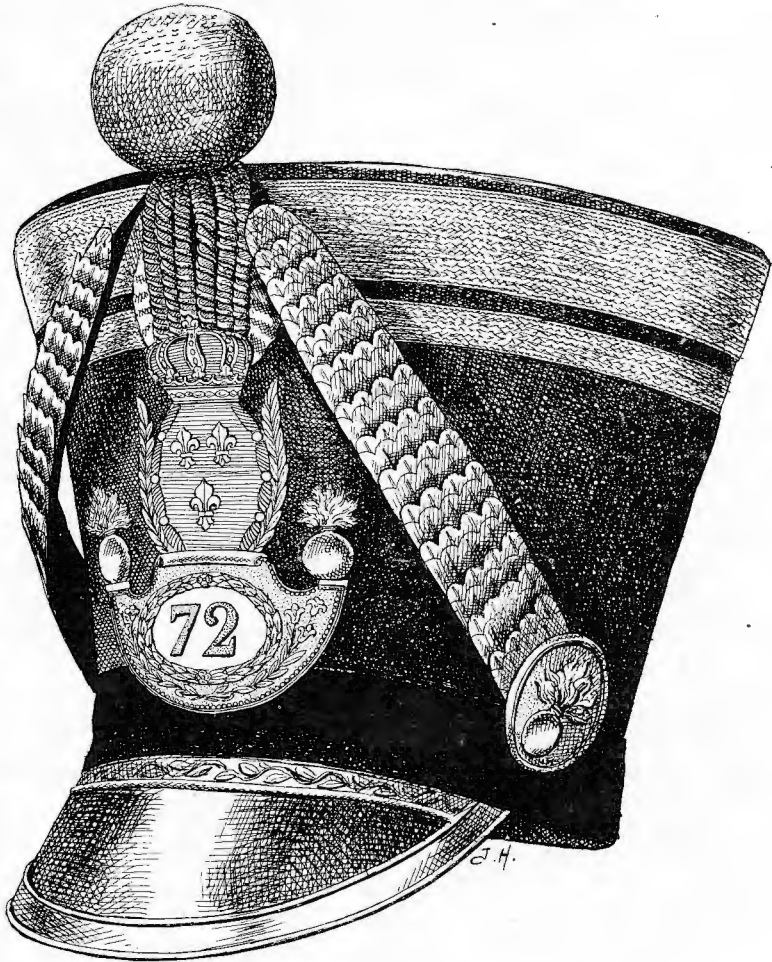
Porte-manteau, en 1815 : bleu céleste, les ronds garnis chacun d'une grenade blanche et passepoilés de blanc; en 1821, les grenades et les passepoils sont cramoisis.

Le régiment avait un *étendard* à fond blanc portant l'écusson de France et la désignation du corps.

Trompettes.

L'habit de trompette est en drap vert, à collet et son passepoil, parements et leurs pattes, passepoil horizontal, du bas

des devants, les retroussis, et le passepoil figurant les poches en long en drap cramoisi; passepoil des parements, celui de leurs pattes, le passepoil vertical du devant, les ornements des retroussis, sont en drap vert. Cet habit porte sept chevrons de livrée sur les manches,



SHAKO de colonel du 72^e de ligne, 1814.

Fond en feutre noir; bourdaloue en velours noir; galons, ganse de cocarde et pompon en or; jugulaires, rosaces, plaque, cercle de visière dorés; cocarde argent.

(*Collection Le Gouest.*)

(1) Voir pages 42 et 55.

cinq boutonnères doubles sur les devants et un écusson à la taille en même galon de livrée.

Le trompette maréchal des logis a les cinq doubles boutonnères de devant et l'écusson de taille en galon d'argent ; sur les manches il n'a que le galon de son grade.

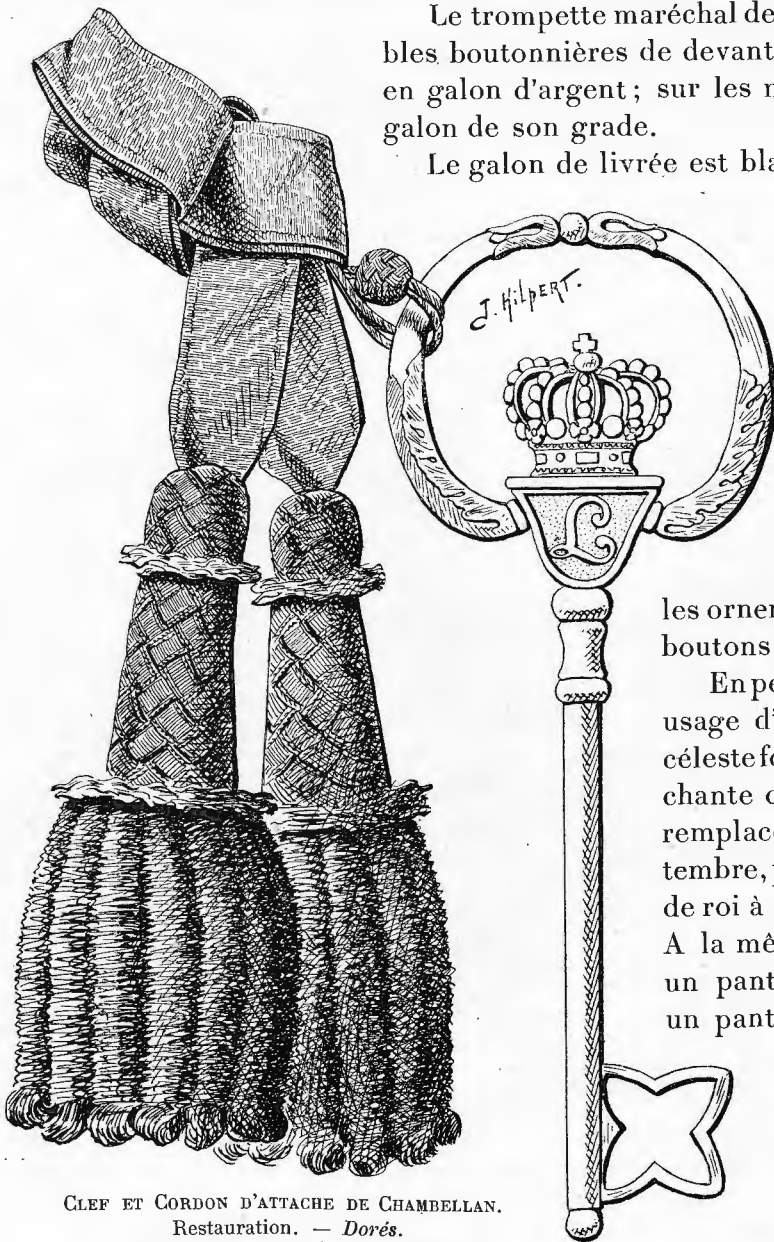
Le galon de livrée est blanc rayé de cramoisi.

Casque comme la troupe, à chenille blanche ; épaulettes blanches ; portemanteau vert ; le surplus comme la troupe.

Officiers.

Même tenue que la troupe, sauf les ornements en argent et les boutons en métal argenté.

En petite tenue, ils faisaient usage d'un frac en drap bleu céleste foncé avec couleur tranchante cramoisie ; ce frac fut remplacé, en 1821, le 19 septembre, par une redingote bleu de roi à distinction cramoisie. A la même date, ils reçurent un pantalon hongrois blanc, un pantalon de cheval gris à bande cramoisie, un pantalon de coutil blanc, un manteau-capote en drap bleu de roi, des gants à la crispin.



CLEF ET CORDON D'ATTACHE DE CHAMBELLAN.
Restauration. — Dorés.
(Collection du prince de la Moskowa.)

Le 9 décembre 1822, ils reprirent l'habit bleu de ciel en petite tenue.

Les grades des officiers des carabiniers de Monsieur se distinguaient comme il suit, d'après les épaulettes :

Colonel : 2 épaulettes pleines à franges de torsades en argent.

Lieutenant-colonel : 2 épaulettes pleines à franges de torsades. La frange en argent, le corps de l'épaulette en or.

Chef d'escadrons et Major : Une épaulette et une contre-épaulette à franges de torsades en argent ; le major portait l'épaulette à droite et la contre-épaulette à gauche.

Capitaine en premier : épaulette pleine à graines.

Capitaine en second : épaulette et contre-épaulette en argent, traversées d'une raie en soie couleur de feu.

Lieutenant en premier ; épaulette et contre-épaulette en argent, losangées en soie couleur de feu.

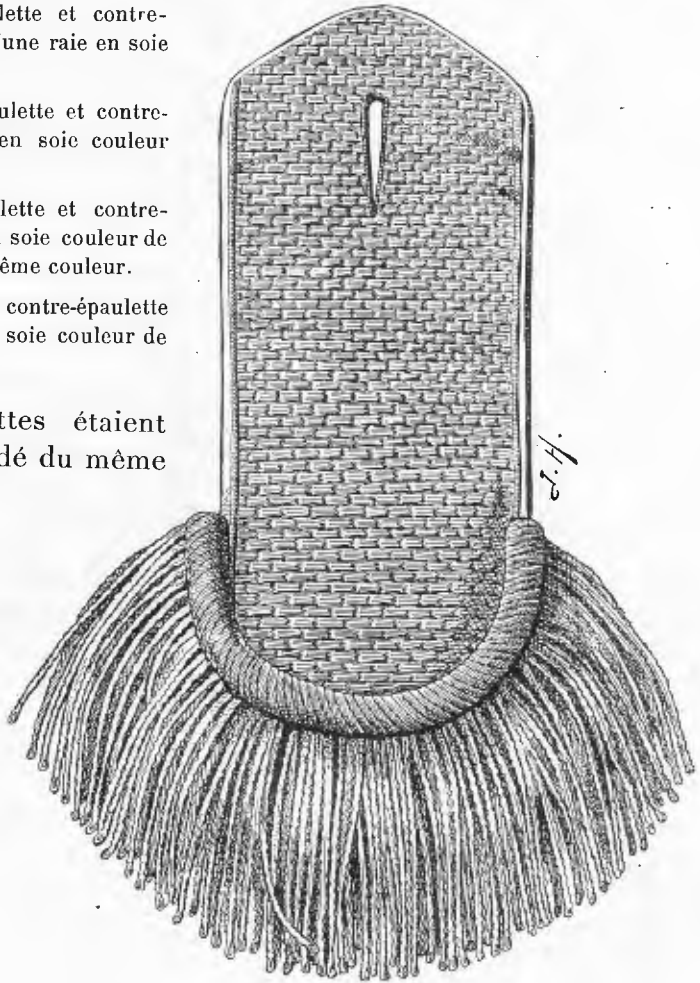
Lieutenant en second : épaulette et contre-épaulette en argent, losangées en soie couleur de feu et traversées d'une raie de même couleur.

Sous-lieutenant : épaulette et contre-épaulette en argent, à double losanges de soie couleur de feu.

Les brides d'épaulettes étaient faites de galon à cul-de-dé du même métal que le corps de l'épaulette.

En 1822, par décision du 10 juillet, les *capitaines* portèrent deux épaulettes ; les *lieutenants* une épaulette à gauche, une contre-épaulette à droite ; on distingua l'officier en second à une raie de soie ponceau, de 5 millimètres de large, appliquée sur toute la longueur du corps de l'épaulette ou de la contre-épaulette. Les *sous-lieutenants* portèrent l'épaulette à droite et la contre-épaulette à gauche traversées d'une raie de soie ponceau comme celles des officiers en second.

Les *adjudants-majors* et les *officiers comptables* portèrent les épaulettes de leur grade, mais en or.



ÉPAULETTE d'officier de demi-brigade de ligne.

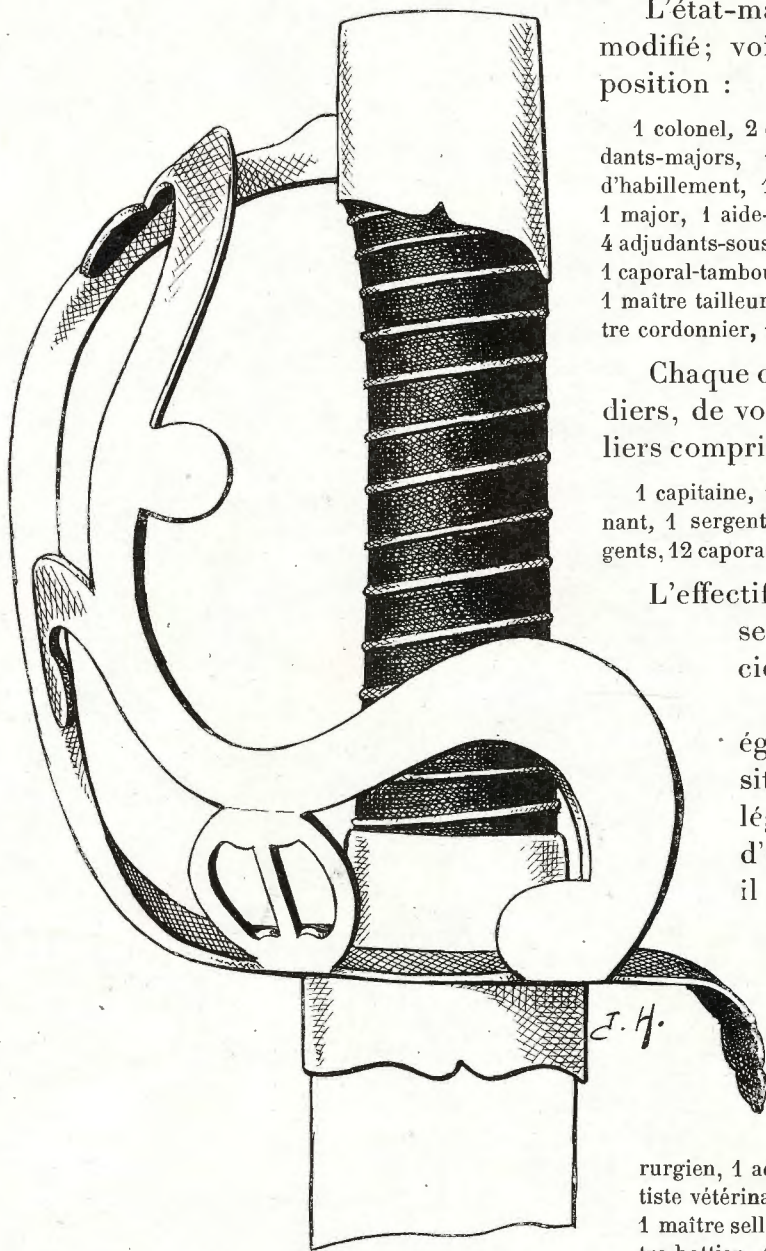
En or, 1796.

(Collection M. Orange.)

L. FALLOU.

GARDE DE PARIS

(1802-1813) (*Suite*) (1).



SABRE de dragon, 1792.
Garde en acier; fourreau cuir et acier.
(Collection Forestier.)

L'état-major fut quelque peu modifié; voici sa nouvelle composition :

1 colonel, 2 chefs de bataillon, 2 adjutants-majors, 1 adjudant-major-capitaine d'habillement, 1 quartier-maître-trésorier, 1 major, 1 aide-major, 1 sous-aide-major, 4 adjudants-sous-officiers, 1 tambour-major, 1 caporal-tambour, 8 musiciens dont 1 chef, 1 maître tailleur, 1 maître guêtrier, 1 maître cordonnier, 1 maître armurier.

Chaque compagnie de grenadiers, de voltigeurs ou de fusiliers comprit :

1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 6 sergents, 12 caporaux, 2 tambours, 140 soldats.

L'effectif total du régiment se montait à 46 officiers, 1.998 hommes.

L'escadron reçut également une composition nouvelle et une légère augmentation d'effectif; néanmoins, il reste divisé en deux compagnies plus un état-major. Ce dernier fut composé de :

1 chef d'escadron, 1 adjudant-major, 1 quartier-maître, 1 chirurgien, 1 adjudant-sous-officier, 1 artiste vétérinaire, 1 brigadier-trompette, 1 maître sellier, 1 maître tailleur, 1 maître bottier, 1 maître armurier.

Chaque compagnie comprit :

1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-

(1) Voir page 58.



Dessin colorié de Roger Roux

TROMPETTE DES GARDES DU CORPS

5^e compagnie, 1814.



Dessin colorié de Roger Roux

GARDE DE PARIS, 1812

Voltigeur.

Grenadier.

LA GIBERNE

lieutenants, 1 maréchal des logis chef, 6 maréchaux des logis, 1 fourrier, 12 brigadiers, 2 trompettes, 90 dragons.

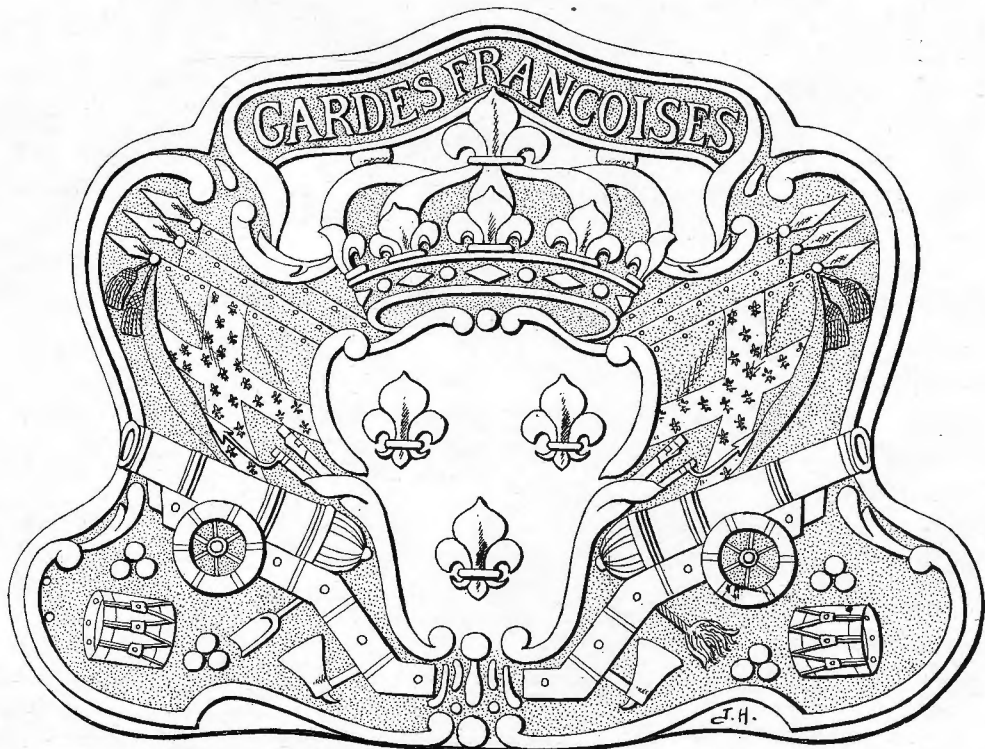
L'effectif total de l'escadron se monte à 12 officiers et 231 sous-officiers et soldats.

Le 1^{er} janvier 1813, la garde municipale de Paris cesse d'être au compte de la ville pour passer à celui de l'État; et, par décret du 6 du même mois, ce corps est dissous. Le régiment prend le numéro 134 dans l'infanterie de ligne.

UNIFORME DE L'INFANTERIE (1802).

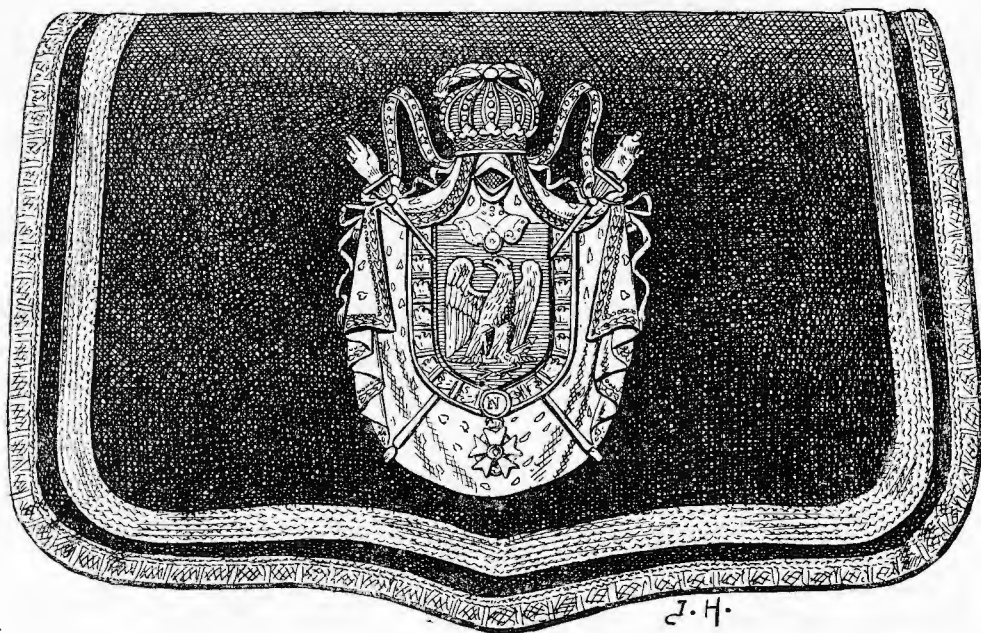
Les deux régiments d'infanterie reçurent l'habit (pour la coupe), la coiffure (pour la forme), la chaussure, l'équipement et l'armement de l'infanterie de ligne.

	1 ^{er} régiment.	2 ^e régiment.
HABIT.	vert.	rouge.
à collet, revers, parements, pattes de parements,	rouges.	verts.
doublure,	blanche.	blanche.
les retroussis ornés d'une grenade,	verte.	rouge.
liserés des pattes de parements et des poches (en travers).	verts.	rouges.
VESTE et CULOTTE.	blanches.	blanches.
GUÊTRES	noires.	noires.



PLAQUE DE BONNET A POIL, argent. Louis XVI.

(Collection du prince de la Moskowa.)



GIBERNE d'officier, 1^{er} Empire.

Fond en drap rouge, galons en or; écusson argenté, sauf l'aigle, la croix de la Légion d'honneur et les extrémités des deux sceptres qui sont dorées.

(Collection Recorbet.)

Pour les deux régiments, les *grenadiers* portaient, en grande tenue, le bonnet à poil, orné sur le devant d'une plaque en cuivre estampé d'une grenade, avec le cordon blanc et le plumet écarlate; et, en petite tenue, le chapeau agrémenté du macaron écarlate. Épaulettes écarlates et à franges sur l'habit.

Les *fusiliers* avaient les épaulettes en drap du fond, liserées de rouge pour le premier régiment, de vert pour le second; et le chapeau alors en usage dans l'infanterie de ligne avec pompon aux couleurs des compagnies.

Les boutons des deux régiments étaient en cuivre jaune estampé du vaisseau de la ville de Paris, avec, autour, ces mots : *Garde soldée de Paris*.

Les galons de grade pour les caporaux étaient en laine jaune, liserés d'écarlate, et pour les sous-officiers en or également liserés d'écarlate.

Les officiers portaient les épaulettes du grade en or et les boutons dorés.

Les tambours avaient le même uniforme que la troupe, mais le collet, les revers, les parements étaient bordés d'un galon d'or. Ils eurent aussi un uniforme aux couleurs inversées et un autre aux couleurs de la ville (bleu et rouge). Nous donnons ces renseignements, en ce qui concerne les tambours, sans affirmative.

Lorsqu'en 1806 une compagnie de *voltigeurs-chasseurs* entra dans la composition de chaque bataillon, ces derniers prirent la même tenue que les fusiliers, seulement l'habit eut le collet jaune et les épaulettes à franges vertes et tournantes jaunes, et les retroussis ornés d'un cor de chasse rouge; comme coiffure, un bonnet d'oursin sans plaque, à cordon, raquettes et glands blancs, plumet moitié vert à la base et moitié jaune en haut, porté sur le côté gauche du bonnet.

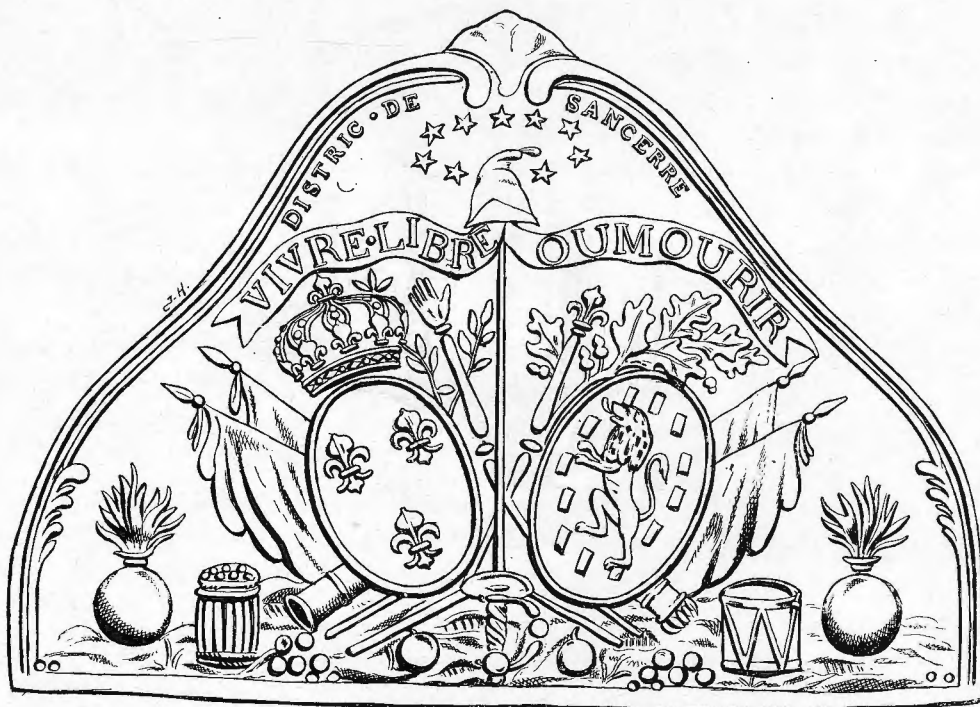
Les *fusiliers* quittèrent le chapeau pour prendre le shako de l'infanterie.

En 1808, les deux régiments d'infanterie de la garde de Paris quittèrent les habits de couleur pour prendre l'habit blanc à collet, revers, parements et retroussis verts; pattes blanches aux parements; les revers et les parements liserés de blanc, pour le premier régiment.

Le second eut le même habit blanc à collet, revers, parements et retroussis rouges; pattes blanches aux parements; les revers et les parements liserés de blanc.

Pour les deux régiments, boutons en cuivre à numéro.

(A suivre.)



PLAQUE DE BONNET A POIL de grenadier de la Garde nationale.

En cuivre rouge, 1790.

(Collection G. Cottreau.)



TAMBOURS D'INFANTRIE DE LIGNE.

Grande tenue, 1907, avec essai du port du mousqueton en remplacement du revolver.

Tunique bleu foncé, collet et pattes de parements garance, écusson du collet bleu foncé à numéro garance, galons du collet et des parements tricolore, épaulettes écarlates, boutons jaunes.

Pantalon garance. Képi garance, à bandeau et passepoils bleu foncé, grenade en cuivre, pompon de bataillon, cocarde nationale, jugulaire en cuir noir, boutons jaunes. Equipement noir, plaque de ceinturon et porte-baguettes en cuivre. Baguettes en bois noir à bouts de cuivre. Capote gris de fer bleuté roulée sur le sac. Cravate bleu de ciel foncé.

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870.) (Suite.)

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE (Suite.)

(Décision du 15 juin 1857.)

INFANTERIE (Suite.)

Régiments de Grenadiers. (Suite.)

COIFFURE. (Suite.)

32. *Cordon.* En grande tenue, le bonnet est orné d'un cordon de fil blanc natté, dans sa partie antérieure sur une longueur de 400 mm. et une largeur de 45 mm., et dans sa partie postérieure, sur 390 mm. de long et 35 mm. de large. — A la tresse de devant pend une seule plaque en passementerie de fil blanc, de forme ovale (hauteur, 120 mm. ; largeur, 90 mm.), terminée par un gland de 110 mm. de hauteur totale, dont 60 pour la frange, qui a au bas environ 35 mm. de diamètre. Le cordon s'attache à droite au sommet du bonnet, au moyen d'une agrafe en fer étamé et d'un petit anneau en fer noirci tenant au bonnet. Il croise en descendant jusqu'au bas, où il se fixe à une agrafe et remonte obliquement par derrière pour rejoindre le point d'attache d'où pend la plaque à gland. La longueur de cette dernière partie du cordon est réglée pour que le bas du gland arrive au niveau du bord de la carcasse du bonnet. — Un gland détaché (hauteur, 80 mm., dont 10 de tête et 70 de frange), avec un cordon de suspension de 90 mm. en double, s'attache au sommet et au milieu du bonnet et à un bouton roulé qui y est adapté. — Le bas de ce gland doit arriver à 170 mm. du bord inférieur de la plaque du bonnet.



LIEUTENANT SIREAU
du régiment monté de l'artillerie
de la Garde.

33. *Jugulaires*. Chaînette en cuivre composée de 59 anneaux entrelacés et montés sur une bande de basane noire lustrée, redoublée et cousue, qui laisse libres à chaque bout 4 anneaux pour raccourcir à volonté la jugulaire placée sous le menton. Elle se fixe à 2 fortes agrafes placées au bas du bonnet. — Diamètre extérieur des anneaux, 20 mm. ; largeur de la monture de cuir, 20 mm. ; longueur *idem*, 370 mm.

34. *Plumet* de plumes de coq rondes écarlates; hauteur, 240 mm. ; diamètre au sommet, environ 100 mm. étant épanoui.

35. *Pompon-cocarde*, diamètre, 45 mm., aux couleurs nationales, en tissu de poil de chèvre plissé appliqué sur un moule en bois, avec une tige en fil de fer qui s'engage dans le gousset du plumet. Il se porte en grande tenue comme en petite, avec ou sans le plumet.

En petite tenue, le bonnet se porte avec plumet et sans cordon.

36. CHAPEAU (*Pl. I^o*). Du modèle général, bordé d'un galon de poil de chèvre noir (largeur, ployé en deux, 35 mm.), façon dite à *cordé plein*. — *Ganse* en laine jaune d'or, façon dite à *la Suisse*; largeur, 40 mm., y compris une raie noire de 3 mm. tissée au milieu. Cette ganse part d'un gros bouton d'uniforme placé à 25 mm. au-dessus du pli inférieur du chapeau et à 30 mm. en dehors de sa ligne de milieu; elle s'incline à droite de manière que sa raie noire rencontre le bord supérieur du chapeau à 100 mm de la verticale du milieu, avec laquelle elle forme ainsi un angle d'environ 30 degrés. — Sous cette ganse est placée une *cocarde* en poil de chèvre: diamètre, 75 mm. — Parallèlement à la ganse et de chaque côté, à une distance de 10 mm., est cousu un *galon de bride* en laine jaune d'or, cul-de-dé; largeur, 10 mm. ; longueur de celui du côté de la corne de devant, 65 mm. ; longueur de l'autre, 75 mm. — Deux pareils galons sont placés sur l'autre corne, le premier (longueur, 75 mm.) à 55 mm. de la ligne milieu du chapeau par en haut, et à 40 mm. par en bas; le deuxième (longueur, 65 mm.) est distant du premier de 40 mm. en haut et de 35 mm. en bas. — Sur la face de derrière du chapeau, deux semblables brides (longueur, 105 mm.) sont cousues à 80 mm. de distance intérieure l'une de l'autre par en haut, et à 65 mm. par en bas. — Un *gousset* porte-pompon est cousu à l'endroit de la ganse, en dedans du bord antérieur.

Hauteur du devant.	{ devant	140 millim.
	{ derrière.	205 »
Longueur des ailes à partir de la tête.		135 »
Largeur des ailes au bout		60 »
Flèche de cambrure du chapeau posé sur le plan.		30 »

L'extrémité des ailes, sur une longueur de 40 mm. environ, se relève de 10 à 15 mm. au plus.

37. Le chapeau se porte toujours de la manière dite *en colonne*, l'aile ornée de la cocarde en avant. — Il doit toujours être maintenu rigoureusement dans sa forme régulière, et ses cornes ne doivent jamais être brisées ni tordues.

Quand l'homme n'en fait pas usage, le chapeau est renfermé dans un étui en lustrine noire.

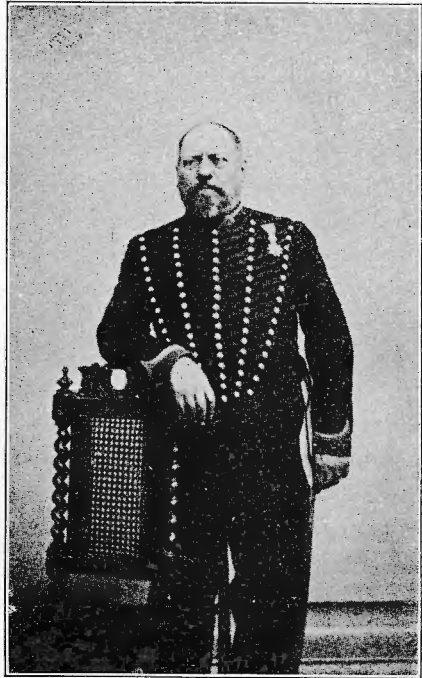
38. *Pompon* en chardon de laine écarlate, forme dite *en champignon* ; diamètre transversal de la boule supérieure, 60 mm. ; *idem* en hauteur, 50 mm. ; hauteur apparente de la base, 50 mm. ; diamètre *idem* inférieur, 40 mm. ; et près de la boule, 30 mm ; tige en fil de fer écrouï. — Il se porte *très légèrement* incliné en avant du chapeau. — Pour la compagnie hors rang, la base est bleu foncé dans sa partie inférieure sur une hauteur de 25 mm.

ÉQUIPEMENT.

39. GIBERNE (Pl. III). *Coffret* en cuir noir ; largeur de 190 mm. ; hauteur des flancs, 110 mm. ; épaisseur, 55 mm. En dedans, deux compartiments de 75 mm. dans œuvre, et, entre les deux, un petit de 20 mm. — *Pattelette*, largeur, 210 mm. ; développement en hauteur, 210 mm., avec encoignures de recouvrement sur les flancs. — Derrière est une *traverse* de 45 mm. de haut pour passer le portegiberne. — En dessous, deux *boucles* en cuivre de 25 mm. pour recevoir les contre-sanglons du porte-giberne, et un *bouton à gorge*, aussi en cuivre, pour arrêter le contre-sanglon de fermeture de la pattelette.

40. La pattelette est ornée au milieu d'un *aigle couronné*, en cuivre tombac estampé et découpé : hauteur totale, 95 mm. ; largeur maximum, 90 mm. — Aux angles, 4 *grenades* : hauteur, 45 mm. ; la bombe tournée vers l'aigle ; le tout fixé par des tenons qui traversent la pattelette et dans lesquels passe une lanière.

41. *Martingale* en buffle blanc s'engageant par sa queue sous un passant cousu à la traverse du coffret, au moyen duquel et d'une lanière,



KLOSÉ

Chef de musique du régiment monté de l'artillerie de la Garde.

la martingale peut s'allonger ou se raccourcir à volonté. Elle est découpée en forme de grenade dont la flamme a 70 mm. de long sur 60 de large ; la bombe 50 mm. sur 45 de large, et la queue 20 mm. de large. Longueur totale, 230 mm.

42. PORTE-GIBERNE (*Pl. III*). En buffle blanc piqué sur les bords pour former à 4 mm. du bord un jonc saillant, de 3 à 4 mm. de large. La largeur du porte-giberne est de 70 mm. ; sa longueur, suivant la taille, de 1 m. 450, 1 m. 400 et 1 m. 350. — A chaque extrémité est cousu, chair en dehors : un contre-sanglon : largeur, 25 mm. ; longueur apparente, 140 mm.

43. *Sachet à capsules* en buffle de forme demi-circulaire, pattelette piquée sur ses bords arrondis, avec petit bouton roulé : hauteur au milieu, 70 mm. ; largeur en haut, 100 m. Il s'adapte au porte-giberne par un passant en dessous qui permet de le placer à la hauteur convenable, Une *épinglette* tient à ce sachet par une chaînette en laiton de 250 mm. de long.

44. BAUDRIER (*Pl. III*). En buffle blanc piqué en jonc sur les bords et autour du coulant. — Il se compose d'une *bande* et d'un *coulant*, réunis ensemble du côté de la première où le buffle est le plus mince. — La *bande* a de longueur 1 m. 600 pour la première taille ; 1 m. 500 pour la deuxième, et 1 m. 400 pour la troisième, mesurés sur celui de ses bords qui part de l'orifice supérieur du coulant porte-sabre, près de la boucle, et non compris la pointe saillante de 15 mm., qui termine la bande à l'autre bout. Sa largeur est, pour toutes les tailles, de 70 mm. dans toute son étendue.

45. *Coulant* pour recevoir le sabre et la baïonnette. Sa partie apparente au dehors a la forme d'un trapèze dont le côté supérieur, largeur, 80 mm., fait avec l'arête de la bande un angle de 140 degrés. — Le côté qui s'assemble avec la bande au moyen d'une double couture a 90 mm. de long. Le côté du bas porte 95 mm. et ne suit pas tout à fait le prolongement de l'arête inférieure de la bande, en dedans duquel il rentre un peu. Enfin, le quatrième côté, marqué par le pli du buffle, a 140 mm.

Le buffle ainsi replié se prolonge en dessous et forme d'abord le *porte-sabre* au moyen de la double couture de l'assemblage avec la bande. Une seconde couture parallèle à celle-ci, et à 12 mm. de distance, marque le commencement du *porte-baïonnette* qui se termine par une dernière couture placée à 45 mm. plus loin et parallèle aux autres. — L'intervalle de 12 mm. qui sépare le porte-sabre du porte-baïonnette suffit pour que le quillon du sabre ne rencontre pas la chape du fourreau de baïonnette.

(A suivre.)

Le Directeur gérant : L. FALLOU.

ÉCHOS MILITAIRES

Le 55^e de ligne, en garnison à Aix-en-Provence, a fait, pendant les dernières manœuvres, un essai intéressant au plus haut point.

Les hommes non libérables et les gradés de la 10^e compagnie furent munis d'une nouvelle tenue de marche qui a donné d'excellents résultats.

La tenue comprend une vareuse bleu foncé dans le genre de celle des chasseurs alpins, avec large col rabattu se relevant, et un nouveau manteau à capuchon d'une disposition toute particulière. Ce manteau est à col rabattu également, mais au col se trouve fixé un capuchon qui, en temps ordinaire, reste plié et invisible.

En campagne, le soldat est revêtu de la vareuse, et il porte le manteau roulé sur son sac. Au bivouac, il déroule le manteau qui lui sert à se protéger du froid et de la pluie et supplée la nuit au couvre-pied de campement.

ERRATUM. — Page 24 (N^o 2), ligne 4, au lieu de : à propos de bandes de ceinturon, lire : à propos de *boucles* de ceinturon.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

Les bourgs et les villages des environs étaient encombrés des blessés des deux armées. Ils étaient restés longtemps sans secours, et nombre d'entre eux avaient été obligés d'étancher le sang de leurs blessures avec des lambeaux de leur habillement et du gazon. L'eau du Danube était rouge; mais ce que je vis de plus épouvantable, après d'une redoute qui avait été défendue avec acharnement, ce fut un entassement de cadavres défigurés, les uns sur les autres, des jambes et des bras épars mêlés aux instruments de guerre brisés eux aussi.

Les habitants n'avaient pas été épargnés non plus. Ceux qui n'avaient pu fuir étaient ensevelis sous les débris de leurs maisons, que la flamme achevait de consumer.

Après trois jours de marche sans discontinuer, nous bivouaquâmes enfin dans une vaste plaine dont tous les villages étaient en flammes. Les éléments recommencèrent à faire rage; il semblait que la nature voulait venger les désordres que nous venions de commettre.



PLAQUE DE SHAKO
du 7^e chasseurs à cheval, 1^{er} Empire.

En métal blanc.

(Collection du prince de la Moskowa.)

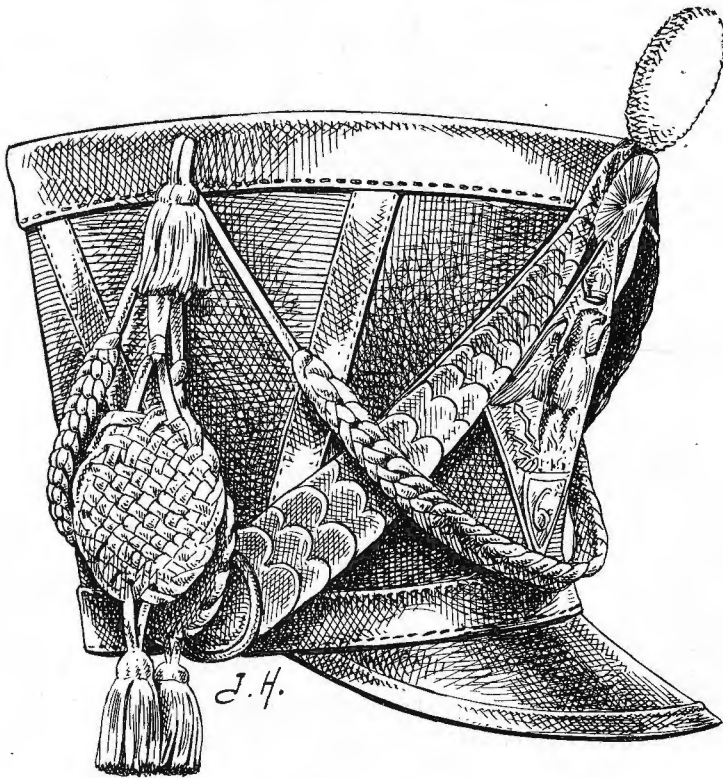
Cependant, nous ne pouvions résister à la cruelle faim qui nous tourmentait. Je trouvai juste le proverbe qui dit : « Ventre affamé n'a point d'oreilles ». Malgré l'obscurité et les éléments déchainés, nous eussions bravé mille fois la mort pour nous procurer un morceau de pain.

Nous nous dirigeâmes à plusieurs, dans cette intention, vers un village que nous avions remarqué pendant le jour : notre attente fut déçue, car nous n'y trouvâmes même pas une goutte d'eau.

Cherchant toujours, nous avions pris une autre direction, et une lumière vacillante que nous apercevions à travers les arbres nous faisait espérer de toucher au but, quand nous fûmes accueillis par des coups de fusil. A grand'peine nous regagnâmes le camp. Des soldats de la ligne, pour la plupart ivres, me donnèrent un peu de pain, denrée bien rare. En revanche, le vin ne manquait pas, et bientôt je me trouvai au niveau de mes camarades. Ceci joint à la fatigue, je renonçai à rejoindre le régiment

et passai la nuit à trinquer à la santé des Autrichiens. Au petit jour, mes camarades et moi cherchions en vain notre régiment, quand on nous apprit qu'il avait pris la route de Vienne et nous partimes illico.

Sur notre route, nous rencontrâmes plusieurs caves où il y avait encore du vin. Étant entré dans l'une, je trouvai trois soldats morts, la tête plongée dans la divine liqueur, qui coulant de plusieurs pièces inondait le sol. Je crus éprouver le même sort, et ce fut à grand'



SHAKO du 67^e d'infanterie de ligne, 1^{er} Empire.

Fond en feutre; chevrons, pourtour et visière en *cuir noir*; plaque, jugulaires et rosaces en *cuivre*; cordon, raquettes et glands en *fil blanc*; poupon lenticulaire *rouge*.

peine que je sortis après avoir rempli une grande cruche.

Nous passâmes la nuit dans un village que les flammes avaient épargné, mais non les pillards. Au petit jour, quelle fut notre surprise de voir

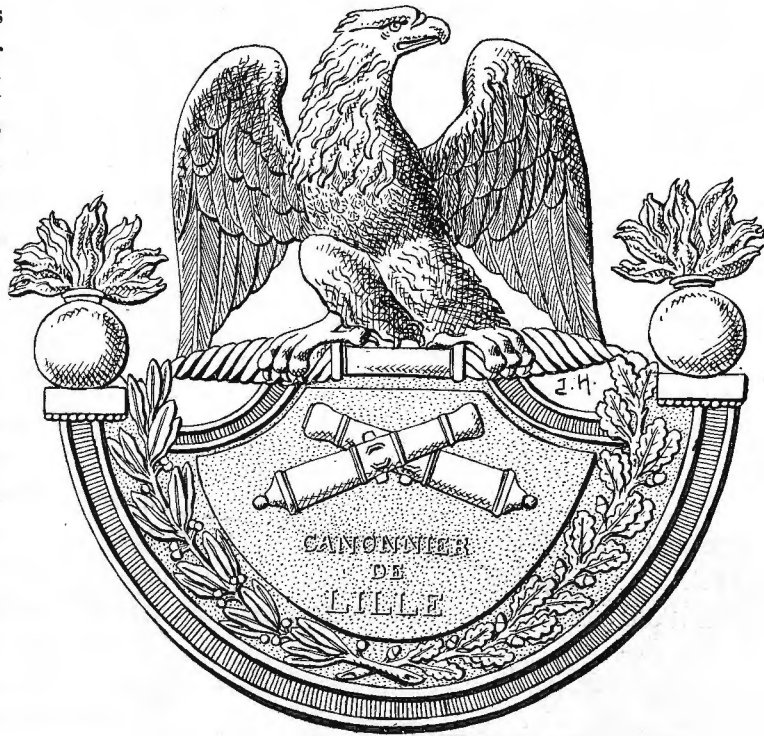
plusieurs paysans rôder autour de la maison. Tout surpris de voir du monde en ce lieu où tout retraçait les combats des jours derniers, je les interrogeai et j'appris que, d'après la suspension d'armes qui venait d'avoir lieu, ils s'étaient hâtés de rentrer dans leur village. Leur position était si cruelle, que nous leur abandonnâmes le peu de provisions qui nous restait. Ces pauvres gens ne savaient que faire pour nous remercier. Bons Allemands, vous ne ressemblez pas à ces fanatiques d'Espagnols, ce peuple vindicatif et superstitieux !

Ce lieu de désolation fut abandonné pour poursuivre notre route ; bientôt nous arrivâmes à Vienne. L'armée avait pris ses cantonnements dans les villages environnants. Nous rejoignîmes notre compagnie sans peine, mais on nous fit coucher à la garde du camp.

Le lendemain, nous reçûmes l'ordre d'aller cantonner dans la plaine entre Vienne et Schœnbrunn. En quinze jours, nous eûmes installé notre camp.

Après environ un mois de séjour, nous reçûmes l'ordre de nous préparer pour aller représenter le simulacre d'un grand combat. Vers quatre heures du matin, les tambours et les trompettes retentirent dans le camp. Nous suivîmes la route de Vienne et allâmes prendre position dans une grande plaine où se trouvait déjà réunie une foule considérable d'habitants.

Quelle impression ils durent ressentir en voyant se développer cent mille hommes de la Garde dans leur plus belle tenue ! Lorsque tous les postes furent occupés et que nous fûmes en présence du corps d'armée,



PLAQUE DE SHAKO, 1^{er} Empire.

En cuivre.

(Collection du prince de la Moskowa.)

qui nous était opposé, arriva Napoléon suivi de ses maréchaux et d'un nombreux état-major, puis les princes d'Autriche dont cent-un coups de canon et la musique guerrière annonça l'arrivée.

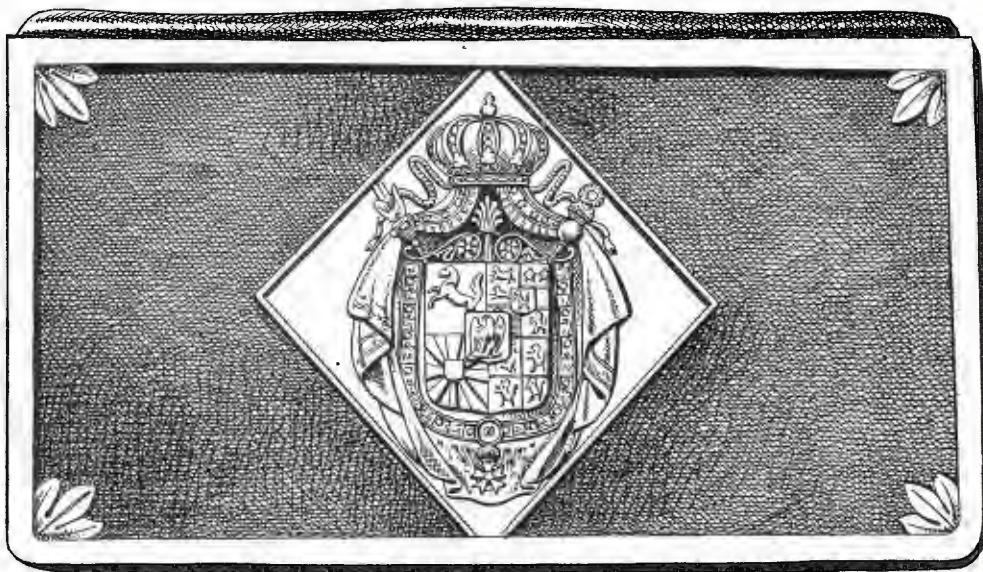
Aussitôt le tambour donne le signal du combat, les colonnes s'élancent de toutes parts, le feu devient général et toute cette belle armée disparaît dans un nuage de fumée.

Bientôt notre colonne, qui formait l'aile droite, fut attaquée par la cavalerie. Napoléon qui commandait l'aile gauche accourut alors bien vite pour venir se placer dans notre carré.

Nous soutinmes plusieurs charges et la cavalerie voyant qu'elle ne pourrait nous enfoncer se retira pour démasquer une colonne d'infanterie. Nous nous déployâmes alors et marchâmes à eux, Napoléon à notre tête, au pas de charge. La confusion se mit alors dans les rangs de l'ennemi. En vain voulut-il opposer quelque résistance : il fut contraint à la retraite et ne dut son salut qu'à une masse de cavalerie que nous vîmes de loin, et nous força à nous retrancher derrière un village à peu de distance. Y former à la hâte des redoutes fut l'affaire d'un moment.

Nous nous croyions hors de danger, la droite appuyée au village, le centre et la gauche couverts par les redoutes, quand survint une colonne de 2.000 voltigeurs protégée par vingt pièces d'artillerie légère, qui en un clin d'œil nous forcèrent à mettre bas les armes.

(A suivre.)



DESSUS DE GIBERNE d'officier de la garde royale Westphalienne, 1^{er} Empire.
En maroquin rouge, plaque et baguette d'encadrement dorées.

(Collection Recorbet.)

GARDE DE PARIS

(1802-1813) (*Fin*) (1).

Les *grenadiers* conservent leur bonnet à poil, les épaulettes rouges à franges, mais les grenades sont blanches aux retroussis ;

Les *voltigeurs-chasseurs* continuent à porter le bonnet d'oursin sans plaque, avec le cordon blanc et le plumet mi-partie vert à la base et mi-partie jaune en haut ; les épaulettes à franges vertes à tournantes jaunes pour le premier régiment ; et franges vertes à tournantes rouges pour le second ; le collet jaune à l'habit, mais les cors de chasse sont blancs aux retroussis.

Les *fusiliers* portent le shako du modèle de l'infanterie de ligne, les épaulettes en drap du fond de l'habit, lisérés de vert pour le premier régiment, de rouge pour le deuxième, et un bateau découpé en drap blanc sur chaque retroussis.

Pour les deux régiments, poches en long, à trois pointes, figurées par un passepoil de la couleur distinctive sur l'habit.

Veste et culotte blanches ; guêtres, équipement et armement de l'infanterie de ligne.

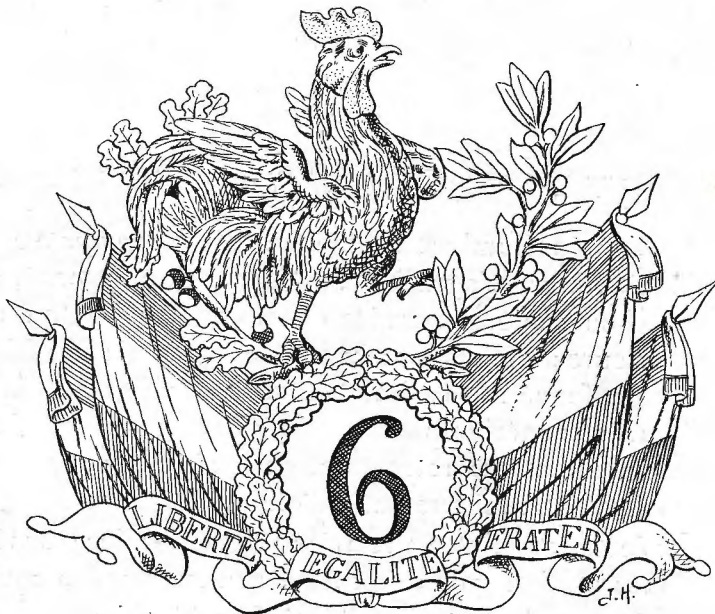
Capote en drap gris-beige.

Les caporaux ont les galons en fil blanc et les sous-officiers en argent, les uns et les autres lisérés de la couleur distinctive.

Lorsqu'en 1812, les deux régiments d'infanterie de la garde de Paris furent réunis en un seul, ce dernier conserva la tenue de l'ancien premier régiment et la porta jusqu'au licenciement du corps.

Nous tenons à adresser ici tous nos remerciements à M. G. Cottreau, dont la bienveillance est reconnue, pour nous avoir communiqué des renseignements utiles qui nous ont permis de faire le chapitre ci-dessus aussi documenté que possible.

(1) Voir pages 58 et 72.



Projet de PLAQUE DE SHAKO, pour la Garde nationale en 1848, présenté par Lacassagne fils.

(Collection G. Cottreau.)



PLAQUE DE BRASSARD de courier de l'armée.
Argent.
(Appartient à M. Manière.)

UNIFORME DE L'ESCADRON.

Les gardes municipaux à cheval reçurent la coiffure, le vêtement, la chaussure, l'équipement et l'armement des dragons ; seulement l'habit était en drap gris de fer, à collet, revers et parements rouges ; les revers et les parements lisérés de drap gris de fer ; épaulettes en drap, pattes de parements et doublure gris de fer, lisérés de rouge ; grenades rouges aux retroussis ; mêmes boutons que pour l'infanterie, mais en métal blanc.

Veste et culotte chamois. Gants jaunes à crispins.

Casque de dragon, à houpette et crinière ; plumet écarlate pour la

première compagnie, et noir à sommet écarlate pour la seconde.

Manteau à manches gris de fer.

Les chevaux étaient de la taille et portaient le même harnachement que ceux des dragons, mais la schabraque et les chaperons étaient en drap gris de fer, galonnés de blanc.

D'après Humbert et Liénhart, les *trompettes* de l'escadron avaient l'habit rouge, s'agraffant sur la poitrine, et orné, sur chaque devant, de sept boutonnières garnies chacune d'un bouton uniforme à l'extrémité extérieure ; collet, parements (en pointe) ; doublure et retroussis bleu céleste foncé : le collet était bordé d'un galon blanc aux pourtours inférieurs et supérieurs et sur le devant ; un semblable galon bordait les parements et les retroussis, couvrait les coutures du dos de l'habit et dessinait une longue patte d'oie sur les hanches.

Veste et culotte chamois ; cette dernière ornée de nœuds hongrois blancs et d'un galon de même couleur sur les coutures latérales.

Casque de la troupe à crinière blanche.

L'équipage du cheval : bleu céleste galonné de blanc.

En 1806, les gardes à cheval reçurent une culotte en nankin pour la tenue d'été.

L'escadron conserve l'uniforme décrit ci-dessus jusqu'au licenciement du corps.

L. FALLOU.

TROMPETTES DES GARDES DU CORPS

(1814-1815.)

La *Giberne* a inséré dans le précédent numéro, comme complément aux planches et aux articles sur les Gardes du Corps parus dans les années antérieures, un dessin de M. R. Roux montrant la grande tenue du trompette de 1814. Cette tenue, imitation presque complète, coiffure à part, de celle de l'ancien régime, ne se portait qu'aux jours de gala et aux grandes parades; en temps ordinaire, un uniforme plus simple, ne différant de celui des Gardes que par les détails, remplaçait la coûteuse casaque des grands jours.

La tenue journalière se composait d'un surtout de drap bleu de roi, à collet et parements de velours cramoisi bordés d'un galon d'argent, retroussis en drap du fond, ornés de soleils et de fleurs de lys en argent, l'habit fermé par un rang de neuf gros boutons d'argent à soleil, sans passepoil, trèfle d'argent sur l'épaule gauche, sur la droite une aiguillette d'argent montée en trèfle, pantalon en drap blanc dans les grandes bottes, ou pantalon en drap bleu dans les bottes pour la tenue à cheval, large pour la tenue à pied.

La coiffure était la même que pour la tenue de gala; à l'origine, c'était le chapeau du modèle des gardes, mais sans glands dans les cornes, plumet rouge, à base de la couleur de la compagnie. Le chapeau fut remplacé par le casque au mois d'août 1814, et ne fut plus en usage que pour la tenue de ville. Les ornements des côtés du casque ne furent ajoutés



PLAQUE DE SHAKO

de musicien de la garde nationale, Louis-Philippe.

Argentée.

qu'en janvier 1815 ; le plumet rouge fut remplacé, à l'adoption du casque, par un plumet blanc, avec base de couleur tranchante, analogue à celui des gardes.

Le *manteau* était en drap bleu de roi, orné de quatre boutonnières en argent, avec collet semblable à celui du surtout.

Les trompettes, ainsi que les gardes, firent usage à l'origine, en tenue du matin, d'une casquette à visière, de forme prussienne, bleu de roi, avec galon et liserés d'argent ; cette casquette fut remplacée le 15 novembre 1815 par un bonnet de police bleu de roi, avec soleil et galon d'argent.



PLAQUE DE SHAKO, en cuivre, II^e Empire.

(Collection du prince de la Moskowa.)

rent cramoisis pour toutes les compagnies sans distinction à la fin de 1815.

Les *gants*, au début blancs avec crispins de même couleur, devinrent jaunes et courts en 1815.

Ajoutons enfin que le fond de la *casaque* de grande tenue était en velours, bleu de roi pour le fond et cramoisi pour le collet et les parements ; les galons qui la chamarraient étaient tous en argent plein ouvragé et le ceinturon qui se portait avec cette tenue était en velours bleu galonné d'argent, avec plaque d'argent à soleil.

G. MICHEL.



Dessin colorié de René Louis.

MILICES DE L'ÎLE BOURBON, 1815.

Grenadier.

Chasseur.



Dessin colorié de René Louis.

MILICES DE L'ÎLE BOURBON, 1815.

Canonnier.

Dragon.

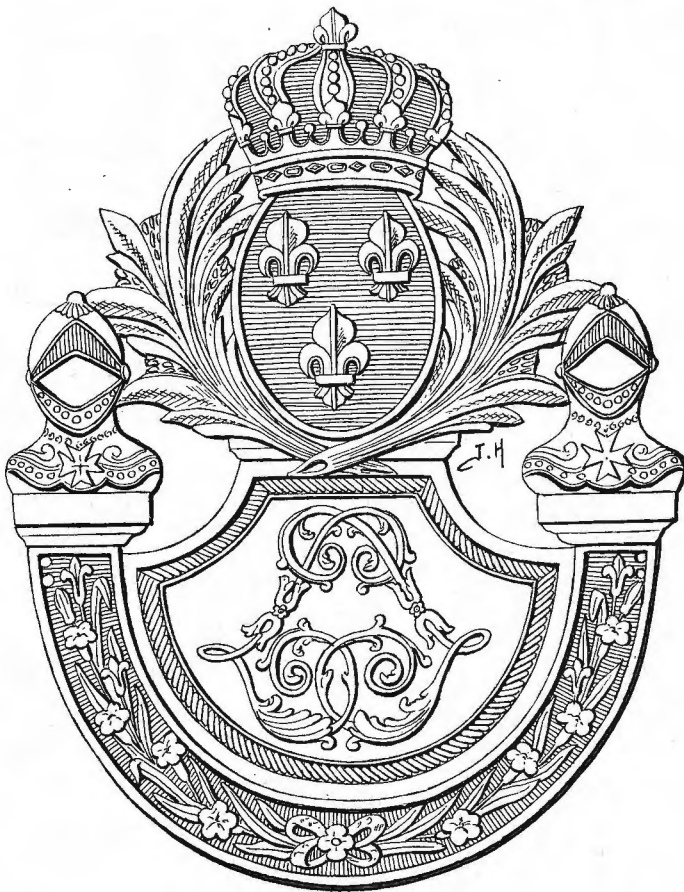
MILICES DE L'ILE BOURBON

(1815.)

L'île de la Réunion, tombée aux mains des Anglais, en 1810, fut rétrocédée à la France par le traité de Paris (30 mai 1814); la remise en eut lieu le 6 avril 1815, et le général Bouvet de Lozier, commandant pour le Roi, s'occupa de suite de réorganiser la force publique; il rendit dès le 11 avril une ordonnance reconstituant les milices, sur le pied où elles étaient avant la Révolution.

L'ordonnance du 11 avril 1815 partageait l'île, qui avait repris son ancien nom de Bourbon, en deux grandes divisions, celle du *Vent* (chef-lieu Saint-Denis), et celle *Sous-le-Vent* (chef-lieu Saint-Paul). Chaque division comprenait trois quartiers: Saint-Denis, Sainte-Suzanne et Saint-Benoît pour la première, Saint-Joseph, la Rivière-d'Abord et Saint-Paul pour la deuxième. Dans chaque quartier, on constitua un bataillon de milice.

Le bataillon comprenait six compagnies: une de grenadiers, quatre de fusiliers et une de chasseurs, constituées comme les compagnies de l'armée, le cadre comptant: 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 3 sergents, 6 caporaux, 1 tambour et 1 fifre; le nombre des soldats était fixé à 50, mais pouvait être augmenté suivant le degré de population. Les compagnies de chasseurs étaient formées d'hommes de

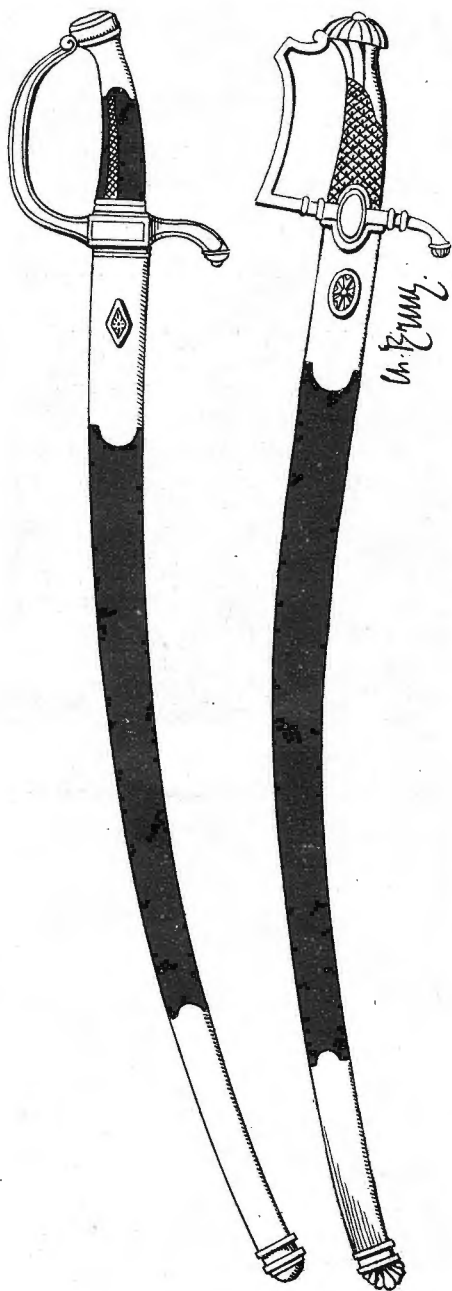


PLAQUE DE SHAKO, garde nationale, 1816.

En métal blanc.

(Collection du prince de la Moskowa.)

couleur libres, leurs officiers étaient blancs ainsi que tout le personnel des autres compagnies (1).



SABRES d'officiers d'infanterie, 1^{er} Empire.
Gardes et fourreaux
en cuivre doré ou argenté.

L'état-major du bataillon comprenait un lieutenant-colonel chef de bataillon, qui commandait en même temps le quartier, 1 quartier-maître, 1 aide-major et 1 adjudant sous-officier. Il y avait en outre pour chaque grande division de l'île un chef général des milices, avec rang de major chef de division.

Dans chacune de ces divisions, on constitua également une compagnie de canonniers à pied, de même force que celles d'infanterie ; elles étaient formées d'hommes de couleur libres, les officiers étaient blancs. — Ces compagnies étaient destinées au service des batteries de côtes, celles des grenadiers, formées d'hommes non mariés de 18 à 40 ans, devaient toujours être au complet et prêtes à marcher, et enfin les deux premières compagnies de fusiliers de chaque bataillon, dites de réserve, étaient destinées au service local.

L'armement pour toutes les milices à pied comprenait un fusil à baïonnette avec giberne ; en outre, un sabre en baudrier pour tout le monde, à l'exception des hommes de troupe des compagnies de fusiliers. Les officiers de grenadiers, de chasseurs et de canonniers avaient le sabre, ceux de fusiliers l'épée.

L'uniforme consistait en un habit blanc à la française, sans revers, avec un rang de boutons blancs à fleur de lys couronnée (les canonniers avaient les boutons jaunes avec canons en sautoir), parements et collet rouges pour les canonniers, bleus pour tous les autres ; épaulettes et dragonnes en laine rouge

(1) Par exception le bataillon de Saint-Joseph n'avait que trois compagnies, dont une de fusiliers.

pour les canonniers et les grenadiers, bleue pour les fusiliers, verte pour les chasseurs. Ornaments de retroussis de même couleur que les épau-
 lettes, grenades pour les grenadiers et canonniers, fleurs de lys pour les
 fusiliers, cors de chasse pour les chasseurs. Pantalon blanc à guêtres et
 souliers, veste blanche ; chapeau rond et noir, avec cocarde et panache
 blanc (c'était le chapeau rond, retroussé sur le côté, adopté en 1816 par
 une partie des gardes nationales, et qui fut en usage dans la plupart des
 colonies pendant la du-
 rée de l'Empire et de la
 Restauration pour les
 formations locales.)

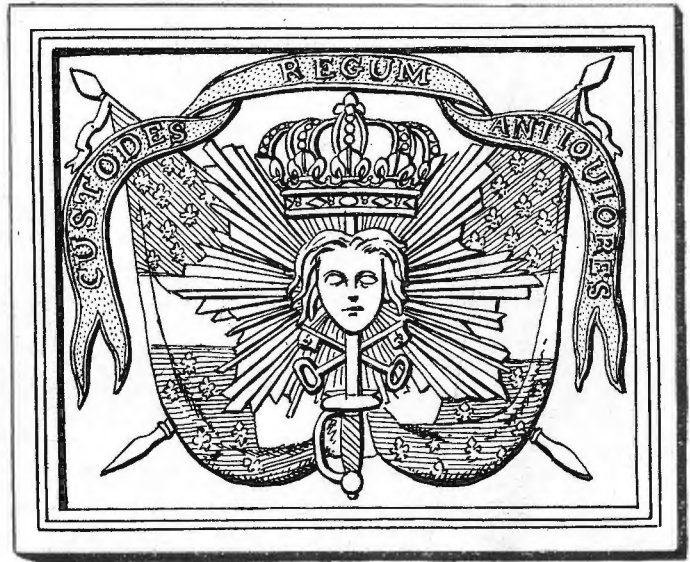
Les officiers por-
 taient le hausse-col ar-
 genté, des épaulettes
 d'argent suivant leur
 grade, et des dragonnes
 en fil blanc ; ceux de
 canonniers avaient les
 épaulettes en or et le
 hausse-col doré.

Il fut en outre orga-
 nisé dans chaque grande
 division de l'île une
 compagnie de dragons,
 composée d'hommes
 blancs, et commandée

par un capitaine propriétaire, qui était pour celle du Vent le général
 Bouvet de Lozier, et pour celle de Sous-le-Vent le major marquis de Parny,
 commandant à Saint-Paul, et qui fut plus tard commandant en second de
 la colonie.

Chaque compagnie comprenait : 1 capitaine-lieutenant, avec rang de
 capitaine-commandant, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 maréchal des
 logis chef, 1 fourrier, 3 maréchaux des logis, 6 brigadiers, 2 trompettes et
 50 dragons. Il y avait dans l'organisation de ces compagnies, recrutées
 dans les hautes classes, une réminiscence bien visible des anciennes com-
 pagnies d'ordonnance.

La tenue des dragons était semblable dans son ensemble à celle de l'in-
 fanterie, avec collet, parements, épaulettes, dragonnes et ornements de
 retroussis (fleur de lys) de couleur verte, boutons dorés à fleur de lys cou-
 ronnée ; les officiers avaient les épaulettes et la dragonne en or. Les
 guêtres étaient remplacées par des bottes à la hussarde.



PLAQUE DE CEINTURON de garde de la Porte.
 En argent, Restauration.

(Collection du prince de la Moskowa.)

Le cheval était harnaché en selle anglaise, avec courroies en cuir jaune, étriers et boucles en fer étamé, schabraque verte bordée d'un galon de laine de même couleur, aussi bien pour les officiers que pour les dragons.

Cette organisation était entièrement copiée sur celle de 1789, — sauf quelques différences dues à l'accroissement de la population.

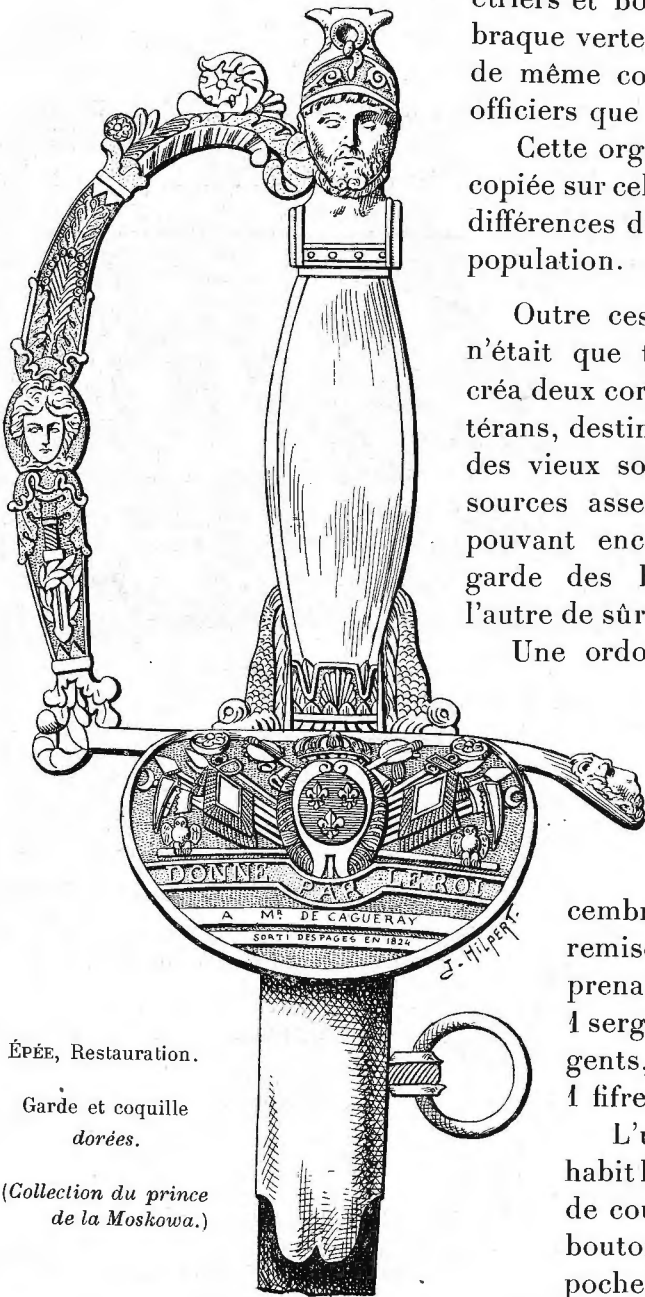
Outre ces forces, dont le service n'était que temporaire, le gouverneur créa deux corps permanents, l'un de vétérans, destiné à recueillir quelques-uns des vieux soldats et marins sans ressources assez nombreux dans l'île, et pouvant encore être utilisés pour la garde des batteries, magasins, etc., l'autre de sûreté publique.

Une ordonnance du 12 avril 1815 prescrivit la reconstitution de la compagnie d'*invalides* formée pour les îles de France et de Bourbon par l'ordonnance royale du 30 décembre 1772; cette compagnie, remise sur le même pied, comprenait : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 3 sergents, 7 caporaux, 1 tambour, 1 fifre, et 50 invalides.

L'uniforme se composait d'un habit bleu de roi, veste et culotte de coutil blanc, l'habit ayant dix boutons sur le devant, trois aux poches coupées en travers, les manches ouvertes en dessous et

fermées par trois boutons, les boutons jaunes et timbrés d'une ancre, chapeau bordé de blanc.

La compagnie était commandée par le capitaine Méder et le lieutenant Dorge.



ÉPÉE, Restauration.

Garde et coquille dorées.

(Collection du prince de la Moskowa.)

Une seconde ordonnance du même jour créa une compagnie de *Maréchaussée* destinée au service de police sous les ordres des administrateurs et des magistrats « voulant d'ailleurs le Général se conformer pour l'organisation d'un tel corps aux ordonnances antérieures à 1789 ».

Cette compagnie, composée d'hommes de couleur libres, engagés pour huit ans, comprenait 4 maréchaux des logis, 8 brigadiers, 2 trompettes et 50 *archers*; elle était commandée par un capitaine et un lieutenant, pris bien entendu tous deux dans la population blanche. 3 maréchaux des logis, 3 brigadiers et 19 *archers* étaient montés.

L'uniforme consistait en un habit bleu de roi, avec parements, collet, doublure et passepoil rouges, épau-
 lettes et dragonne de laine rouge, boutons blancs empreints d'une

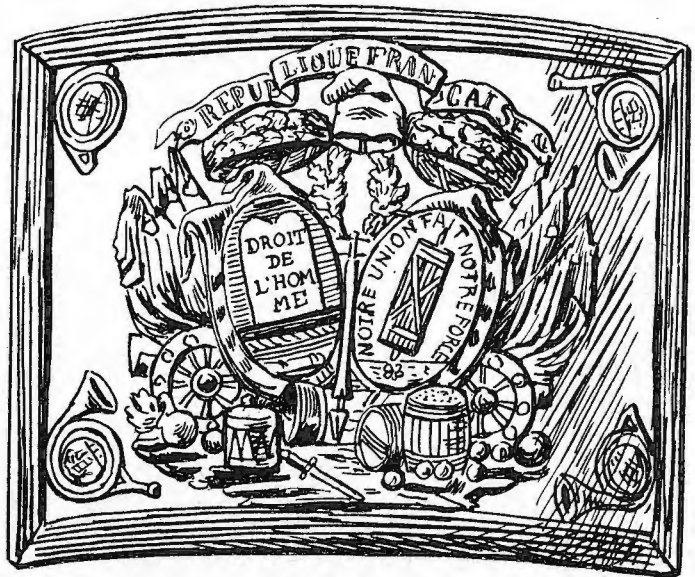
fleur de lys couronnée, veste et pantalon blancs, guêtres pour les fantassins, bottes à la hussarde pour les cavaliers; chapeau à cornes galonné de blanc; buffleteries blanches; les fantassins étaient armés d'un fusil à baïonnette et d'un sabre, les cavaliers d'un mousqueton, d'un sabre et d'un pistolet. Le harnachement était semblable à celui des dragons, mais la schabraque était bleue avec galon de même couleur.

M. de Beauverger, inspecteur particulier de la police de sûreté à Saint-Denis, fut nommé capitaine de la compagnie de maréchaussée.

Toutes les ordonnances sont malheureusement muettes au sujet de la tenue des tambours, fifres et trompettes. Étant donné les tendances bien marquées vers un retour à ce qui existait sous l'ancien régime, qui ressortent du préambule des ordonnances ainsi que des dénominations d'invalides, de maréchaussée, d'archers (1), et aussi de certains détails d'uniforme, il est permis de supposer que les têtes de colonnes étaient vêtues à la livrée du roi, à l'exception pourtant des trompettes de dragons qui devaient porter la livrée du capitaine propriétaire.

G. MICHEL.

(1) Cette dernière dénomination n'était pas très logique, puisque le titre d'archer avait été supprimé dans la maréchaussée, non à la Révolution, mais par l'ordonnance royale du 28 avril 1778. Il est vrai qu'elle le remplaçait par celui de cavalier, et que la compagnie comprenait des hommes à pied. En tous cas, c'est certainement la dernière fois que ce titre apparaît dans les troupes françaises.



PLAQUE DE CEINTURON
 d'officier de chasseurs de la garde nationale, Révolution.
 Fond doré; ornements et bordure argent.

(Collection Recorbet.)

INFANTERIE COLONIALE, 1907.



LIEUTENANT. Grande tenue de service.

Tunique entièrement bleu foncé, boutons dorés, ancre du collet, galons, épaulettes et brides en or mat.

Pantalon gris de fer foncé à passepoil écarlate. *Képi* bleu foncé, galons, fausse jugulaire et pompon or; ancre en cuivre doré, cocarde tricolore; jugulaire noire vernie soutachée d'or. *Gants* blancs. *Sabre* d'acier, dragonne d'or à cordon noir.

TROUPE. — *Paletot* en molleton bleu foncé, boutons de cuivre, épaulettes jonquille, brides du fond passepoilées de rouge, ancre écarlate au collet. *Pantalon* gris de fer foncé à passepoil écarlate. *Képi* bleu foncé à passepoil et ancre écarlates. *Cravate* noire. *Galons* de grade écarlate pour les caporaux et or liseré d'écarlate pour les sous-officiers. *Capote* gris de fer bleuté roulée sur le sac. *Équipement* noir.

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870.) (Suite.)

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE (Suite.)

(Décision du 15 juin 1857.)

INFANTERIE (Suite.)

Régiments de Grenadiers. (Suite.)

ÉQUIPEMENT. (Suite.)

Une *boucle en cuivre*, de 70 mm. de long et de 18 mm. de haut, dans œuvre, est fixée à l'orifice du coulant par une enchapure en buffle. Cette boucle a deux arpillons mobiles autour de sa branche opposée à l'enchapure. Elle reçoit l'extrémité libre de la bande, côté fort du buffle. — Une *petite boucle en cuivre* de 20 mm. de large dans œuvre est appliquée sur le coulant de sabre par une enchapure en buffle dont le pli est à 45 mm. au dessous de l'orifice du coulant et qui est garnie d'un passant. A 15 mm. de ce même orifice, et au-dessus de la boucle est percée une *mortaise* de 30 mm. de large et de 5 mm. de haut, pour recevoir le pontet du fourreau de sabre et son contre-sanglon, de 80 mm. de long sur 20 de large qui vient s'arrêter dans la petite boucle. — Une semblable boucle est enchapée sur le coulant porte-baïonnette. Le pli de cette enchapure n'est point oblique comme l'orifice de son coulant, mais il est parallèle à celui du coulant de sabre. Le milieu de cette enchapure est à 35 mm. au-dessous du bord du baudrier. Cette boucle reçoit le contre-sanglon du fourreau de



COMMANDANT JOPPÉ
du 2^e régiment de grenadiers de la garde
(1869-1870).

baïonnette. — Sur le bout libre de la bande un bouton en buffle (diamètre 20 mm.) est cousu au moyen de points en fil qui traversent le baudrier et qui s'arrêtent en dedans sur un semblable bouton pour prévenir l'arrachement. La place de ce bouton est réglée pour que l'homme étant armé, la martingale placée horizontalement, le haut du pommeau du sabre soit au niveau du dessus de la giberne.

46. FOURREAU DE BAÏONNETTE (*Pl.* III). En cuir noir ciré, longueur convenable à celle de la baïonnette. En haut une *chape* en cuivre laiton laminé (hauteur 40 mm.) portant un pontet oblique pour venir s'appuyer sur l'orifice du coulant de baudrier; il est garni d'un contre-sanglon de buffle de 80 mm. sur 20 mm. Un *bout* aussi en cuivre, hauteur 55 mm., y compris l'olive, est fixé sans colle ni épingle au moyen d'une tige conique intérieure.

47. BRETELLE DE FUSIL (*Pl.* III). En buffle blanc, piquée d'un jonc sur chaque bord. A l'une des extrémités, elle est percée de deux boutonnières pour recevoir un double bouton de cuivre (diamètre 15 mm.); elles sont espacées de 60 mm. de tête en tête. Un petit *feutre* en buffle de la largeur de la bretelle et de 45 mm. de long est adapté un peu au-dessous du pli que fait la bretelle dans le battant de grenadière, son extrémité flottante arrivant au niveau du bout de la bretelle. Il sert à préserver le bois de fusil contre le frottement du bouton de cuivre. — A l'autre bout de la bretelle est enchapée une demi-boucle en cuivre fondu et limé, coins supérieurs arrondis, ardillon en laiton, mobile autour de la branche libre. — Longueur de la bretelle, non compris l'enchapure de la boucle, 930 mm. pour fusil d'infanterie de ligne 900 mm. pour fusil de voltigeur. Largeur commune 35 mm. La longueur est calculée pour que la bretelle étant sur l'arme, le pli de l'enchapure de la boucle soit au niveau de la base de la capucine, et que le haut soit remployé de 50 mm. dans le battant de la grenadière. — Lorsque, par l'effet du service, la bretelle vient à s'allonger au delà des dimensions prescrites, on peut la raccourcir par le côté de l'enchapure sans jamais toucher au côté des boutonnières dont l'emplacement est invariable.

PETIT ÉQUIPEMENT.

48. HAVRE-SAC (*Pl.* IV). En veau à poil fauve et du modèle général affecté à l'infanterie (Décision du 16 avril 1854. *Journal militaire*, p. 690). Mais les bretelles, au lieu d'être bifurquées, sont chacune d'un seul morceau; leur longueur est de 700 mm., leur largeur est partout de 40 mm. et elles sont cousues contre la face postérieure du sac. Ces bretelles, ainsi que toutes les courroies du sac, sont en buffle blanc, sans piqûre au bord.

(*A suivre.*)

Le Directeur gérant : L. FALLOU.

ÉCHOS MILITAIRES

A l'Étranger.

L'armée danoise va être dotée d'un corps d'automobilistes volontaires qui lui sera envié par mainte grande nation.

Un industriel danois, qui a fait fortune au Siam, vient d'offrir au ministre du Danemark, qui s'est empressé d'accepter, d'organiser et d'équiper à ses frais, un corps de tirailleurs volontaires montés sur automobiles, qui seront armés de fusils dont la capacité de tir peut aller jusqu'à 600 coups à la minute, prétend-on. Ce corps se composera de 80 hommes dont le feu aura la valeur de celui de deux bataillons armés de fusils ordinaires.

Ces volontaires vont être instruits par des officiers de l'armée active et prendront part aux grandes manœuvres de l'automne prochain.

Le *Daily Graphic* donne les curieux détails suivants sur le pavillon qui vient d'être attribué à la division des sous-marins de la flotte anglaise.

Ce pavillon se compose de trois couleurs : rouge, bleu et jaune, représentant les trois dépôts de sous-marins, Portsmouth, Devonport et Chatham. Sur l'une d'elles est figuré un sous-marin ; sur la seconde trois torpilleurs, et les deux autres sont ornées de petites souris blanches.

On sait qu'un sous-marin ne va pas en mer sans avoir à bord de ces petits animaux, qui, extrêmement sensibles aux gaz délétères, sont l'objet d'une surveillance rigoureuse pendant tout le parcours. Si l'un d'eux vient à mourir, le sous-marin remonte aussitôt à la surface.

Les souris sont, d'ailleurs, depuis longtemps, utilisées dans les mines pour la même cause.

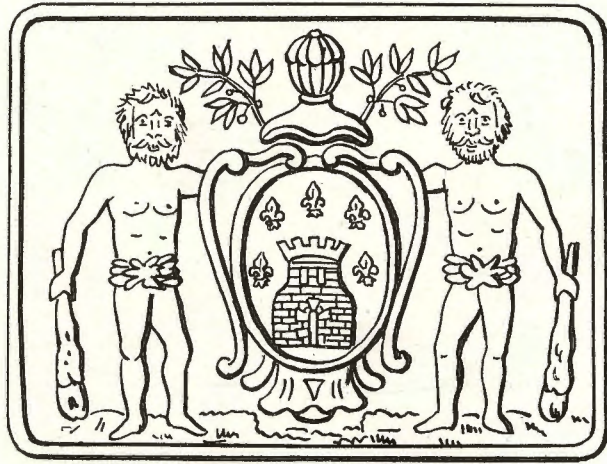
LE RÉGIMENT ROYAL-NIORT

(1621 A 1790.)

PAR MAURICE DE FÜRST,

Médecin-major de 2^e classe, au 99^e Régiment d'Infanterie (1).

Le régiment Royal-Niort est un exemple curieux de la façon dont les rois de France avaient su créer ce que nous appellerions maintenant une armée territoriale. Ce fut d'abord en transformant les milices urbaines, que leur avait légué le moyen âge, puis en y ajoutant plus tard les bataillons de garnison, qui correspondaient assez exactement à nos régiments territoriaux, qu'ils obtinrent ce résultat. Le régiment Royal-Niort est de la première catégorie : c'est l'ancienne milice bourgeoise devenue, par les guerres de religion surtout, une troupe très exercée et aguerrie et qui avait vaillamment fait ses preuves, notamment pendant le grand siège de Niort par les Huguenots en 1569, les guerres de la Ligue et la prise de Niort par Henri IV, en 1588. Le roi Louis XIII, voyant tout ce qu'on pouvait tirer de cette institution, de bon et de profitable pour l'intérêt du royaume, la transforma en régiment royal.



PLAQUE DE CEINTURON
du régiment Royal-Niort.
En cuivre, 1775.

(Musée de Niort.)

J'ai pu recueillir quelques documents sur ce régiment, grâce à l'amabilité de M. Farault, bibliothécaire adjoint à la bibliothèque municipale de la ville de Niort, qui m'a facilité mes recherches dans les archives municipales et m'a fourni de nombreux renseignements. Le manuscrit de Doru Fonteneau sur l'histoire du Poitou, les histoires de Niort de Favre et de Briquet, le « Thrésor des titres de la ville de Niort », par Angin de la Terraudière, l'Armorial des Maires de Niort par M. Bonneau, les archives

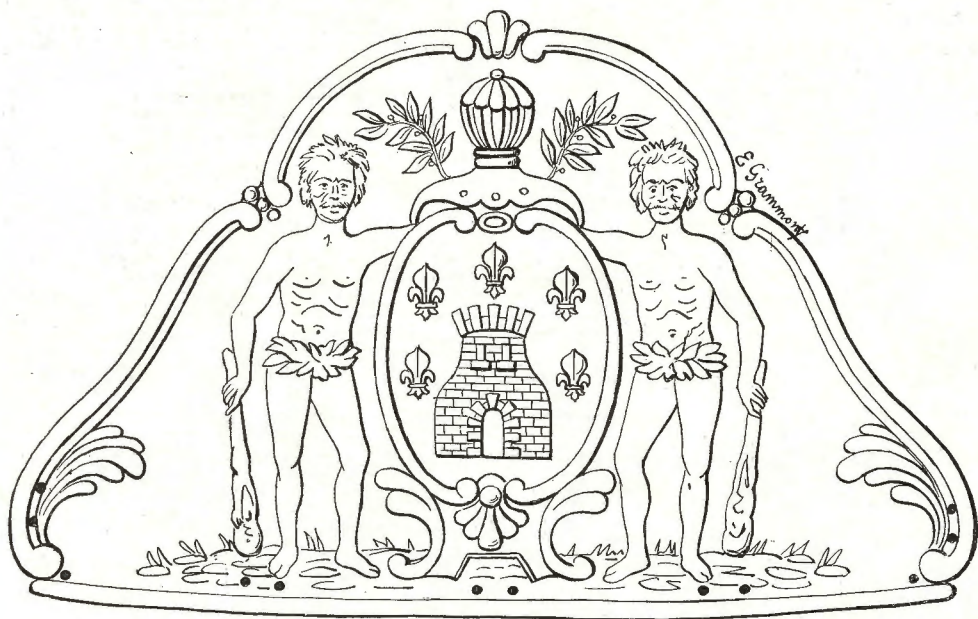
(1) Après autorisation de M. le Ministre de la Guerre.

communales de Niort, et le livre de M. H. Proust, *les Dépenses de l'Hôtel de Ville de Niort*, m'ont permis de réunir les renseignements suivants, et de reconstituer l'uniforme du régiment.

HISTORIQUE.

Le 1^{er} juin 1621, le roi Louis XIII quitta Niort pour assister au siège de Saint-Jean d'Angély, défendu par le baron de Fontenay. Le 3, le Roi arrive devant la place assiégée, qui capitule après un siège de vingt et un jours, Parmi les troupes royales se trouvait une compagnie de la milice bourgeoise de Niort, qui se fit remarquer d'une façon tout à fait particulière par sa bravoure. Pour récompenser les Niortais, le Roi accorda à la milice le nom de régiment Royal-Niort, et en remania la composition.

Le régiment devait être fort de 1.200 hommes, répartis en douze compagnies, et devait être composé en nombre égal de catholiques et de protestants ; dans six compagnies, les capitaines et enseignés étaient catholiques, et les lieutenants et sergents, protestants ; dans les six autres, les capitaines et enseignes protestants, et les lieutenants et sergents catholiques, « tellement », dit le Roi, « qu'une compagnie suffira pour la garde ordinaire, qui doublera ou triplera selon les occasions », en évitant toute contestation provenant de questions religieuses. Avec le temps, et surtout par la révocation de l'Édit de Nantes, cette clause de religion disparut. La nomination d'officiers fut faite par une ordonnance royale sur la présen-



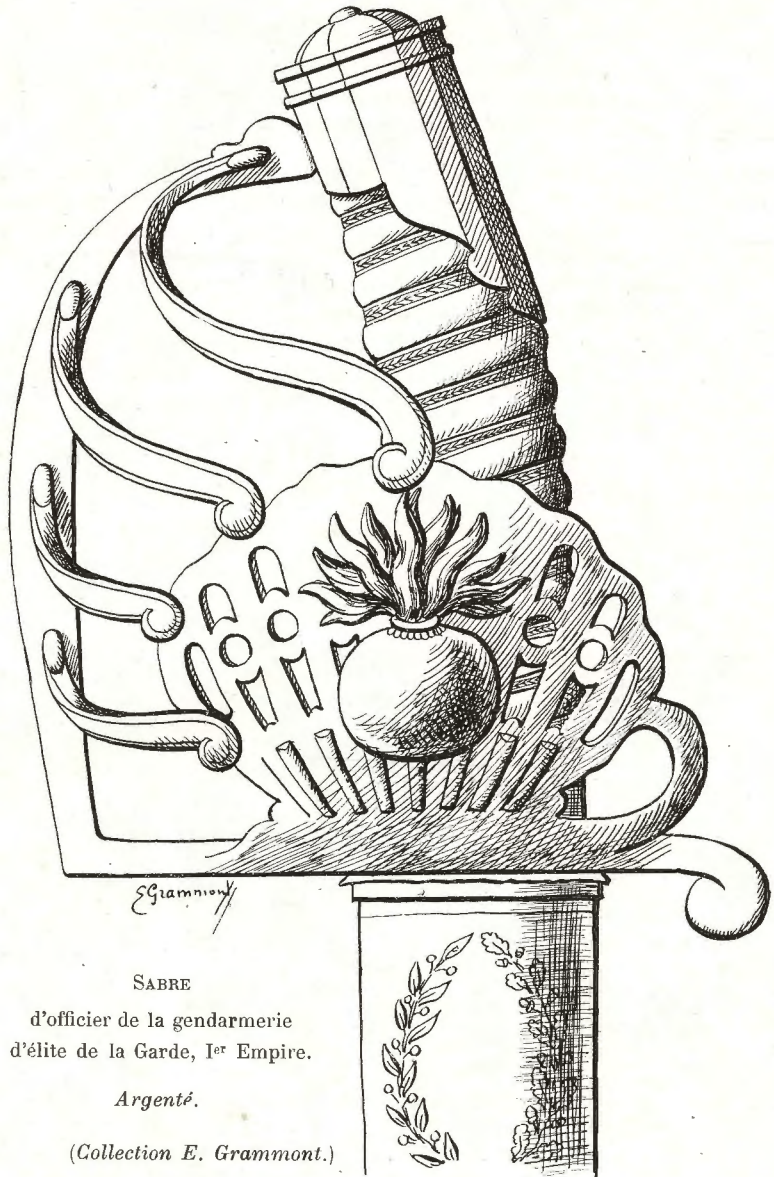
PLAQUE DE BONNET A POIL des grenadiers du Royal-Niort. En cuivre, 1775.

(Musée de Niort.)

tation de M. de Parabère, gouverneur de la ville. Plus tard, les nominations furent faites par le gouverneur de la province sur la présentation du Corps de ville. Il était d'usage que les officiers fussent choisis parmi l'échevinage. Le Maire était de droit colonel, les capitaines pris parmi les échevins, les lieutenants et enseignes parmi les pairs.

Voici les lettres de création du régiment :

« Le Roy, désirant établir
 « quelque ordre pour la garde
 « et conservation de la ville
 « de Nyort, par le moyen du-
 « quel tous ses subjects, tant
 « catholiques que de la reli-
 « gion prétendue réformée,
 « y soient admis, et s'estant
 « fait représenter le roolle des
 « principaux habitans de ladite
 « ville, veult et ordonne qu'il
 « soit estably douze compa-
 « gnies, soubz la charge de
 « douze capitaines, lieutenans
 « et enseignes cy-dessus des-
 « nommez. Mandons au sieur
 « de Parabère, gouverneur de
 « ladite ville, de prandre et
 « recevoir leur serment, et en-
 « suite les establir et ordonner
 « à la garde des portes de la-
 « dite ville, et leur commander
 « ce qu'ils auront à faire pour
 « la seureté et conservation
 « d'icelle, tenant la main à
 « ce qu'ils vivent et se com-
 « portent ensemblement en toute union, amitié et concorde.



SABRE
 d'officier de la gendarmerie
 d'élite de la Garde, 1^{er} Empire.

Argenté.

(Collection E. Grammont.)

« Fait au camp de Saint-Jean d'Angély, le 26 juin 1621,

« Signé : LOUIS.

« Et plus bas : PHILIPPEAUX ».

L'ordonnance royale ajoute :

« Pour le regard des habitans du faubourg appelé le port, qui est d'importance, et où il y a
 « nombre d'habitans, seront laissés pour y servir aux occasions, ainsi qu'il sera avisé par ledit
 « sieur de Parabère, ou ledit sieur Maire, en son absence ».

Voici la composition, comme officiers, des douze compagnies du régiment :

Compagnies catholiques.

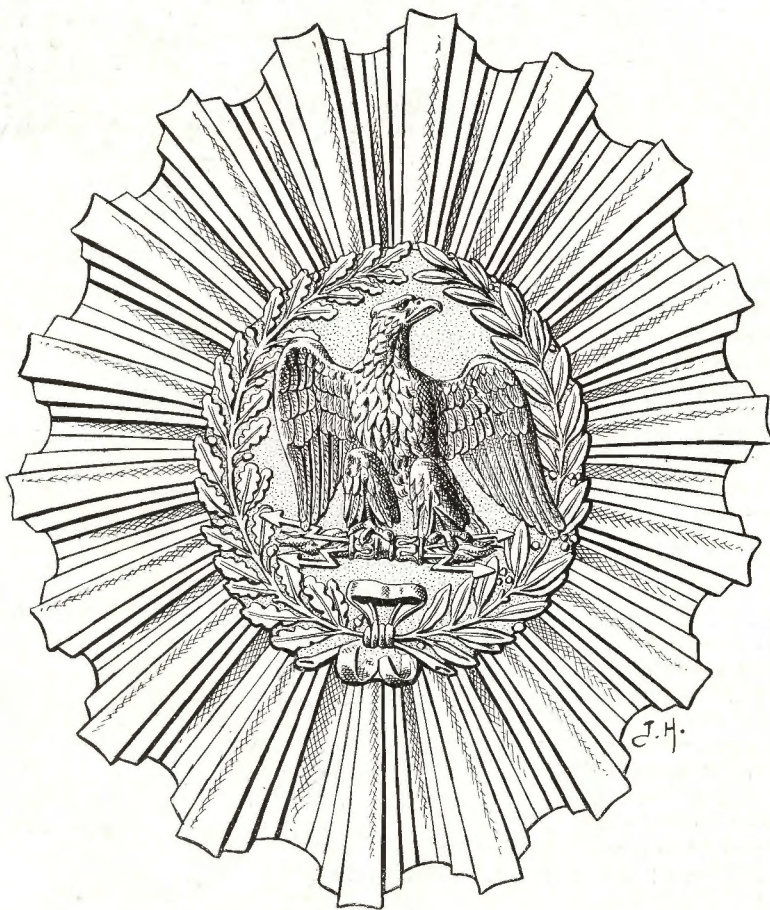
Guillaume Girauldeau, sieur de la Pigeonnière, capitaine; François Texier, lieutenant; Louis Goyault, sieur de Sainte-Marie, enseigne.

Jean Bastard, sieur de la Mellezerie, capitaine; André Hersant, lieutenant; René Chargé, enseigne.

Pierre Viault, sieur d'Aigonay, capitaine; André Fretault, lieutenant; Pierre Brault, enseigne. Antoine Chargé, capitaine; Jacques Gracien, lieutenant; Jean Chambier, enseigne.

André Dabillon, sieur de l'Imbaudière, capitaine; Jean Gaultier, lieutenant; René Morin, enseigne.

Guillaume Pastureau, sieur des Rochers, capitaine; Jean Roulland, lieutenant; Philippe Chargé, enseigne.



PLAQUE DE CUIRASSE de carabinier, II^e Empire.
Ornement central en cuivre sur rayons en métal blanc.

(Collection G. Van Ackère.)

Compagnies de la religion prétendue réformée.

Jérôme Avice, sieur de la Chaussée, capitaine; Odit Chauson, lieutenant; Jean Grangaing, enseigne.

Jérôme Sacher, sieur de la Salle, capitaine; Guillaume Symon, sieur de la Figerasse, lieutenant; Philippe Mestivier, enseigne.

Etienne Savignac, sieur de Vieux-Fourneau, capitaine; Toussaint de la Rivière, sieur de Lonctrou, lieutenant; Simon Bouhault, enseigne.

Nicolas Gallet, sieur de la Roche, capitaine; Etienne Ionslard, sieur de la Reigle, lieutenant; Louis Isambart, enseigne.

Laurent Coyault, sieur du Fief-Fourneau, capitaine; Jacques Pastureau, sieur des Granges, lieutenant; Pierre Mestivier, enseigne.

Philippe Chalmot, sieur de la Briandière, capitaine; Pierre de Villiers, sieur de Ghante-merle, lieutenant; Jean Mesmin, enseigne.

Le 1^{er} juillet, une ordonnance royale remplaça André Dabil- lon, sieur de l'Imbrau- dière, capitaine catho- lique, qui ne résidait pas à Niort, par le sieur Laurens, lieutenant-général au siège de Niort.

La formation du régiment Royal-Niort était non seulement un honneur pour la ville, mais aussi une cause de sécurité. Les derniers troubles avaient répandu dans les campagnes une foule de malfaiteurs, vagabonds et déserteurs qui ne vivaient que de brigandages. Ils venaient jusqu'aux portes de Niort pour enlever les habitants isolés, les voler, les rançonner et même les assassiner. M. de Parabère se bornait à maintenir l'ordre à l'intérieur de la ville, mais il ne s'occupait nullement de surveiller les environs. Le nouveau régiment fut chargé de garder les portes et de faire des battues dans la banlieue. Il rendit ainsi un grand service aux habitants et surtout au commerce qui voyait toutes ses marchandises volées et pillées dès qu'elles sortaient des murs de la ville. On put jouir ainsi d'une sécurité qu'on ne connaissait plus depuis longtemps.

Le régiment fut maintenu suivant son établissement, et les officiers furent renouvelés de temps en temps. Il continua à assurer la garde de la ville et servit aussi au dehors, notamment pendant les guerres de la Fronde, où il alla en partie à plusieurs reprises contre les ennemis du Roi, sur lesquels il fit des prisonniers et du butin. Sous Louis XIV, on créa une compagnie de cavalerie, forte d'une cinquantaine d'hommes, qui contribua



PLAQUE DE GIBERNE d'officier, de Jérôme Napoléon.

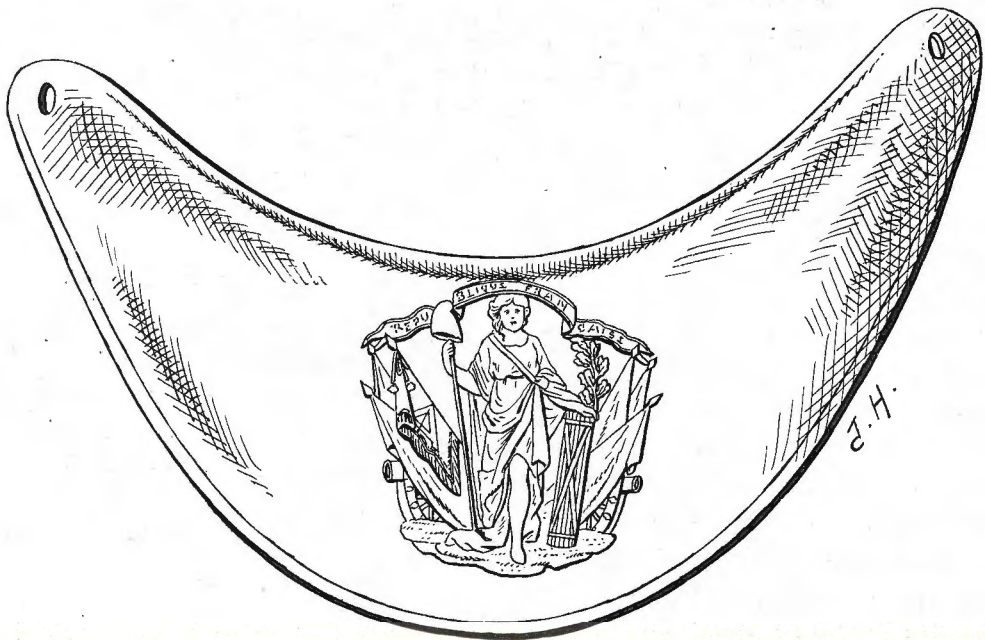
Dorée. 1^{er} Empire.

(Collection Recorbet.)

à assurer le service de la ville et surtout, conjointement avec les autres compagnies, le service à l'extérieur.

En 1674, Louis XIV se trouvait en guerre avec l'Europe coalisée. L'ennemi songea à opérer une descente sur les côtes du Poitou dégarnies de troupes, et la flotte hollandaise, sous le commandement de l'amiral Tromp, vint effectivement croiser dans ces parages et occupa l'île de Noirmoutier. Mais le duc de la Vieuville, gouverneur du Poitou, ayant mobilisé les milices de la province, défendit les côtes et repoussa les Hollandais, qui durent évacuer Noirmoutier après trois semaines d'occupation. Cinq compagnies du régiment Royal-Niort, fortes de 500 hommes, furent formées en détachement par ordre du duc pour prendre part à la défense.

Angin de la Ferraudière, alors maire de la ville de Niort, avait prévu cette expédition, et dès le commencement de mai 1674, il avait ordonné de procéder à la réorganisation du régiment, dont la discipline était très relâchée. Ce maire réunit les cinq compagnies du régiment dans le grand cimetière de la porte Saint-Jean, et leur fait connaître les ordres qu'il a reçus. Deux soldats protestent contre cette réunion qu'ils considèrent comme irrégulière, parce que tout le régiment n'a pas été convoqué à cette revue. Ils refusent d'obéir. Le maire, en voulant les calmer, est blessé à la main. Il fait arrêter et conduire à la prison de l'Hôtel de Ville les deux rebelles, qui passent devant un Conseil de guerre et sont



HAUSSE-COL. Révolution.
Doré, ornement en argent.

(Collection du prince de la Moskowa.)

condamnés. Mais ils font leur soumission, et obtiennent leur grâce.
Le 1^{er} juin, l'ennemi paraît sur les côtes du Bas-Poitou, et les cinq cents



SABRETACHE DU 8^e HUSSARDS. I^{er} Empire.

Fond en drap garance, bordé de cuir souple; galon et soutache noirs; aigle, couronne, foudres, n^o 8 en jaune; écusson en drap bleu; plumes marquées par des fils noirs.

(Collection Le Gouest.)

hommes du régiment sont envoyés à Aizenay, pour prendre part à la défense des Sables-d'Olonne, de Beauvoir et de l'île de Bouin. Ce détachement se fait remarquer, partout où il séjourne, par sa bravoure, sa discipline et son zèle pour le service du Roi. Le 13 juillet 1674, le duc de la Vieuville les passa en revue à Beauvoir-sur-Mer. M. de Marillac, intendant du Poitou, assista à la revue, et en fait dresser un état dans la forme qui suit :

Revue des cinq compagnies détachées du régiment d'infanterie de Nyort, à leur passage à Beauvoir-sur-Mer, pour aller à l'isle de Beauvoir, le 13 juillet 1674.

Compagnie de la Voûte :

Capitaine présent, 3 chevaux
Lieutenant présent, 1 cheval
Sous-lieutenant présent, 1 cheval

4 sergents, 2 chevaux.
103 soldats et 1 tambour.

Compagnie de Fontenelle :

Capitaine présent, 3 chevaux
Lieutenant présent, 1 cheval
Sous-lieutenant présent, 1 cheval

4 sergents présents, 2 chevaux
100 soldats, 1 tambour,

Compagnie de Villepain :

Capitaine présent, 3 chevaux
Lieutenant présent, 2 chevaux
Sous-lieutenant présent, 1 cheval

4 sergents présents, 2 chevaux
100 soldats, 1 tambour.

Compagnie de Luns :

Capitaine présent, 3 chevaux
Lieutenant présent, 1 cheval
Sous-lieutenant présent, 1 cheval

4 sergents présents, 2 chevaux
100 soldats, 1 tambour.

Compagnie de la Brosse :

Capitaine présent, 3 chevaux
Lieutenant présent, 1 cheval
Sous-lieutenant présent, 1 cheval

4 sergents présents, 2 chevaux
105 soldats, 1 tambour.

Etat-Major :

Major : Villepain, troisième capitaine suprâ.
Aide-major : lieutenant dudit troisième capitaine.

Chirurgien présent.

La revue ci-dessus a été faite par nous, René de Marillac, chevalier, seigneur d'Olinville, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des requestes ordinaire de son hostel, Commissaire départi pour l'exécution des Ordres de S. M., en la généralité de Poitiers, dans laquelle revue, nous avons trouvé tous les officiers et soldats ci-dessus présents et effectifs.

Fait au dit Beauvoir, les ans et jour que dessus.

Signé : LOUIS.

Et plus bas, par Monseigneur : DUPONT.



PLAQUE DE CEINTURON D'OFFICIER. Restauration.

Fond doré ; ornement argent.

(Collection du prince de la Moskowa.)

La flotte ennemie ayant renoncé à ses projets et quitté les côtes de France, au moment de renvoyer le détachement du régiment du Royal-Niort dans ses foyers, le 30 juillet 1674, le duc de la Vieuille témoigna être très satisfait par diverses lettres qu'il écrivit au maire de Niort, Augier de la Terraudière, par les soins duquel la chose avait été conduite. Il donna en outre une attestation publique des services qu'ils avaient rendus sous forme du certificat suivant :

« Le Duc de la Vieuille, pair de France, chevalier d'honneur de la



Dessin colorié de René Louis.

MILICES DE L'ILE BOURBON, 1815.

Archer monté de la Maréchaussée.

Vétéran-Invalide.



Dessin colorié de René Louis.

TROMPETTE
de la Compagnie d'élite du 23^e Dragons.

1807.

« Reine, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy du haut et bas Poitou, Chastelleraudois et Loudunois.

« Certifions à tous qu'il appartiendra que les cinq cens hommes destachés du régiment de Nyort pour le service du Roy par nos ordres, pour la deffense des costes du Poitou, et commandées par les sieurs de la Voûte-France, de la Fontenelle-Migault, de Villepain-Marot, de Luns-Guyot et de la Brosse-Chebron, capitaines; Jacques Fradet, Pierre Chebron, Cabriel Huqueteau et Jean Gresseau, lieutenans, et ledit Chebron, ayde-major; Louis Madien, Jacques Gorrin et Jean Bidault, soubz-lieutenans, avec vingt sergents et vingt caporaux, ont bien et fidellement servi S. M. dans l'isle de Bouin, aux Sables-d'Olonne et ailleurs, et bien vesen en tous les endroits de leur passage et lieux de garnison, en foy de quoy nous avons signé ces présentes de nostre main, icelles fait signer à nostre secrétaire, et apposer le sceau de nos armes.

« Aux Sables-d'Olonne, le dernier juillet 1674.

Signé : le DUC DE LA VIEUVILLE,
« et plus bas, par M^{sr} TACONNET.

« Et scellé des armes dudit sieigneur ».



PLAQUE DE SHAKO, du 10^e de ligne.

En cuivre, 1^{er} Empire.

(Collection du prince de la Moskowa.)

Voici la liste des officiers du régiment à cette époque, qui comprend ceux des cinq compagnies du détachement :

Premièrement, le maire est colonel dudit régiment, et premier capitaine de la cavalerie.

Jean France, écuyer, seigneur de la Voûte, capitaine de la colonelle; *Pierre Richier*, sieur de la Chevallerie, lieutenant-colonel; *Louys Madien*, sieur de Chefdebois, enseigne-colonel.

Jacques Louveau, écuyer, seigneur du Mayré, capitaine; Pierre Partenay, sieur de la Mouline, lieutenant; François Mangon, sieur de Bessé, enseigne.

Louis Migault, écuyer, seigneur de Fontenelles, capitaine, tué pendant la campagne; Pierre Bounin, sieur de Chateaugaillard, lieutenant; Paul Vaslet, sieur de Jardus, enseigne.

Jacques Thibault, écuyer, seigneur du Colombier, capitaine; *Jacques Fradet*, sieur de Saint-Denis, lieutenant; André Louveau, enseigne.

André Brunet, écuyer, seigneur de la Cibardière, capitaine; *Pierre*

Chebron, sieur de la Foucaudière, lieutenant, ayde-major du détachement ; Hélye Folet, sieur de Saint-Ouene, enseigne.

Isaac Marot, écuyer, seigneur de Villepain, capitaine et major du détachement ; René Chauvegrain, lieutenant ; Noël Piet, sieur de la Maison-Neuve, enseigne.

Philippe Teillé, écuyer, seigneur de Faugeré, capitaine ; *Jacques Gorrin*, lieutenant ; Jacques Noël, enseigne.

Philippe Gaugain, écuyer, seigneur de Saur, capitaine ; François Faudry, lieutenant ; André Laffiton, enseigne.

Jean Chargé, écuyer, seigneur de Laubressey, capitaine ; Luc Noël, lieutenant ; Pierre Allonneau, enseigne.

Charles Guyot, écuyer, seigneur de Luns, capitaine ; *Jean Gresseau*, lieutenant ; Pierre Moreau, enseigne.

Christophe Augier, sieur de la Terraudière, maire, capitaine ; *Gabriel Huguteau*, sieur de Maurepas, lieutenant ; *Jean Bidault*, sieur de la Chauvetière, enseigne.

Laurent Chebron, sieur de la Brosse, capitaine ; Jacques Doreil, lieutenant ; Antoine Piet, enseigne.

En 1696, la flotte anglaise se présenta devant Saint-Martin de Ré et les Sables-d'Olonne qu'elle essaya de bombarder, sans autre succès que de tuer quelques chevaux et bœufs et de brûler quelques chaumières. A la première nouvelle de l'apparition des Anglais sur les côtes de l'île de Ré, un détachement de 200 hommes (2 compagnies) du régiment Royal-

Niort se rendit à La Rochelle pour contribuer à la défense de cette ville et de la côte, et y séjourna jusqu'à ce que tout danger de débarquement fût écarté.

Le 20 septembre 1697, la paix avait été signée à Ryswick. Bien qu'elle ne fût pas très avantageuse, la nation l'accueillit avec joie, et Niort célébra cet événement par de nombreuses réjouissances publiques. Voici, ex-

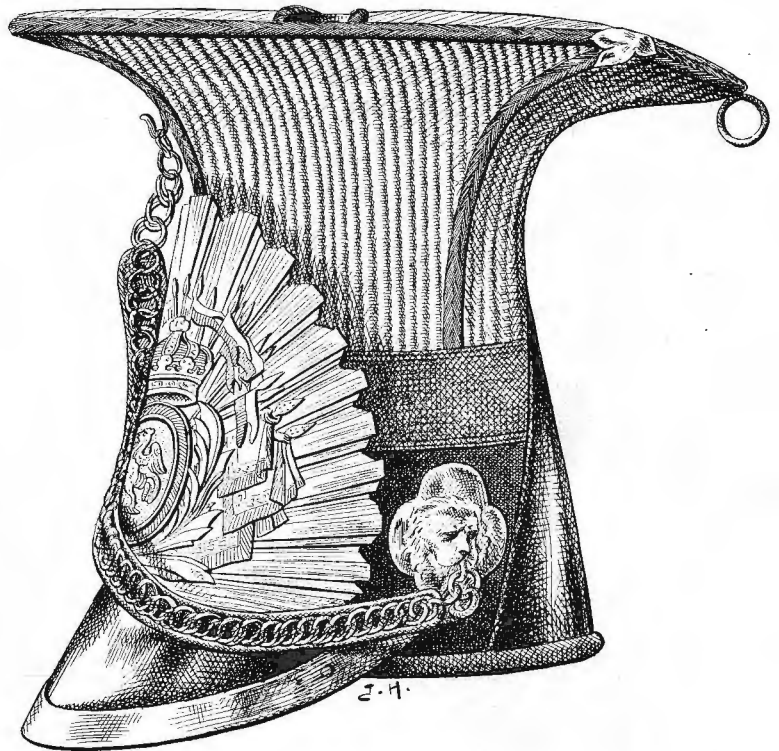


PLAQUE DE CEINTURON
En cuivre, II^e Empire.

(Collection du prince de la Moskowa.)

trait d'une curieuse relation de ces fêtes officielles, la part qu'y prit le régiment Royal-Niort :

« Messire Jacques
 « de Chasteauneuf,
 « chevalier, seigneur
 « de Pierrelevée, La Ri-
 « vière, et autres pla-
 « ces, lieutenant du
 « Roy, et maire per-
 « pétuel des ville et
 « château de Nyort,
 « dont M. de Lassara,
 « maréchal de camp
 « des armées du Roy
 « est gouverneur,
 « ayant reçu l'ordre
 « du Roy d'assister
 « au *Te Deum*, faire
 « tirer le canon et
 « allumer des feux
 « au sujet de la pu-
 « blication de la
 « paix avec l'Empe-
 « reur et l'Empire,
 « qui fait le couron-
 « nement de la paix
 « générale, s'assem-
 « bla à l'Hôtel de



SHAPSKA DE TROMPETTE des lanciers d'Orléans
 (1830-1831).

Fond cannelé *jaune*; galon et passepoils *verts*; visière, turban et couvre-nuque en *cuir noir*; plaque, jugulaire, cercle de visière et têtes de lion en *cuivre*.

(Collection du prince de la Moskowa.)

« Ville de Nyort avec les eschevins et autres officiers de ville, le
 « dimanche second jour de ce mois (de février 1698), et suivant la déli-
 « bération unanime, il fit assembler et mettre sous les armes le régiment
 « de milice bourgeoise, composé de douze compagnies.

« Les deux bataillons de ce régiment estant donc assemblez par les
 « ordres de Monsieur le Lieutenant du Roy, et sous la conduite de
 « M. de la Terraudière, subdélégué de Monsieur l'Intendant, ancien Maire
 « et Lieutenant-Colonel, le *Te Deum* fut chanté dans l'église de Nostre-
 « Dame, où tous les corps se rendirent avec les communautéz
 « ecclésiastiques et religieuses, et un grand concours de peuple. Les
 « troupes défilèrent ensuite en la place du Marché-Vieux, où elles furent
 « rangées en bon ordre sous le commandement du lieutenant-colonel, par
 « les soins et l'application infatigable de M. d'Assailly, escuyer, sieur de

« Laubonnerie, major, assisté de M. de la Terraudière, fils, aide-major.
 « On y avait fait dresser un bûcher magnifique, et M. de Pierrelevée,
 « s'y estant rendu à la teste du corps de ville, et où se trouvèrent aussi
 « M. de Fontmor, président de l'élection de Nyort, et M. Rouget, lieute-
 « nant-général du siège, les flambeaux furent distribuez par l'ordre de
 « M. le lieutenant du Roy, le feu fut mis au bûcher par luy, par le premier
 « eschevin, par le lieutenant-colonel, par le major, et par MM. les prési-
 « dent et lieutenant-général du siège, à chacun desquels M. de Pierrelevée
 « fit présenter un flambeau ; ce qui fut accompagner de plusieurs coups de
 « canon, qui furent tirez du chasteau et de divers feux d'artifices et fusées,
 « dont l'air fut rempli, au bruit des tambours et des trompettes, et aux
 « acclamations du peuple de tout sexe, dont la place était couverte, par
 « des cris plusieurs fois redoublez de : « Vive le Roy ».

« La compagnie de cavalerie bourgeoise s'y estoit aussi rendue à
 « pied, avec les deux compagnies de marine à présent en garnizon et
 « une compagnie de cadets ayant tous un nœud blanc au retroussis
 « du chapeau, qui firent de continuelles décharges jusques à ce que
 « tout fust consommé
 « et le bûcher ab-
 « battu. »



PLAQUE DE GIBERNE d'infanterie, Louis XVI.
 En cuivre.

(Collection Rosset.)

En 1702, au commencement de la guerre de succession d'Espagne, au moment de la catastrophe de Vigo, le roi, craignant une nouvelle tentative de débarquement de l'ennemi sur les côtes du Poitou, fit mobiliser une partie du régiment Royal-Niort. Mais aucune flotte ne se montrant dans ces parages, les troupes ne quittèrent pas la ville.

J'ai pu retrouver les noms de quelques officiers désignés pour partir.

LA GIBERNÉ

Charles-Simon Bonhault, sieur des Arpents-lès-Prahecq, lieutenant.

Jacques Boursault, sieur de Voisé, lieutenant.

Antoine Faultré, sieur d'Alleret, lieutenant.

Philippe Frétault, sous-lieutenant.

Le 4 juin 1706 fut créé une compagnie de grenadiers, qui prit le numéro 13. Elle était composée, en majorité, d'anciens soldats, et fut maintenue sur pied, bien équipée pendant tout le XVIII^e siècle. Elle fut à peu près seule à assurer l'ordre en ville dans ces temps plus calmes et figurait dans toutes les cérémonies. Son premier capitaine fut Jacques Fradin, qui remplit cet emploi pendant vingt-neuf ans et donna sa démission le 20 août 1735. Il fut remplacé par François-Élysée Prioleau, écuyer, avocat au Parlement et lieutenant de la compagnie. La ville devait entretenir un tambour par compagnie, soit treize en tout. Nous trouvons dans les archives de Niort la facture des dépenses faites en 1729 pour l'habillement de ces tambours.

Pendant de longues années, on s'occupa fort peu du régiment, excepté de la compagnie de grenadiers. Cependant, en 1751, on fit une nouvelle promotion d'officiers, attendu que la plupart des emplois étaient vacants.

Voici la liste de ces officiers :

Capitaines :

Alexis Barré, seigneur de Chabans
Jean-Philippe Clerc, sieur de la Salle
Jacques Frère, sieur de Neuville
Daniel Madien
Antoine Martin

Jean Moriceau
M. Thibault d'Elbenne
Etienne Vaslet, sieur du Puysac (compagnie de cavalerie).

Lieutenants :

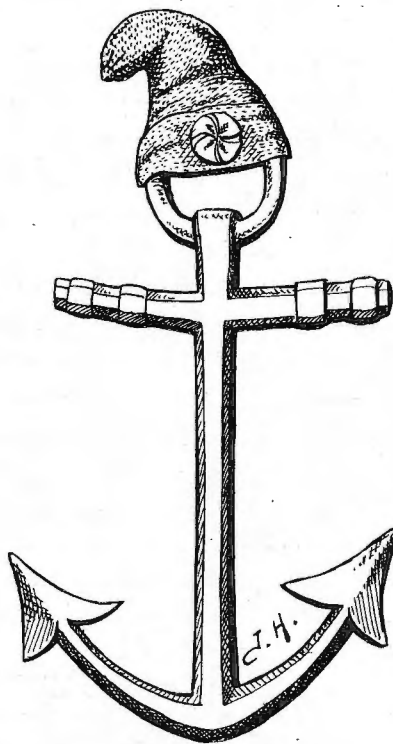
Louis Barré, seigneur de Chabans
Jean Ducrocq, sieur de la Perche
François Esserteau, sieur de Boiscormier
Louis Esserteau, sieur des Hantes

Jacques-Yves Racapé
Jean Sabourin, sieur de la Pouquetterie
René Violette.

Sous-lieutenants :

N. Lusseau
N. Potier, sieur des Fontaines

François-Elysée Prioleau, écuyer.



PLAQUE DE BAUDRIER de marin.
Révolution,
En cuivre.

(Collection Rosset.)

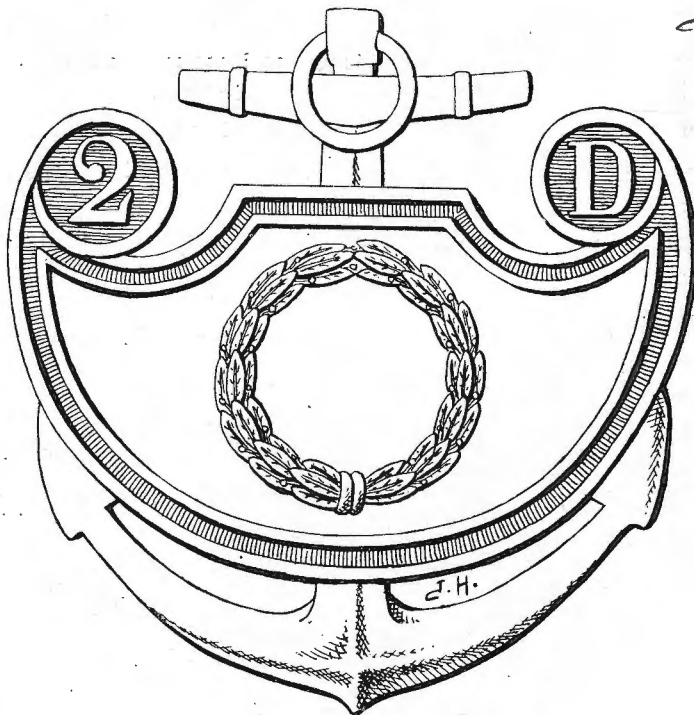
En 1757, le régiment fut de nouveau remis sur pied pour s'opposer à la descente des Anglais sur les côtes de l'Ouest. La flotte anglaise s'empara, le 23 septembre 1757, de l'île d'Aix, et menaça Rochefort et La Rochelle. Les habitants de ces deux villes redoutaient un bombardement; beaucoup vinrent se réfugier à Niort, où ils trouvèrent une généreuse hospitalité. La population niortaise demandait, avec instance, à marcher au secours des deux villes menacées. Le maire offrit au maréchal de Senectère cinq à six cents hommes du régiment Royal-Niort. Mais les Anglais furent obligés de renoncer à leurs projets, et évacuèrent l'île d'Aix le 1^{er} octobre 1757, après avoir constaté la mobilisation des troupes faites rapidement, et le patriotisme des habitants, dont ils avaient pu se rendre compte par quelques prisonniers. Le maréchal n'eut donc qu'à remercier les Niortais de leur patriotique empressement à lui offrir des soldats.

A dater de cette époque, la compagnie de grenadiers fit seule le service de la ville. M. Rouget de Gourcez, maire de Niort, fut nommé capitaine de cette compagnie en 1775, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1789. Il s'occupa beaucoup de sa compagnie; sous son commandement, elle fut aussi bien équipée et entretenue que les troupes de l'armée active. Ce sont les nombreuses factures d'objets d'uniforme et d'équipement de toute

espèce, acquis et renouvelés sous son commandement, factures conservées aux Archives de Niort, qui m'ont permis de reconstituer l'uniforme des grenadiers.

M Rouget de Gourcez, mort le 4 novembre 1789, fut remplacé à la tête de la compagnie de grenadiers, par Pierre Baugier.

Ce dernier se présenta, le 30 août 1790, devant le Conseil général de la commune de Niort, accompagné de M. Taillefert, major;



PLAQUE DE CASQUE de la 2^e division des équipages de ligne.

En cuivre. Louis-Philippe.

(Collection du prince de la Moskowa.)

de Grimouard du Péré, fourrier de la compagnie de chasseurs ; Arnault Taillebouton, capitaine de la 4^e compagnie ; Gornault, père, capitaine de la compagnie de cavalerie ; Gille, sergent-major, et Légé, premier sergent, tous du régiment Royal-Niort, en demandant que la totalité du régiment soit organisée en garde nationale, sans aucune distinction de compagnie. Le Conseil ne s'opposa pas à leur demande, sauf avis des directions du district et du département.

Cet avis fut favorable, le régiment Royal-Niort fut dissout, et une partie de ses hommes et officiers formèrent la nouvelle Garde nationale de la ville.

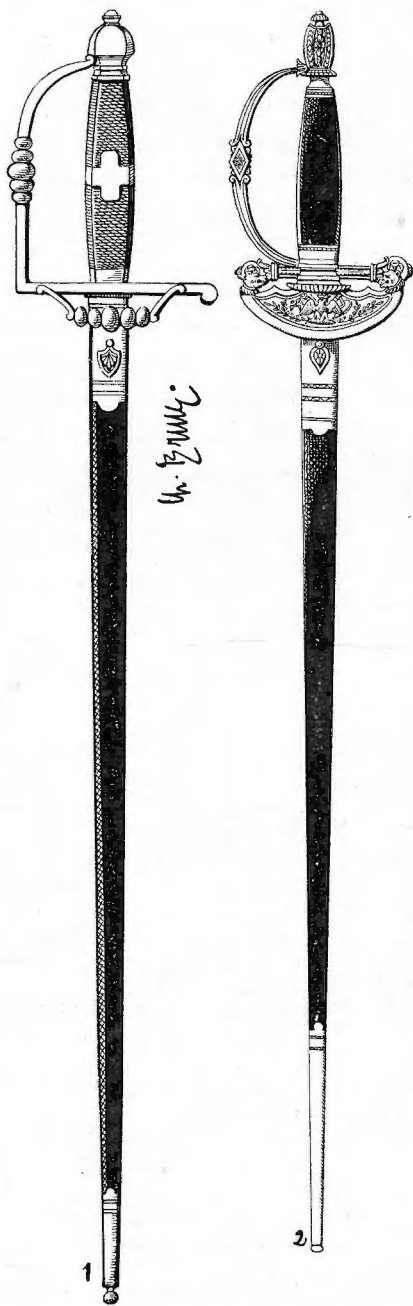
Le régiment Royal-Niort avait ainsi duré 169 ans. Son rôle n'avait évidemment pas été très en évidence dans l'armée française, mais il avait fait loyalement et fidèlement son devoir, et, dans les temps de trouble et de danger, le Roi et la France avaient pu compter sur lui.

UNIFORME

Grenadiers : Habit bleu de roi, collet, revers, parements, retroussis et doublure blancs. Boutons dorés aux armes de la ville. Veste et culotte blanches. Epaulettes de grenadiers rouges à franges. Guêtres noires. Bonnet à poil noir avec plaque dorée aux armes de la ville, cordon en fil blanc avec quatre glands, plumet blanc. Giberne noire ornée d'une plaque aux armes de la ville dorée. Baudrier et banderolle de giberne, blancs.

Armement : fusil à baïonnette et sabre de grenadier.

Les officiers portaient le même uniforme, en drap plus fin. Epaulettes d'or aux armes de la ville brodées en argent. Les cordons et glands du bonnet, aussi



ÉPÉES DE VILLE, 1^{er} Empire.

1^o d'officier de dragons (garde en cuivre doré) ;

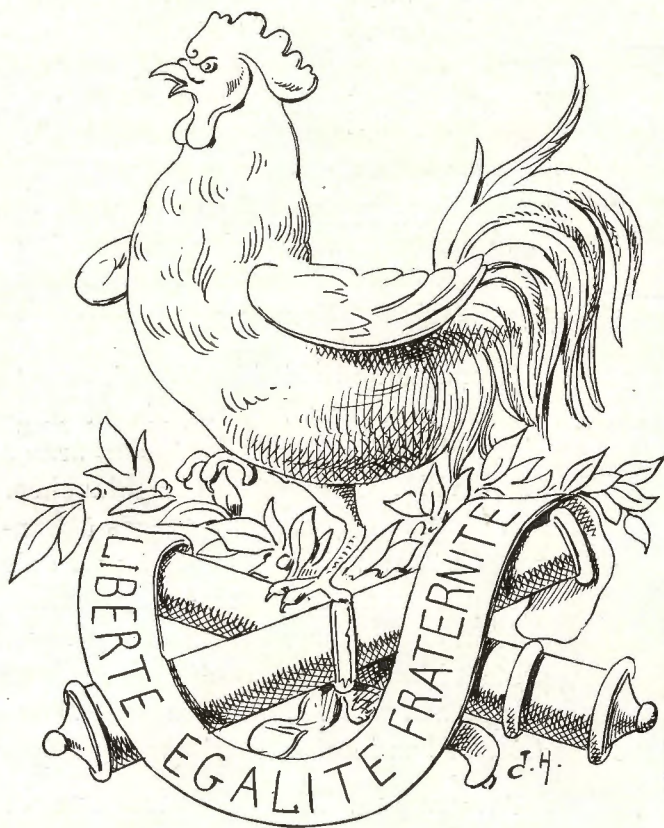
2^o d'officier (poignée *ébène*).

en argent. L'épée était portée à un ceinturon en cuir blanc, orné d'une plaque dorée aux armes de la ville. Hausse-col doré aux armes de la ville, en argent.

Les autres compagnies portaient le même uniforme, mais avec le chapeau au lieu du bonnet à poil; et, probablement, des pattes d'épaules en drap à la place des épauettes de grenadiers.

En ce qui concerne la compagnie de cavalerie, je n'ai rien trouvé au sujet de son uniforme. J'ai seulement trouvé, pour l'armement, que chaque cavalier devait avoir (sous Louis XIV) une forte épée, deux pistolets et un mousqueton. Je présume que l'uniforme devait être le même que pour le reste du régiment avec, seulement, quelques modifications de détail inhérent au service à cheval.

L'uniforme des tambours était, en 1729, un habit bleu, à parements, doublure et retroussis rouges. Les galons de l'habit étaient d'argent; veste et culotte rouges. Chapeau noir à galon de bordure d'argent.



Projet de PLAQUE DE SHAKO
pour l'artillerie de la Garde nationale, 1848.
présenté par Pillioud, fabricant.

(Collection G. Cottreau.)

Pour résumer, voici la composition du régiment :

Une compagnie de cavalerie, forte de 50 hommes.

13 compagnies d'infanterie, forte chacune de 100 hommes. Une d'elles était compagnie de grenadiers, une autre portait le nom de chasseurs.

Officiers : 1 colonel, charge honorifique du maire en exercice.

14 capitaines, dont un remplissant les fonctions de lieutenant-colonel, un autre celles de major.

14 lieutenants, dont un remplissant les fonctions d'aide-major.

14 enseignes ou sous-lieutenants.

Il y avait au moins un chirurgien attaché au régiment.

Je n'ai pas pu trouver le nombre fixe de sergents, mais en 1674 il y en avait 4 par compagnie.

La première compagnie était la compagnie colonelle et avait l'enseigne colonelle. Mais il m'a été impossible de retrouver quel drapeau avait le régiment.

Le Directeur gérant : L. FALLOU.

ÉCHOS MILITAIRES

Pour quels motifs, les soldats du génie ont-ils encore la tunique longue à 2 rangs de boutons, quand toute l'armée a la tunique courte à un rang de boutons ?

Pourquoi les officiers de zouaves et de tirailleurs algériens, seuls de tous les officiers de l'armée française, ne portent-ils pas d'épaulettes en grande tenue ?

Les chefs de musique ne formant pas un corps spécial, comment se fait-il qu'ils ne portent pas d'une façon apparente le numéro du régiment auquel ils appartiennent ?

Nouvelle couleur des navires.

Le Ministre de la marine vient de prescrire pour nos navires de guerre une nouvelle peinture « couleur toile mouillée ». L'essai fait sur le « Pothuau » est concluant. Ce navire est invisible aux distances où les autres bâtiments de la flotte se distinguent parfaitement.

Inutile de rappeler que la France est la seule puissance dont les cuirassés et les croiseurs sont peints en noir.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

Déjà les vainqueurs célébraient leur victoire, lorsqu'on vit sortir tout à coup d'un bois qui se trouvait sur la droite, une colonne de 3.000 hommes de cavalerie.

A cette vue, les vainqueurs abandonnèrent le champ de bataille, du plus vite, pour songer à leur salut ; nous nous trouvâmes dégagés et reprîmes nos armes pour les poursuivre à notre tour. Mais des forces supérieures étant survenues, nous obligèrent de nous former en carré pour résister aux lanciers polonais qui vinrent nous assaillir de toutes parts sans succès, car ils s'en furent rejoindre leur colonne, après quoi nous nous emparâmes d'une hauteur où l'on nous forma en bataille.

De cette éminence, on découvrit une partie de l'armée qui s'était rapprochée de Vienne, mais déjà le feu avait cessé sur la droite. Le centre et la gauche se battaient encore, mais le feu, de moins en moins vif, cessa enfin tout à fait. A peu de distance, j'aperçus une nuée de poussière ; c'était Napoléon et son état-major. Il s'en détacha plusieurs officiers qui nous donnèrent l'ordre de rejoindre l'Armée. On nous fit descendre et prendre la route de Vienne, où nous arrivâmes une demi-heure après. On nous fit



PLAQUE DE SHAKO, 1^{er} Empire.

En cuivre.

(Collection du prince de la Moskowa.)

former par division et exécuter le passage des défilés. Enfin, après

six heures de combat, Napoléon nous fit défilé devant lui et les princes étrangers, tout étonnés de la promptitude de notre manœuvre et de la vivacité de notre attaque.

Ainsi se termina cette journée qui faillit coûter la vie à Napoléon. Un jeune Allemand, qui avait juré sa perte pour délivrer sa patrie, ne craignit point de s'exposer à la mort. Déjà il était parvenu jusqu'à lui, lorsqu'un maréchal de France, remarquant ses allures équivoques, l'arrêta. Cet homme, se voyant pris, déclara qu'il en voulait à la vie de l'Empereur. Je ne pus savoir davantage de cette aventure, car on nous fit prendre sur-le-champ la route



PLAQUE DE SHAKO de l'École Militaire de Saint-Cyr.

En cuivre, Charles X.

(Collection du prince de la Moskowa.)

de notre camp, où j'arrivai le soir rendu de fatigues

Quelques jours après, nous nous rendîmes à Vienne où nous passâmes une quinzaine dans l'abondance. Cela ne dura guère ; nous reçûmes l'ordre d'évacuer cette ville, les préliminaires ayant été signés, mais avant de l'abandonner on fit sauter les remparts.

Vienne, capitale de l'empire d'Autriche, est une belle et grande ville entourée d'un rempart et séparée de nombreux faubourgs par de vastes promenades. Les maisons y sont bien construites et les rues propres. Plusieurs monuments y sont intéressants, notamment le château de Schoenbrunn, dont le parc ressemble à celui de Versailles, avec de beaux arbres qui forment des berceaux impénétrables. La ménagerie est une des plus belles de l'Europe et plantée en forme d'étoile dont chaque rayon forme

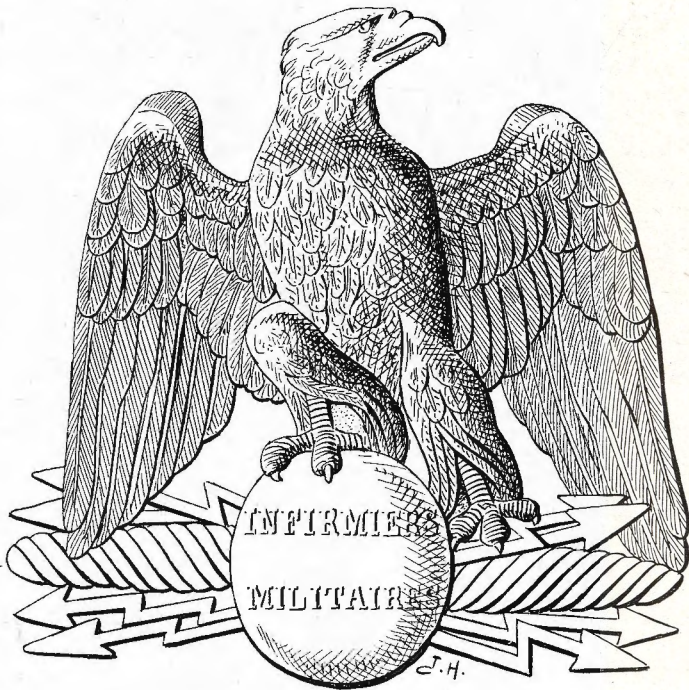
un jardin. Là-dedans on voit avec étonnement se promener des éléphants, des buffles, des chameaux et autres animaux rares. Je remarquai surtout un animal qui me parut extraordinaire et qu'on me dit originaire de la Pologne ; il avait beaucoup de rapport au bœuf, quoique beaucoup plus grand, avec une crinière comme celle d'un lion et de courtes cornes sur un front extraordinairement large.

Notre camp était éloigné de moins d'une lieue de ce château et tous les trois jours nous venions y passer la revue dans sa cour. L'Empereur paraissait prendre grand plaisir à ce jeu et s'arrêtait longtemps dans les rangs pour interroger les vieux soldats et quelquefois aussi les conscrits. Cela dura ainsi quelque temps et un beau jour après la revue passée et que nous eûmes défilé par pelotons, nous prîmes la route de France, ce qui nous empêcha de regretter la belle capitale de l'empire d'Autriche.

Après plusieurs jours de marche, nous arrivâmes à Linz. Nous y étions arrêtés depuis une heure, croyant bien que nous allions y séjourner en raison de la neige qui tombait en abondance, quand l'ordre arriva d'aller prendre nos cantonnements dans les villages des environs.

J'arrivai le soir exténué dans notre gîte, où on nous fit attendre une demi-heure par le froid nos billets de logement. Encore nous fallut-il trotter une bonne lieue.

Les bonnes gens furent bien étonnés de notre arrivée, et, n'ayant point de lit pour tant de monde, force leur fut de nous coucher sur la paille. Ils firent malgré cela leur possible pour nous contenter en nous offrant des choux et des pommes de terre, tout ce qu'ils avaient enfin. Heureusement, nous avions notre ration de pain, car ils n'en avaient pas pour eux-mêmes. Quant à ce qui est de la viande, nous allions chasser dans la forêt, et le plus souvent nous revenions



PLAQUE DE SHAKO, 1852.

En cuivre.

(Collection du prince de la Moskowa.)

chargés d'un cerf ou d'un chevreau, animaux très communs dans ce pays. Nos hôtes, en nous voyant ainsi arriver avec un tel gibier, tremblaient de crainte d'être cités en justice par leurs barons, et nous avons bien du mal à les rassurer.

Nous apprîmes, après vingt jours de séjour, que la paix était définitivement conclue et que nous allions retourner en France. Nous quittâmes le lendemain nos cantonnements, à la grande satisfaction des habitants dont nous avons, en un mois, consommé toutes leurs subsistances destinées à l'hiver.

CHAPITRE QUATRIÈME

Arrivée et séjour à Paris.

Après une marche de plusieurs mois, le régiment arriva à Paris et fut caserné à Mouffetard, dans le faubourg Saint-Marceau. Quel maudit quartier, habité par des chiffonniers et des chiffonniers encore ! Et quelle odeur infecte s'échappait de leurs maisons ! Quelques jours après mon arrivée, j'allai voir le Jardin des Plantes et je passai justement dans les rues qu'ils habitaient, sans le savoir. J'eus bien de la peine à résister à cette odeur qui me souleva le cœur à tel point que je crus rendre mon dîner. Quel affreux séjour ! Il faut être habitué pour respirer cet air corrompu, et encore ces infortunés succombent-ils vite dans un milieu si contraire à la vie que le voyageur amené par le hasard s'étonne de trouver au milieu de la capitale.

Tous les habitants de ce maudit endroit descendent matin et soir dans les faubourgs pour respirer un air plus sain et se griser de mauvaise eau-de-vie. Quels méfaits ces êtres abrutis ne commettent-ils pas ? les femmes surtout. A chaque instant, étant de garde, nous étions demandés pour prêter main-forte aux marchands.



HABIT du colonel-général des grenadiers à pied de la garde impériale, 1^{er} Empire.

Fond bleu; revers, pattes de parements et doublure en soie blanche; broderies, épaulettes, aiguillettes en or; boutons dorés.

Je ne fis pas long séjour dans cette immense ville, centre en même temps de la vertu et de la débauche, où tout est réuni dans une agitation perpétuelle. L'on y voit tous les jours Parisiens et étrangers courir aux Tuileries, aux Champs-Élysées, sur les Boulevards, au Palais-Royal, une très grande partie, pour se regarder et se moquer les uns des autres. L'on s'attend au passage réciproquement, l'on s'y passe en revue l'un l'autre : rien n'échappe aux yeux ; tout est malignement et curieusement observé. Des femmes et des filles vont se promener dans les beaux jours dans les faubourgs, où l'on voit les hommes se baigner. C'est un amusement favori de ces dames de les voir se jeter à l'eau et en sortir. Elles se rassemblent pour montrer leur belles toilettes et en recueillir le fruit. Le soir ar-



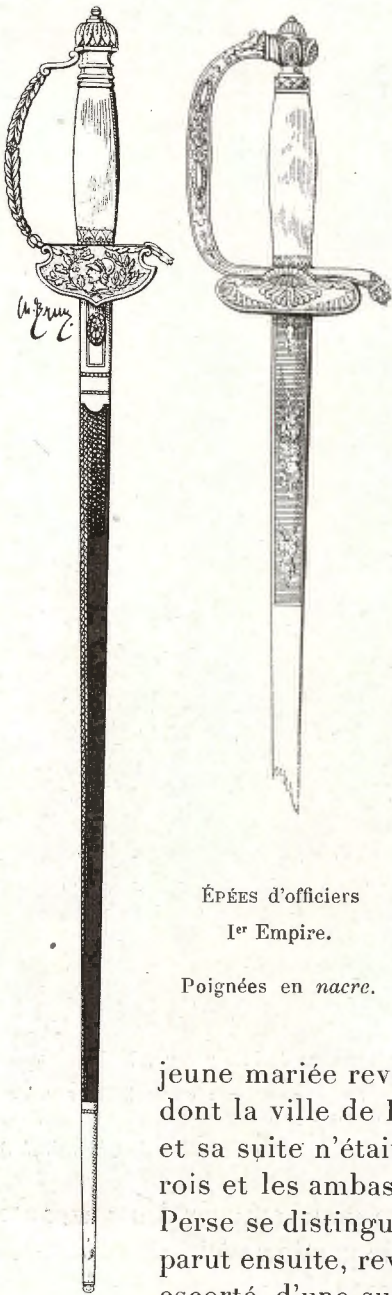
SABRETACHE d'officier d'ordonnance de l'Empereur, 1804.

Fond rouge ; broderie, ornements et franges en argent ; centre de l'écusson bleu ; dessus rabattus du manteau rouge ; fond du manteau blanc.

(Collection de Chelminski.)

rivé ; après qu'elles ont parlé sans rien dire pour amuser les passants, en penchant négligemment la tête, une grande partie va à la Comédie. Les demoiselles de nuit font faction dans les passages pour trouver pratiques, les dames de la Halle descendent de leur chambre, les princesses du Palais-Royal parcourent les galeries et les caveaux pour trouver des débauchés, tandis que les successeurs de l'antique Sodome parcourent mystérieusement les promenades de la Cité.

Les joueurs se portent en foule dans les maisons de jeu. L'on y voit étalé sur des tables de l'or ou de l'argent. Cet appât trompeur fait bien des victimes. Quel empressement, quelle agitation dans le gouffre où s'engloutit la fortune de ces infortunés qu'une funeste passion attire en ces lieux ! Que de crimes se décident tout à coup ! Examinez ces figures décomposées selon la perte ou le gain. Voyez sortir ces malheureux de ces lieux maudits, en proie au désespoir, sans autre ressource que d'aller à quelques pas de là se brûler la cervelle ou se jeter dans la Seine.



ÉPÉES d'officiers
1^{er} Empire.

Poignées en nacre.

Quelques jours après mon arrivée, eut lieu le mariage de Napoléon. Dès la veille et le matin, le canon s'était fait entendre de plusieurs points de la capitale. Deux heures après le réveil, on nous fit prendre les armes pour aller former la haie depuis les Tuileries jusqu'à Saint-Cloud. A peine étions-nous placés, que la Cour se mit en marche suivie d'une quantité de voitures escortées par des hérauts d'armes et la cavalerie.

La foule était si considérable que nous pouvions à peine la contenir. La cérémonie terminée, la Cour revint au pas en voiture découverte. Je ne saurais décrire tous les détails qui m'ont frappé, ce dont je fus particulièrement saisi, ce fut de voir la

jeune mariée revêtue de sa robe couverte d'or et de diamants dont la ville de Paris lui avait fait hommage. C'était féérique et sa suite n'était pas moins remarquable. Après venaient les rois et les ambassadeurs des puissances ; parmi eux, celui de Perse se distinguait à son riche costume asiatique. Napoléon parut ensuite, revêtu de sa couronne et du manteau impérial, escorté d'une suite couverte d'or et d'argent à un tel point, qu'on ne peut s'en faire une idée, même après avoir vu la robe de l'impératrice qui, disait-on, avait coûté 600.000 francs.

(A suivre.)

RÉGLEMENTATION DE LA DRAGONNE

DES OFFICIERS DE CAVALERIE (1818)

Quelle fut la dragonne, ou plutôt le cordon de sabre des officiers de cavalerie sous le premier Empire ? Cela, faute de réglementation, est assez incertain. Le seul document sur cet article est le règlement du 1^{er} vendémiaire an XII. Encore ne traite-t-il que de l'uniforme des états-majors. Il est certain qu'avec l'épée, la dragonne plate fut la plus fréquemment portée ; mais sur le sabre elle était bien peu solide et l'usage de la dragonne ronde, d'origine orientale, dut s'introduire dès 1800. Un document certain l'attribue d'ailleurs aux chasseurs de la Garde impériale. Ce ne fut qu'en 1818, que le modèle réglementaire de la dragonne des officiers de cavalerie fut déterminé.

Paris, le 2 mars 1818.

« Le ministre, secrétaire d'État au département de la guerre, à MM. les Lieutenants-généraux, Inspecteurs généraux, etc... et aux Conseils d'administration des troupes à cheval de toutes armes.

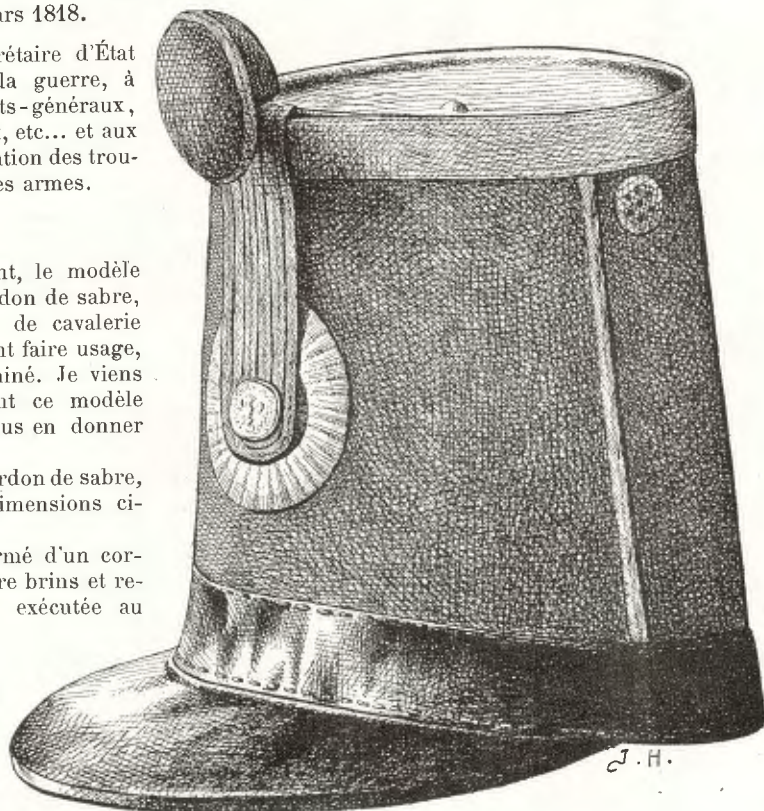
« Messieurs,

« Jusqu'à ce moment, le modèle de dragonne ou de cordon de sabre, dont MM. les officiers de cavalerie de toutes armes doivent faire usage, n'avait pas été déterminé. Je viens d'arrêter définitivement ce modèle et j'ai l'honneur de vous en donner la description.

« La dragonne, ou cordon de sabre, aura les formes et dimensions ci-dessous :

« Le cordon sera formé d'un cordonnet de soie à quatre brins et recouvert d'une natte exécutée au moyen de l'enlacement de huit lanières, de la même manière que le fouet de bride de la cavalerie légère. Le cordon aura sept à huit millimètres d'épaisseur et portera un coulant en fil d'or de dix millimètres de largeur.

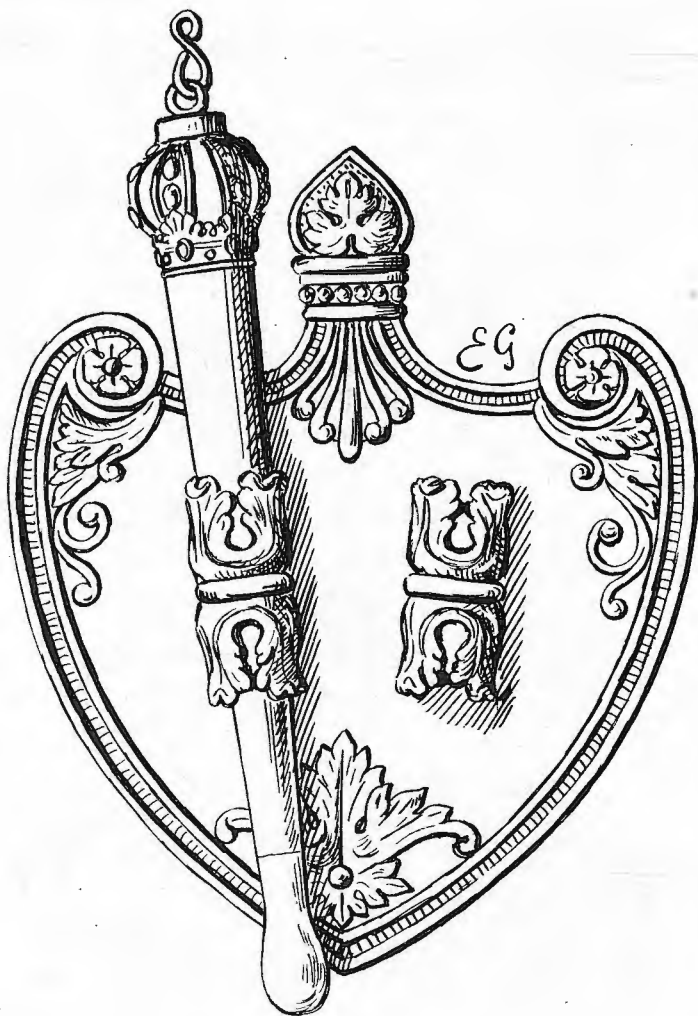
« Le gland sera en or. Il aura une



SHAKO des Voltigeurs algériens, 1848-1849.

Vert foncé ; galon et ganses, bleu foncé ; pompon vert foncé à ganse bleue ; bouton blanc ; cocarde tricolore ; visière et bourdalou en cuir noir.

(Collection du prince de la Moskowa.)



PLAQUE DE BAUDRIER de tambour-major.

En cuivre doré ; baguettes ébène à bout supérieur doré et bout inférieur ivoire.

(Collection Recorbet.)

hauteur de soixante millimètres; il sera formé d'un corps ou tête à travers lequel passent les extrémités du cordon; il sera terminé par une frange en or, à graines pour les officiers particuliers et à torsades pour les officiers supérieurs. Le corps et la frange auront leur réunion marquée par un contour composé d'une torsade. La hauteur apparente de la tête sera de vingt millimètres, celle de la frange sera de trente millimètres.

« Je vous prie, Messieurs, de veiller à ce que ce modèle soit exactement suivi par Messieurs les officiers de cavalerie.

Signé :

GOUVION SAINT-CYR.

En somme, à part le cordon tressé, voici apparaître la dragonne actuelle; elle est d'or, quelle que soit la couleur du bouton, par une tradition parvenue à nos jours.

Capitaine M. BOTTET.

UN MÉMOIRE DE FOURBISSEUR

Le mémoire que présenta en 1784, le sieur Devaux, marchand fourbisseur, à Monsieur le Marquis de Gonteau, colonel du Roy-Dragons et que communique très aimablement à la *Giberne* M. le lieutenant-colonel Lombard ne laisse pas que de présenter un certain intérêt.

Il est assez amusant de voir à la veille de la Révolution le colonel se charger, à ses deniers, de l'armement de son adjudant et de son recruteur.

Précisément, cette fourniture fixe d'une façon assez précise la date



Dessin colorié de Quinto Cenni.

HUSSARD DU 1^{er} RÉGIMENT
de la République Italienne 1801-1804.



Dessin colorié de Quinto Cenni.

CONDUCTEUR DU 1^{er} BATAILLON DES TRANSPORTS

du Royaume d'Italie, 1^{er} Empire.

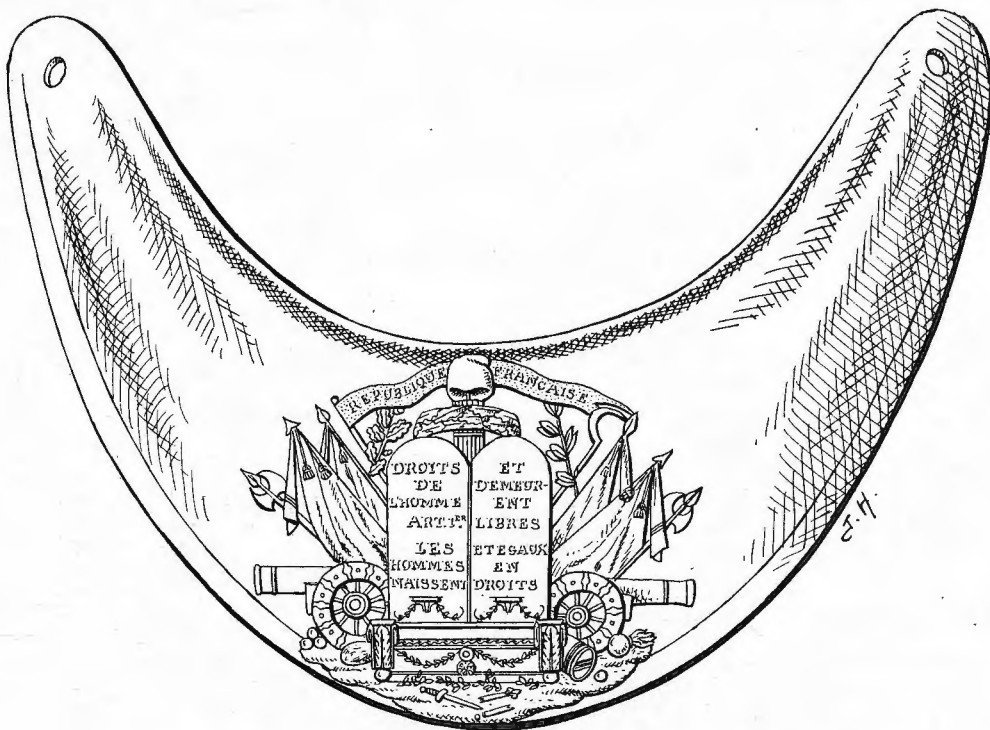
indécise et pour cause : manque d'aide-mémoires, insuffisance de descriptions réglementaires des modèles de sabres des officiers de dragons qui firent campagne de 1792 à 1815 et de celui de troupe qu'en l'An IX Gassencsi régularisa sous la dénomination aussi vague qu'officielle de 1790.

Le marquis de Gonteau offre à son adjudant en 1782 un sabre à quatre branches. Un sabre d'officier sans aucun doute ; un sabre de bataille monté en bronze doré. Or l'ordonnance de 1779, dont celle de 1786 n'est guère que la reproduction, prescrit :

« ART. 70. — De l'équipement des officiers de la cavalerie et des dragons. — Les sabres seront conformes aux modèles que S. M. fera « envoyer incessamment. »

Cet envoi, à en croire le mémoire, ne s'était pas trop fait attendre, cependant que le Marquis de Gonteau continuait à s'armer en *hazard*. Les deux sabres en aciers en deux branches dont il est question dans le mémoire du sieur Rozé, intendant du marquis, sans nul doute, sont évidemment du modèle dénommé par la suite : de dragon-1790.

Il est une contradiction entre le mémoire et le règlement de 1779 au sujet du ceinturon ; « l'usage des anciens ceinturons sera continué, dit le règlement » ; « ils seront de buffle blanc, dit celui de 1786 ». Quel est



HAUSSE-COL d'officier, Révolution. — Doré, ornement en argent.
(Collection du prince de la Moskowa.)

donc le veau de Han dont parle le sieur Devaux. Serait-ce le buffle laqué dont l'usage assez restreint à la fin du XVIII^e siècle devint général à partir de 1800.



PROJET de plaque de shako de la Garde nationale, 1848, présenté par Larbaud, négociant, non adopté. (Collection G. Cottreau.)

Il est aussi question de *crignerie* et de *houpe*, cette dernière *blanche* et *rouge* dans le milieu; ici tout le monde est d'accord, la houe blanche avec couleur distinctive en tête est absolument réglementaire et il dut en être ainsi d'usage pendant longtemps; le régime du roi étant d'écarlate. Quant aux plumes de héron emblème actuel du

commandement régimentaire, il est d'origine plus moderne et fantaisiste dès le principe.

Capitaine M. BOTTET.

FOURNI A MONSIEUR LE MARQUIS DE GONTEAU

Colonel du Régiment du Roy-Dracón, par DEVAUX, fourbisseur.

		SAVOIR :			
1782	Jun	16	Un sabre à quatre branches pour son adjudant	L.	30 »
1783	Juillet	12	Un cordon à sabre		24 1
			Un fourreau de sonnette et un bout incrusté		7 »
			Une crignère nouvelle uniforme à houe blanche et rouge dans le milieu		4 10
			Un ceinturon en veau de Han de la nouvelle uniforme		12 »
			Une paire de gourmettes à maillons plats		9 »
			Redoré le bout du sabre uniforme		2 »
<i>A M. Rose de la part de M. le Marquis.</i>					
1782	May	12	Un sabre d'uniforme d'officier d'huzard, un cordon avec les glands d'or	L.	12 »
			2 sabres d'acier à 2 branches		42 »
			2 cordons		14 »
			Remis à neuf deux casques dorés		36 »
1783	Octobre	15	Un sabre et cordon uniforme		69 »
<i>Aux Recruteurs</i>					
1783	Septembre	15	Repoli 2 sabres	L.	5 »
			Un fourreau de vache à un desdits		2 »
			2 bouts à dard		2 3
			Resoudé un desdits sabre et fourni un ressort		1 15
			Une houe de casque et retracé le bord		1 4
1784	Mars	27	Un fourreau de sabre		» »
				TOTAL	L. 284 7

PLAQUE DE CEINTURON

DE LA GARDE NATIONALE A CHEVAL D'ORLÉANS (1820?-1831)

La plaque élégante dont nous offrons aujourd'hui le dessin aux lecteurs de *La Giberne*, possède sur la plupart des objets d'équipement provenant des gardes nationales de province, l'avantage, assez rare, de ne pas être anonyme. Elle nous a été en effet communiquée par un aimable Orléanais, dont le père l'a portée, en qualité de garde national à cheval, de 1820 à 1831.

De grand format (0^m,405 sur 0^m,085) et très décorative, elle se compose d'une plaque de cuivre jaune argenté, sur laquelle sont rapportées et goujonnées une bordure fleurdelysée, une grenade centrale et deux branches de laurier, le tout en cuivre rouge estampé et argenté.

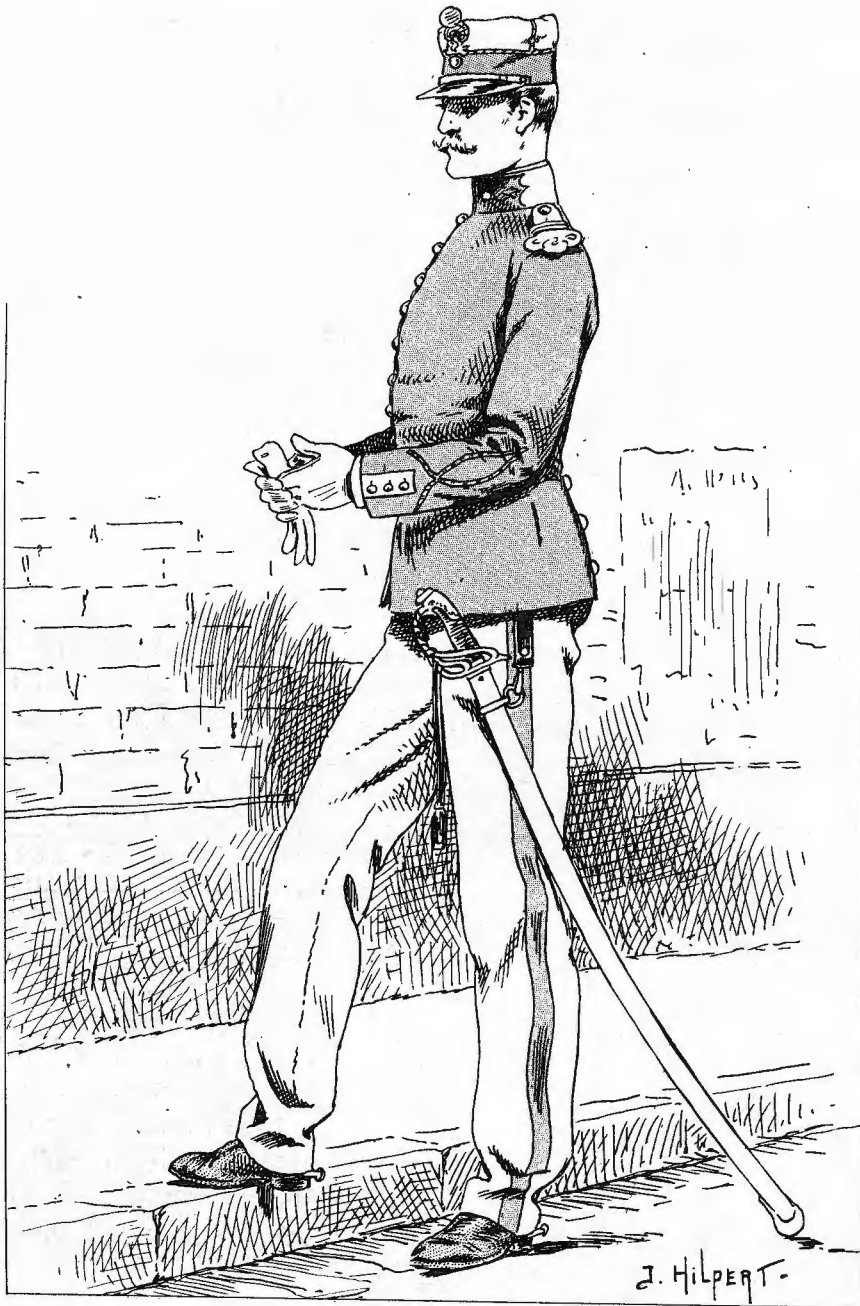
A la Révolution de 1830, on poinçonna soigneusement les fleurs de lys de la bordure et l'on changea le motif central, qui, jusque-là, consistait en une fleur-de-lys (le tracé s'en aperçoit encore très nettement sous la grenade, dont l'argenture diffère aussi comme teinte du reste de la plaque). La garde nationale d'Orléans s'inspirait aussi des transformations des Carabiniers dont elle avait en partie, imité l'équipement.

Ajoutons, pour être complet, que cette plaque décore un ceinturon de cuir noir, non verni, très large (0^m075), porteur d'un crochet de suspension et de deux bélières soutenant un sabre du modèle d'officiers de cavalerie légère, dit à *la chasseur*, à bracelets plats à cordons, et à garnitures argentées. La lame de celui que nous avons sous les yeux est bleuie et gravée au quart et porte la célèbre marque *au raisin* de Solingen.

Albert DEPRÉAUX.



PLAQUE DE CEINTURON de la Garde nationale à cheval
d'Orléans, 1820-1831.



ÉLÈVE DE L'ÉCOLE D'OFFICIERS DU TRAIN DES ÉQUIPAGES

Tenue de ville, 1908.

Tunique gris de fer foncé; collet, pattes de parements et trèfles d'épaules garance; grenades de collet et boutons argent; galons de grade or et soie ponceau.

Pantalon garance à bandes gris de fer foncé.

Képi garance; bandeau gris de fer foncé, galon et pompon or et rouge; grenade argentée, fausse jugulaire en argent. *Gants* blancs. *Dragonne* cuir noir.

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870.) (Suite.)

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE (Suite.)

(Décision du 15 juin 1857.)

INFANTERIE (Suite.)

Régiments de Grenadiers. (Suite.)

PETIT ÉQUIPEMENT. (Suite.)

49. ETUI DE CAPOTE ET D'HABIT. En coutil mille raies bleu et blanc entièrement en fil. Le bleu teint sur fil blanc non écriu à l'indigo. — Les *ronds* sont en bois, diamètre 140 mm., enveloppés d'une percaline noire collée. Sur le milieu est appliqué un deuxième rond concentrique de 70 mm. de diamètre et de 5 mm. d'épaisseur, recouvert d'un drap écarlate sur lequel est une impression bleu foncé formant un fond qui dessine une grenade de 60 mm. réservée en écarlate.

50. COUVRE-GIBERNE en toile blanche, cretonne de coton, s'attachant en dessous à l'aide de petits rubans de fil. — Il est orné au milieu d'une couronne de 65 mm. de large sur 60 de haut et dans les quatre angles, de petites grenades; le tout imprimé en noir.

51. SOULIERS, GUÈTRES DE CUIR ET DE TOILE, CHEMISES et autres effets de petit équipement comme pour les régiments de ligne.

— Les guêtres de toile ont une hauteur de 300 mm.; elles sont percées de 12 boutonnières et portent, à partir du sixième bouton, en remontant, une deuxième rangée intérieure de six boutons pour pouvoir au besoin renfermer sous la guêtre le bas du pantalon.

52. COL en satin turec noir, modèle général, monté sur une carcasse en



DEFRÈRE

Vétérinaire de l'Artillerie de la Garde,

soies de sanglier et bordé en peau noire sans passe-poil blanc ni rabat.

53. GANTS en peau de mouton chamoisée et blanchie. La main et les doigts sont piqués à l'anglaise. Les coutures des doigts sont surjetées à l'envers pour augmenter la solidité de la piqure.

ARMEMENT.

54. *Adjudants, sous-chef de musique, tambour-major et musiciens*, sabre de sous-officier d'infanterie de la garde impériale, modèle de 1854.

Sous-officiers, caporaux et soldats, fusil de grenadier de la garde impériale, modèle de 1854. — Sabres de troupes à pied, modèle de 1831.

NOTA. — Hors des rangs, les sous-officiers et les caporaux-tambours portent le sabre de sous-officier de la garde, modèle 1854.

Caporal-sapeur et sapeurs. Mousqueton de gendarmerie de la garde, modèle 1854. — Sabres de troupes à pied, modèle 1831.

Caporaux-tambours et tambours. Sabre de troupes à pied, modèle 1831.

TENUE DES SOUS-OFFICIERS, TAMBOURS, MUSICIENS ET SAPEURS (1).

Adjudants, sous-officiers.

55. Tous les effets d'habillement sont confectionnés en drap fin et du reste entièrement conformes pour les dimensions et la coupe à ceux des autres sous-officiers. Les *grenades* de retroussis de l'habit sont brodées en cannetille d'or, mais sans paillettes. — Les boutons sont dorés.

56. BONNET A POIL. Sa *plaque* est dorée. La *grenade* du calot est brodée en filé d'or sans cannetille ni paillettes. — Son *cordon* est en or, mais la plaque du pendant est faite en guipure de cinq brins dont quatre en *bourdon brillant*, et au milieu un cinquième en *milanaise retorse* de soie garance vif (largeur des cinq réunis 6 mm.). — Les glands de pendant et de devant de bonnet sont en soie garance recouverte de deux rangs de frange d'or, à *graine*, comme celle de l'épaulette (art. 177); la tête du gland en or.

Plumet d'état-major en plumes de vautour (art. 184).

57. CHAPEAU bordé comme celui de la troupe d'un galon à cordé plein de 35 mm. sur chaque face, mais en soie noire. — Ganse en galon d'or sans raies garance, semblable à celle du chapeau d'officier. — Brides de chapeau en galon d'or de 10 mm., partagé par une raie garance de 1 mm. et demi comme les brides-épaulettes. — Pompon d'état-major, la tête blanche, la tige écarlate.

(1) Pour les fifres, voir chapitre XI, enfants de troupe.

58. BONNET DE POLICE galonné en or ; mais le galon est partagé au milieu par une raie en soie garance de 3 mm. — Son gland est en soie garance recouvert d'or comme ceux du cordon de bonnet à poil. — Sa grenade est brodée en cannetille d'or, mais sans paillettes.

59. CABAN semblable à celui des sous-lieutenants, mais le nœud hongrois distinctif du grade est en soutache noire.

60. DRAGONNE DE SABRE entièrement en poil de chèvre noir, modèle à olive, pour toutes les tenues, comme dans la ligne. — Ce *sabre* est celui du modèle de 1854, pour les sous-officiers d'infanterie de la garde impériale (art. 54).

Sous-officiers.

61. Les sous-officiers font usage des mêmes effets d'habillement, d'équipement et d'armement qui sont affectés aux caporaux et soldats, sauf les modifications ci-après indiquées, et sans préjudice des marques distinctives de leurs grades respectifs.

62. EPAULETTES. Pour toutes les tenues, sont semblables à celles des caporaux et soldats, mais les tournantes sont guipées en filé d'or. — Les *brides* sont en galon d'or de 10 mm. portant au milieu une raie garance de 1 mm. 1/2.

63. BONNET A POIL et ses accessoires et BONNET DE POLICE de tout point semblables à ceux de la troupe.

64. CHAPEAU. Semblable à celui de la troupe, avec les mêmes brides en galon de laine jaune (art. 36), mais la ganse seulement est en or à cul-de-dé, et chacune des deux bandes formées par la raie noire qui la partage par le milieu est bordée d'une raie en soie garance de 2 mm. (Voir *Pl.* III).

65. SABRE DE PETITE TENUE. Hors des rangs, les sous-officiers font usage du sabre, modèle de sous-officier d'infanterie de la garde impériale de 1854 (ci-dessus, art. 54) et qui se porte sans aucune espèce de dragonne.

66. PORTE-SABRE. Sous les armes, le baudrier est le même que pour la troupe.



LIEUTENANT FROMENT

du régiment monté de l'artillerie de la Garde.

Le sabre de petite tenue, modèle de 1854 affecté aux sous-officiers, lorsqu'ils ne sont pas sous les armes, se porte au moyen d'un porte-sabre dit *sautoir* en cuir verni noir avec banderole en tissu passant sous le vêtement. Largeur des branches 40 mm. ; hauteur du gousset appliqué à double couture de chaque côté 110 mm., largeur à son orifice supérieur 105 mm. ; *idem* au bas 55 mm. ; distance entre l'orifice du gousset et l'évidement des branches 40 mm. (Voir *Pl. V.*)

67. Pour pouvoir faire usage de ce porte-sabre avec la capote, ce vêtement, pour les sous-officiers, porte sur les hanches deux *pattes de poche transversales* en drap du fond, longueur 250 mm., hauteur 65 mm. Celle de gauche recouvre une fente de 240 mm., solidement garnie de droits-fils avec une petite patte de fermeture et un bouton d'os en dessous.

68. VESTE. Les sous-officiers n'en font point usage, non plus que les musiciens, les élèves-musiciens et les caporaux-tambours.

69. CHAUSSURE. Sous les armes, les sous-officiers portent les souliers et les guêtres, comme la troupe ; hors des armes, en tenue de ville, ils portent des bottines.

TAMBOURS (*Pl. III.*)

70. HABILLEMENT. Comme celui de la troupe. Le collet et les parements de l'habit sont bordés d'un galon de laine à losanges tricolores en 22 mm. Modèle général dit *galon de tambour*.

A la taille est un *écusson* du même galon, tournant autour des boutons et formant une pointe qui s'élève de 90 mm. au-dessus de la ligne des boutons, et une autre qui descend de 50 mm. au-dessous de cette ligne. Largeur totale de l'écusson à ses rosaces, 130 mm.

71. Au collet seulement de la capote, même garniture ; il n'est point mis de galon aux parements ni à la taille de ce vêtement.

72. Il n'est mis aucun galon sur la veste de tambour.

(*A suivre.*)

Le Directeur gérant : L. FALLOU

ÉCHOS MILITAIRES

EQUIPES DE MITRAILLEUSES

Les équipes des 3^e et 10^e bataillons de chasseurs à pied de Saint-Dié (7^e corps) et du 17^e bataillon de chasseurs, de Rambervillers (20^e corps), sont au camp de Châlons, pour apprendre le maniement de la mitrailleuse Hotchkiss, dont les troupes d'infanterie et de cavalerie de la frontière de l'Est vont être dotées à bref délai.

Les équipiers des mitrailleuses portent sur la manche gauche de la capote une grenade, soulignée de la lettre M, en drap rouge pour l'infanterie de ligne, en drap jonquille pour les chasseurs à pied.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

Nos rangs, en un instant furent rompus par la foule empressée de jouir d'un tel spectacle. Nous défilâmes ensuite devant la cour et rentrés à la caserne, on nous annonça que nous étions libres pendant deux jours et une nuit. Sans perdre de temps, je me disposai à voir les réjouissances qui se préparaient de toutes parts. Mais ce ne fut pas sans peine que je parvins aux Tuileries ; les rues étaient tellement encombrées qu'on n'y pouvait à peine circuler, surtout dans les endroits où on distribuait des vivres.

Je parvins cependant à gagner le château et grâce

à mon uniforme et au risque de me faire écraser à passer à travers les rues encombrées de voitures et de toute la cavalerie de la Garde. Puis je me dirigeai vers les Champs-Élysées. De chaque côté de cette grande avenue étaient deux rangées de pièces de vin qu'on venait d'abandonner au public. C'était la plus comique des scènes : malgré qu'on eut mis, à chaque pièce un factionnaire, les têtes furent bientôt échauffées et le



SABRETACHE d'officier du 12^e Hussards, 1^{er} Empire.

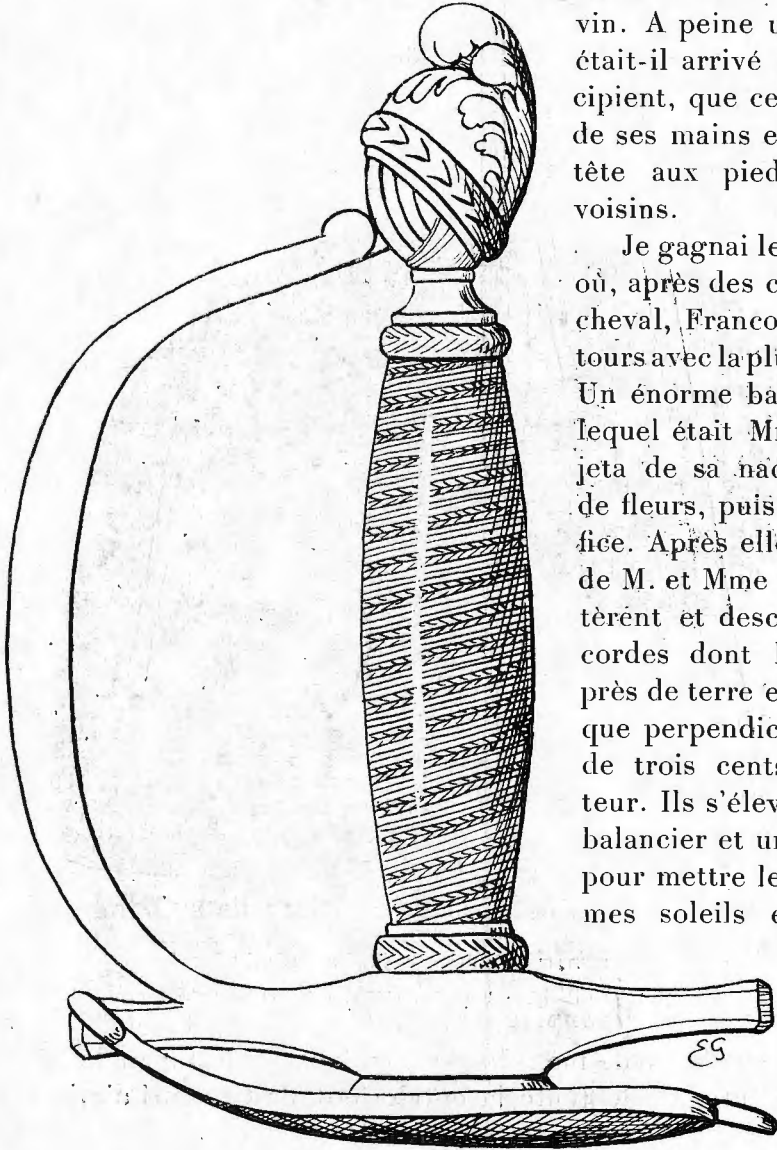
Fond *bleu de ciel* ; broderies, chiffre, galon et soutache *argent*.

désordre si grand qu'on n'y pût remédier. Les sentinelles furent bientôt hors d'état de remplir leur mission, en raison des nombreuses rasades qu'on leur versait ; j'en vis plusieurs étendues près des pièces sans plus pouvoir remuer, leurs fusils étaient même remplis de vin. C'était un flux et un reflux incessant, de cris, de menaces. Des femmes étendues à terre chantaient, d'autres gémissaient et pleuraient dans un charivari indescriptible, mais le plus risible encore, c'était de voir voler en l'air les

cruches et les seaux remplis de vin. A peine un nouveau venu était-il arrivé à remplir son récipient, que celui-ci s'échappait de ses mains et l'inondait de la tête aux pieds ainsi que ses voisins.

Je gagnai le Champs-de-Mars où, après des courses à pied et à cheval, Franconie exécuta mille tours avec la plus grande adresse. Un énorme ballon s'éleva dans lequel était Mme Blanchard qui jeta de sa nacelle une quantité de fleurs, puis tira un feu d'artifice. Après elle, ce fut le tour de M. et Mme Furioso qui montèrent et descendirent sur des cordes dont le bout était fixé près de terre et s'élevaient presque perpendiculairement à plus de trois cents mètres de hauteur. Ils s'élevèrent portant leur balancier et une mèche allumée pour mettre le feu à deux énormes soleils et redescendirent avec la plus grande légèreté.

Après on vit près du balcon où se trouvait la cour une grande clarté, et l'on aperçut



ÉPÉE DE VILLE de sous-officier d'infanterie de la Garde impériale,
1^{er} Empire.
Garde en cuivre.

Napoléon lui-même mettre le feu à un dragon, et il en partit un nombre immense de fusées, qui, en se croisant, formaient une espèce de berceau, tandis que d'autres s'élevaient en l'air à une prodigieuse hauteur en éclatant avec le bruit d'une bombe.

Je quittais ce spectacle grandiose, pour aller voir un autre feu d'artifice que l'on allait tirer sur le bord de la Seine, lorsque j'entendis le galop de la cavalerie. Je n'eus que le temps de me garer pour laisser passer Napoléon, suivi de plusieurs escadrons de chasseurs, portant des torches allumées.

J'arrivai à temps pour voir les montagnes des Alpes en feu, l'Empereur sur un cheval blanc, revêtu d'un manteau que le vent agitait de tous sens fixant un drapeau sur la cime des monts. Plus bas, on apercevait l'armée marchant avec peine dans la neige pour gagner le sommet de la montagne. Cette représentation était tellement naturelle, que les applaudissements se faisaient entendre de toutes parts.

Le lendemain fut consacré à de nouvelles fêtes, mais le banquet qui eut lieu dans chaque régiment, m'empêcha d'y assister. De même le troisième jour, où nous eûmes une grande revue au Champs-de-Mars. Environ cent mille hommes de la Garde et de la Ligne défilèrent devant les rois, les princes et les ambassadeurs. Le vaste champ était tellement rempli qu'on fut forcé de nous faire manœuvrer en masse.

Le soir, nous regagnâmes nos casernes, que



CASQUE de chasseur à cheval de la Garde royale. Restauration.
Bombe, visière et couvre-nuque en cuir noir; ornements et accessoires en cuivre; chenille noire.

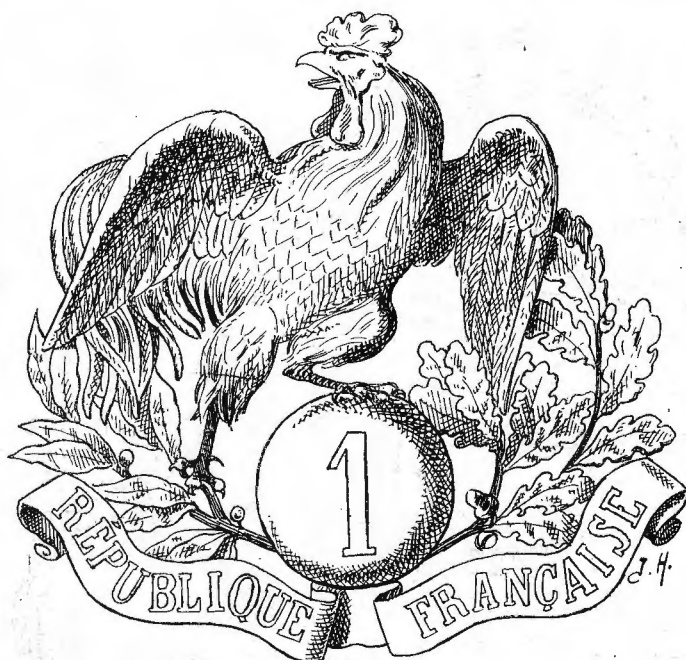
(Collection du prince de la Moskowa.)

nous allons bientôt abandonner pour courir après de nouveaux malheurs, car six jours après, nous recevions l'ordre de partir pour aller soumettre l'Espagne, injustement envahie, au roi Joseph, frère de Napoléon.

CHAPITRE CINQUIÈME

Départ de Paris pour l'Espagne, deuxième, troisième et quatrième campagnes.

A peine étions-nous reposés d'une longue promenade de plus de quatre



Projet de PLAQUE DE SHAKO de la Garde nationale, présenté par Rouart; 1848.

(Collection G. Cottreau.)

cents lieues, sans compter les marches et les contre-marches que le 20 juillet, à quatre heures du matin nous quittions la capitale. Le même jour nous couchâmes à Versailles et le lendemain à Rambouillet; le 22 à Chartres, ville très ancienne dont les habitants, principalement les villageois se tiennent très mal; le 23 à Châteaudun et le 24 à Vendôme.

Le 25, nous couchâmes à Châteauneuf, les 26 et 27 à Tours où nous passâmes la revue, le 28 à Saint-

Maur et Châtellerault. Le 2 août, nous parvînmes à Poitiers.

C'est une ville assez grande et remarquable par la gaieté de ses habitants. Le beau sexe y raffole de la musique, et il venait d'arriver à ce sujet une singulière aventure quelques mois avant. Un régiment de Polonais, y ayant fait séjour en se rendant en Espagne, sa musique avait fait grand effet parmi ces dames, qui le jour du départ firent un bout de conduite au régiment sans redouter du sort qui leur était réservé.

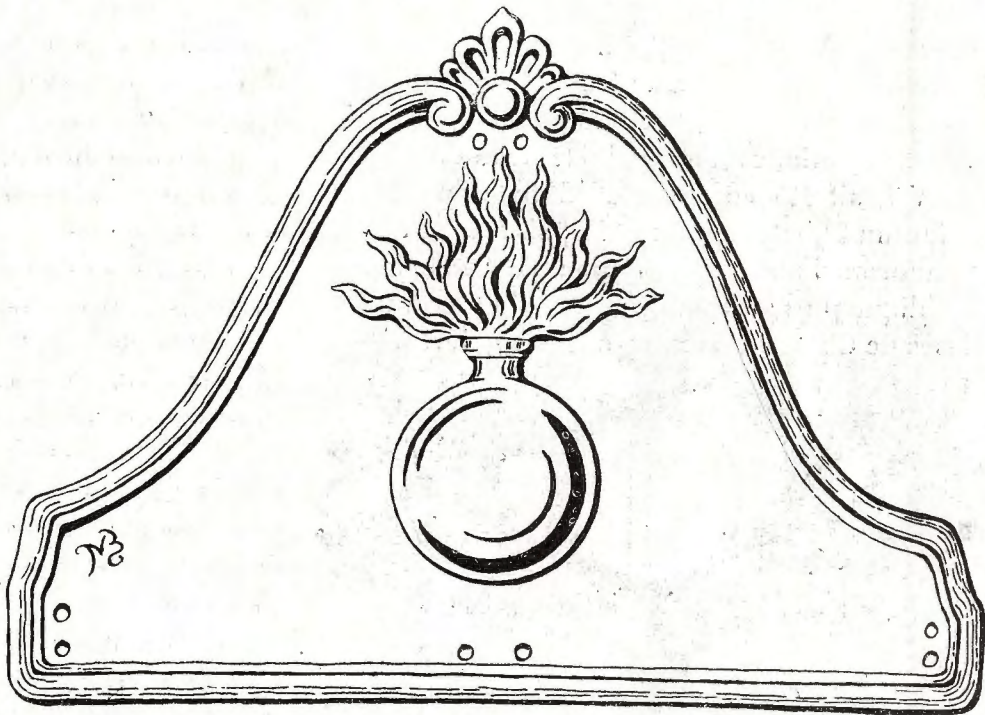
A la sortie de la ville, se trouve une forêt. Le régiment s'y arrêta et la musique se fit entendre.

(A suivre.)

PLAQUE DE BONNET A POIL DE GRENADIER D'INFANTERIE (1792).

Ce n'est pas, je l'avoue, d'après l'objet lui-même que la *Giberne* reproduit cette plaque, mais d'après le portrait que fit très scrupuleusement en 1792, le sieur Momal, premier professeur de l'Académie de Valenciennes, de François Pie, grenadier au 74^e régiment d'infanterie, auquel l'Assemblée nationale venait de décerner le premier peut-être des sabres de récompense nationale.

Les ordonnances de 1779 et de 1786 avaient supprimé le bonnet des



grenadiers. En principe s'entend, à en juger d'après ce petit extrait d'un rapport manuscrit préparatoire au dernier de ces règlements.

« Si l'on juge à propos de donner le bonnet aux grenadiers, il serait bon d'en déterminer la forme. Il en est actuellement de toutes espèces que les Inspecteurs sont seuls à ne jamais voir. »

L'instruction provisoire du 1^{er} avril 1791 rétablit, pour les grenadiers d'infanterie, un bonnet de treize pouces, avec agréments et glands de fil blanc, qui n'avait jamais cessé d'exister que dans les règlements.

« Il sera garni, prescrit-elle, d'une plaque de métal jaune, quelle que soit la couleur du bouton. Cette plaque sera timbrée dans le milieu d'une grenade en relief. »

Quelques mois plus tard, le faisceau républicain remplaçait la grenade. Dès lors, et jusqu'en 1810, l'histoire du bonnet des grenadiers et celle de sa plaque surtout devient singulièrement compliquée.

Capitaine M. BOTTET.

HAUSSE-COL D'INFANTERIE DE LIGNE

AN IV (MUSÉE DE BOULOGNE).

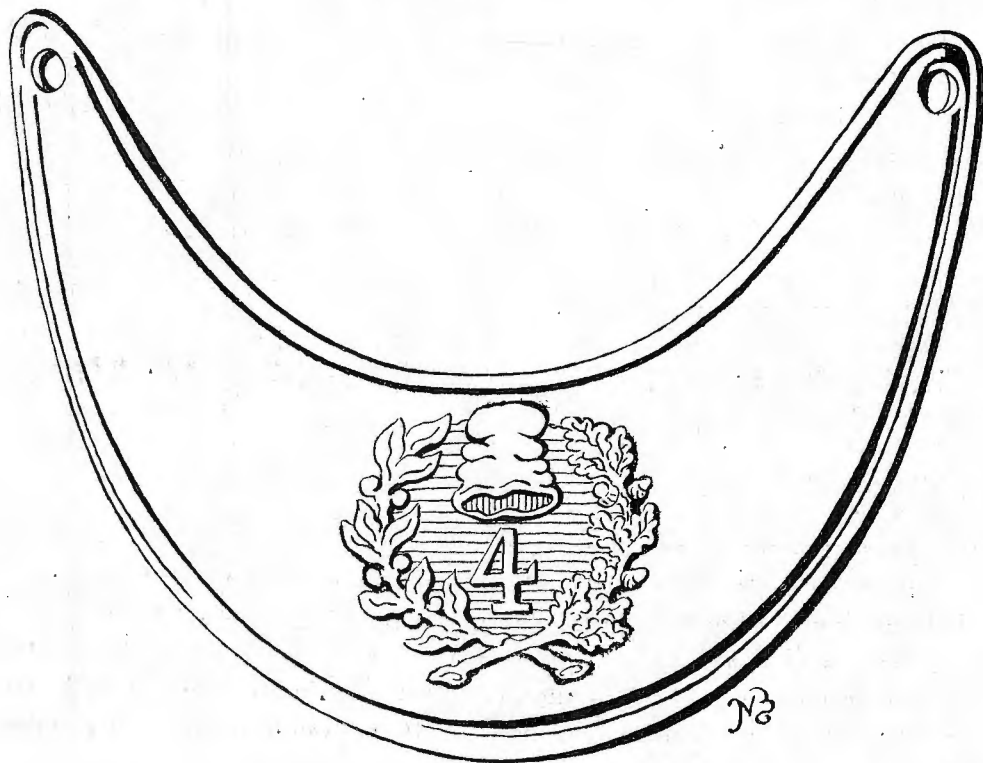
Le hausse-col dessiné ci-après, dont l'ornement en argent, détaché, que le catalogue du Musée de Boulogne qualifie improprement de plaque de coiffure, est d'une ornementation peu fréquente, est d'officier du 4^e régiment d'infanterie de ligne. Il n'est évidemment pas des premiers temps de la Révolution et vers l'an VI, les hausse-cols s'ornent plus souvent du faisceau de licteur que du bonnet phrygien.

Il me semble donc rationnel de le dater du moment où l'amalgame du 21 février 1793 est parachevé. C'est-à-dire de la fin de l'an III.

A cette époque, le 4^e régiment d'infanterie faisait partie de l'armée du Rhin-et-Moselle, et d'après le tableau de l'emplacement des troupes de l'an IV avait été composé du 2^e bataillon du 2^e régiment (ci-devant Picardie), du 3^e bataillon de la République et du 4^e de la Haute-Saône.

La forme du bonnet phrygien n'est pas celle non plus des débuts de la République plus semblable à celle d'un casque-à-mèche qu'au bonnet des Suisses de Châteauvieux, retour des galères.

Capitaine M. BOTTET.



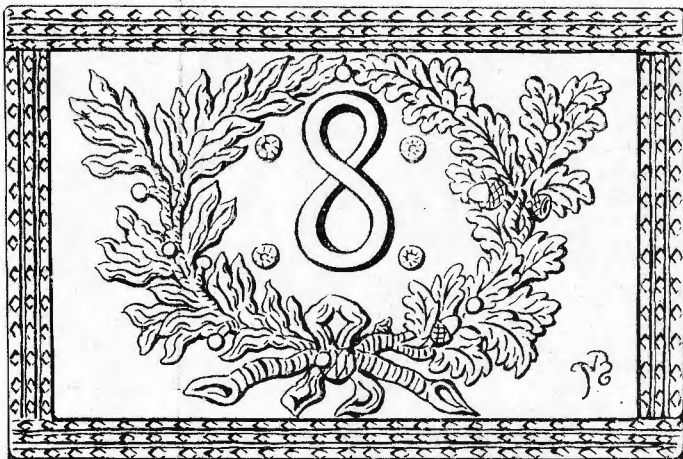
PLAQUE DE CEINTURON-BAUDRIER

D'OFFICIERS DE DRAGONS (CONSULAT).

Si cette plaque au numéro 8, ne m'était pas parvenue, montée sur un ceinturon baudrier tel que celui des dragons du général Lejeune et pourvue d'un repli formant

gorge à angle droit destinée d'une manière toute particulière à maintenir la courroie dans le port à pied, j'eusse été fort embarrassé de la déterminer au moins comme corps; car au point de vue du style, elle est nettement du Consulat.

Assurément, c'est une fantaisie, mais peut-être d'usage pour le 8^e dragons tout entier; par dérogation à la tradition générale de la boucle à crochet.



Assurément, c'est une fantaisie, mais peut-être d'usage pour le 8^e dragons tout entier; par dérogation à la tradition générale de la boucle à crochet.

Le plateau en est en cuivre doré; le tour, le numéro et le feuillage en argent d'une ciselure très ferme et même assez rude qui sent bien son époque.

Capitaine M. BOTTET.

PLAQUE DE SHAKO D'OFFICIER D'INFANTERIE

TRANSFORMÉE EN 1814 ET CIRCULAIRE DE 1814.

Les plaques mutilées du type à soubasement se rencontrent assez fréquemment, et il est à penser rationnellement, que cette quelque peu brutale transformation fut le résultat de prescriptions générales.

Mais la disposition que présente celle-ci est fort originale. La tête de l'aigle coupée au col est soigneusement ajustée par un rivet de façon à utiliser la couronne impériale dont le dessin banal pouvait ne pas effrayer le nouveau régime.



Dessin colorié de Quinto Cenni.

TROMPETTE
DU RÉGIMENT DES DRAGONS DE LA GARDE ROYALE ITALIENNE
1811.



G. Cenni 1907

Dessin colorié de Quinto Cenni.

LIEUTENANT DES CHEVAU-LÉGERS DE LA LIGNE
Royaume de Naples.

1811.

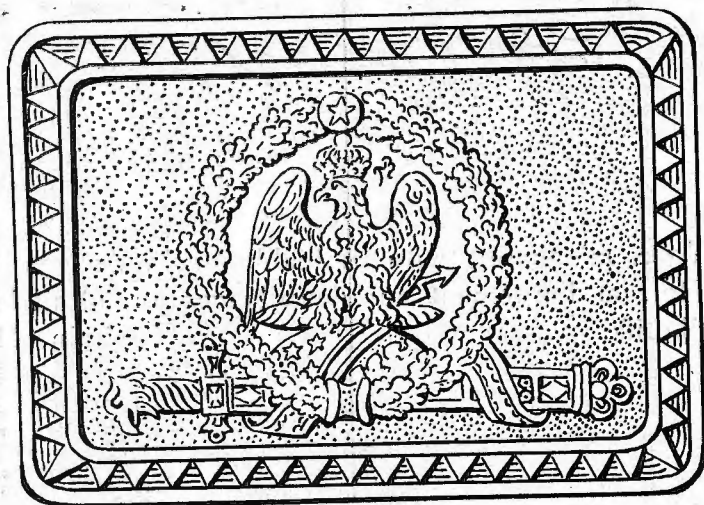


de cheveau-légers m'apparait toute semblable à celle des gendarmes de la Maison du Roi, où l'ornement aux deux lances prendrait la place des foudres attributifs. Capitaine M. BOTTET.



GENDARME DES CHASSES, 1818.

PLAQUE DE CEINTURON D'INGÉNIEUR GÉOGRAPHE



Un changement d'uniforme fut prescrit aux Ingénieurs géographes en 1809, et c'est de cette époque que je daterai la plaque à l'aigle surmontant la mappemonde, d'autant plus volontiers que sa hauteur est sensiblement moindre qu'à celles du début de l'Empire.

Il y a là une remarque générale qu'on peut constater sur les plaques de ceinturon exécutées d'après le règlement du 1^{er} Vendémiaire an XII, conformes d'abord aux dimensions des dessins insérés au *Journal Officiel*, et diminuées d'un bon centimètre pendant le courant de l'Empire. Il en est même d'officier d'état-major, toutes petites, de quatre centimètres de hauteur au plus.

C'est que le ceinturon, lui aussi, avait subi les fluctuations de la mode militaire, et avait fini, aux dernières années de l'Empire, par se réduire aux dimensions de celui des officiers de hussards. L'existence de petites plaques prouve toutefois que la prescription du port sur la veste pour les officiers des états-majors et les officiers supérieurs d'infanterie, n'était pas tombé en désuétude.

Capitaine M. BOTTET.

PLAQUE DE CEINTURON

A LA BELLONE



Je suis assez embarrassé de donner à cette plaque une attribution certaine. Comme facture, elle relève de l'époque du Consulat ; c'est un exemple intéressant de ce style néo Louis XIV, dont Boutet orna la porte des communs du château de Versailles, jusqu'en 1808, manufacture d'armes, et aujourd'hui hôpital militaire.

D'autre part, la duchesse de Berri, en 1814, se représenta assez volontiers sous les traits de la farouche déesse :

Celle-ci est modelée, sur métal argenté, d'un vigoureux dessin qui se réclame des temps de l'hôtel de Rambouillet. L'ornement qui l'encadre est plus grêle, et nous y retrouveront des lis reliant les entrelacés, qui ont un faux air de L. Bourbonnais.

Faut-il penser à l'armée de Condé, aux volontaires de l'Ouest ou plutôt aux volontaires royaux de 1814. Je serai tenté de pencher pour ces derniers, mais le retour des Bourbons laissa-t-il le temps de composer des uniformes. De cela je doute. En tous cas l'objet est intéressant et bien français de composition.

Capitaine M. BOTTET.



ÉLÈVE

DES PELOTONS SPÉCIAUX D'OFFICIERS DE RÉSERVE

1908

Tenue (hiver ou été) des sous-officiers non rengagés. Soutache d'adjudant sur les manches (de la capote ou de la tunique)

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870.) (Suite.)

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE (Suite.)

(Décision du 15 juin 1857.)

INFANTERIE (Suite.)

Régiments de Grenadiers. (Suite.)

TAMBOURS (Pl. III). (Suite.)

73. ÉQUIPEMENT. — *Caisse*. Modèle général. Le fût en cuivre jaune est orné d'un aigle en relief appliqué (hauteur 110 mm.), et de 4 grenades (hauteur 62 mm.), disposées comme dans l'ornement de la giberne. Les cercles sont peints en bleu de ciel foncé, avec des festons blancs surmontés de grenades peintes à l'effet, la bombe jaune et la flammé rouge (Pl. III).

Hauteur du fût de la caisse.	300 millim.
Diamètre du fût.	380 —
Hauteur du pontet de la clef de timbre	40 —
Distance de ce pontet au bas du fût.	65 —
Poids du fût	3 kil. 640 grammes
Hauteur des cercles en frêne.	50 millim.
Épaisseur des cercles en frêne (ils sont légèrement amaigris en dedans du côté du fût).	environ 15 —



COMMANDANT LEMASSON
du génie de la garde.

Chacun de ces cercles est percé de 10 trous pour recevoir le *cordage* en chanvre, bien tordu et d'environ 9 mètres de développement.

74. *Tirants de cordage*, en buffle, piqués en jonc sur leurs deux bords parallèles. Ils sont au nombre de dix, leur couture est placée contre le fût. Hauteur 55 %, largeur en bas 40 %, largeur en haut 30 %.

75. *Peaux* en veau parcheminé, fleur en dehors, roulées sur de petits cercles en frêne dits de roulage, celle de dessus est dite de batterie, celle de dessous dite de timbre,

76. *Timbre* en corde de boyau fortement tordu et mise en double, du piton d'attache à la clef.

77. *Baguettes* en bois dur pesant, noir ou noirci, terminées en olive et garnies à la tête par une douille de cuivre, ornée près du bord, de 4 rangs de hachure parallèles.

78. COLLIER porte-caisse, en buffle blanc piqué sur ses bords. — Se compose de deux bandes inégales coupées en biais par le haut et assemblées par une double couture en dessous de laquelle est une pièce de renfort. Ces bandes vont en s'élargissant jusqu'au bas où elles se terminent en biseau et sont réunies par un fort anneau de cuivre enchappé en buffle à la pointe de chaque biseau. — A cet anneau sont aussi enchapées deux *courroies porte-caisse* en buffle avec un renflement ou point d'arrêt, aussi en buffle, cousu sur chacune pour soutenir la caisse. Elles se servent mutuellement de rechange.

79. Sur la bande antérieure est adapté un *écusson porte-baguettes* en cuivre, au moyen de 4 tenons qui la traversent et d'une lanière passée dans ces tenons. L'écusson porte 2 douilles rivées à demeure dans lesquelles se placent les baguettes.

80. Sous la bande, à l'endroit de l'écusson, est une *sous-patte* volante en buffle mince cousue en haut de manière que la couture soit masquée par l'écusson; elle est arrêtée en bas par un seul bouton roulé dont la queue est cousue à demi-épaisseur de la bande pour que les points ne paraissent pas en dessus.

81. A 80 mm. au-dessus de l'écusson est une grenade en cuivre de 62 mm. de haut, attachée par ses deux tenons et une petite lanière en dessous.

83. BRÉTELLE DE CAISSE. En buffle blanc piqué en jonc sur les bords, se compose d'une *bande large*, longueur 400 mm.; largeur, 70; dont une extrémité se remploie autour du cordage de la caisse, en elle se fixe au moyen de 4 trous et d'une lanière. — A l'autre extrémité, deux *bandes étroites*, longueur 800 mm., largeur, 35, sont cousues à recouvrement de 60 mm. sous la large bande.

A leur bout libre sont percées deux boutonnières avec double bouton en cuivre pour les rattacher au cordage.

84. CUISSIÈRE en buffle blanc léger, forme de trapèze régulier, plus large du haut que du bas. — Une *ceinture*, une *jarretière*, un *contre-sanglon de milieu* avec son *boucleteau* servent à l'attacher à la cuisse gauche. Toutes ces courroies sont piquées sur les bords. — Trois boucles en cuivre à rouleau avec passants aussi en cuivre.

Longueur totale de la ceinture	1 m. 000
Longueur de la jarretière.	0 500
Longueur du contre-sanglon et du boucleteau, chacun.	0 200
Largeur commune à ces diverses courroies.	0 025

CAPORAL TAMBOUR.

85. HABILLEMENT semblable à celui des tambours (art. 70 et suiv.) et garni des mêmes galons à losanges tricolores placés de même. — Il porte en outre sur les manches les galons de caporal. Il ne lui est point attribué de veste; sa capote est garnie de pattes transversales sur les hanches, comme pour celle de sous-officier (art. 67). — *Épaulettes* en laine, corps et tournantes comme aux contre-épaulettes de musicien (ci-après, art. 118); franges écarlates comme pour la troupe, brides en or rayées en garance comme pour sous-officier.

86. COIFFURE. *Colback* et ses accessoires, plumet tulipe, pompon et flamme semblables à ceux des musiciens, décrits ci-après, art. 122.

87. *Chapeau* et *pompon*, *idem*, *idem* (art. 123).

88. ÉQUIPEMENT. *Baudrier* comme celui de la troupe pour porter le sabre d'ordonnance, modèle de la troupe, dont il est armé dans le service.

89. *Porte-sabre sautoir* en cuir verni noir décrit ci-dessus, art. 66; pour porter hors du service le sabre, modèle de sous-officier de la garde impériale.

90. *Canne* en jonc, hauteur totale, environ 1 m. 250, avec une grosse pomme et un bout en argent. La pomme, ciselée en relief, est ornée de l'aigle impérial entouré d'une légende indiquant le régiment et le bataillon.

Hauteur de la pomme	180 mm.
Diamètre de la pomme à son renflement.	085 —
Hauteur du bout, y compris le dard	200 —

91. Cette canne est garnie d'un cordon en laine tricolore terminé par deux petits glands également tricolores. — Longueur du cordon développé, 2 m. 080 mm. — Hauteur totale des glands, 120 mm., diamètre, *idem* à la naissance de leur frange, 25 mm.

92. CHAUSSURE, comme pour les sous-officiers et musiciens (art. 69).



DE LA PORTE
Vétérinaire de l'artillerie de la garde.

TAMBOUR-MAJOR

Grande Tenue (Pl. V.)

93. *HABIT.* Semblable à celui des sous-officiers et soldats du régiment. Il est confectionné en drap fin et orné de la manière suivante :

94. *Collet.* Bordé d'un galon d'or à bâtons, largeur 22 $\%$. Au-dessous, à 3 $\%$, un second galon d'or du même dessin, mais de 15 $\%$ seulement de largeur.

95. *Parements.* Un galon d'or à bâtons de 22 $\%$, placé comme le galon de laine des tambours ; au-dessous un deuxième galon de 15 $\%$ comme au collet.

Sur les avant-bras, les galons de sergent-major, dessins à lézardes en or, largeur 22 $\%$, lisérés et séparés en drap de couleur distinctive écarlate.

96. *Revers.* Chaque boutonnière du plastron est garnie d'un galon d'or à bâtons de 15 $\%$ régnant de chaque côté et formant à l'extrémité une pointe rectangulaire tournée vers le milieu du plastron. La première boutonnière de galon, celle du bas, a 50 $\%$ de long, mesurée au milieu. La deuxième, 60 $\%$, la troisième, 70 $\%$, la quatrième, 80 $\%$, la cinquième, 90 $\%$, la sixième, 100 $\%$. Celle de la pointe du revers, en haut, a 80 $\%$.

97. *Basques.* Les pattes de poche sont ornées chacune de trois boutonnières en galon d'or à bâtons de 22 $\%$, redoublé sur lui-même, formant à l'extrémité des boutonnières une pointe rectangulaire et suivant, à leur naissance, le dessin du tour de poche. Longueur de celle du haut, mesurée au milieu, 120 $\%$, *idem* de celle du bas, 90 $\%$, *idem* de celle du milieu, 110 $\%$. Les grenades de retroussis sont brodées en cannetille et paillettes d'or sur drap pareil au retroussis.

98. La taille est ornée d'un *écusson* semblable à celui des tambours, fait en galon d'or, à bâtons de 22 $\%$. Toutefois, la pointe supérieure s'élève à 110 $\%$ au-dessus de la ligne des boutons.

(A suivre.)

Le Directeur gérant : L. FALLOU.

ERRATUM.

Description du dessin du shake des voltigeurs algériens, page 119.
numéro de février 1908 ; au lieu de *vert foncé*, lire partout : *bleu foncé*.

ÉCHOS DIVERS

LE PAVILLON DU « CHESAPEAKE »

Vente de deux reliques historiques.

Londres, 31 janvier. — On vient de vendre, à Londres, la collection des antiquités ayant appartenu à feu M. Middlebrook, et parmi les objets de cette collection, offrant un intérêt spécial, se trouvait un drapeau ayant appartenu à la frégate américaine *Chesapeake*, qui fut pris par un enseigne de vaisseau anglais, dans la bataille navale qui eut lieu en 1813.

Après une lutte opiniâtre, le navire de guerre anglais *Shannon* captura le *Chesapeake*, et le drapeau, après diverses vicissitudes, tomba entre les mains de M. Middlebrook, le collectionneur.

Il porte le nombre d'étoiles correspondant au nombre d'États qui composaient alors la République des États-Unis.

Vendu aux enchères avec une mise à prix de 1.250 francs, le drapeau fut adjugé, après une lutte assez vive, à un Américain, M. Partridge, qui en devint possesseur pour la somme de 850 livres sterling (16.250 francs).

Un autre objet historique, vendu à la même occasion, a été le clairon qui a sonné la fameuse charge de Balaklava, pendant la guerre de Crimée, et qui appartenait alors au trompette Joy, attaché à la personne du lieutenant-général lord Lucan.

Ce trophée, qui fut vendu en 1898, en même temps que les médailles de Joy, a été acheté également par M. Partridge, pour la somme de 300 livres sterling (7.500 fr.).

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

Tandis que dames et demoiselles attirées par la mélodie, s'approchaient de plus près, les Polonais profitant de cette occasion pour assouvir leur brutale passion s'emparèrent d'elles. Le combat de Cupidon fut sanglant et de cette affaire il résulta la naissance de plusieurs petits polonais. C'est du moins ce qu'on me raconta.

Le 3 après une pluie épouvantable nous trempa jusqu'aux os, et le 4 nous fîmes séjour à Angoulême. De là à Barbezieux, le 8 à Montlieu et le 9 à Saint-André de Cussac.

Nous passâmes la Dordogne en bateau et le même jour la Garonne, et vers les quatre heures du soir, nous débarquâmes dans la superbe ville de Bordeaux, où nous séjournâmes plusieurs jours.

Le 14, nous reçûmes l'ordre de continuer notre marche. Elle fut particulièrement pénible à travers les solitudes désolées des Landes. Malheur à celui qui n'est pas bien guêtré :



CASQUE de cuirassier de la Garde royale, Charles X.

Bombe en acier; bandeau, cimier, oreilles, jugulaires, cercle de visière en cuivre; chenille noire.

(Collection Ch. Touche.)

ses souliers sont bientôt remplis de sable et de petits cailloux. Les rares habitants qu'on aperçoit traverser la forêt sur des énormes échasses et

portant sur la tête un énorme pain de sarrasin, sont sales, peu civilisés et enclins à la paresse.

Le 18, nous séjournâmes à Bazas et le 20 à Roquefort.

Le 21, il fit un temps abominable qui nous accompagna jusqu'à la ville de Mont-de-Marsan qui n'est qu'un méchant bourg.

Le chemin continua à être de plus en plus mauvais et les gîtes si pauvres, que nous dûmes bivouaquer le plus souvent.

Enfin, nous découvrimus un superbe pays, au fur et à mesure que nous approchions de Bayonne. Nous pensions y séjourner pour réparer les fatigues de cette longue et pénible route, mais le terrible Mars ne



CASQUE d'officier du génie de la Garde, 1^{er} Empire.

Bombe en acier; cimier, aigle, jugulaires, rosaces, cercle de visièrre, en cuivre doré; chenille noire.

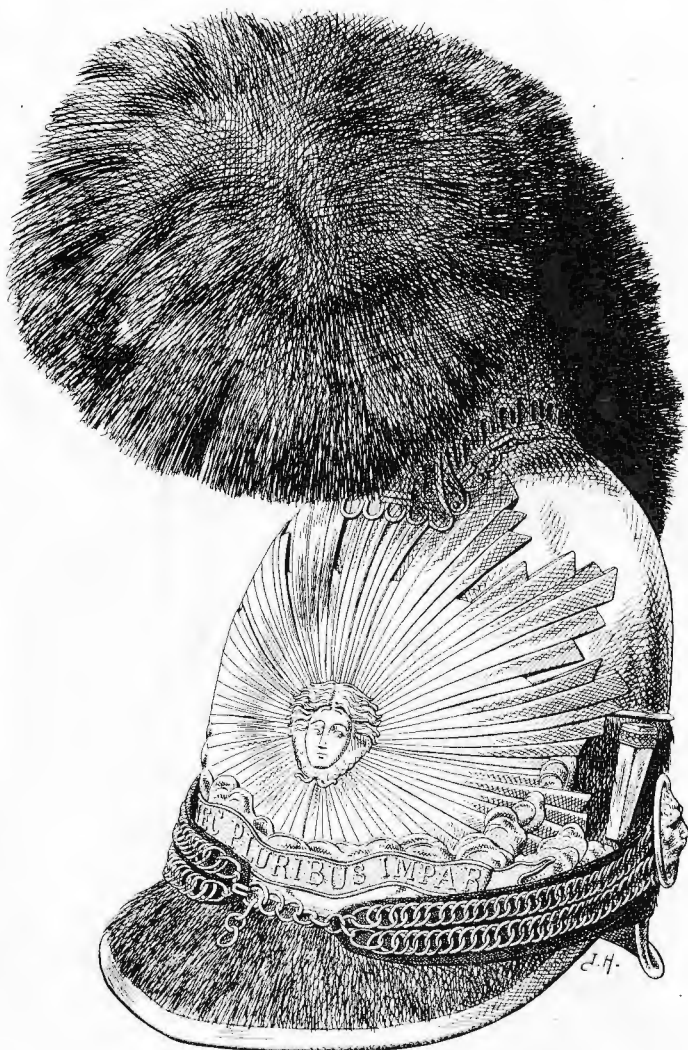
(Collection Chelminsky.)

nous en laissa pas le temps, et à peine arrivés nous dûmes partir, avec la plus grande précipitation, pour aller secourir Saint-Jean-de-Luz, menacé par la bande de Mina.

Le long de notre chemin, nous fîmes rencontre de nombreuses familles qui avaient abandonné leurs maisons, et nous en apprîmes, avec indignation, tous les excès que commettaient ces féroces Espagnols. On nous fit encore hâter notre marche et mettre la baïonnette au bout du canon. Après trois heures de marche ou plutôt de courses, j'arrivai rendu de fatigue devant cette ville, espérant bien brûler quelques amorces. Quel fut notre désenchantement, quand on nous apprit que ces lâches avaient pris la fuite. Nous vîmes avec horreur les désordres qu'ils avaient commis.

Sur la grande place on nous délivra des billets de logement et ordre nous fut donné de nous rassembler, à onze heures de la nuit au même endroit, en armes et sans sac. Une demi-heure avant quelques coups de tambour se firent entendre et nous nous réunîmes. Plusieurs habitants nous servirent de guide.

Après avoir marché une bonne heure, nous primes dans la montagne un chemin presque impraticable. D'un côté se trouvaient des rochers inaccessibles, de l'autre d'affreux précipices. Encore le chemin était-il semé de



CASQUE de Garde du corps du roi, Charles X.

Bombe acier; soleil, cimier, jugulaires, rosaces, cercle de visière en cuivre; bandeau en peau d'ours noir; chenille noire.

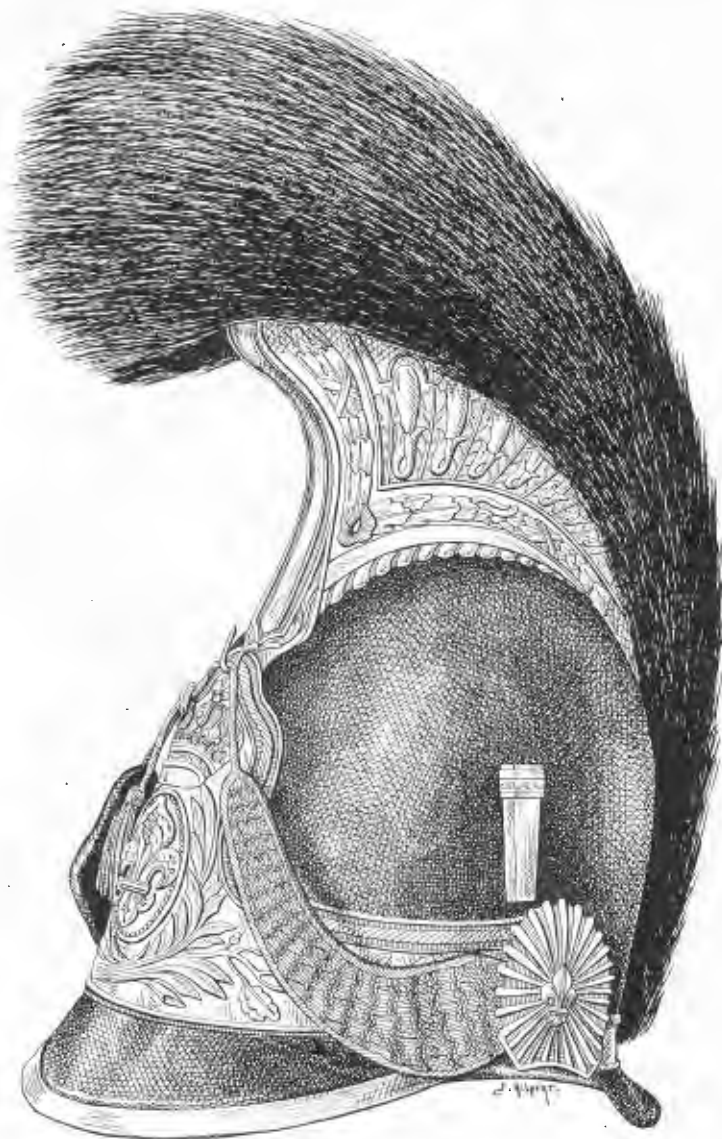
(Collection Recorbet).

pièrres pointues. Aussi notre marche fut-elle singulièrement retardée.

Nous ressemblions pas mal, en cette course, à un vaisseau agité par la tempête que la fureur des vagues porte du fond des abîmes à la cime des nues. Un brouillard épais me dérobait presque la vue de mes camarades. C'est ainsi que nous marchâmes pendant plusieurs heures, si bien que l'ennemi fut surpris et abandonna en hâte ses positions. Cependant une de leur colonne, n'eut pas le temps de se retirer assez vite. Elle se réfugia sur un

plateau d'où elle envoya sur nous plusieurs décharges qui ne nous firent pas grand mal, tandis qu'une compagnie montait pour les cerner. Nous aussi, ne pouvant répondre à ce feu qui venait d'en haut, nous gravîmes les rochers l'arme au bras. Quelques-uns de ces brigands parvinrent à s'échapper, le reste fut contraint de se rendre. Parmi eux, il y avait plusieurs prêtres.

Notre tâche était accomplie, et on nous fit descendre de la montagne. Nous trouvâmes dans la plaine une chaleur insupportable. On nous fit bien reposer quelque temps, près d'une petite ville, mais comme nous n'avions pas emporté de vivres, la faim se fit cruellement sen-



CASQUE de garde national à cheval, Restauration.

Bombe et visière en cuir noir; cimier, bandeau, jugulaires, rosaces et cercle de visière argentés; chenille noire.

(Collection Prince de La Moskowa.)

tir, quand un accident survint bien à propos. Un paysan ayant eu la témérité de faire feu sur un soldat, la troupe indignée de cette action, sourde à la voix de nos chefs, se répandit par la petite ville et la pillà. Le butin ne fut pas bien considérable à la vérité, car les habitants avaient presque tout caché; ils l'avaient aussi abandonné et on ne voyait aux lucarnes que quelques vieilles édentées nous crier: « Señor francise, por dios, non nos mutan! »

Du sucre et de l'eau-de-vie, ce fut tout notre butin, mais cette liqueur au lieu de nous soulager nous fit un tort considérable :

En pareille occasion, le soldat ne sait se modérer et abuse de choses qui peuvent lui coûter la vie; je l'avais déjà vu en Autriche après la bataille de Wagram. Cette li-



CASQUE de gendarme de la maison du Roi, 1814.

Bombe et visière en cuir noir; plaque, cimier, ornements, jugulaires, rosaces, cercle de visière en cuivre doré; chenille noire.

(Collection Prince de La Moskowa.)

queur jointe à la chaleur eu beau jeu à venir nous surprendre. La route était jonchée non de morts, mais d'ivrognes dont la plupart eurent bien de la peine à gagner Saint-Jean-de-Luz où nous arrivâmes le soir dans un

bien triste état; heureusement les habitants avaient songé à nous préparer à manger. Ce fut là une attention qui nous fut très sensible et ils eurent par la suite lieu d'être contents de nous.

Nous attendions le roi Joseph qui devait arriver de France, pour entrer en Espagne. Je passai le temps à la pêche sur le bord de la mer. Un pêcheur chez qui j'étais logé me proposad'aller en mer, mais il me prévint que je serai peut-être bien malade, en faisant connaissance avec le perfide élément. Je ne fis aucune attention à cet avis et je m'embarquai de



CASQUE de garde national à cheval, Restauration.

Bombe et visière en cuir noir; cimier, bandeau, ornements, jugulaires, rosaces, cercle de visière, argentés.

(Collection Prince de La Moskowa).

très grand matin avec quelques camarades pour aller sur les côtes d'Espagne. A peine étions-nous en mer que je vis bien que mon hôte avait raison, et je dus ainsi que mes camarades, sauf notre sergent qui avait été sur la flotille de Boulogne, payer mon tribut à Neptune. L'air que je respirais, joint à l'agitation continuelle du bateau fit sur moi l'effet d'une forte dose d'émétique et j'abandonnai bien vite ma place, pour aller me reposer dans la chambre du patron.

(A suivre.)

ARRESTATION DE MURAT

Extrait de la lettre traduite et remise au soussigné (1)

« Murat s'embarqua la nuit du 28 septembre avec deux cents hommes armés, et une trentaine d'officiers, sur six gondoles (grandes barques), avec des vivres pour huit jours. Dans la nuit du 30 au 1^{er} octobre, une forte tempête jeta sur les côtes toute l'expédition, et sépara les six barques. Le 4, on vit sur la côte de *Sorrente* une barque que l'on crût appartenir aux barbaresques, et qui semblait chercher ou attendre d'autres bâtiments; le 5 il en fut signalé un autre, dans le golfe de *Salerne*, et ensuite on vit que deux autres barques se réunissaient à la précédente.

« Murat débarqua avec le général *Franceschetti*, un colonel et environ cinquante hommes armés, au *Pizzo*, sur la côte de *Calabre*, non loin de *Monte-Léone*, et à environ quarante-huit lieues de *Naples*.

« Il laissa quarante hommes et quelques officiers dans les deux autres barques, leur donnant l'ordre de côtoyer la *Calabre*.



CASQUE d'officier de dragons de la garde royale, Restauration.

Bandeau en peau de tigre; tout le reste en cuivre doré; chenille noire.

(Collection Prince de La Moskowa).

(1) Communication de M. le comte des Salles.



CASQUE de dragon de la garde royale, Restauration.
Bandeau de peau tigrée; chenille noire; le surplus en cuivre.

(Collection Prince de La Moskowa.)

« A peine débarqué, il se porta sur la grande place, réunit le peuple, et lui ordonna de crier *Vive le Roi Joachim*, lui disant qu'il était le Roi, et qu'il venait prendre possession de ses Etats.

« Il n'y avait pas de troupe sur ce point, et il y eut un moment d'incertitude ; mais les villageois et autres braves gens des lieux voisins ayant eu connaissance du débarquement de Murat, s'armèrent et vinrent l'attaquer.

« Après une longue et opiniâtre résistance, le parti de Murat fut défait, lui-même fut pris et mis aux fers et conduit au général Nunziaute commandant de la Calabre.

« Au départ du courrier, la plus parfaite tranquillité régnait dans cette province. Le 10, une division de barques canonnières napolitaines prit les deux autres barques qui courraient la côte ; les patrons de ces gondoles, ainsi que les officiers, déclarèrent que Murat leur avait dit, à Ajaccio, qu'il voulait aller à Tunis, mais qu'arrivé à la hauteur du cap *Carbonara*, il leur fit ordonner de faire voile vers la Calabre ».

Au Consulat des Deux-Siciles, à Libourne, le 18 octobre 1815.

Le docteur
GASPÉRO DISPERATI, vice-consul.

Pour copie conforme,
Signé : BARON DE LAUNAY.

Le maréchal de camp, commandant provisoirement la 23^e Division militaire.



Dessin colorié de Quinto Cenni.

OFFICIER D'ARTILLERIE A CHEVAL DE LA GARDE ROYALE NAPOLITAINE
1811.



Dessin colorié de Quinto Cenni.

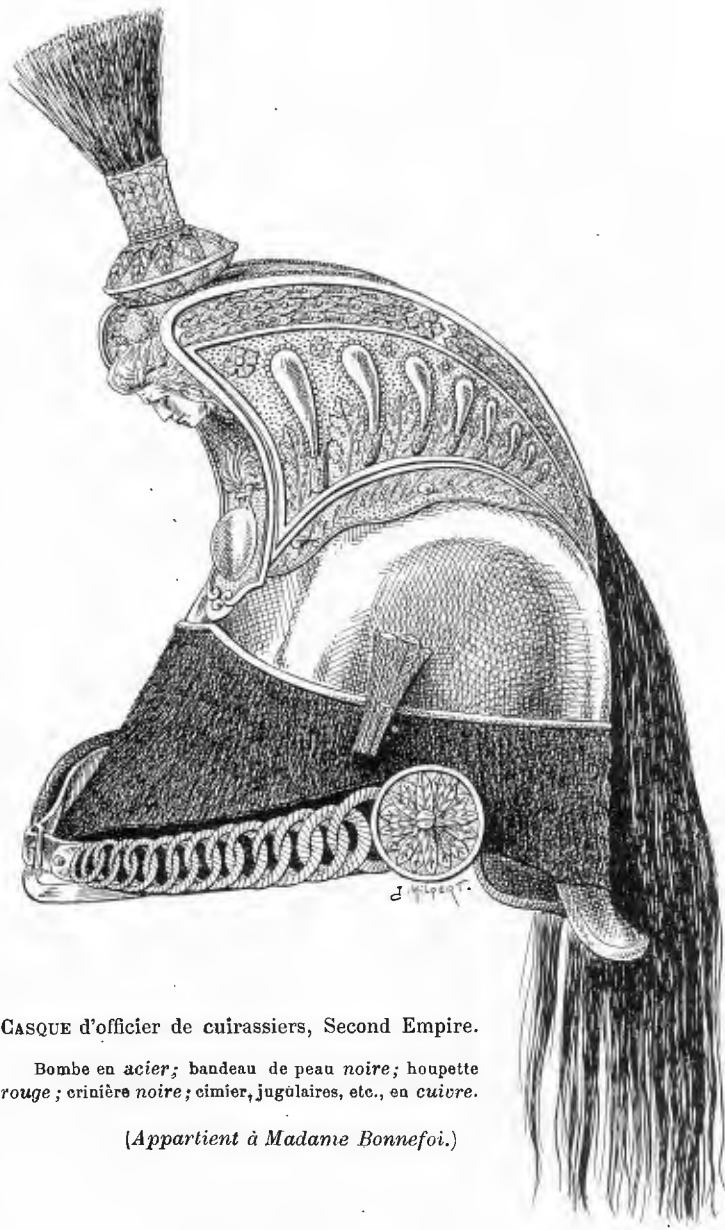
OFFICIER SUPÉRIEUR DE L'ESCADRON D'ARTILLERIE A CHEVAL
de la Garde Royale italienne, 1811.

DERNIERS MOMENTS ET MORT DE MURAT

D'après une pièce manuscrite anonyme de l'époque, communiquée par M. le comte de Salles

Palerme,
21 octobre 1815

« La résolution du Conseil de guerre ayant été communiquée au général Murat, et ledit Murat ayant été informé qu'il n'avoit plus que quinze minutes pour se préparer, il reçut cet arrêt avec un calme et une force d'âme remarquable. Un confesseur ayant été introduit près de lui, il le remercia de son service, en lui déclarant par écrit qu'il était chrétien catholique, et qu'il n'avoit rien à lui révéler. Il demanda ensuite qu'il lui fut accordé d'écrire à sa femme, dont on rapporte la teneur ainsi qu'il suit :



CASQUE d'officier de cuirassiers, Second Empire.

Bombe en acier; bandeau de peau noire; houpette rouge; erinière noire; cimier, jugulaires, etc., en cuivre.

(Appartient à Madame Bonnefoi.)

JOACHIM MURAT, à CAROLINE BUONAPARTE, SON ÉPOUSE.

« *Ma chère Caroline, l'heure fatale est sonnée; dans quelques moments j'aurai cessé de vivre. Tu n'auras plus d'Époux et mes enfants n'auront plus de père. Souvenez-vous de moi; ne maudissez pas ma mémoire; je meurs innocent; ma vie ne saurait être souillée par un jugement injuste. Adieu mon Achille, adieu ma Letizia, adieu ma Louise, montrez-vous toujours dignes de moi: je vous laisse sans une terre et sans royaume au milieu de nombreux ennemis. Soyez toujours unis; montrez-vous supérieurs à l'adversité, soyez retenus; rappelez-vous plutôt ce que vous êtes que ce*

que vous avez été. Dieu vous bénira, ne maudissez ma mémoire. Donnez quelque occasion à vous souvenir que la plus grande douleur que j'éprouve à mon dernier moment, c'est celle de mourir loin de mes enfants. Recevez ma bénédiction paternelle; mes pleurs; mes tendres embrassements. Adieu, adieu, adieu. Vous n'oublierez jamais votre malheureux père.

« JOACHIM »,

au Pizzo,

le 13 octobre 1815.



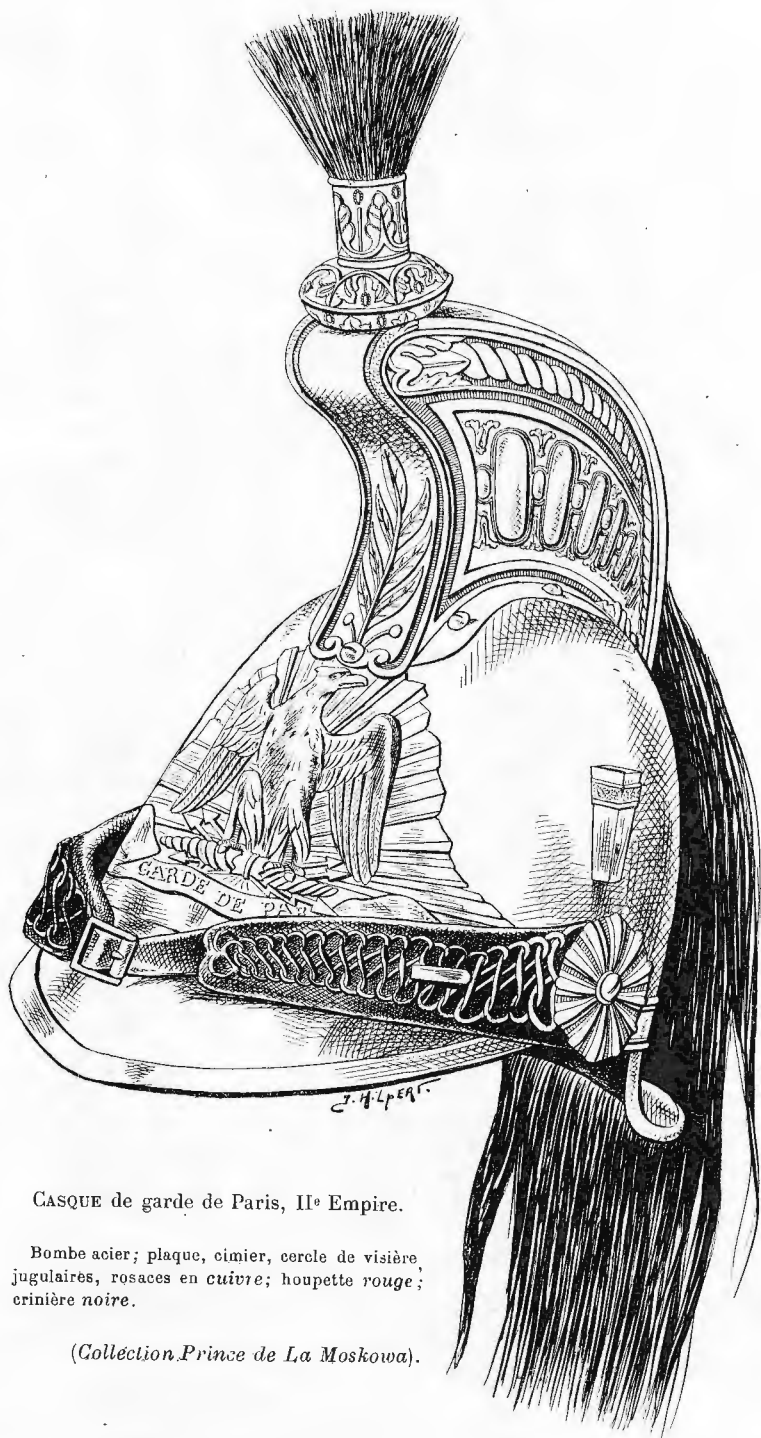
CASQUE de dragon, II^e Empire.

Entièrement en cuivre; bandeau en vache marine fauve mouchetée de noir; houpette et crinière noires.

(Collection Prince de La Moskowa).

P.-S. — « Je prie que mon corps vous soit envoyé: j'espère qu'on le fera facilement. »

« Ensuite, ayant recommandé que cette lettre fût expédiée, il se plaignit de ce que l'heure de l'exécution tardât autant; mais, s'étant aperçu qu'on préparait le siège et le bandeau, il refusa l'un et l'autre, disant qu'il étoit soldat français, et qu'il savoit mourir comme tel. Ensuite, étant sorti avec promptitude et le premier, il s'avança d'un pas ferme vers le lieu assigné. Il voulut qu'on lui promit de donner le signal avec la main gauche, et, s'étant retourné vers le général et les officiers qui étoient présents, tenant près de son cœur dans la main droite le portrait de sa femme, il commanda aux grenadiers de ne pas le manquer, leva la main gauche et finit de vivre en recevant deux balles à la tête. »



CASQUE de garde de Paris, II^e Empire.

Bombe acier; plaque, cimier, cercle de visière, jugulaires, rosaces en cuivre; houpette rouge; crinière noire.

(Collection Prince de La Moskowa).

ESSAI DE TENUE, 1908.



Chasseur.

Sergent.

8^e BATAILLON DE CHASSEURS A PIED (Amiens).

Vareuse et Pantalon en velours gris-vert.

Képi (du corps) bleu foncé, passepoils et numéro jonquille; jugulaire en cuir noir, boutons blancs. Equipement noir.

Pour le sergent : fausse jugulaire argent au képi et galons de grade argent.

Communication de M. Boivin.

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870.) (Suite.)

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE (Suite.)

(Décision du 15 juin 1857.)

INFANTERIE (Suite.)

Régiments de Grenadiers. (Suite.)

TAMBOUR-MAJOR

Grande Tenue (Pl. V.) (Suite)

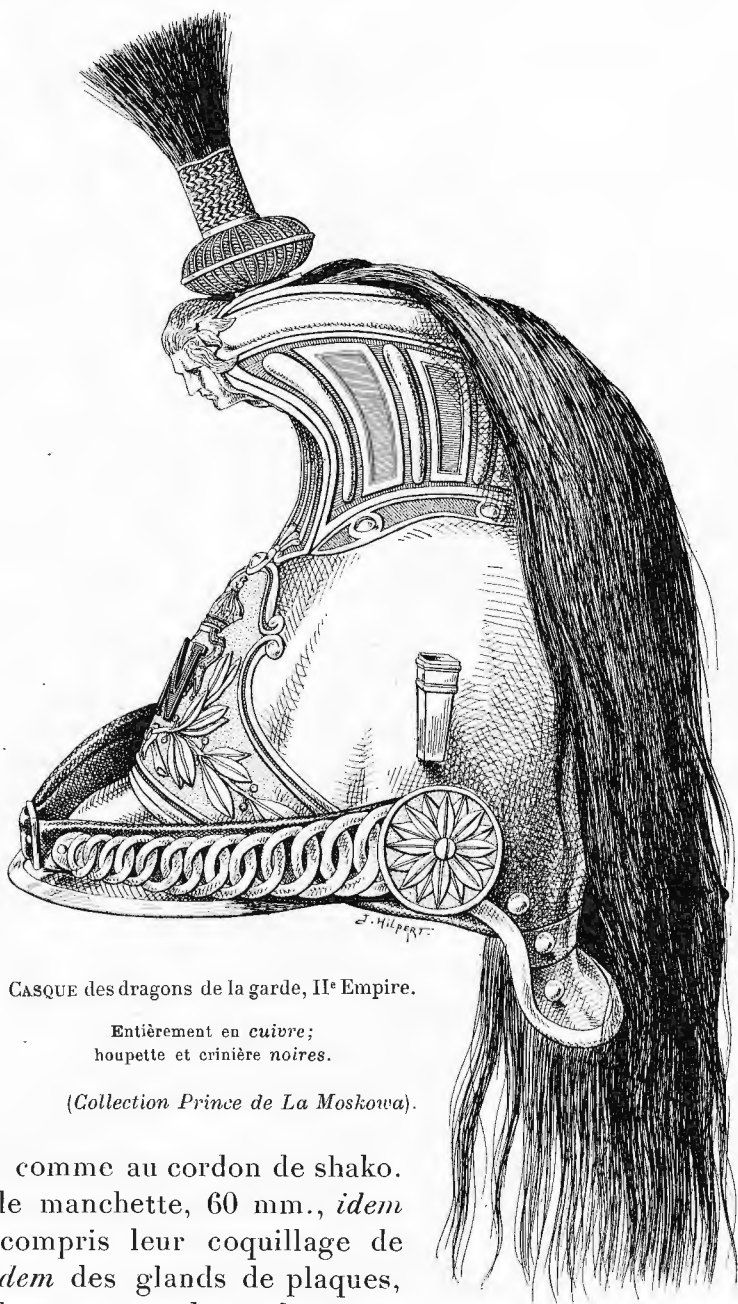
99. **EPAULETTES** de la forme de celles de la troupe. Le *corps* est en drap de couleur distinctive, écarlate pour les grenadiers, jonquille pour les voltigeurs, bordée de chaque côté d'un galon d'or à bâtons de 22 mm., garni d'une crête d'or au bord intérieur. Les *tournantes* sont guipées en or. Les *franges* sont en grosses torsades : longueur, 80 mm., grosseur, 7 mm., mélangées de trait d'or bruni et de trait guipé en soie garance, tant pour les grenadiers que pour les voltigeurs. *Brides* en galon d'or à bâtons de 10 mm. doublées en bleu, ainsi que l'épaulette.

100. **PANTALON** garance, passe-poil bleu foncé aux coutures latérales, accompagné de chaque côté d'un galon d'or à bâtons de 22 mm. de large. Il est fait en drap fin.

101. **COLBACK.** Mêmes modèle que celui des tambours-majors de la ligne. Hauteur devant, 250 mm., derrière, 300 mm. Diamètre supérieur, 220 mm. *Calot* en cuir verni noir légèrement renforcé. *Flamme* mobile en drap de couleur distinctive, coupée en quatre fuseaux, longueur aux coutures, 450 mm. Elles sont couvertes d'une soutache en or de 3 à 4 mm., accompagnée de chaque côté d'un dessin courant en chamarrure de petite tresse d'or. Au bout pend un *gland* d'or à grosses torsades brunies, hauteur 50 mm. — Sur le devant est un *gousset* porte-plumet auquel est adaptée une *cocade pompon*, comme celle des musiciens de grenadiers (art. 122). *Jugulaire* comme au bonnet à poil de troupe ; les anneaux sont dorés.

102. *Plumet* en plumes blanches de vautour, hauteur 250 mm., diamètre supérieur environ 100 mm. Il est accompagné en bas de quatre plumes d'autruche de couleur distinctive, écarlate pour les grenadiers, jonquille pour les voltigeurs. Le pied du plumet est garni d'une olive avec tulipe en cuivre, ciselée et dorée.

103. *Cordon de colback* composé de deux nattes en *filé d'or*, largeur, 35 mm., longueur de chacune, 600 mm., retombant en guirlande l'une devant, l'autre derrière le colback, et s'attachant à deux agrafes placées en haut sur les côtes. Un *pendant*, hauteur totale 250 mm., descend à droite, à l'opposé de la flamme qui tombe à gauche. Le pendant est pour les grenadiers à une seule plaque, même forme et mêmes proportions qu'au cordon de bonnet. — Pour les voltigeurs le pendant est à deux plaques avec un gland de manchette comme au cordon de shako. Hauteur du gland de manchette, 60 mm., *idem* des plaques (non compris leur coquillage de 20 mm.) 70 mm. *idem* des glands de plaques, 60 mm. Pour les deux espèces de cordons, les plaques sont en guipure d'or mat et les glands en grosses torsades brunies.



CASQUE des dragons de la garde, II^e Empire.

Entièrement en cuivre;
houpette et crinière noires.

(Collection Prince de La Moskowa).

104. BAUDRIER en buffle léger, recouvert et doublé en drap de couleur distinctive (écarlate ou jonquille). La longueur proportionnée à la taille de l'homme est telle que le pommeau du sabre arrive au coude, le bras étant ployé près du corps. — Largeur partout 100 mm. Il est bordé d'un galon d'or à bâtons de 22 mm., laissant en dehors un passe-poil de drap et garni en dedans d'une crête d'or. — Sur le devant du baudrier, à hauteur de la poitrine, est appliqué un petit *écusson* porte-baguettes (hauteur 110 mm.) en cuivre ciselé et doré avec petites baguettes d'ébène à bouts d'ivoire et à têtes dorées. — L'intervalle que les galons laissent entre eux est rempli par des grenades en cuivre ciselé et doré mat et bruni, hauteur 62 mm., espacées d'environ 50 mm. — De celle qui surmonte immédiatement l'écusson part une chaînette qui se rattache aux petites baguettes. — Pour les voltigeurs, les grenades sont entourées de cors de chasse. — Le *coulant* du baudrier a 190 mm. de haut et 120 mm. de large, et se termine en pointe d'écusson. Il est bordé d'un galon à crête intérieure de même que la bande. Au milieu, sur le drap de couleur distinctive est appliqué le chiffre impérial, un N couronné, en cuivre doré et ciselé, et au-dessous, dans la pointe, le numéro du régiment aussi doré.

105. SABRE du modèle spécial affecté aux tambours-majors; ses crochets d'attache sont disposés pour entrer, ainsi que le fourreau, dans le coulant du baudrier, où ils sont reçus dans deux douilles en cuir.

106. CANNE en jonc à *grosse pomme* en argent ciselé, portant sur la calotte l'indication du régiment en légende autour de l'aigle impérial. Un *bout* aussi en argent, et une *chaîne* de même métal, tournée en se croisant autour du jonc, depuis la pomme jusqu'au bout.

Hauteur totale de la canne, environ.	1 ^m 450
Hauteur de la pomme	0 230
Diamètre de la pomme à son renflement	0 100
Hauteur du bout, y compris le dard.	0 210

107. GANTS en peau de daim blanchi. Bottes ordinaires se portant en dessous du pantalon.

PETITE TENUE

108. Pour la *petite tenue de service*, HABIT à revers bleus non galonnés, ayant au collet, aux manches et à la taille les galons indiqués pour l'habit de grande tenue (ci-dessus, art. 94, 95, 98). — Point de boutonnères aux poches. Cet habit est en drap de troupe.

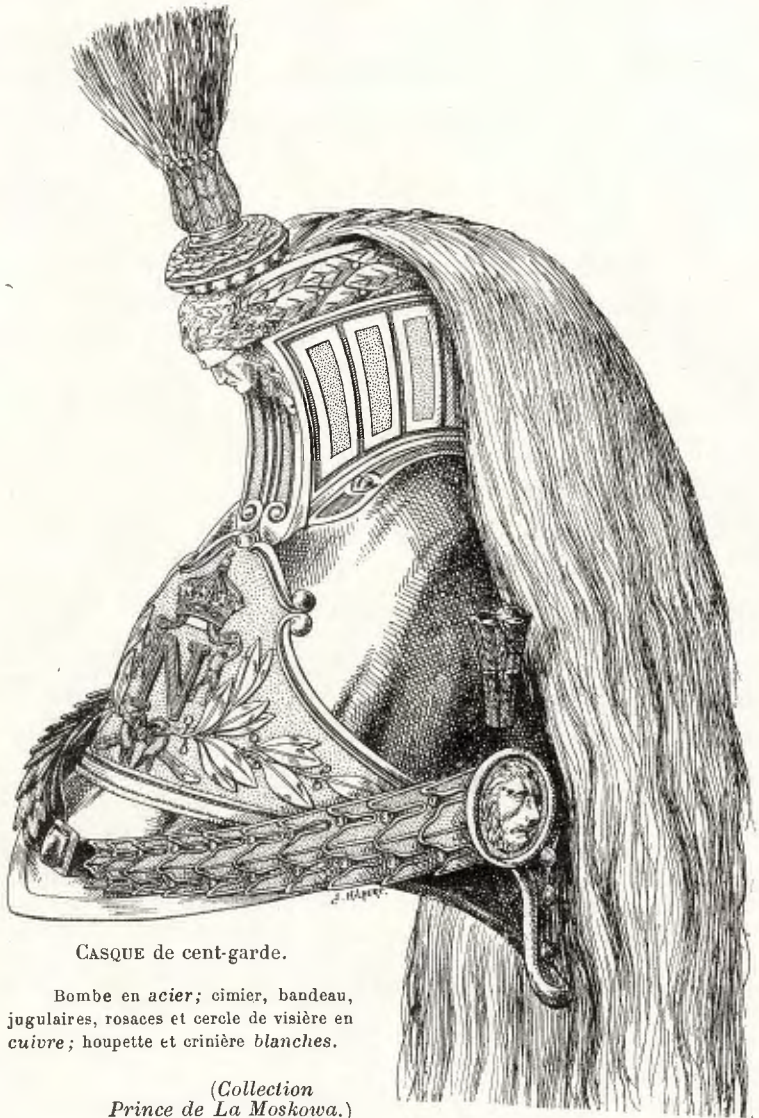
109. ÉPAULETTES avec corps et tournantes commeaux contre-épaulettes de musiciens, or et laine écarlate pour les grenadiers, or et jonquille pour les voltigeurs (ci-après, art. 118). — Franges en laine écarlate recouvertes d'un rang extérieur en filé d'or dit à graine et non à torsades.

110. PANTALON garance semblable à celui de la troupe, et sans aucun galon.

111. COLBACK. Le même que pour la grande tenue, mais sans flamme, cordon, ni plumet.

112. SABRE et PORTE-SABRE-SAUTOIR en cuir verni noir, comme les autres sous-officiers en tenue de ville.

113. Pour sa tenue de ville comme ci-dessus (petite tenue, art. 108 et suiv.). Mais le colback est remplacé par un chapeau semblable à celui décrit art. 64 ci-dessus, avec ganse de cocarde rayée de garance, comme au chapeau des sous-officiers, etc., brides en or de 10 mm., rayées de garance, semblables à celles d'épaulettes de sous-officiers. — Pompon d'état-major, blanc à la boule et de couleur distinctive à la tige.



CASQUE de cent-garde.

Bombe en acier; cimier, bandeau, jugulaires, rosaces et cercle de visière en cuivre; houpette et crinière blanches.

(Collection Prince de La Moskowa.)

114. CAPOTE semblable à celle des autres sous-officiers, mais elle est garnie au collet seulement du double galon décrit ci-dessus (art. 94), sans aucun ornement aux parements ni à la taille. — Galons de sergent-major. — Épaulettes comme sur l'habit de petite tenue (art. 109).

(A suivre.)

Le Directeur gérant : L. FALLOU.

ÉCHO MILITAIRE

LANCEMENT DE GRENADES

Le mois dernier, sur le terrain de manœuvre de Dommartin-les-Toul, une compagnie du 37^e d'infanterie a procédé à des exercices de lancement de grenades. Ces projectiles sont adaptés à chaque bout d'une corde longue d'un mètre environ. Un vif mouvement de rotation leur est donné et, lorsque les grenades ont atteint leur maximum, elles sont lancées. Cette manœuvre rappelle les grenades lancées par les Japonais lors de la guerre russo-japonaise.

A quand le rétablissement des compagnies de grenadiers dans les régiments d'infanterie de ligne ?

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

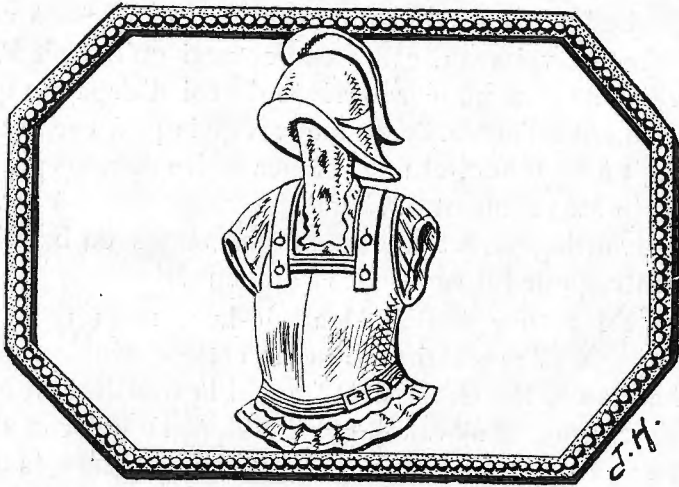
Mais quelques verres d'eau-de-vie m'ayant remis bien vite sur pied, je retournais sur le pont et quelle fut ma surprise de ne plus apercevoir la terre. Plusieurs poissons avaient déjà été pris et la pêche s'annonçait heureuse, lorsque le patron découvrit avec sa longue vue un vaisseau ennemi. Sur le fort de Saint-Jean-de-Luz on avait allumé un feu de signal.

Nous virâmes de bord, heureusement, car je vis très distinctement le vaisseau ennemi venir sur nous toutes voiles dehors; il nous lâcha même

une bordée qui tomba à une demi portée de fusil. Un instant de plus et nous étions pris et menés en Angleterre dans les pontons où se trouvaient entassés les malheureux prisonniers français en proie à la faim et à la maladie.

La mort les y moissonnait par milliers, et ceux qui échappèrent à cet affreux séjour revinrent dans leur patrie en bien triste état; je n'entreprendrai pas de donner le détail des souffrances de nos infortunés compatriotes, un seul trait suffira pour donner un aperçu de la sauvagerie des Anglais.

Le corps d'armée du général Dupont fort de 19.000 hommes, après des efforts dignes d'une meilleure fortune, fut forcé d'accepter à Baylen une capitulation par laquelle ces malheureux devaient être embarqués et transportés en France. Mais les Anglais, paralysant la loyauté qui, après tout, ne demandaient qu'à s'en faire accroire, les nôtres furent entassés



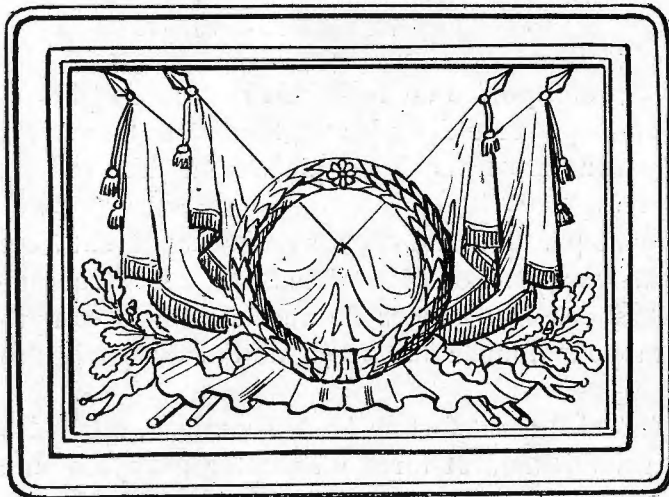
PLAQUE DE CEINTURON
d'officier du génie, dorée, Consulat.

(Collection Prince de La Moskowa.)

sur des pontons dans la baie de Cadix. Un an après, lorsque la maladie les eût réduits à 8.900 hommes, on les transporta aux Baléares et on les jeta sur le rocher inculte et désert de l'île de Cabrera. Dans ce lieu épouvantable, les malheureux en furent réduits à chercher des abris dans les creux des rochers. La maladie en moissonna la plus grande partie. Pour comble de cruauté on leur refusait même des outils pour enterrer leurs morts, et les cadavres à peine recouvert de terre, répandaient une odeur infecte. A peine quelques-uns purent-ils s'évader par mille périls: Six jours de privation qu'on inflige en guise de punition au reste de ces infortunés et pendant lesquels ils durent brouter l'herbe ou manger les rats et les lézards, mirent fin à leurs atroces souffrances. Un tel sort, au moins, me fut épargné.

Le lendemain de cette aventure, j'aperçus à une demi portée de canon le même vaisseau, et je conjecturai qu'il était là pour observer nos mouvements et annoncer l'arrivée du roi d'Espagne que nous attendions d'un moment à l'autre. Je ne me trompais pas, car le soir on reçut un avis qu'il était à Bayonne, et nous eûmes ordre de nous préparer pour aller le lendemain à sa rencontre. Nous le rencontrâmes à moitié route escorté de ses cheveau-légers, et nous nous formâmes en bataille de chaque côté de la route, pour lui rendre les honneurs.

De retour à Saint-Jean-de-Luz, nous reçûmes ordre de passer en Espagne. Je quittai avec peine cette charmante petite ville et ses affables habitants. Hélas, aussitôt franchi la frontière, tout allait changer d'aspect. Notre gaieté s'évanouit bientôt à l'approche de ce sol aride, de ses effrayants rochers, de ses chemins étroits bordés de précipices. Que dirai-je de ces féroces habitants que j'appris encore à mieux connaître par la suite.



PLAQUE DE CEINTURON d'inspecteur aux revues, *argentée*, 1804.

(Collection Prince de La Moskowa.)

Donc, le 27, l'après-midi, je fis mes adieux à la France que je n'espérais plus revoir. Une heure après, nous passions la Bidassoa et nous étions en Espagne, peuple fanatique dont la fainéantise en fait une nation misérable, plus vaine que fière, plus superstitieuse que religieuse, cruelle dans son intolérance.

Le même jour, Irun nous vit arriver dans

ses murs avec la suite du roi, mais la ville étant trop petite pour contenir tant de monde, on nous fit prendre la route de Fontarabie, petite place très forte bâtie sur la mer qui l'entoure, à la réserve d'un chemin qui en fait une presqu'île.

Elle n'offrait à la vue qu'un affreux tableau du ravage de la guerre. Ses fortifications étaient en partie détruites, et elle-même n'était habitée que par quelques malheureux, luttant contre la misère et la mort.

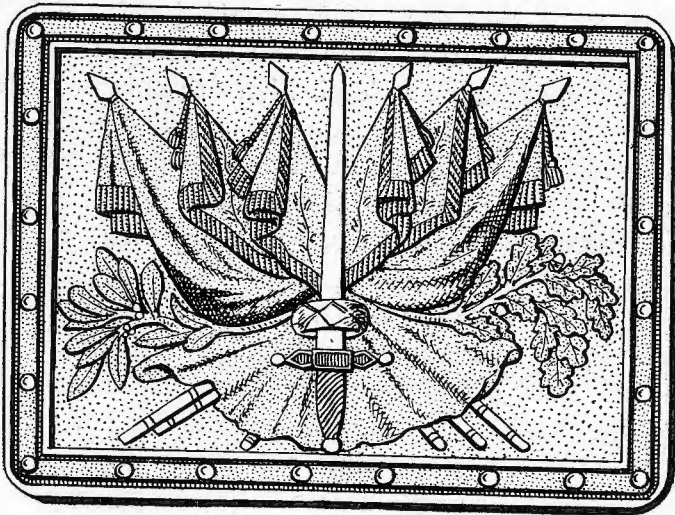
Arrivé sur la place d'Armes, je crus qu'on allait nous délivrer des billets de logement,

mais il n'y avait plus d'autorités dans la ville pour les établir, et nous nous logeâmes militairement dans des maisons abandonnées. La plupart sans portes ni fenêtres, tout avait été détruit par les bombes et les boulets. Nos lits ne furent pas long à faire; nos sacs nous servirent d'oreillers et le plancher de matelas. Du pain et de l'eau furent notre premier régal sur la terre d'Espagne, et ce fut à peu près de même par la suite.

Au petit jour, nous quittâmes ce lieu misérable et nous entrâmes dans les Pyrénées. Ce fut avec étonnement que je vis les masses énormes de rochers, s'élançant au-dessus les uns des autres, parfois étendant leurs bras bien avant sur la route, comme s'ils osaient menacer le téméraire voyageur.

C'est par un véritable chaos que nous parvînmes le soir aux portes de Tolosa, grande ville située dans une agréable vallée.

Ce fut là, pour la première fois, que je pus me faire une idée de la propreté des Espagnols. J'étais logé dans une assez belle maison, et la première chose qui me frappa, ce fut, dans la cuisine, une espèce de chaudière dont s'échappait une épaisse vapeur, et que je reconnus avec horreur être le lieu d'aisance. Des méchantes lucarnes éclairaient à peine ce réduit, et l'odeur de la fumée jointe à celle qui s'échappait des lieux, en rendaient le séjour infect. Une dégoûtante servante nettoyait à moitié cinq à six petits pots de terre, c'était le dîner qu'elle préparait, et ne pouvant



PLAQUE DE CEINTURON d'officier d'état-major,
dorée, 1804.

(Collection Prince de La Moskowa.)

demeurer davantage, je m'en fus respirer un air plus pur. Sur mon chemin, je vis avec surprise des hommes et des femmes étendus sur le pas de leurs portes, s'amuser à se tirer les poux les uns aux autres. Sur la grand-place d'autres dansaient; un Espagnol jouait de la flûte d'une main tout en frappant de l'autre sur un petit tambour. C'était une musique plutôt faite pour des ours; mais c'était bien des hommes et des femmes qui sautaient avec tant d'indécence, que je me demande comment leur abominable inquisition ne le leur défend pas. Je pris plus de plaisir à la danse d'une musicienne. Son chant joint au bruit du tambour de basque et de sorte de coquilles d'huitre en bois, qu'ils appellent castagnettes, me rappela nos anciennes danses.

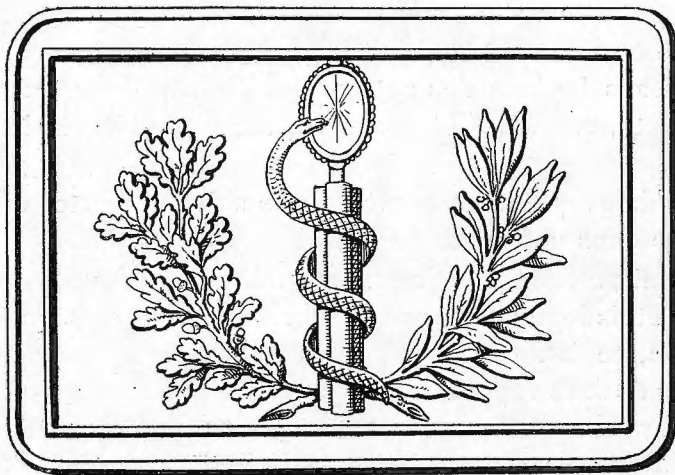
Je les regardai jusqu'à ce qu'ils eurent fini et me dirigeai vers une taverne, espérant m'y rafraîchir. Mais les auberges sont dans ce pays-là comme tout le reste, encore dans l'enfance. L'on me donna par un guichet du vin après me l'avoir fait payé d'avance, et je retournai à mon logement, où, sans mon pain, j'aurais été obligé de jeûner, car à peine avais-je pris la première cuillerée de soupe que je fus obligé de la rejeter, la bouche enflammée par le poivre rouge. De même pour la viande; je suis pourtant arrivé par la suite à m'habituer à ce goût, ainsi qu'à boire dans des peaux de bouc goudronnées.

Le coucher fut analogue au repas. Les punaises m'obligèrent à décamper au plus vite du mauvais lit où j'espérais trouver le repos; je m'en fus coucher sur une table où je ne reçus visite que des puces.

Le lendemain, il fit un temps détestable et l'orage nous accompagna jusqu'à Villafranca.

Partout où nous passions, on avait fait des préparatifs pour recevoir le

roi. C'était bien autre chose qu'à son départ; alors tout était morne, personne ne se présentait pour lui rendre les honneurs; les Espagnols le regardaient fièrement passer en lui souhaitant bon voyage sans retour. Ils furent bien étonnés de le revoir revenir quelques mois après, suivi de toute une armée.



PLAQUE DE CEINTURON d'officier de santé,
dorée, 1804.

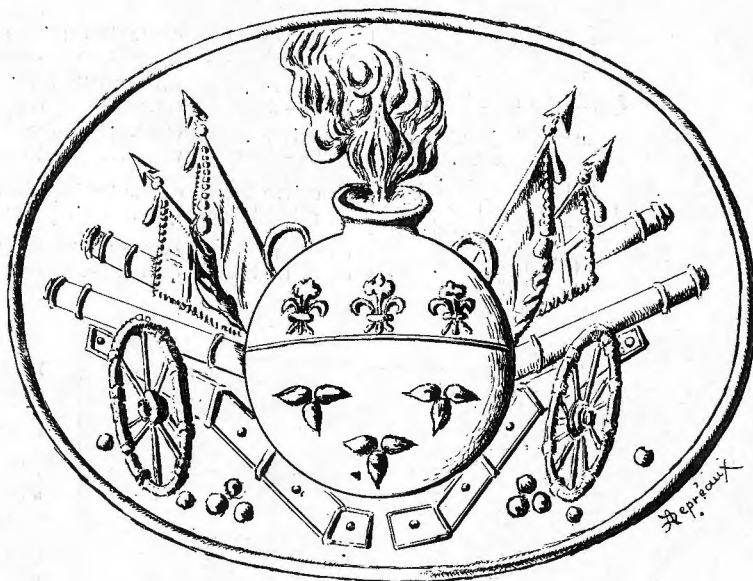
(A suivre.)

PLAQUE DE GIBERNE

DES CANONNIERS DE LA GARDE NATIONALE D'ORLÉANS (1790).

Voici encore une curieuse plaque, à joindre à la série des trouvailles concernant les Gardés nationales provinciales. Elle provient de la même source que celle donnée précédemment par *La Giberne*.

Encuivrejaune estampé et doré, et de plus petites dimensions que celles adoptées généralement (0^m095 sur 0^m073), elle est ornée, en 1790 la giberne d'un canonnier appartenant à la compagnie attachée à la garde nationale orléanaise.



Voici du reste un passage des *Mémoires inédits*

de ce canonnier donnant la date exacte de son entrée au corps.

« Alors se formèrent les compagnies de grenadiers, chasseurs et « canoniers (*sic*). Je fus incorporé le 1^{er} mai 1790 dans cette dernière. Ces « compagnies étant composées de jeunes gens aisés, chacun s'habilla et « s'équipa à ses frais ».

Cette dernière phrase pourrait peut être expliquer la dorure inusitée de la plaque. En dehors de cette particularité, elle est d'un dessin heureusement choisi, unissant les attributs de l'artillerie aux Armes de la ville.

ALBERT DEPRÉAUX.

Circulaire Ministérielle relative aux Plaques de Shakos (1)

AUX INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS AUX REVUES ;
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CORPS DE TOUTES ARMES, LES CARABINIERS,
CUIRASSIERS, DRAGONS ET CHEVAU-LÉGERS EXCEPTÉ.

MESSIEURS, ma circulaire du 22 avril dernier (Bureau de l'Inspection), vous a prévenu des changements à faire dans les accessoires de l'Uniforme.

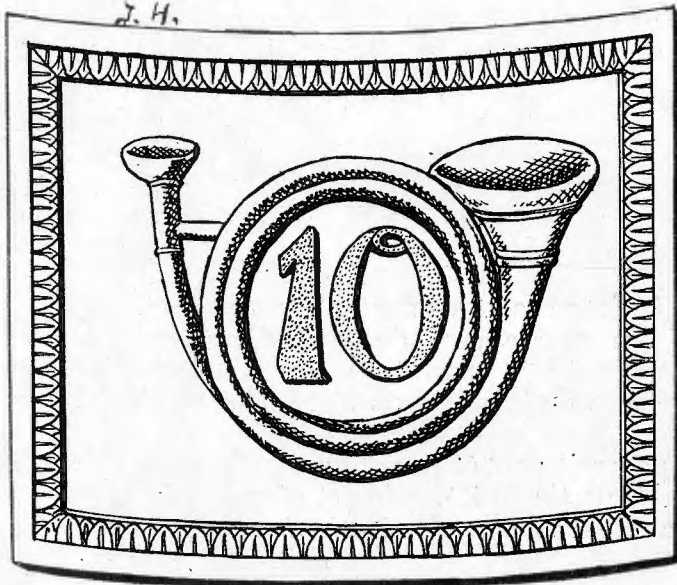
(1) Circulaire du 24 octobre 1814, dont il est parlé à la fin de l'article du capitaine M. Bottet, page 136 du numéro de Mars dernier.

Les plaques de schakos, les boutons de jugulaires et les ornements de gibernes étant compris dans ces changements, j'ai fait choix de dessins d'après lesquels les coins ont été gravés et les modèles établis.

Vous trouverez ci-inclus ces modèles, suivant l'arme à laquelle appartient le corps que vous administrez.

Je joins l'indication des prix que j'ai arrêtés pour ces divers objets, d'après le rapport du Directeur de l'habillement.

Plaque de shakos.	{ en cuivre . . . quarante centimes . . . » 40
	{ en fer-blanc . . . quarante centimes . . . » 40
Jugulaires avec boutons.	{ en cuivre . . . soixante-dix centimes . . . » 70
	{ en fer-blanc . . . soixante-cinq centimes . . . » 65
Boutons de jugulaires séparément.	{ en cuivre . . . vingt-cinq centimes . . . » 25
	{ en fer-blanc . . . vingt-cinq centimes . . . » 25
Deux L entrelacées surmontées d'une cou- ronne à fleurs de lis.	{ en cuivre . . . quarante-cinq centimes . . . » 45
	{ en métal blanc. quarante-cinq centimes . . . » 45
Grenade et cor.	{ en cuivre . . . quarante-cinq centimes . . . » 45
	{ en métal blanc. quarante-cinq centimes . . . » 45



PLAQUE DE CEINTURON d'officier du 10^e léger,
fond doré ; bordure, cor de chasse et numéro argent.

(Collection V. Forestier.)

Les Conseils d'administration se conformeront à ces prix dans leurs achats. Le poids des plaques n'excédera pas, autant que possible, trente gr. et demi (une once) et celui des jugulaires et des boutons, soixante-un grammes (deux onces). Lors du remplacement des schakos, les vieilles plaques et jugulaires, en cuivre seulement (le vieux fer blanc n'étant susceptible d'aucun emploi) seront vendues par les soins des Conseils d'administration au profit des corps.

MM. les Inspecteurs et Sous-Inspecteurs

aux revues tiendront la main à l'exécution des dispositions prescrites par la présente circulaire.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération.

Le Ministre, Secrétaire d'Etat de la Guerre,

Signé : Le Comte DUPONT.

Par Ordre de Son Excellence,

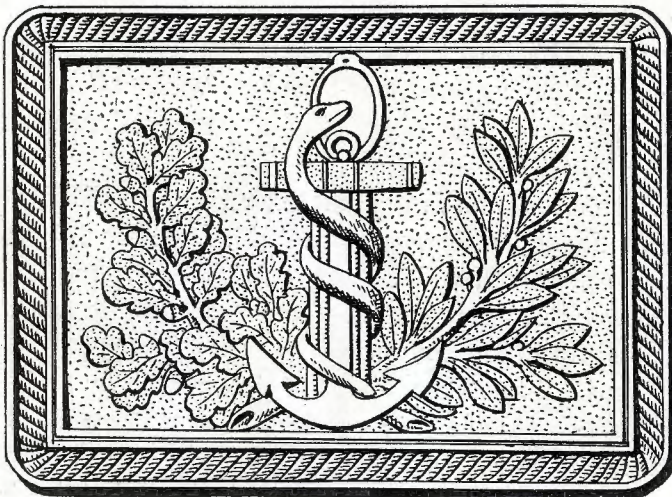
Le Maréchal de Camp, Secrétaire général du Ministère.

TROUPES BELGES AU SERVICE DE LA FRANCE

La chronique de Du Guesclin parle déjà des Belges au service du Roy de France.

Brantôme nous donne la description de l'accoutrement des aventuriers Liégeois, Wallons, Flamands, etc., à la solde de son prince de la façon suivante :

« Dieu soit com-
« ment habillés,
« plus à la pendarde,
« vraiment, comme
« on disoit de ce
« temps, qu'à la
« propreté, portant
« des chemises à
« longues et larges
« manches comme
« Bohêmes de jadis
« et Mores, qui leur
« devoient vêtues
« plus de deux ou
« trois mois sans



PLAQUE DE CEINTURON de médecin de la marine,
dorée, 1^{er} Empire.

(Collection Prince de La Moskowa.)

« changer, montrant leurs poitrines velues et pelues toutes découvertes,
« les chausses les plus bizarrees, découpées, déchiquetées et balafrees,
« et la plupart montrant la chair de leurs cuisses, voire des fesses ;
« d'autres, plus propres avoient des taffetas en si grande quantité qu'ils
« les doubloient et appeloient chausses bouffantes, mais il falloit que la
« plupart montrassent la jambe nue, et portoient les chausses à la cein-
« ture, prenant plaisir à être plus mal qu'ils n'étoient. »

Cette description racontée naturellement nous montre bien ce que pouvait être l'aspect des *grandes bandes* militaires à cette époque, et quoique *La Giberne* se soit abstenue jusqu'à présent de relater des uniformes antérieurement à la période où leur réglementation fut décidée, nous avons cru intéressant et surtout curieux de citer les détails ci-dessus.

Les premiers uniformes ne furent bien établis que sous Louis XV, néanmoins nous ajouterons qu'ils furent quelque peu réglementés sous Louis XIV.

En 1616, Concini, maréchal d'Ancre, commandait en Picardie un régiment d'infanterie uniquement composé de Wallons. Les soldats de ce

corps portaient l'habit blanc à parements rouges, étaient coiffés du large chapeau de feutre à grande plume et étaient armés de l'épée, de la hallebarde et du mousquet.

L'année suivante, le 1^{er} février, un nouveau régiment de cavalerie Liégeoise de 500 chevaux fut créé.

Mais ces deux régiments n'eurent pas de longue durée, car le 24 avril suivant ils furent licenciés.

En 1635, un régiment de cavalerie légère fut levé, le 1^{er} septembre, par le colonel du Moullard.

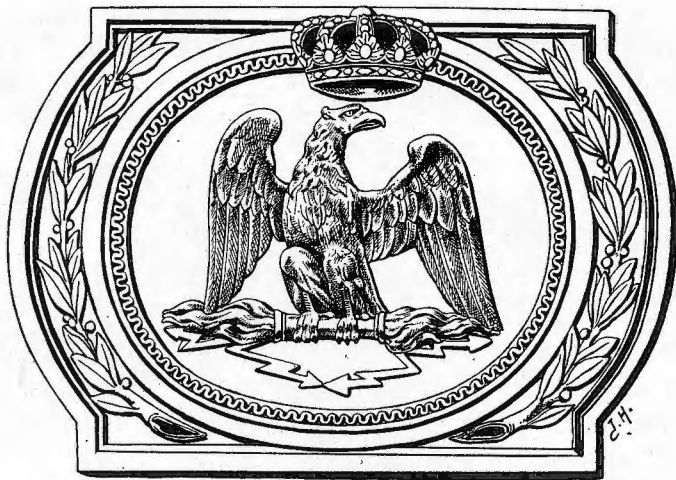
En 1640, un régiment d'infanterie est créé avec les gardes de l'évêque de Liège. Ce régiment prit successivement les noms de *Tourville*, *Grammont*, *Lonvigny*, *Guiche*, *Coëtquen*, *Meuse*, *Montmorin*, *Choiseul* et *Liégeois* (1740).

Sous Louis XIV, il y eut six régiments d'infanterie Flamands au service de la France : *Bournonville* 1645, *Bouillon* 1656, *Royal Wallon* (levé par le duc de Croÿ), 1673, *Vierset* 1673, *Piettemont* 1677, *Lallement* 1684.

En 1685, un régiment d'infanterie Wallon, levé par La Tour Châtillon, fut anéanti à La Boyne.

En 1688 furent créés les régiments d'infanterie de *Boufflers*, de *Robeck*, de *Mérode* et de *Croÿ*; ce dernier servit en 1690 sous Boufflers, puis en Flandre sous Luxembourg.

Le 12 avril 1673 un Malinois, le maréchal de France comte de Marchin, commanda la compagnie des gendarmes de Franche (4^e compagnie de la gendarmerie de France) dont voici l'uniforme :



PLAQUE DE CEINTURON d'officier des Grenadiers à pied de la garde, fond argenté, ornements dorés, 1^{er} Empire.

(Collection Recorbet.)

Habit rouge brodé d'argent sur le tout, manches galonnées d'argent, parements rouges; veste, culotte et bas rouges; chapeau brodé d'argent; ceinturon feuille morte galonné d'argent; housse de selle rouge galonnée d'argent.

Armement : 2 pistolets d'arçon, mousqueton, épée.

Etendard bleu fleurdelisé, soleil d'or et devises *Nec pluribus impar* — *Priscorum sidere patrum*.

En 1690, il y avait cinq régiments d'infanterie Wallons qui furent recrutés dans les pays conquis (parties des Flandres et du Hai-



Dessin colorié de Quinto Cenni.

OFFICIER DU RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL
Royal-Italien (1^{er} régiment), 1807.



Dessin colorié de Quinto Cenni.

CAVALIER DE LA COMPAGNIE D'ÉLITE
du Régiment Dragons-Napoléon, 1807.

naut cédées par le traité de 1678) et organisés comme les régiments français. L'effectif de ces cinq régiments se montait au total à 5.900 hommes et 399 officiers répartis en 118 compagnies.

Ils portaient tous l'habit gris blanc, la veste rouge, la culotte gris blanc. Le collet, les parements et la doublure étaient à la couleur distinctive du corps. Malgré nos recherches il nous a été impossible de trouver cette couleur.

Les frontières des Pays-Bas furent ensuite occupées par les régiments d'infanterie Belges dont les noms suivent : *Lanoys, Deyns, Capres, La Faille, Bryas, Peyrela, Sohé, D'Evoly, Pantoka, Weinley, Marimont, Ruppelmonde, Nassau, Westerloo, Grobendon*, dragons à pied de *Valanson, de Risbourg*, du chevalier de *Berghes*, passés du service de l'Espagne à la solde de la France de 1702 à 1707. Ils furent supprimés à la suite des traités d'Utrecht et de Rastadt.

En 1744 deux nouveaux régiments d'infanterie furent créés sous les noms de : 1^{er}, *Royal-Wallon* ; 2^e, *Bouffers-Wallon*, mais ils n'eurent que peu de durée puisqu'ils furent licenciés le 18 décembre 1748.

Leur uniforme fut : *pour le 1^{er} régiment* :

Habit à la française bleu à doublure et parements rouges, boutons et boutonnières jaunes ; veste et culotte bleues ; bufflerie jaune ; chapeau noir bordé d'or.

Armement identique à celui de l'infanterie française ;

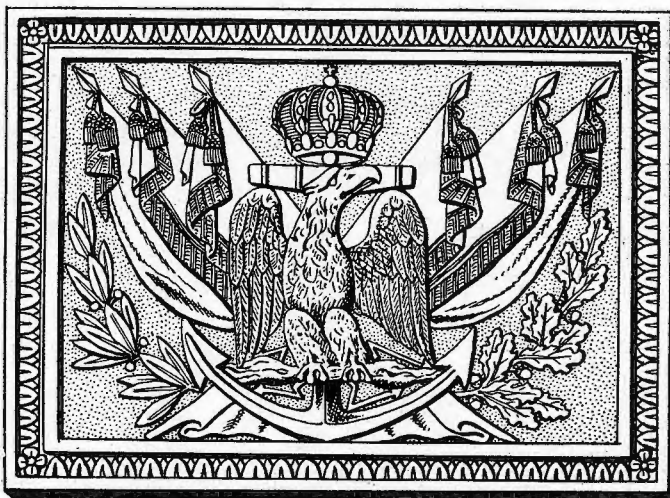
Pour le deuxième :

Habit à la française gris blanc à doublure de même couleur, parements et collet verts ; boutons et galons or et argent mêlés ; buffleterie jaune ; veste et culotte rouges ; chapeau noir bordé or et argent.

Même armement que le précédent.

Ces deux régiments reçurent chacun un drapeau à croix blanche fleurdéliée avec lion noir au centre, deux cantons verts en opposition, un canton blanc et un jaune.

Les régiments d'infanterie de *Vierset* (Liégeois) et celui de *Horion* (Liégeois), créés le 25 mars 1759 sont réformés le 21 décembre 1762. Celui de



PLAQUE DE CEINTURON d'officier des marins de la garde.
dorée, 1^{er} Empire.

(Collection Prince de La Moskowa.)

Vierset quitte le service de la France pour entrer au service de l'Autriche ; son uniforme était le suivant :

Habit à la française blanc à doublure également blanche, parements et revers bleus, boutons aunes ; veste et culotte blanches ; chapeau noir bordé d'or ; buffleterie jaune.

Armement : fusil et sabre d'infanterie.

L'uniforme du régiment d'Horion comprenait :

Habit à la française bleu à doublure, revers et parements rouges, boutons et agréments jaunes ; chapeau noir bordé d'or ; buffleterie jaune.

Même armement que le précédent.

Le 18 novembre 1787, une ordonnance royale crée un nouveau régiment d'infanterie étranger avec des éléments belges sous le nom de *Royal-Liégeois*. Il prend la suite des régiments d'infanterie française avec le numéro 401. Licencié le 2 septembre 1792, il passe à l'armée de Condé.

Il eut pour uniforme :

Habit-veste bleu céleste foncé à doublure blanche, revers et parements de panne noir, collet rouge, boutons blancs ; veste et culotte blanches ; chapeau noir à cocarde tricolore et pompon rouge.

Armement : fusil et sabre.

Drapeaux : croix blanche fleurdéliée, au centre : écu rouge à un pilier d'or entre les lettres L et G. Cantons rouges bordés de noir.

Le 21 juillet 1791, un décret de l'Assemblée nationale ordonne que les régiments étrangers feraient partie de l'armée française.

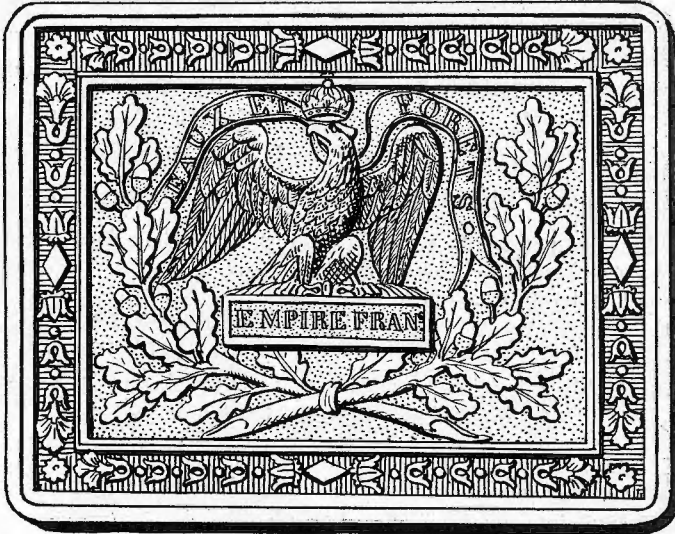
La même année un corps de volontaires belges fut levé et reçut l'habillement suivant :

Habit-veste bleu, à doublure blanche, collet, parements et passepoils rouges, pattes d'épaules bleu clair, boutons jaunes ; veste et culotte blanches ; guêtres noires ; casque à chenille des volontaires français mais à couvre-nuque et à cocarde tricolore.

Armement : fusil et sabre d'infanterie.

En dehors des régiments d'infanterie ci-dessus désignés, il y eut également au service de la France :

Un régiment de hussards, créé le 27 septembre 1742



PLAQUE DE CEINTURON, argent, 1^{er} Empire.

(Collection Prince de La Moskowa.)

et composé de 4 escadrons de 3 compagnies chacun, la compagnie forte de 50 hussards, sous le commandement du comte de *Raugrave*, mestre de camp, dont il prit le nom.

Le 20 novembre 1756, ce régiment prit le titre de *Volontaires Liégeois*. Par ordonnance du 10 décembre 1762, il est réformé.

Son uniforme qui a déjà été publié à la page 40 de la première année de *La Giberne* ferait double emploi ici. Nous renvoyons le lecteur à la description très détaillée à la page précitée.

Il y eut ensuite des soldats Belges en service dans quelques régiments français, notamment dans le régiment de *Walckeren* (1811) qui devint le 131^e de ligne en 1812 ; dans le 30^e régiment de chasseurs lanciers, créé le 3 février 1811, où ils furent en majorité. Ce corps devint le 9^e régiment de cheveau-légers le 18 juin de la même année et fut licencié en 1814.

A la première Restauration les Belges en service dans les régiments français durent quitter la France.

Pendant les Cent Jours, l'Empereur ordonna au prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, par décret du 3 avril 1815, d'organiser cinq régiments d'infanterie avec des étrangers dont un recruté en Belgique. Ce nombre fut porté à huit (décrets des 11, 15 avril et 20 mai 1815) ; le cinquième fut entièrement composé d'éléments belges, mais ne prit aucune part à la campagne.

Le 14 avril il fut formé un régiment de chasseurs à cheval (le 16^e) à l'aide de contingents tirés également de la Belgique.

Après Waterloo, ces régiments furent licenciés, et depuis cette mémorable bataille il n'y eut plus de troupes belges proprement dites au service de la France.



PLAQUE DE CEINTURON, argentée, 1^{er} Empire.

(Collection Didio.)

LECONTE.

INFANTERIE DE LIGNE, 1908.



SOUS-LIEUTENANT.
Tenue de campagne.

LIEUTENANT.
Grande tenue de service.

Képi garance, bandeau bleu foncé, galons et fausse jugulaire en or, jugulaire en cuir verni noir soutachée d'or (pompon de grande tenue en or, grenade dorée, cocarde tricolore).

Tunique bleu foncée, collet et pattes de parements garance, numéros du collet or, sur écusson bleu foncé, brides d'épaulettes, galons, boutons (épaulettes) or.

Pantalon garance à bande bleu foncé. *Manteau* bleu foncé. *Gants* (brun-rouge pour la petite tenue et blancs pour la grande tenue). *Sabre* à garde et fourreau acier; *dragonnes* noire à gland or pour la grande tenue, en cuir verni noir pour la petite tenue.

LA GARDE IMPÉRIALE.

(1854-1870.) (Suite.)

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE (Suite.)

(Décision du 15 juin 1857.)

INFANTERIE (Suite.)

Régiments de Grenadiers. (Suite.)

MUSICIENS (Pl. VI).

115. HABILLEMENT. Les effets d'habillement des musiciens sont semblables à ceux de la troupe. Leurs marques distinctives sont les suivantes :

116. Le collet, les parements et la taille de l'*habit* sont ornés de galon d'or façon à bâtons en 22 mm. De la manière prescrite ci-après art. 119 et suivants pour les différentes classes de musiciens.

La capote est galonnée de la même manière, mais au collet seulement.

117. *Ornements de retroussis*, pour tous les corps, des *lyres* brodées sur drap du fond du retroussis en filé d'or au passé, sans cannetille ni paillettes (hauteur, 40 mm.). — Cet ornement est brodé de la même manière, mais sur drap bleu, au-devant du bonnet de police qui, du reste, est pour toutes les classes de musiciens entièrement



LIEUTENANT FROMENT
du régiment monté de l'artillerie de la garde.

Petite tenue, 1862.

semblable à celui de la troupe (hauteur de la lyre du bonnet, 40 mm.).

118. *Contre-épaulettes* pour les trois classes de musiciens. — De la même forme et des mêmes dimensions que le corps des épaulettes de la troupe. Le corps présente au milieu une raie en laine de couleur distinctive, écarlate pour les grenadiers, jonquille pour les voltigeurs, façon cul-de-dé de 25 mm. de large, et de chaque côté une raie tissée en or, à cul-de-dé, largeur de 20 mm., qui se prolonge dans tout l'écusson et y laisse en dehors une portion demi-circulaire de couleur distinctive. — Les tournantes sont guipées en filé d'or. — Les contre-épaulettes sont doublées en drap bleu, ainsi que leurs brides qui sont en galon d'or de 10 mm., traversées d'une raie garance, comme pour les sous-officiers.

119. *Les musiciens de 3^e classe* portent au collet, aux parements et à la taille de l'habit un seul galon d'or de 22 mm. disposé comme il est dit ci-dessus, art. 70, pour le galon de laine tricolore de l'habit de tambour.

120. *Les musiciens de 2^e classe* ajoutent à 3 mm. en dedans du galon de 22 mm. du collet et du parement d'habit, et du collet seulement de la capote, un second galon de même métal et de même dessin, mais de 5 mm. seulement de largeur. — L'écusson de taille de leur habit est le même que pour la 3^e classe.

121. *Les musiciens de 1^{re} classe* portent au collet et aux parements de l'habit, ainsi qu'au collet seulement de la capote le galon de 22 mm., comme pour les autres classes. Ils y ajoutent en dedans, à 3 mm. de distance, un second galon semblable, mais de 10 mm. de large seulement, en tout deux galons. — Même écusson de taille que pour les autres classes.

122. COLBACK (*Pl.* III), en peau d'ours teinte en noir ; hauteur de la carcasse : devant, 220 mm. ; derrière, 270 mm. ; diamètre supérieur, 200 mm. ; calot en cuir verni ; jugulaire comme au bonnet à poil (art 33). *Flamme* mobile en drap écarlate, longueur sur les coutures, 400 mm. ; elles sont garnies d'un cordonnet or et laine jaune mélangés, et au bout pend un gland en laine avec frange mélangée or et jaune d'or hauteur, 60 mm.). — *Plumet*, hauteur, 200 mm., diamètre supérieur, environ 100 mm., en plumes de coq blanc avec le tiers inférieur écarlate. Il porte au pied une tulipe en cuivre estampé (hauteur, 45 mm.). Au-dessous du plumet, à la partie antérieure du colback, est un pompon-cocarde aux couleurs nationales, en chardon de laine de forme demi-ellipsoïde, hauteur 70 mm. sur 45.

123. CHAPEAU semblable à celui de la troupe, mais la ganse est en or rayée de garance comme pour les sous-officiers (art. 64). Les brides sont en laine jaune. — Le pompon est celui d'état-major à boule blanche avec tige de la couleur distinctive de l'arme.

124. BONNET DE POLICE semblable à celui de la troupe, mais l'ornement du bandeau est une *lyre* (hauteur 40 mm.) brodée en *filé d'or* sans cannetille ni paillette sur drap bleu.

125. EQUIPEMENT. *Porte-sabre* dit *sautoir* en buffle blanc piqué à jonc sur les bords, avec banderolle en tissu passant sous le vêtement, conforme pour les dimensions à ce qui est indiqué ci-dessus (art. 66).

Pour la petite tenue ce porte-sabre est en cuir verni noir, entièrement semblable à celui de petite tenue des sous-officiers (art. 66).

126. *Giberné porte-musique* du modèle général, mais la pattelette en cuir verni, taillée par le bas en accolade est ornée de l'aigle et de 4 grenades comme la giberne de troupe.

127. *Banderole* en buffle blanc piqué sur les bords ; composée d'une bande et d'un boucleteau réunis par une boucle plate et son passant en cuivre, et fixés aux chapes de cuivre du coffret, chacun par un double bouton de cuivre. Cette boucle se porte derrière quand le musicien est sans sac. Quand il a le sac au dos, on change les enchapures de côté pour placer la boucle par devant. — La bande est terminée par un fleuron en cuivre.

Pour la petite tenue, cette banderole est en cuir verni noir des mêmes dimensions et avec garnitures semblables.

128. ARMEMENT. Musiciens de toutes classes, sabre de petite tenue de sous-officier non doré et sans aucune espèce de dragonne.

129. CHAUSSURES. Dans le service souliers et guêtres, et hors du service bottines, comme pour les sous-officiers.

130. SOUS-CHEF DE MUSIQUE. Il ne porte aucun galon au collet, aux parements ni à la taille. — Le collet de son habit est orné d'une *broderie en or* consistant dans une seule baguette droite de 8 mm. de large, encadrant le collet, excepté à son pied, et composé de deux cordons de 3 mm. chacun en cannetille mate, et entre



PLAQUE DE CEINTURON, *cuivre*, 2^e Empire.

(Collection Prince de La Moskowa.)

les deux, un troisième de 2 mm. seulement, en cannetille brillante. Les trois sont contigus et sans aucunes paillettes. — Dans l'angle de chaque côté du collet est une *lyre* de 40 mm. de haut, brodée en cannetille mate et brillante. Cette lyre est sans aucunes bandelettes ni entourages quelconques. — Il n'est placé ni au parements ni à la taille aucune espèce de broderies ni de baguettes. — Aux retroussis sont placées des lyres des mêmes dimensions brodées en cannetille mate et brillante, sans paillettes, sur drap écarlate. (Voir le dessin Pl. VI.)

Le collet de la *capote* est orné de la même broderie que le collet de l'habit.

131. *Contre-épaulettes*. Semblables à la contre-épaulette de sous-lieutenant quant à la forme, aux dimensions et aux tournantes (art. 195); mais le corps en or est bordé de chaque côté d'une raie en soie garance de 2 mm. de large, tissée dans le galon et se prolongeant à travers l'écusson. — Elles sont ornées sur l'écusson d'une lyre (hauteur 42 mm.) en cuivre estampé, découpé et doré. — *Brides* de contre-épaulettes en or avec raie garance.

132. *Colback* et ses accessoires semblables à ceux des musiciens (art. 122).

133. *Chapeau*, semblable à celui des musiciens, mais le bord à cordé plein est en soie au lieu d'être en poil de chèvre; la ganse est en or, rayée de garance, comme pour les sous-officiers (art. 64); les brides sont en galon d'or de 10 mm., avec raie garance de 1 mm. 1/2 au milieu.

134. *Bonnet de police* comme pour la troupe, mais le galon de 30 mm. est en or et porte sur chaque bord une raie de soie garance de 3 mm. — Le gland est garance recouvert de deux rangs de franges à graines en or, la tête coquillée en or. L'ornement de devant est une *lyre sans bandelettes* brodée en or.

135. *Caban* comme pour officier, mais sans aucun nœud distinctif de grade.

136. *Porte-sabre* et *giberne porte-musique* comme pour les musiciens.

137. *Sabre* pour toutes les tenues, semblable à celui des musiciens, et sans aucune espèce de dragonne.

138. *Chaussures*. Bottines pour toutes les tenues.

(A suivre.)

Le Directeur gérant : L. FALLOU.

ABRÉGÉ DE MES VOYAGES

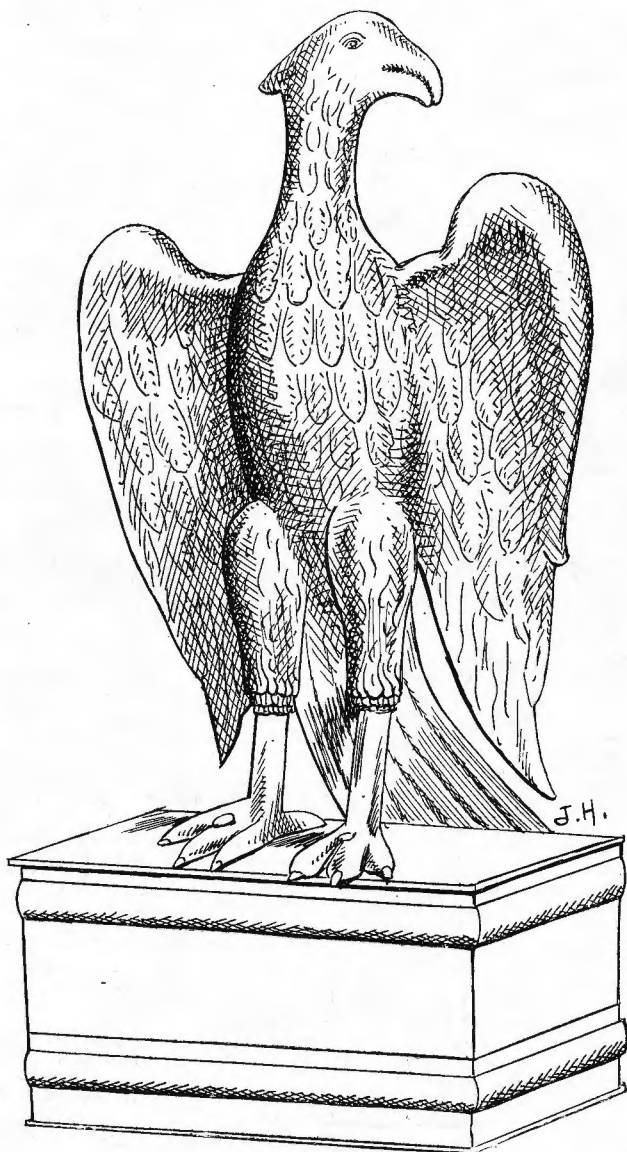
FAITS PENDANT LES ANNÉES 1808-1809-1810-1811-1812 ET 1813

(Suite.)

Aussi la scène avait changé; c'était à qui en ferait le plus, réjouissances, jeux, courses de taureaux, feux d'artifice. Pour le recevoir, villes et villages étaient tapisés; les Autorités suivies de prêtres, guidons et bannières déployées venaient à sa rencontre, et, à voir toutes leurs grimaces, on aurait vraiment cru qu'ils recevaient leur souverain légitime.

Nous ne faisons guère attention à ce jeu; nous marchions le plus vite possible, et si quelque nécessité nous forçait à nous arrêter, nous courions bien vite rejoindre la colonne. Car, si aimables qu'ils parussent, les Espagnols ne manquaient pas de tomber sur les trainards et malheur à celui qui n'avait pas de bonnes jambes.

Très souvent, nous étions salués de coups de fusil qu'on nous tirait des montagnes. L'ennemi paraissait sur nos derrières et disparaissait aussitôt. Nous étions attaqués au mo-



AIGLE DE DRAPEAU de l'Armée italienne, *cui*vre, 1^{er} Empire.

(Collection Prince de La Moskowa.)

ment où nous y songions le moins et atteints sans pouvoir répondre. Parfois, des pierres inconnues tombaient au milieu de nos rangs.

Aussi, marchions-nous avec les plus grandes précautions, veillant jour et nuit. Dans les plaines nous avions plus de sécurité, mais, là encore, il fallait agir de précaution. Les paysans à notre arrivée faisaient bien semblant de travailler à la terre, nous regardaient placidement, mais sitôt la colonne passée, ils déterraient leurs armes et faisaient feu sur les trainards dont bon nombre périt ainsi.

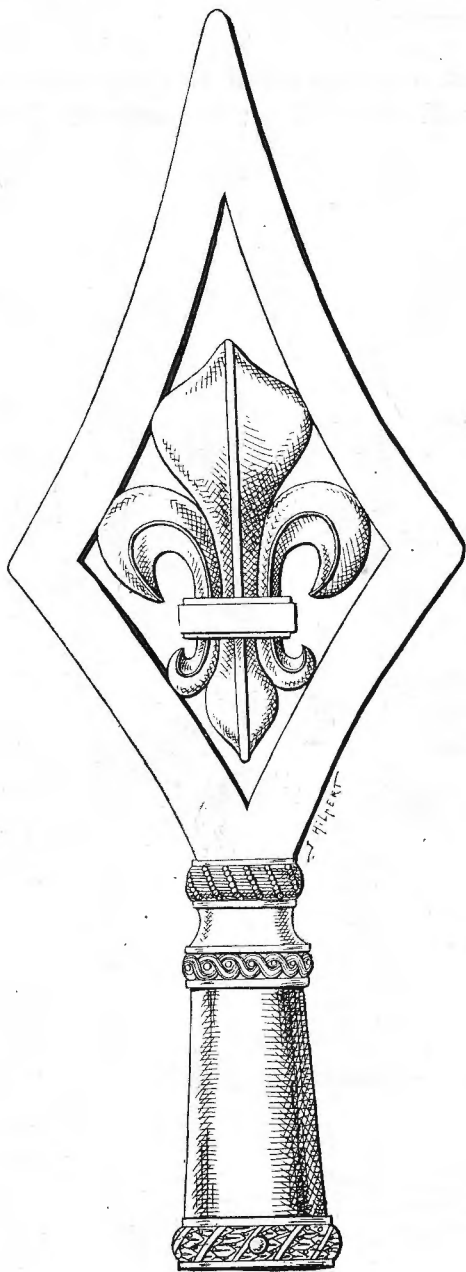
A la fin, ils renoncèrent à cette ruse, car dès que nous en apercevions dans les champs, nous les arrêtions pour les fouiller et ne faisons pas de quartier à ceux sur qui ou chez qui on en trouvait cachées.

Une grande partie des bourgs et des villages, de petites villes aussi étaient abandonnées ; des arbres même qui auraient pu nous être utiles avaient été arrachés. Partout la misère et la désolation.

Dans nos logements, nous ne trouvions le plus souvent que les quatre murs, pas un banc, pas une chaise pour nous reposer.

A notre approche les paysans prenaient la fuite, emportant leurs effets dans les montagnes, pour reparaître après notre passage. Mais cette manière tournait souvent à leur désavantage quand nous arrivions à la découvrir et, comme nous respections leur domicile quand ils y étaient, ils finirent par y renoncer.

Le long de la route, nous croisâmes plusieurs fois des convois de malades et de blessés, et ce triste spectacle me fit cruellement réfléchir sur mon propre sort. Ces convois faisaient un tapage épouvantable ; on



PIQUE DE DRAPEAU, cuivre doré, Restauration.

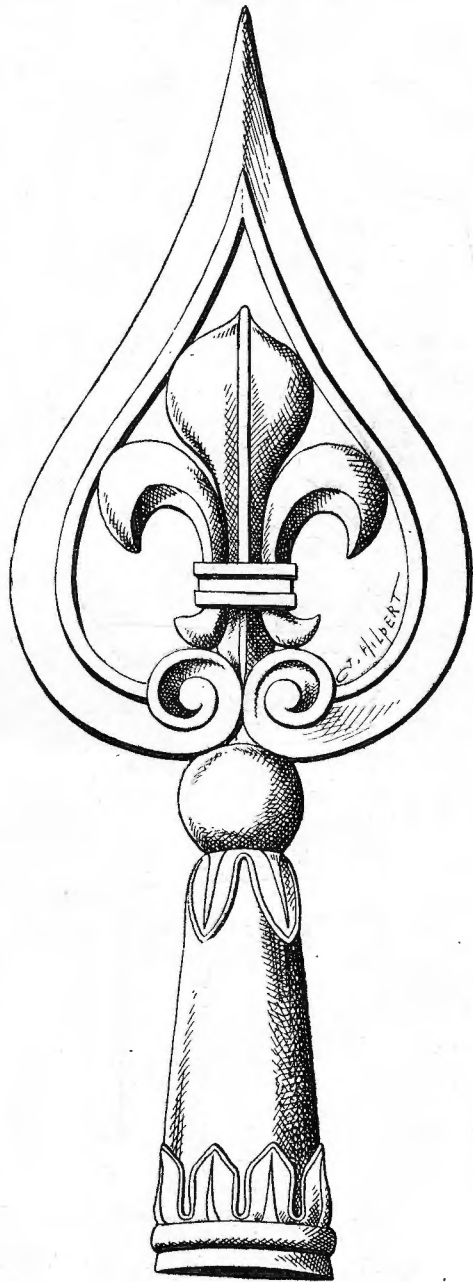
(Collection Prince de La Moskowa).

eût dit des gémissements de mourants ou des hurlements de bêtes féroces, car les roues des petites voitures de ce pays où deux personnes peuvent à peine tenir assises, sont peintes d'un bois massif qu'on ne graisse jamais.

Le 2, nous fûmes à Menoragen, par une route excessivement dangereuse où quelque temps auparavant la bande de Mina avait pillé le convoi du maréchal Masséna et emporté quinze millions.

Ce général, rappelé en France, opérait sa retraite du Portugal et une escorte nombreuse avait protégé sa marche jusqu'à Vittoria, lorsque le Gouverneur de cette ville lui persuada que n'ayant plus que quelques étapes à faire, cinq ou six cents hommes suffiraient à le protéger. Masséna eut le tort d'écouter le conseil de ce Gouverneur que l'on prétend avoir été d'accord avec Mina. Toujours est-il que le convoi arrivé dans la montagne, on aperçut du monde sur les hauteurs. Son commandant crut pouvoir passer outre, mais le monde augmenta et, dans un endroit où l'on n'avait pour manœuvrer qu'un chemin de six pieds de large, 1500 Espagnols ouvrirent le feu. La perte des Français était assurée s'ils avaient eu affaire à de bons soldats. L'escorte put se sauver, mais tout fut abandonné ; voitures et équipages allèrent se briser dans les précipices. Les Espagnols firent de nombreux prisonniers dont plusieurs femmes infortunées. Ils les torturèrent en leur ouvrant le ventre avant de les pendre.

Quelques jours donc après cette malheureuse affaire, nous étions en marché pour Soria quand nous re-



PIQUE DE DRAPEAU, cuivre doré, Restauration.

(Collection Cottreau.)

mêmes ordre de rétrograder, et c'est à Vittoria que nous apprîmes ce désastre. On nous envoya à la recherche de l'ennemi, peine inutile, sa retraite avait été aussi rapide que son apparition. Après une heure de marche, nous découvrîmes le lieu du combat. On nous fit passer très rapidement, car une odeur fétide s'en exhalait. La nuit approchait, et à notre approche on voyait s'enfuir des animaux sauvages attirés par les cadavres.

L'on vint nous dire alors qu'on découvrait sur notre chemin les lumières d'un vil-

lage et on nous fit arrêter pour prendre plusieurs chemins afin de l'entourer et tâcher d'empêcher les villageois d'en sortir, afin d'obtenir des renseignements sur la marche de l'ennemi. A peine y arrivions-nous, que les lumières s'éteignirent. Nous étions découverts, mais trop tard, nous étions dans la place ; à peine quelques habitants purent gagner la montagne, le reste fut forcé de demeurer et de nous livrer des vivres qu'ils n'avaient pas eu le temps de cacher. Près de ce village était un grand couvent abandonné où notre commandant décida d'établir un poste. Que faisait ma compagnie. En y arrivant nous parcourûmes de nombreuses



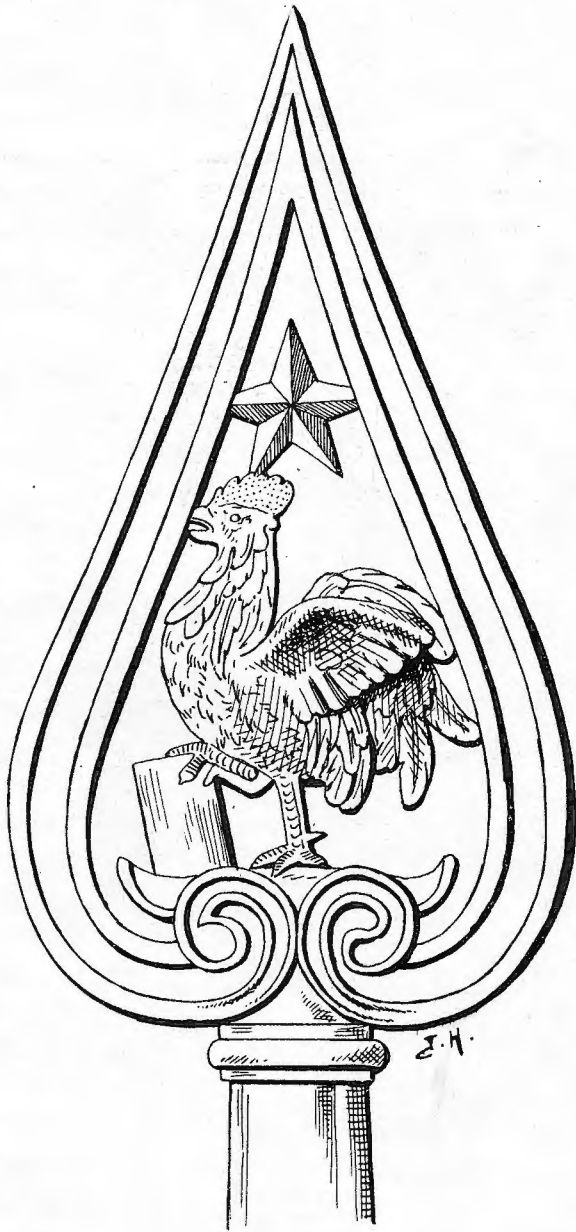
COQ DE DRAPEAU de la Garde nationale,
cuivre doré, Louis-Philippe.

(Collection Recorbet.)

chambres dévastées ; des traces de sang s'y étalaient ainsi que nombre d'objets suspects. A la fin, on découvrit dans une cave plusieurs blessés espagnols que la bande de Mina, pressée dans sa retraite, avait déposés là. Aux questions qu'on leur posa, ils répondirent qu'ils avaient marché deux jours pour surprendre les Français, et qu'après la prise du convoi, la colonne s'était retirée précipitamment. Des secours furent distribués à ces infortunés, mais infructueusement, car leurs blessures étaient mortelles, nous les vîmes mourir dans la nuit.

Enfin, après avoir réquisitionné dans les villages, on nous fit rentrer à Vittoria et après deux jours de marche, je revis encore le lieu du combat. L'air qu'on y respirait était si corrompu, que plusieurs de nous tombèrent malade et succombèrent. Les oiseaux de proie étaient tellement occupés à dévorer les cadavres que notre présence ne leur fit point lâcher prise. Ce fut un véritable soulagement d'arriver dans la plaine et de respirer un air plus pur.

A peine étions-nous sortis des défilés et en marche sur Vittoria que nous aperçûmes de loin une colonne considérable formée en bataille sur la route. Nous nous préparions au combat quand nous apprîmes que c'était la garnison qui venait au devant du Roi, suivie des Autorités et des prêtres. Après quelque temps, nous entrâmes en ville, mais on ne fit que nous y arrêter pour nous



PIQUE DE DRAPEAU de la Garde nationale,
cuivre, Louis-Philippe.

(Collection Prince de La Moskowa.)

envoyer coucher sur la paille dans les couvents abandonnés des environs.

Deux jours après, nous partions pour Pancorbo où un détachement de la Garde nationale impériale occupait la ville et le fort. Ce fort qu'on aperçoit de très loin est construit sur des rochers qui semblent à tout instant

menacer la ville. C'est un splendide ouvrage des siècles que cette masse cristalline, mais je fus tiré de ma contemplation par les cris réitérés d'« Aux Armes ». Je crus que nous étions attaqués, car j'aperçus du haut du rocher où j'étais monté, plusieurs pelotons ennemis, qu'un détachement envoyé en hâte dispersa en un rien de temps.

Le lendemain soir, après une longue route, nous arrivâmes à Mirandez, puis de là à Taquementa, bourg très sale, et le 8 à Penranda, grand village où nous dûmes bivouaquer, tant il était dévasté.

Le 9, je découvris de très loin Burgos, capitale de la vieille Castille. Notre entrée s'y fit au son des cloches et au bruit du canon, et nous y séjournâmes deux jours. Cette ville avait soutenu avant notre arrivée, un siège contre l'armée française, mais bien que protégée par un corps d'armée supérieur, il lui avait fallu subir la loi du vainqueur.

Malgré les ravages de la guerre qui l'avaient dépouillée d'une partie de ses richesses, elle me parut magnifique encore, et je remarquai en entrant, sur un clocher, une statue d'homme qui frappait les heures. On l'appelle le *Gobe-Mouches* et ce nom lui vient de ce qu'il ouvre une énorme bouche en frappant.



COQ DE DRAPEAU de la Garde nationale,
cuivre doré, Louis-Philippe.

(Collection Prince de La Moskowa.)

(A suivre.)

ORDRE DU JOUR du 25 Avril 1831

CONCERNANT LES DISPOSITIONS A PRENDRE PAR L'ARTILLERIE DE LA
GARDE NATIONALE PARISIENNE A L'OCCASION DE LA REVUE
DU 1^{er} MAI SUIVANT :

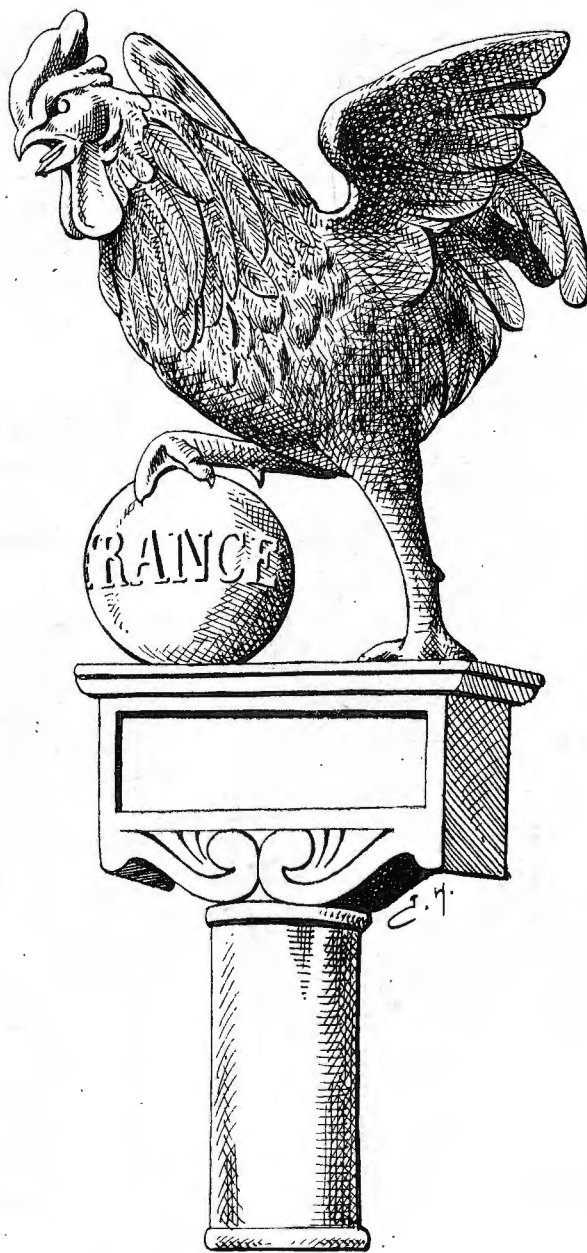
GARDE NATIONALE DE PARIS

ARTILLERIE

Messieurs et

chers Camarades,

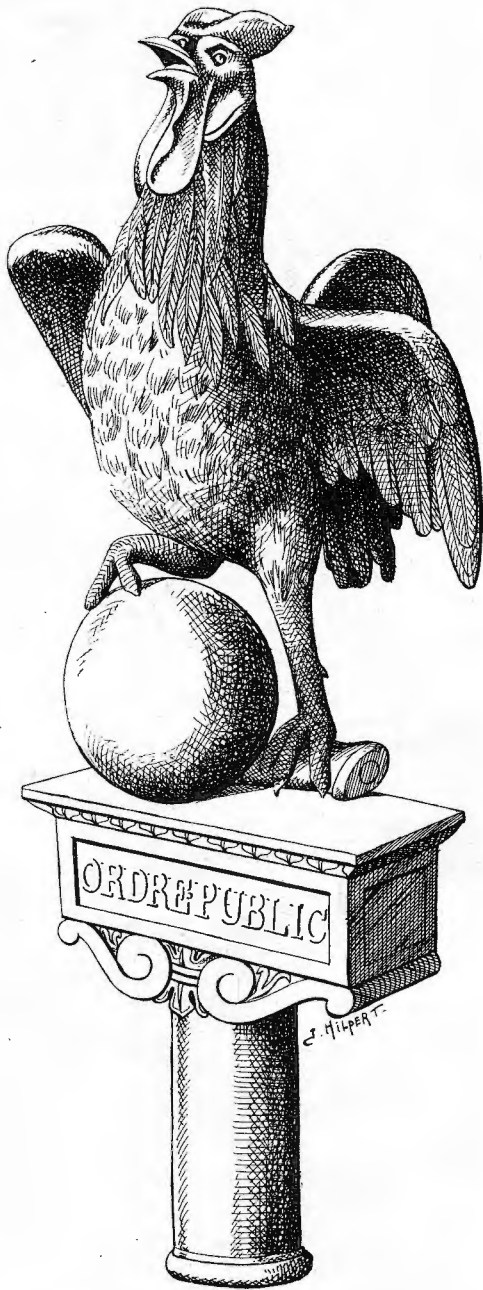
« A la veille de la grande revue du 1^{er} Mai, on ne prévoyait pas pouvoir faire paraître l'artillerie, autrement que par compagnie, et à droite de chaque légion. Cette disposition morcelée ayant paru peu convenable aux commandants des compagnies, réunis à l'état-major, un seul moyen présenté par M. le général Jacminot fut généralement accueilli, parce qu'il conciliait le désir bien naturel de faire partie de cette réunion nationale, avec le besoin de présenter le corps d'une manière satisfaisante. Ce moyen était de mettre immédiatement à exécution l'ordonnance d'après laquelle nous nous sommes formés, qui veut qu'à partir du 1^{er} Avril, le corps soit constitué en légion pour ses manœuvres et exercices; mais comme le temps manquait pour procéder aux élections, on décida que le commandement provisoire du corps



COQ DE DRAPEAU de la Garde nationale,
cuivre doré, Louis-Philippe.

(Collection Prince de La Moskowa).

serait confié à l'un des capitaines, jusqu'à l'époque très prochaine des réélections. Vous avez eu connaissance, Messieurs, de l'ordre du jour du général en chef qui, confirmant ces dispositions prises par les capi-



COQ DE DRAPEAU de la Garde nationale,
cuivre doré, Louis-Philippe.

(Collection Prince de La Moskowa.)

taines des compagnies, me conféra provisoirement les fonctions de chef de corps. J'ai compté, pour accepter ce commandement au-dessus de mes forces, sur la coopération et l'indulgence de tous mes camarades, et surtout sur la persuasion que cette mesure, généralement goûtée, rendrait ma tâche plus facile ; permettez-moi de croire que cet espoir se réalisera, et de vous offrir en échange l'assurance de tout mon dévouement au bien du service.

« A partir de ce jour, tout service des compagnies d'artillerie dans les légions doit cesser, MM. les colonels en ont été officiellement prévenus.

« Les douze compagnies formées en légion figureront à la revue du 1^{er} mai, par suite des démarches de M. le général Jacminot, douze pièces de huit et six obusiers seront mis à la disposition du corps qui recevra aussi toutes les armes demandées par MM. les capitaines, conformément aux états qu'ils ont fournis. Les mousquetons du dernier modèle manquant en ce moment, il sera délivré des mousquetons de 1816, qui seront remplacés par des armes du nouveau modèle, à mesure qu'il en rentrera pour cette destination.

« La distribution de ces armes aura lieu le mercredi 27 courant, lors de la première réunion de la légion, ainsi qu'il sera dit ci-après ;



Dessin colorié de Lucien Lapeyre.

TROMPETTE DES DRAGONS
de la Garde Royale, Louis XVIII.



Dessin colorié de Jacques Hilpert.

TAMBOURS-MAJORS DE LA GARDE IMPÉRIALE (1857).

Grande tenue

des Grenadiers.

des Voltigeurs.

à cet effet, MM. les capitaines feront disposer un état d'émargement.

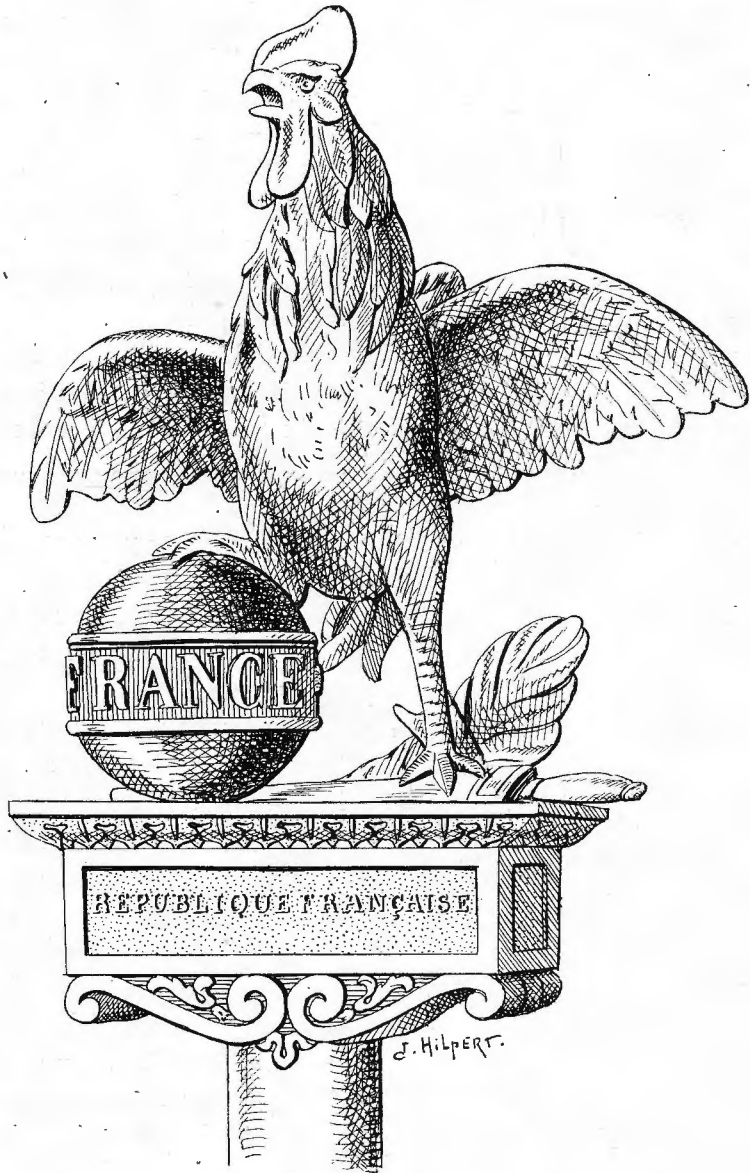
« Les dix-huit bouches à feu formant trois batteries, seront réunies sous les ordres du capitaine désigné provisoirement pour commander le corps.

« Chaque batterie sera commandée par un capitaine, ayant sous ses ordres deux lieutenants, un maréchal des logis chef, six maréchaux des logis, six brigadiers et quarante-huit artilleurs.

« Chaque compagnie de la légion fournira, premièrement, les sous-officiers, brigadiers et artilleurs d'une pièce, et le sort décidera entre les compagnies paires et impaires, celles qui devront servir les six autres pièces ; dans la première circonstance qui se présentera, ce tour changera.

« MM. les officiers seront désignés à leur première réunion.

« Le défaut d'instruction ne permettant pas de prendre indifféremment les hommes qui doivent servir les pièces, les capitaines feront choix des sous-officiers, brigadiers et artilleurs qui, ayant déjà appartenu à l'artillerie, sont le plus en état de manœuvrer et de faire feu, sans



COQ DE DRAPEAU de la Garde nationale, *cuivre doré*, 1848.

(Collection Prince de La Moskowa.)

craindre les accidents. Ce choix sera fait en commençant par la droite du premier et du deuxième rang, afin de prendre la suite dans la revue suivante.

« Le corps entier (ces hommes exceptés), sous les ordres de l'un de MM. les capitaines, sera formé en douze pelotons qui défilèrent à la droite des trois batteries.

« Le nombre d'hommes pris pour les batteries dans chaque compagnie n'étant pas le même, deux compagnies consécutives concourront à former deux pelotons.

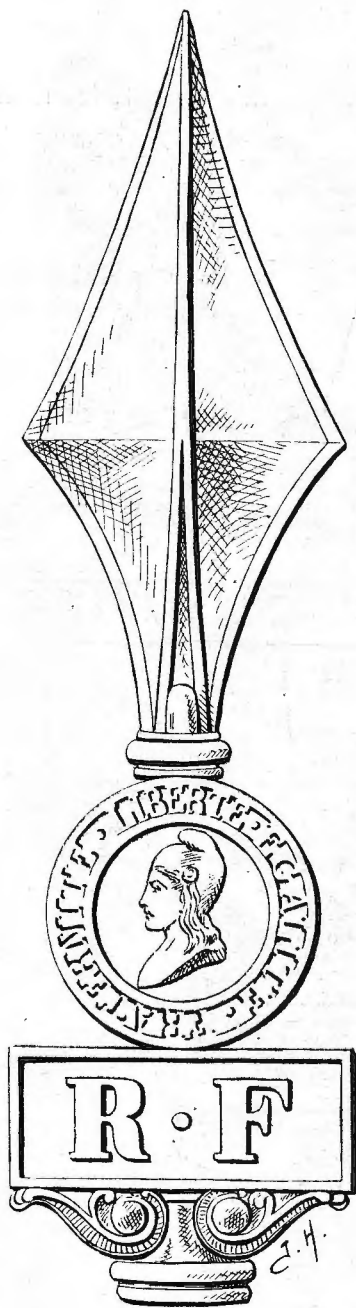
« Chaque peloton, qui devra ainsi être de dix-sept à vingt files, se composera de deux officiers (ou d'un officier et d'un maréchal des logis chef, le plus élevé en grade commandera le peloton), de deux maréchaux des logis et quatre brigadiers qui encadreront les pelotons.

« Pour se disposer à cette revue, la légion entière se réunira mercredi 27 et vendredi 29, à six heures et demie du matin, dans la cour des Tuileries, la distribution des armes aura lieu le 27.

« La tenue pour ces deux réunions sera :

« Le pantalon et l'habit d'uniforme sans corde ni épaulettes; avec les bonnets de police, pour les sous-officiers, les grands sabres seulement; pour les brigadiers et artilleurs, le sabre-poignard et le mousqueton. Les sous-officiers, brigadiers et artilleurs qui ont des éperons, dévisseront les branches saillantes; cette mesure est indispensable pour conserver l'ordre dans les marches. J'engage particulièrement à observer cette uniformité dans la tenue et l'armement qui ne peut être indifférente dans ces deux réunions, les dispositions seront prises comme pour la revue, et les deux sections du corps seront exercées séparément.

« M. le capitaine instructeur en chef donnera des ordres nécessaires pour que tous les instructeurs et trompettes soient présents.



COQ DE DRAPEAU
de la Garde nationale, 1848,
cuivre doré.

« Ceux de MM. les artilleurs qui sont nouvellement dans l'arme, sentiront la nécessité de faire précéder la revue de ces deux instructions générales et régulières, et ceux qui ont fait partie du corps apprécieront mieux que qui que ce soit qu'il ne suffit pas de savoir, mais que l'ensemble, c'est-à-dire ce qui est le plus à rechercher dans les manœuvres, ne peut s'acquérir qu'en exerçant en commun.

« Plus cette organisation est précipitée, plus chaque membre du corps se piquera, je l'espère, de ne pas paraître inférieur pour l'instruction, aux autres corps de la garde nationale.

« Un ordre du jour complètera les dispositions relatives à la revue pour ce qui est de l'ordre, de l'heure et du lieu de la réunion, et de la tenue ».

*Le capitaine de la
3^e Compagnie, commandant
par intérim.*

Signé :

C. ARNOUX.

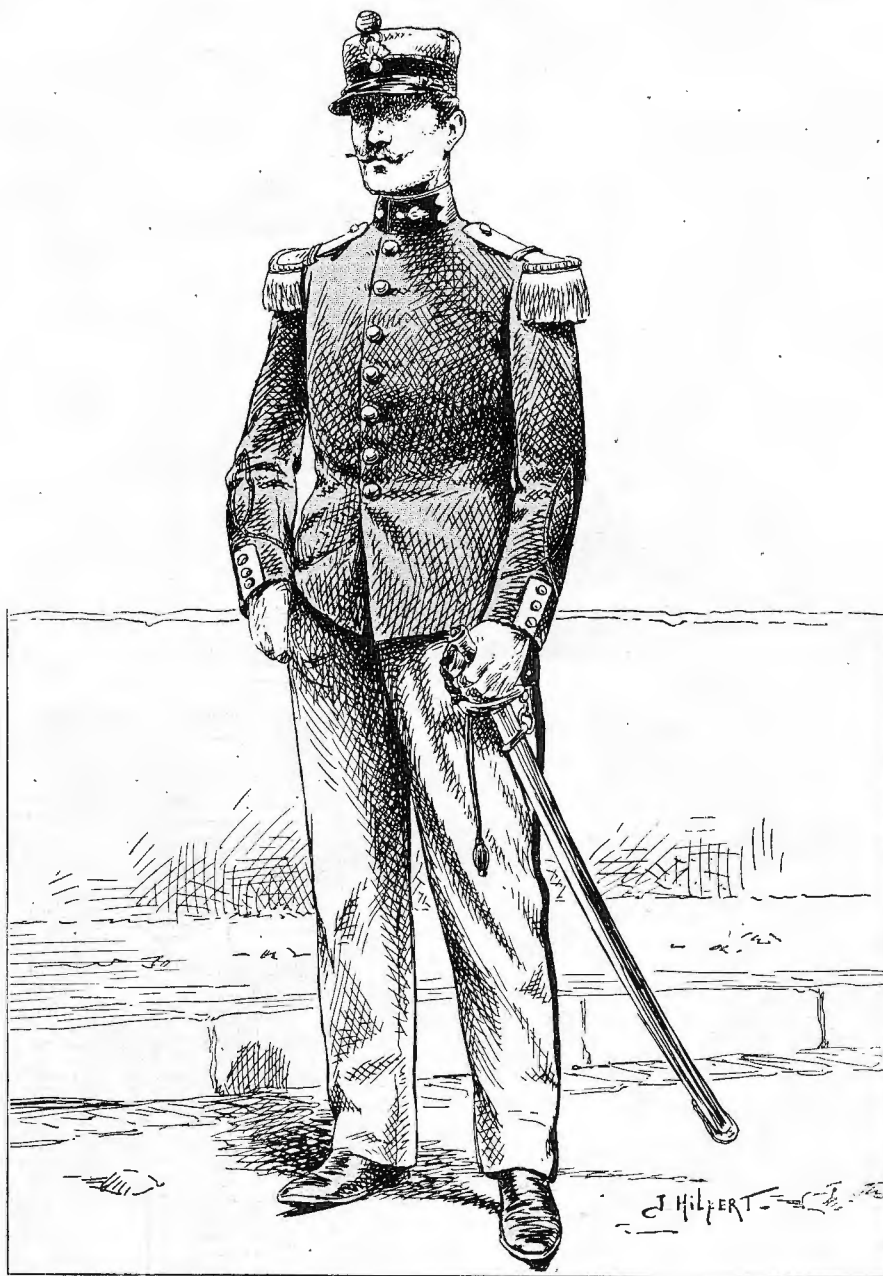


AIGLE DE DRAPEAU de la Garde nationale, 2^e Empire.

Cuivre doré.

(Collection Prince de La Moskowa.)

ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-MAIXENT, 1908.



ÉLÈVE, Grande tenue de sortie.

Tunique bleu foncé, à collet et pattes de parements garance, écussons bleu foncé à grenades d'or, boutons dorés, soutache distinctive argent et rouge, brides d'épaulettes or rayées rouge; épaulettes écrites à tournantes or.

Pantalon gatance à bande bleu foncé. *Képi* garance, à bandeau bleu foncé, soutache argent et rouge, grenade dorée, pompon argent et rouge, cocarde nationale. *Sabre* à garde en cuivre, dragonné en cuir. *Gants* blancs.

LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870.) (Suite.)

NOUVELLE DESCRIPTION DES UNIFORMES

DES

DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE (Suite.)

(Décision du 15 juin 1857.)

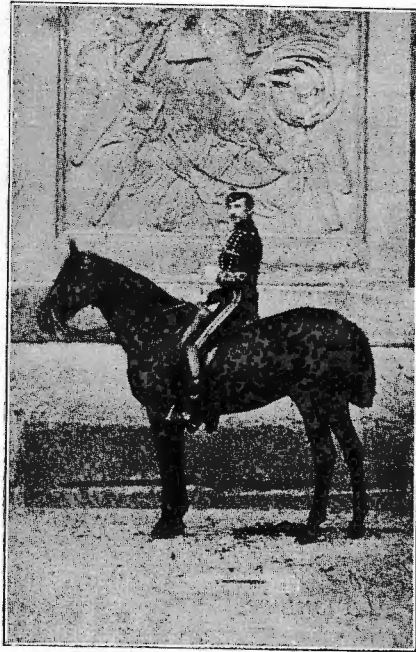
INFANTERIE (Suite.)

Régiments de Grenadiers (Suite.)

MUSICIENS (Pl. VI) (Suite.)

139. CHEF-DE MUSIQUE. Il ne porte aucun galon sur les vêtements. Le collet de son habit est orné d'une broderie en or qui se compose : 1° d'une *baguette dentelée* de 10 mm. de large, qui règne autour du collet, excepté à son pied. Elle présente un cordon de 3 mm. figurant une torsade en cannetille mate; au-dessous, une rangée de paillettes de 2 mm.; enfin une dentelure de 5 mm. de haut à dents rondes, exécutée en cannetille mate; 2° d'une *seconde baguette* de 2 mm. de large en cannetille mate, placée parallèlement à la première et à 2 mm. en dessous de la dentelure.

Dans l'angle de chaque côté du collet est brodée en cannetille mate et brillante une *lyre accompagnée de deux bandelettes* (hauteur 40 mm.), sans aucun autre entourage (voir le dessin (Pl. VI). Aux retroussis, lyre comme pour le sous-chef.



LIEUTENANT FROMENT,
de l'artillerie de la Garde, régiment monté.

Il n'est placé à la taille, non plus qu'aux parements, aucune espèce de broderie ni de baguette.

Le collet de la *capote* est orné de la même broderie que celui de l'habit.

140. *Contre-épaulettes* semblables à celles de sous-chef (art. 131), mais entièrement en or sans raies garance. Elles portent sur l'écusson la même lyre découpée et dorée. Les brides de contre-épaulettes sont en galon d'or sans rayure garance.

141. *Colback* semblable à celui de musicien, mais les cordonnets et le gland de la flamme sont en or sans mélange de couleur. Les anneaux de la chaînette de jugulaires sont dorés ainsi que la tulipe de plumet. — Le *plumet* est semblable à celui des musiciens, mais il est en vautour.

142. *Chapeau*. Le bord à cordé plein de 35 mm. de large, ployé en deux, est en soie noire. La ganse et les brides sont entièrement en or, sans rayures garance.

143. *Bonnet de police* comme celui des sous-lieutenants ; mais la grenade est remplacée par une *une lyre avec bandelettes* brodée en or.

144. *Caban* comme pour officier, mais sans aucune espèce de nœud distinctif de grade.

145. *Porte-sabre et giberne* comme pour musiciens, ornements dorés.

146. *Sabre* semblable à celui des officiers du corps. Le chef de musique le porte sans aucune espèce de dragonne, cet ornement étant réservé aux officiers, sans tenir compte d'aucune assimilation.

147. ÉLÈVES MUSICIENS. Les élèves musiciens admis à faire le service de musiciens sont pourvus des *contre-épaulettes*, avec leurs brides, du *colback* et de ses accessoires, de l'*équipement* et de l'*armement* des musiciens classés. — Leur habit et leur capote ne portent aucun galon distinctif quelconque ; leurs ornements de retroussis et de bonnet de police sont les mêmes que pour la troupe. — Leur *chapeau* et son pompon sont semblables à ceux des musiciens. — Ils ne font point usage de la veste. — En tenue de ville, ils portent la même chaussure que les musiciens.

(A suivre.)

Le Directeur gérant : L. FALLOU.